

**RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO**

**D**OCUMENT DE LA  
**S**TRATÉGIE DE  
**C**ROISSANCE ET  
DE **R**ÉDUCTION  
DE LA **P**AUVRETÉ

DEUXIÈME GÉNÉRATION

DSCR<sup>2</sup>  
2011 - 2015

**VOLUME 1**

OCTOBRE 2010





République Démocratique du Congo



---

**DOCUMENT DE LA STRATEGIE DE CROISSANCE ET DE REDUCTION DE LA  
PAUVRETE DE SECONDE GENERATION  
(D S C R P 2)**

---

**VOLUME 1**

**Ministère du Plan – Octobre 2011**

## SIGLES ET ACRONYMES

<b>AEP</b>	: Alimentation en Eau Potable
<b>AMANI</b>	: Programme de Pacification, de Stabilisation et de Reconstruction du Nord et Sud-Kivu
<b>ASYCUDA</b>	: Automated System for Customs Data (SYDONIA+++)
<b>BCG</b>	: Vaccin bilingue de Calmette et Guérin contre la Tuberculose
<b>BIT</b>	: Bureau International du Travail
<b>BIVAC</b>	: Bureau Inspection Valuation Assessment Control (Bureau d'Inspection des Services et de Contrôle des Valeurs des Importations Avant et Après Expédition)
<b>BTP</b>	: Bâtiments et Travaux Publics
<b>CAMI</b>	: Cadastre minier
<b>CDI</b>	: Centre des Impôts
<b>CEEAC</b>	: Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale
<b>CEEC</b>	: Centre d'Evaluation, d'Expertise et de Certification des substances minérales précieuses et semi-précieuses
<b>CENI</b>	: Commission Electorale Nationale Indépendante
<b>CII</b>	: Coordination Informatique Interministériel
<b>CIPOR</b>	: Cimenterie de la Province Orientale
<b>COREF</b>	: Comité d'Orientation de la Reforme des Finances Publiques
<b>CPCM</b>	: Comité Permanent de Cadrage Macroéconomique
<b>CSMOD</b>	: Cadre Stratégique de Mise en Œuvre de la Décentralisation
<b>CSR</b>	: Comité de Suivi de la Réforme de la Police
<b>CTR</b>	: Comité Technique de Suivi de Reforme
<b>DDR</b>	: Démobilisation, Désarmement et Réinsertion
<b>DEVINFO</b>	: Système de base de données utilisé pour la compilation et la diffusion de données sur le développement humain.
<b>DPSI</b>	: Document des Politiques et Stratégies Industrielles
<b>DSCR</b>	: Document de la Stratégie de Croissance et de Réduction de la pauvreté
<b>DSRP-I</b>	: Document Intérimaire de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté
<b>DTC</b>	: Diphtérie, Tétanos et Coqueluche
<b>DTS</b>	: Droits de tirages spéciaux
<b>EPSP</b>	: Enseignement Primaire, Secondaire et Professionnel
<b>ESB</b>	: Etats de suivis budgétaires
<b>ESU</b>	: Enseignement Supérieur et Universitaire
<b>FAO</b>	: Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
<b>FARDC</b>	: Forces Armées de la RDC
<b>FBCF</b>	: Formation Brute du Capital Fixe
<b>FDLR</b>	: Forces démocratiques de libération du Rwanda
<b>FINEAD</b>	: Fichier National des Entités Administratives Décentralisées
<b>FLEGT</b>	: Forest Law Enforcement Governance and Trade (Application des Règlements Forestières, Gouvernance et Echanges Commerciaux)
<b>FONER</b>	: Fonds National d'Entretien Routier
<b>FRPC</b>	: Facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance
<b>GAVI Alliance</b>	: Global Alliance for Vaccines and Immunization
<b>GECAMINES</b>	: Générales de Carrières et des Mines
<b>GMRRR</b>	: Groupe Mixte de Réflexion sur la Réforme et la Réorganisation de la PNC
<b>HIMO</b>	: Haute intensité de Main-d'œuvre
<b>IADM</b>	: Initiative d'Annulation de la Dette Multilatérale
<b>ICCN</b>	: Institut Congolais pour la Conservation de la Nature
<b>IEC</b>	: Information, Education et Communication
<b>IGT</b>	: Inspection Générale du Travail
<b>IMC</b>	: Indice de Masse Corporelle
<b>IMIS</b>	: Système Intégré de Gestion de l'Information
<b>INERA</b>	: Institut National d'Etudes et de Recherches Agronomiques
<b>INS</b>	: Institut National de la Statistique
<b>IO</b>	: Infections opportunistes
<b>IPC</b>	: Indice des prix à la consommation
<b>I-PPTE</b>	: Initiative en Faveur des Pays Pauvres Très Endettés
<b>IRA</b>	: Infections Respiratoires Aigües
<b>ISF</b>	: Indice Synthétique des Femmes
<b>ITIE</b>	: Initiative de Transparence pour les Industries Extractives
<b>LCVS</b>	: Lutte contre la violence sexuelle
<b>MCMB-RDC</b>	: Modèle de Cadrage macroéconomique et Budgétaire pour la République Démocratique du Congo
<b>MCS</b>	: Matrice de Comptabilité Sociale
<b>MEGC</b>	: Modèle d'Equilibre Général Calculable
<b>MICS</b>	: Multiple Indicator Cluster Survey

<b>NIF</b>	: Numéro d'Identification Fiscal
<b>OHADA</b>	: Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires
<b>ONEM</b>	: Office National pour l'Emploi
<b>PAG</b>	: Projet d'Appui à la Gouvernance
<b>PAIDECO</b>	: Programme d'appui aux initiatives de la dynamique communautaire
<b>PARSAR</b>	: Projet d'Appui à la Réhabilitation du Secteur Agricole et Rural
<b>PASU</b>	: Projet d'Action Sociale d'Urgence
<b>PCP</b>	: Programme de Consolidation de la Paix
<b>PEASU</b>	: Projet Eau et Assainissement en milieu Semi-Urbain
<b>PEG</b>	: Programme Economique du Gouvernement
<b>PEV</b>	: Programme élargi de vaccination
<b>PGAI</b>	: Plateforme de Gestion de l'Aide et des Investissements
<b>PIB</b>	: Produit Intérieur Brut
<b>PIEGMA</b>	: Programme d'Informatisation Efficace pour une Meilleure Gestion du Marché de l'emploi
<b>PIR</b>	: Programme Intérimaire Renforcé
<b>PMEA/PMI</b>	: Petites et Moyennes Entreprises et Artisanat/Petites et Moyennes Industries
<b>PMEDE</b>	: Projet de Développement des Marchés d'Electricité pour la consommation Domestique et Exportations
<b>PMURIS</b>	: Projet Multisectoriel d'Urgence de la Reconstruction des Infrastructures Socioéconomiques
<b>PMURR</b>	: Programme Multisectoriel d'Urgence, de Réhabilitation et de Reconstruction
<b>PNDS</b>	: Plan National de Développement Sanitaire
<b>PNFOCO</b>	: Projet National Forêt et Conservation de la Nature
<b>PNG</b>	: Position Nette du Gouvernement
<b>PNMLS</b>	: Programme National Multisectoriel de Lutte contre la Pauvreté
<b>PNSA</b>	: Programme National de Santé des Adolescents
<b>PNSR</b>	: Programme National de la Santé de la Reproduction
<b>PPE</b>	: Prophylaxie Post-Exposition
<b>PRAPE</b>	: Programme de Relance du secteur Agricole dans la Province de l'Equateur
<b>PRAPO</b>	: Programme de Relance du secteur Agricole dans la Province Orientale
<b>PRC</b>	: Programme Relais de Consolidation
<b>PRCG</b>	: Projet de Renforcement des Capacités en Gouvernance
<b>PRESAR</b>	: Projet de Réhabilitation du Secteur Agricole et Rural dans la Province du Katanga, du Kasai Oriental et du Kasai Occidental
<b>PRODAP</b>	: Projet d'appui au Programme d'Aménagement du lac Tanganyika
<b>PROMINES</b>	: Promotion des Mines
<b>PSRFP</b>	: Plan Stratégique de la Réforme des Finances Publiques
<b>PSSF</b>	: Programmes Suivis par les Services du FMI
<b>PTF</b>	: Partenaires Technique et Financier
<b>PTME</b>	: Prévention de la transmission mère – enfant
<b>PVVIH</b>	: Personnes vivant avec le VIH
<b>RAAAP</b>	: Enquête Rapide sur la Situation des OEV
<b>REDD</b>	: Réduire les Emissions dues au Déboisement et à la Dégradation
<b>REGIDESO</b>	: Régie de Distribution des Eaux
<b>RGPH</b>	: Recensement Général de la Population et de l'Habitat
<b>RPP</b>	: Rapport de Proposition de Préparation du pays à la REDD
<b>SADC</b>	: Communauté de Développement d'Afrique Australe
<b>SAESSCAM</b>	: Service d'Assistance et d'Encadrement du Small Scale Mining
<b>SAPMP</b>	: Projet du Marché d'Electricité en Afrique Australe
<b>SCRP</b>	: Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté
<b>SENASAEM</b>	: Service National des Semences
<b>SIE</b>	: Système d'Informations Energétiques
<b>SOPPOC</b>	: Sondage d'opinions sur perception de la pauvreté par la population congolaise
<b>SRSS</b>	: Stratégie de Renforcement du Secteur de la Santé
<b>STAREC</b>	: Programme de Stabilisation et de Reconstruction des Zones de l'Est
<b>TVA</b>	: Taxe sur la Valeur Ajoutée
<b>UPPE-SRP</b>	: Unité de Pilotage du Processus d'Elaboration et de Mise en Œuvre de la Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté
<b>ZES</b>	: Zones Economiques Spéciales

# SOMMAIRE

<b>SIGLES ET ACRONYMES.....</b>	<b>3</b>
<b>SOMMAIRE .....</b>	<b>5</b>
<b>PREFACE .....</b>	<b>8</b>
<b>AVANT - PROPOS .....</b>	<b>10</b>
<b>RESUME EXECUTIF.....</b>	<b>13</b>
<b>INTRODUCTION .....</b>	<b>19</b>
<b>CHAPITRE 1. SITUATIONSOCIO-ECONOMIQUE RECENTE.....</b>	<b>24</b>
1.1. PROFIL DE PAUVRETE.....	24
1.1.1. Pauvreté monétaire.....	24
1.1.2. Pauvreté non monétaire.....	25
A. Une population en forte croissance.....	26
B. Une situation sanitaire et nutritionnelle préoccupante même si elle s'améliore.....	26
C. Une situation du VIH/Sida préoccupante.....	29
D. Un secteur de l'éducation qui s'améliore.....	31
E. Un cadre de vie et un accès aux services utilitaires qui laissent à désirer.....	32
F. Une dégradation de l'environnement ayant des causes et des effets multiformes.....	33
G. Une égalité de genre qui tarde à être accomplie.....	33
1.1.3. Pauvreté subjective, vulnérabilité et satisfaction des ménages.....	34
1.2. SITUATION DES OBJECTIFS DU MILLENAIRE POUR LE DEVELOPPEMENT EN RDC.....	36
1.3. PRINCIPALES CAUSES DE LA PAUVRETE.....	38
1.3.1. La gouvernance.....	38
1.3.2. Une croissance économique insuffisante.....	40
1.3.3. Le manque d'emploi.....	43
1.3.4. La redistribution.....	44
1.4. DEFIS A RELEVER POUR LE PROCHAIN QUINQUENNAT.....	46
<b>CHAPITRE 2. PILIERS STRATEGIQUESDE LA SCRP 2 .....</b>	<b>47</b>
2.1. VISION DU DEVELOPPEMENT ET OPPORTUNITES.....	47
2.2. GRANDES OPTIONS DE LA STRATEGIE.....	48
2.3. PILIER 1 : RENFORCER LA GOUVERNANCE ET LA PAIX.....	49
2.3.1. Renforcer l'autorité de l'Etat.....	50
A. Renforcer les institutions politiques et démocratiques.....	50
B. Renforcer les capacités d'intervention de l'armée et de la police pour assurer la sécurité du territoire national.....	51
C. Accélérer la réforme du système judiciaire et promouvoir les droits humains.....	53
2.3.2. Accélérer le processus de la décentralisation.....	54
2.3.3. Poursuivre la réforme des finances publiques.....	55
2.3.4. Améliorer le climat des affaires et promouvoir le secteur privé.....	58
A. Améliorer le climat des affaires.....	58
B. Promouvoir le secteur privé.....	58
C. Améliorer l'intermédiation financière.....	58
D. Reformuler les entreprises du portefeuille.....	59
E. Promouvoir une classe moyenne congolaise et utiliser le potentiel de la diaspora.....	60
2.3.5. Renforcer les capacités institutionnelles et humaines et moderniser l'administration publique.....	60
2.3.6. Appuyer le dispositif de planification et le système national des statistiques.....	61
2.3.6. Restructurer la Banque centrale du Congo.....	62
2.4. PILIER 2 : DIVERSIFIER L'ECONOMIE, ACCELERER LA CROISSANCE ET PROMOUVOIR L'EMPLOI.....	62
2.4.1. Relancer l'agriculture et assurer la sécurité alimentaire et le bien-être des ruraux.....	63
2.4.2. Développer les infrastructures de soutien aux activités de production.....	64
A. Renforcer le secteur des transports.....	64
B. Accroître la production électrique et améliorer l'accès des populations à l'électricité.....	65
C. Développer le secteur de la Poste, des télécommunications et des technologies de l'information et de la communication.....	66
D. Promouvoir le tourisme.....	67
E. Promouvoir les autres domaines du secteur tertiaire.....	67
2.4.3. Redynamiser l'appareil de production.....	68
A. Secteur Forestier.....	68
B. Secteur minier.....	69
C. Hydrocarbures.....	70
D. Promouvoir les industries.....	70
2.4.4. Promouvoir le commerce extérieur.....	71
2.4.5. Promouvoir l'emploi.....	72
2.4.6. Aménager le territoire national et les villes.....	74
2.4.7. Formaliser le secteur informel.....	74
2.4.8. Promouvoir le développement spatial.....	75
2.5. PILIER 3. AMELIORER L'ACCES AUX SERVICES SOCIAUX DE BASE ET RENFORCER LE CAPITAL HUMAIN... ..	75
2.5.1. Renforcer le capital humain.....	75
A. Education et formation professionnelle.....	75
B. Amélioration de l'état de santé et du statut nutritionnel.....	80
C. Jeunesse et Sports.....	81
D. Culture et Arts.....	81
2.5.2. Lutter contre le VIH/Sida.....	82
2.5.3. Réduire les inégalités et la vulnérabilité.....	84
A. Genre.....	84
B. Protection sociale.....	85
2.5.4. Améliorer le cadre de vie des populations.....	86
2.5.5. Eau Potable, Hygiène et Assainissement.....	86
A. Réformes foncières, logement et habitat décent.....	86
1.5.5. Promouvoir la dynamique communautaire.....	86
2.6. PILIER 4.PROTEGER L'ENVIRONNEMENT ET LUTTER CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE.....	89
<b>CHAPITRE 3. CADRE DE MISE EN ŒUVRE DE LA STRATEGIE .....</b>	<b>96</b>
3.1. CADRAGE MACROBUDGETAIRE ET PRIORITES D'ALLOCATION DES CREDITS.....	96

3.1.1. Scénario du cadrage macroéconomique de la stratégie (Scénario DSCR2P)	96
3.1.2. Scénario PEG	99
<b>3.2. STRATEGIE DE FINANCEMENT</b>	<b>102</b>
<b>3.3. DISPOSITIF DE SUIVI-EVALUATION</b>	<b>103</b>
3.2.1. Défis à relever et opportunités	103
3.2.2. Système d'information	104
A. Sous-systèmes du dispositif de suivi-évaluation	104
B. Modalités de collecte de données	105
C. Outils de reporting	106
D. Indicateurs de suivi-évaluation	107
E. Priorités pour assurer le bon fonctionnement du système	108
3.2.3. Architecture institutionnelle	108
A. Au niveau politique	109
B. Au niveau technique	110
<b>3.4. LES CONTRAINTES ET RISQUES POUR LA MISE EN ŒUVRE DU DSCR2P</b>	<b>111</b>
3.4.1. Risques internes	111
A. Les faiblesses des capacités institutionnelles et humaines	111
B. La fragilité de la paix et de la sécurité	112
3.4.2. Les risques externes	112
A. La dépendance du pays au financement extérieur	112
B. Les crises économiques et financières	113
C. La crise de l'énergie et des cours mondiaux	113
D. La crise de la faim	113
<b>ANNEXES</b>	<b>114</b>

#### Liste des encadrés

Encadre 1. Rappel sur le processus DSCR2P 1 en RDC	17
Encadre 2. Qu'est-ce qu'un DSRP ?	21
Encadre 3. Simulation de la pauvreté en rdc : méthodologie de la simulation	23
Encadre 4. Progrès vers les OMD	34
Encadre 5. Principaux freins à la croissance économique en RDC	38
Encadre 6. Vision 26/25	45
Encadre 7. Actions-clés du plan stratégique de réforme des finances publiques	53
Encadre 8. Indicateurs de la performance	54
Encadre 9. Pourquoi la performance ?	55
Encadre 10. Statistiques en RDC : Problème de comparabilité des données	59
Encadre 11. Code forestier	66
Encadre 12. Création d'emplois et réalisation des OMD	71
Encadre 13. Mesures d'accompagnement à la gratuité de l'enseignement primaire	76
Encadre 14. Mesures d'atténuation de l'impact environnemental du projet pro-routes	98
Encadre 15. Programme économique du gouvernement (peg-ii), 2009-2012	98
Encadre 16. Implications de l'élaboration des comptes nationaux selon le scn 1993 sur les principaux indicateurs macroéconomiques	99

#### Liste des figures

Figure 1. Cadre d'opérationnalisation de la SRP	20
Figure 2. Mortalité chez les enfants congolais	24
Figure 3. Taux net de scolarisation au primaire	30
Figure 4. Appréciations des ménages	34
Figure 5. Evolution du taux de croissance économique et du taux d'inflation	38
Figure 6. Indicateurs du tofe et de la balance des paiements (en % du PIB)	39
Figure 7. Sources de la croissance en RDC	40
Figure 8. Valeur ajoutée des secteurs au niveau provincial	41
Figure 9. Evolution du taux et moyenne de l'emploi	42
Figure 10. Droits de douanes sur les biens de consommation par centile de la distribution du revenu	43
Figure 11. Dispositif (cadre institutionnel) de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation	106

#### Liste des tableaux

Tableau 1. Mortalité chez les enfants congolais selon le groupe socioéconomique	24
Tableau 2. Equité dans l'accès aux services de santé en RDC	26
Tableau 3. Indicateurs doing business (DB), 2010-2011	35
Tableau 4. Evolution des indicateurs des OMD	37
Tableau 5. Evolution des dépenses sociales (en % des dépenses totales)	43
Tableau 6. Objectifs globaux et sectoriels de la stratégie	47
Tableau 7. Evolution des croissances sectorielles de 2010-2015 (en % du PIB)	94
Tableau 8. Evolution des recettes et dépenses (en % du PIB)	95
Tableau 9. Financement du déficit budgétaire (en % du PIB)	96
Tableau 10. Répartition sectorielle des allocations budgétaires annuelle sur la période 2011-15	97
Tableau 11. Principaux indicateurs macroéconomiques du scénario peg (en % PIB, sauf indications contraires)	98
Tableau 12. Répartition sectorielle des allocations budgétaires annuelle sur la période	99
Tableau 13. Outils de reporting	104
Tableau 14. Structures-clés et responsabilités dans le cadre du système de suivi-évaluation du DSCR2P	108

« ... C'est l'ensemble du monde rural, épicerie de la pauvreté, qui subira donc une profonde transformation. Les villages, aujourd'hui dépourvus de tout, seront encouragés à se regrouper, volontairement et par affinité, de manière à permettre leur modernisation, grâce à la construction des infrastructures et services de base. L'accès à l'eau potable et à l'électricité y sera amélioré, en recourant aux forages et aux énergies renouvelables.

L'ambition d'un Congo émergent passe aussi et nécessairement par l'industrialisation. Pour être de ceux qui demain comptent, nous devons faire de notre pays un pool économique et industriel...

... Le bien-être des Congolais est la finalité de toute notre action. C'est pourquoi, nous voulons d'un Congo, non seulement en paix, mais symbole de vie apaisée. Un pays dont la sécurité [...] des citoyens est assurée; un pays où les habitants jouissent de la paix du cœur et de l'esprit ...

... Face à des choix aussi critiques, et puisque souvent les décisions d'un jour pénalisent pour toujours, nos populations ne peuvent se satisfaire des politiques dont la pertinence ne peut se vérifier dans la durée; pas plus qu'on ne peut se prémunir contre les erreurs d'aiguillage, quand on ne connaît pas l'objectif d'un voyage... »

**Extrait du discours de SE Monsieur le Président de la RDC à Kingakati (à Kinshasa), le 14 Septembre 2011**

La République Démocratique du Congo a adopté, en septembre 2000, la Déclaration du Millénaire dite « Initiative du Millénaire ». L'objectif principal de cette Déclaration est de définir la vision consensuelle du développement à l'horizon 2015 et de renforcer la sensibilisation et l'engagement de la communauté internationale aux idéaux de paix, de justice et d'égalité des peuples.

Cette vision consensuelle du développement s'est traduite en un ensemble d'objectifs connus sous le vocable « Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) », visant la lutte contre la pauvreté et les autres causes de privation humaine ainsi que la promotion du développement durable.

Dans le souci d'améliorer les conditions de vie des populations congolaises, le Gouvernement congolais a adopté en juillet 2006 le Document de Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté de première génération (DSCR P 1). La mise en œuvre de ce DSCR P s'est déroulée entre 2006 et 2010 et a permis de réaliser le premier déclencheur de l'Initiative PPTTE. L'adoption de ce document de stratégie (DSCR P 1) a du reste largement contribué au processus de reprise de la coopération avec l'ensemble de la communauté internationale.

Aujourd'hui, le gouvernement est heureux une fois de plus de publier et de mettre à la disposition des acteurs au développement de la RDC, son deuxième document de stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté (DSCR P 2). Celui-ci constitue le seul cadre fédérateur de l'ensemble des politiques macroéconomiques et sectorielles pour le prochain quinquennat (2011-2015).

Le processus d'élaboration du DSCR P 2 a été conduit dans un cadre participatif recadré, impliquant tous les acteurs au développement, y compris les Organisations de la Société Civile, dans un esprit d'appropriation de la stratégie. Aussi, tous les Partenaires Techniques et Financiers (PTF), les Organisations de la Société Civile (OSC), les Provinces à travers les Ministères ayant la planification dans leurs attributions ont été consultés à toutes les étapes d'élaboration du DSCR P 2. La particularité de ce DSCR P 2 tient au fait qu'il permet à la RDC de quitter la phase des urgences ayant caractérisé le DSCR P 1, pour se fonder sur un développement durable. La prise en compte des observations de ces derniers a permis d'améliorer la qualité du document et de produire une version finale.

Le Gouvernement publie le DSCR P 2 avec d'autres documents annexes, à savoir le Programme d'Actions Prioritaires (PAP) et le Rapport de programmation et de budgétisation, afin de mieux canaliser la programmation budgétaire des actions prioritaires découlant des axes stratégiques.

Le PAP permet de fédérer l'intérêt de différents acteurs du développement et de renforcer ainsi la synergie des interventions sectorielles et multisectorielles au profit du développement et de la réduction de la pauvreté.

Je remercie tous les acteurs au développement, pour leur implication très appréciée dans l'élaboration du DSCR 2. Il ne reste plus qu'à assurer la mise en œuvre de ce Document, à en faire le suivi et l'évaluation. C'est le défi majeur pour le prochain quinquennat.

**Adolphe MUZITO**

**Premier Ministre**

La République Démocratique du Congo a atteint le point de décision de l'I-PPTE en juillet 2003. Ce succès a été obtenu grâce à la mise en œuvre satisfaisante du Document intérimaire de la Stratégie pour la Réduction de la Pauvreté et du Programme Economique à moyen terme du Gouvernement (PEG).

En juillet 2006, le Gouvernement a adopté la version finale du Document de Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté, dite de première génération (DSCR 1), élaboré avec la participation de toutes les forces vives de la nation et l'appui des Partenaires Techniques et Financiers. Ce DSCR 1 décrit les objectifs et les orientations des politiques macroéconomiques et sectorielles à mettre en œuvre pour la période 2006-2008, afin de promouvoir la croissance, de réduire la pauvreté et de réaliser les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD).

Bien qu'adopté en juillet 2006, la mise en œuvre du DSCR 1 a attendu l'avènement du Gouvernement issu des élections de 2006. Ce dernier l'a adopté en mars 2007 et l'a transmis aux Conseils d'administration de la Banque mondiale et du Fonds Monétaire International (FMI). Ces deux institutions l'ont à leur tour approuvé successivement en mars et en avril 2007.

Le Gouvernement a mis ainsi en place son programme de mandature ainsi que son contrat de gouvernance (2007-2011) en les reposant sur les piliers stratégiques du DSCR 1. Arrivé à terme en décembre 2008, le DSCR 1 a connu un glissement sur décision du Gouvernement, jusqu'en 2010 afin d'éviter de plonger le pays dans un vide programmatique. Ceci a permis également au Gouvernement de disposer d'un temps suffisant pour la préparation du DSCR 2.

En mars 2010, le Gouvernement a procédé à la revue du DSCR 1 et a rédigé un rapport de mise en œuvre de ce dernier. Ces actions combinées ont apporté la preuve de l'accomplissement du premier déclencheur pour l'atteinte du Point d'achèvement de l'I-PPTE intervenue en juillet 2010. Les conclusions de cette revue ont recommandé l'intensification et l'accélération des efforts de lutte contre la pauvreté et l'atteinte des OMD. C'est ainsi que le Gouvernement a décidé d'élaborer un document de stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté de deuxième génération (DSCR 2). Ce dernier permettra au pays d'éviter de naviguer à vue et de relever les principaux défis qui restent en matière de lutte contre la pauvreté.

Le DSCR 2 se distingue du DSCR 1 en ce sens qu'il s'inscrit dans un cadre de planification, de programmation et de budgétisation qui a évolué par rapport à celui du DSCR 1. En effet, un nouveau système national de planification et de programmation reposant sur la Gestion Axée sur le Résultat de Développement (GRD), a commencé à émerger avec la réforme des finances publiques et le développement de nouveaux outils au niveau national, sectoriel

et provincial (Stratégies sectorielles, PAP central et provinciaux, CDMT et CDSMT).

Les Piliers que définit la SCR 2 visent à faire avancer la RDC vers la concrétisation de sa vision de développement et d'en faire un pays à revenu intermédiaire, convergeant vers les OMD et capable de mener à leur terme les cinq chantiers de la République.

Cette vision vise à conférer à la RDC l'image de :

- un pays et un peuple unis, épris de paix, de justice et de liberté dans une démocratie consolidée ;
- un territoire national entièrement pacifié, vivant dans l'ordre et la discipline à l'intérieur des frontières sûres ;
- un pays doté des institutions politiques, économiques et sociales constituées sur la base des valeurs et / ou principes démocratiques, de compétence et d'égalité de sexe ;
- Une économie rurale et urbaine stable, à forte croissance inclusive, durable, compétitive et intégrée dans le dynamisme des échanges internationaux et créatrice d'emplois décents et productifs ;
- Un vaste territoire totalement intégré et désenclavé pour plus de fluidité dans la circulation des biens et des personnes à travers des infrastructures modernes ;
- Une génération sans SIDA, en bonne santé et bien formée, ayant accès à un emploi décent et capable d'accompagner le développement économique, social et culturel du pays ;
- Un pays déterminé à mener une politique démographique appropriée et engagé dans un partenariat mondial en vue de conserver, de protéger et de rétablir la santé et l'intégrité de l'écosystème terrestre.

Les interventions découlant des piliers de ce DSCR 2 exigent d'importants investissements sur la période (2011-2015). Comparé à l'ensemble des ressources attendues, il se dégage un gap de financement à mobiliser par tous les acteurs. Ceci nécessite une intensification des actions de mobilisation des ressources financières et techniques qui doivent être à la hauteur de l'ampleur des actions à entreprendre pour atteindre les objectifs retenus.

C'est le moment et le lieu de réitérer une fois de plus, les remerciements du Gouvernement à la communauté internationale pour l'effort qu'elle n'a cessé de déployer pour la promotion de la démocratie, la consolidation de la paix et l'amélioration des conditions de vie de la population congolaise.

Nonobstant cet effort louable, il est indispensable que des avancées significatives soient faites dans la perspective de mener à terme notre combat pour l'éradication de la pauvreté. La communauté internationale devrait donc substantiellement augmenter l'aide publique au développement accordée à la RDC en respectant les engagements confirmés lors de différents sommets au niveau mondial et national (G8 à Gleneagles, Doha, Agenda de Kinshasa, etc.).

En même temps, pour assurer une réalisation effective des stratégies et interventions retenues dans le cadre de la SCRP 2, le Gouvernement s'engage avec l'aide du secteur privé à poursuivre et ce de façon efficiente et efficace, la mise en œuvre de certaines mesures essentielles relatives : (i) à la sécurisation de l'ensemble du territoire national ; (ii) à la poursuite de la réforme de la fonction publique pour en faire une administration de développement ; (iii) à la gouvernance économique ; (iv) au développement du secteur privé ainsi qu'à l'amélioration du climat des affaires et (v) au renforcement du système statistique national pour le suivi-évaluation.

**Olivier KAMITATU ETSU**

**Ministre du plan**

1. La deuxième stratégie de croissance pour la réduction de la pauvreté de la RDC entend consolider les acquis du DSCR 1 et faire de la croissance, la création d'emplois et la lutte contre les changements climatiques les principaux leviers pour une réduction sensible de la pauvreté. Partant d'un état des lieux en matière de gouvernance, des progrès pour la réalisation des OMD et de différents défis qui en résultent, le document propose des stratégies devant aboutir à un passage à l'échelle de la RDC dans le cadre de la lutte contre la pauvreté. Elle prend aussi en compte les questions de genre, dans tous les domaines de développement en vue de corriger les iniquités et inégalités envers les femmes et de contribuer ainsi plus efficacement à la réduction de la pauvreté.

### **Contexte d'élaboration**

2. Le contexte de l'élaboration du DSCR 2 a été marqué par les efforts de la consolidation de la paix au travers du renforcement de l'autorité de l'Etat, de l'unification territoriale autrefois affaiblie par les divers mouvements politico-militaires ayant engendré un nombre encore élevé de personnes déplacées et de réfugiés, l'enclavement des villes et des villages, le délabrement du tissu économique, l'insécurité encore persistante dans certains milieux, la démobilisation des ex-combattants et, la réhabilitation de quelques infrastructures socio-économiques.
3. De même, les efforts d'assainissement du cadre macroéconomique ont permis l'atteinte du Point d'achèvement de l'I-PPTE en juillet 2010, offrant ainsi un nouvel environnement favorable à la mise en œuvre de politiques pro-pauvres.
4. Cette nouvelle stratégie entend opérationnaliser la vision de développement du pays: « Société d'espoir, capable de hisser la RDC au niveau de développement humain des pays à revenu intermédiaire et de converger vers les Objectifs du Millénaire pour le Développement ».
5. A cet effet, le processus d'élaboration a été conduit dans un cadre participatif, impliquant tous les acteurs de développement, dans un esprit d'appropriation nationale. A chaque étape, la société civile, l'administration publique et les Organisations Non Gouvernementales (nationales et internationales), ainsi que les Partenaires Techniques et Financiers ont été associés.

### **Principaux acquis du DSCR 1**

#### **Gouvernance en RDC**

6. Entre 2007 et 2010, le Gouvernement a travaillé à consolider la situation politique et sécuritaire de la RDC et durant les dernières années, le climat politique est demeuré globalement serein. Pratiquement toutes les institutions prévues dans la Constitution, aussi bien au niveau central qu'en provinces, ont été mises sur pied et rendues fonctionnelles. Cependant, l'ensemble de ces institutions souffrent de déficits importants de capacités qui rendent difficile l'accomplissement de leurs missions.
7. En matière de sécurité, le pays a connu ces dernières années une amélioration considérable de la situation sécuritaire avec une pacification du territoire national, grâce aux opérations militaires menées contre les groupes rebelles, au dialogue et à une diplomatie active envers les pays voisins pour une solution globale et durable intéressant la sous-région des Grands Lacs. Cependant, des groupes armés continuent de menacer la stabilité de certaines zones situées au nord et à l'est du pays.
8. Sur le plan structurel, le Gouvernement a engagé une série d'actions de réorganisation et de développement des capacités au sein des forces armées et de la police. Depuis 2009, un nouveau cadre juridique devant régir **l'Administration Publique** congolaise a été élaboré et soumis au législateur pour adoption. Ce cadre comprend le projet de loi organique de la Fonction Publique nationale, provinciale et locale, et le projet des statuts des Agents et Fonctionnaires des services publics. Des audits institutionnels ont été

réalisés et des mesures de restructuration ont émergé dans plusieurs ministères. Des mesures ont également été adoptées en vue de maîtriser les effectifs notamment les opérations de recensement et de contrôle des fonctionnaires et le départ de 3.741 Fonctionnaires et Agents de l'Etat éligibles et dont la majorité attendent le paiement de leurs indemnités de mise à la retraite.

9. Malgré ces mesures, l'administration publique continue de présenter d'importants dysfonctionnements, bien enracinés depuis de nombreuses années : l'inadaptation et l'anachronisme des textes légaux et réglementaires régissant le personnel de l'Etat et du régime de protection sociale, l'inadéquation des missions, des structures, des emplois et des effectifs, la non-maîtrise de la masse salariale, le vieillissement et le manque de qualification du personnel de l'Etat, la non-observance d'éthique professionnelle, l'obsolescence du système de suivi de la carrière des agents de l'Etat, l'absence d'une politique de rémunération cohérente et attractive ainsi que des avantages sociaux.
10. Dans le **domaine juridique** d'importants progrès ont été réalisés. En effet, un plan d'actions de la réforme de la justice a été approuvé en 2007. Suite à l'analyse institutionnelle et organisationnelle de la justice (2008/2009), un nouveau cadre organique a été adopté pour le ministère et une restructuration du Conseil Supérieur de la Magistrature a été entérinée. Une loi sur l'organisation et la compétence judiciaires a été adoptée en 2010 et le cadre légal a évolué également dans de nombreux domaines (adhésion à l'OHADA en 2010, loi sur la Cour Constitutionnelle, loi portant protection de l'enfant,...).
11. En dépit de ces efforts de restructuration du système judiciaire et pénitentiaire, d'énormes problèmes continuent de subsister : cadre légal obsolète; couverture judiciaire incomplète et absence d'une justice de proximité; faibles capacités des personnels administratifs, judiciaires et pénitentiaires ; dysfonctionnements dans l'administration de la justice (corruption, impunité, lenteur dans le prononcé des jugements, inaccessibilité du service de justice pour la majorité de la population.
12. L'évaluation de l'engagement gouvernementale en matière de **décentralisation**, révèle qu'elle n'a été amorcée que dans son volet institutionnel et juridique avec l'installation des assemblées et gouvernements provinciaux ainsi que l'adoption d'un nombre significatif de textes de base. Une approche progressive a été retenue concernant la mise en place de certaines dispositions de la Constitution de 2006 (révisée en janvier 2011) relatives au transfert des ressources (40% des recettes à caractère national dévolues aux Provinces et Entités Territoriales Décentralisées) et à la création de nouvelles provinces (création programmée de 15 nouvelles provinces). Ce cadre reste à consolider. De même, les transferts de compétences ont été définis mais les modalités de réalisation de ceux-ci sont encore à préciser.
13. Les défis en termes de capacités à mettre en place au niveau des Provinces et des Entités Territoriales Décentralisées (ETD) sont énormes. Une programmation opérationnelle précise, assurant une bonne visibilité des actions de réforme, est nécessaire.
14. Sur le plan de la **gouvernance économique**, diverses réformes ont été engagées en vue d'une part d'améliorer les recettes publiques, d'autre part de mieux contenir, allouer et mettre en œuvre les dépenses. La signature en décembre 2009 d'un nouveau programme avec le FMI soutenu par une Facilité Elargie de Crédit (FEC) traduit l'effort des autorités congolaises pour retrouver des comptes plus équilibrés et des dépenses à la fois plus efficaces et transparentes. Ces efforts de réformes ont permis à la RDC d'atteindre enfin le Point d'achèvement de l'I-PPTE, permettant de réduire substantiellement le fardeau de la dette.
15. L'année 2010 a été particulièrement active avec l'adoption quasi simultanée de trois cadres de référence majeurs : un plan stratégique de réforme des finances publiques – PSRFP (mars 2010) ; le nouveau projet de loi sur les finances publiques – LOFIP (mars 2010) et le nouveau Code des marchés publics (avril 2010). Un Comité d'Orientation de la Réforme des Finances Publiques (COREF), institué en 2009, a permis de renforcer le pilotage dans ce domaine.

16. Le **secteur privé** congolais, dominé par la présence des petites et moyennes entreprises (PME), souffre d'importantes contraintes de financement relevant aussi bien des entreprises que du système bancaire et du pouvoir public.

### ***Pauvreté en RDC***

17. En RDC, sept ménages sur dix sont pauvres avec une disparité entre milieu rural - où environ huit ménages sur dix sont pauvres - et milieu urbain - où moins de sept ménages sur dix sont pauvres - L'alimentation représente 62,3% des dépenses totales des ménages congolais. Cette structure de la dépense du ménage congolais révèle que toute inflation affectant les produits alimentaires diminuerait leurs revenus réels, augmentant, toute chose restant égale par ailleurs le nombre de pauvres et de vulnérables.
18. Suivant, la structure des dépenses des ménages congolais, un ménage représentatif pauvre de la RDC, mettra en moyenne au minimum 3,5 ans pour sortir de sa situation de pauvreté s'il enregistre un accroissement annuel moyen de 20% de ses dépenses, toute chose restant égale par ailleurs. Il en mettra en moyenne 70 ans si l'accroissement annuel de ses dépenses n'est que de 1% et 23 ans quand il ne sera que de 3%.
19. En somme, la pauvreté des ménages congolais augmente proportionnellement avec leur taille (milieu rural et milieu urbain). Le niveau d'instruction du chef du ménage influence la vulnérabilité à la pauvreté, les ménages dont le chef n'a aucun niveau d'instruction étant, en général, les plus pauvres.
20. Il importe de préciser que cette analyse du profil de pauvreté faite dans ce document est basée sur les données de l'enquête 1-2-3 de 2005, en absence de nouvelles enquêtes.

### ***OMD 2015 ou 2020***

21. Le Gouvernement de la RDC s'est engagé depuis 2008 dans l'élaboration d'une stratégie visant à faire un passage à l'échelle pour réduire les écarts en matière d'atteinte des OMD. A cet effet, il a élaboré et validé en décembre 2008 un plan national pour la réalisation des OMD, intitulé "Document de plaidoyer pour la mobilisation des ressources en faveur des OMD". Cet instrument de plaidoyer a révélé l'impossibilité pour la RDC d'atteindre les cibles des OMD dans un cadre macroéconomique stable et assaini en 2015 et la nécessité pour le pays de reporter l'atteinte desdites cibles en 2020 mais avec un ferme engagement de les atteindre en 2015 si le contexte socio-économique le favorisait.
22. Pour y parvenir, le Gouvernement a mis en œuvre diverses politiques économiques et sociales dans le contexte de gouvernance ci-dessus décrite qui ont permis de réaliser, en substance, les progrès ci-après : les résultats de l'enquête MICS 2010 indiquent que de réelles chances sont observées pour la réalisation en 2015 de certaines cibles à travers les efforts réalisés en matière de lutte contre le VIH/Sida (objectif 6, Cible 6A) et d'autonomisation des femmes (objectif 3, Cible 3A). Pour les objectifs liés à la lutte contre la pauvreté (objectif 1, cible 1C), à l'éducation pour tous d'ici 2015 (objectif 2, cible 2A), la santé infantile (objectif 4, cible 4A), la lutte contre le paludisme (objectif 6, cible C) et l'assainissement (objectif 7, cible 7C) aucun réel progrès n'est observé. Enfin, les progrès sont mitigés en matière de santé maternelle (objectif 5, cible 5A), et d'accès à l'eau potable (objectif 7, cible 7C).

### **Principaux défis à relever pour prochain quinquennat**

23. La volonté affichée du Gouvernement d'atteindre les objectifs (global et spécifiques) de la réduction de la pauvreté pour le prochain quinquennat dépendra de la capacité des acteurs nationaux du développement, avec l'appui des Partenaires techniques et Financiers à relever les principaux défis suivants : (i) la maîtrise de la démographie ; (ii) la relance d'une croissance à deux chiffres à travers le renforcement de la dynamique de reconstruction et de réhabilitation des infrastructures socioéconomiques de base, notamment en milieu rural et la relance de l'agriculture ; cette croissance s'accompagnera d'une vraie politique de redistribution ; (iii) l'amélioration de la sécurisation de l'intégrité du territoire et la consolidation de la paix et de la démocratie ; (iv) l'amélioration de la gouvernance financière et économique pour une plus grande

efficacité des politiques publiques ; (v) le renforcement des capacités des institutions et des ressources humaines de la République et de l'Administration publique ; (vi) la mobilisation des ressources nécessaires à la mise en œuvre des stratégies nationales qui conditionnent la réalisation des OMD ; (vii) la protection de l'environnement à travers une prise en compte systématique des questions liées aux changements climatiques et; (viii) l'accélération et la mise en œuvre du processus de décentralisation.

### **Grandes options et piliers de la stratégie**

24. La RDC a pour ambition de réaliser les OMD à l'horizon 2020. A cet effet, le DCSR 2 se fixe comme objectif à l'horizon 2015, d'améliorer sensiblement les conditions de vie de la population. Cette amélioration conduit à la réalisation d'une croissance économique moyenne annuelle de 7,2% respectueuse de l'environnement, une réduction de l'incidence de pauvreté d'environ 11 points pour la situer à 60% en 2015 et la création d'un million d'emplois décents par an *dans la perspective d'une génération sans Sida*, le tout dans un contexte de maîtrise de l'inflation avec un niveau moyen annuel de 9%.
25. Les résultats de développement attendus tiennent compte de quatre menaces majeures, à caractère transversal, et qui sont susceptibles de saper les acquis économique et social que sont : la dégradation de l'environnement, les maladies invalidantes (le paludisme et le VIH/Sida), la forte croissance démographique et l'instabilité de l'environnement international.
26. C'est pourquoi, le Gouvernement congolais mettra tout en œuvre pour adopter des politiques macroéconomiques appropriées afin de jeter les bases d'une croissance forte, créatrice d'emplois décents, tout en veillant à maintenir les grands équilibres fondamentaux, à améliorer la protection des pauvres et des groupes vulnérables et à préserver l'environnement. Vu également que les contributions à la stabilité et au développement durable des femmes sont toujours difficiles à réaliser parce qu'elles sont sujettes des iniquités et discrimination de droit et de fait, le Gouvernement assurera, à travers sa Politique Nationale Genre, une approche holistique et transversal, dans toutes les activités de quatre piliers du DCSR 2, prenant en compte les femmes autant que les hommes.
27. Pour assurer une stabilité durable et soutenir une croissance forte, la présente stratégie repose sur quatre (4) piliers comportant chacun des axes stratégiques clairs et des actions prioritaires pour leur mise en œuvre. Ainsi, sur la base de la vision du DCSR 2, des piliers ont été bâtis comme suit :
  - *Pilier 1 : Renforcer la gouvernance et la paix ;*
  - *Pilier 2 : Diversifier l'économie, accélérer la croissance et promouvoir l'emploi ;*
  - *Pilier 3 : Améliorer l'accès aux services sociaux de base et renforcer le capital humain ;*
  - *Pilier 4 : Protéger l'environnement et lutter contre les changements climatiques.*

#### **Pilier 1 : Renforcer la gouvernance et la paix**

28. Le renforcement de la bonne Gouvernance et de la paix vise fondamentalement à consolider le socle – stabilité politique, sécurité, autorité de l'Etat et gouvernance publique satisfaisante – qui conditionne une conduite efficace des actions de développement du pays et l'atteinte des résultats dans l'ensemble des secteurs. Ce pilier s'organise autour de six priorités majeures: (i) renforcer l'autorité de l'Etat, (ii) accélérer le processus de décentralisation, (iii) poursuivre la réforme des finances publiques, (iv) améliorer le climat des affaires et promouvoir le secteur privé, et (v) renforcer les capacités institutionnelles et humaines et, (vi) appuyer la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Développement de la Statistique.

#### **Pilier 2 : Diversifier l'économie, accélérer la croissance et promouvoir l'emploi**

29. Le présent pilier fait référence aux politiques de développement des infrastructures de soutien aux activités de production et à celles liées à la redynamisation de ces activités. La stratégie propose également des politiques de promotion de l'emploi. Il convient de relever que la mise en œuvre de cette politique repose sur le renforcement de la

gouvernance dans un contexte affirmé de protection de l'environnement et de lutte contre le changement climatique.

**Pilier 3 : Améliorer l'accès aux services sociaux de base et renforcer le capital humain ;**

30. Reposant sur les politiques aptes à renforcer le capital humain du pays, ce pilier a pour enjeu principal de permettre à tous, un accès à des services sociaux de base de qualité. La concentration des efforts sur les secteurs sociaux devrait également permettre de doter la RDC de ressources humaines bien éduquées et en bonne santé. Ce troisième pilier s'articule autour de quatre grandes priorités que sont : le renforcement du capital humain, la lutte contre le VIH/Sida, la réduction des inégalités et l'amélioration du cadre de vie des femmes autant que des hommes.

**Pilier 4 : Protéger l'environnement et lutter contre les changements climatiques.**

31. Pour mieux protéger l'environnement et lutter contre le changement climatique, le Gouvernement entend mettre un accent particulier sur : la gestion et la protection de l'environnement, la lutte contre les changements climatiques, l'intégration de l'environnement et le changement climatique dans les stratégies sectorielles.
32. Ce quatrième pilier vise à valoriser le capital naturel unique de la RDC dont l'exploitation conditionne en grande partie le développement socioéconomique du pays et notamment celui des plus pauvres, et qui est aussi menacé par le changement climatique. Pour opérationnaliser la stratégie de croissance réduisant la pression sur la forêt, la RDC a défini une stratégie préliminaire REDD+<sup>1</sup> dans laquelle, le pays affiche comme ambition de devenir un puits de carbone à horizon 2030. Les objectifs REDD+ seront définis de manière ambitieuse et réaliste, en cohérence avec les objectifs de développement socio-économique retenus dans le DSCR. L'ensemble de cet exercice sera défini selon un processus participatif national, impliquant l'ensemble des parties prenantes avec une place importante accordée à la société civile, notamment les communautés locales. Deux grandes options de stratégies sont proposées : d'une part, gérer et protéger l'environnement tout en luttant d'autre part contre les changements climatiques.

**Cadrage macroéconomique de la stratégie**

33. Le cadre macroéconomique et budgétaire a été élaboré en vue de prendre en compte les effets des politiques sectorielles (chapitre 2) dans la perspective du maintien de la stabilité macroéconomique, condition nécessaire pour jeter les bases de la croissance économique et de la réduction de la pauvreté. Il est fondé sur le profil des dépenses publiques, l'évaluation des coûts pour l'atteinte des OMD à l'horizon 2020 et les hypothèses de croissance sectorielle de l'économie prenant en compte les aléas de l'environnement international et des potentialités réelles de l'économie congolaise. Il permet de ce fait, d'assurer une programmation réaliste des dépenses publiques tout en mettant en évidence les principaux choix budgétaires proposés par le Gouvernement.

**Scénario du cadrage macroéconomique de la stratégie (Scénario DSCR)**

34. Les résultats du cadrage macroéconomique à moyen terme indiquent que sur la période de mise en œuvre du DSCR 2, l'économie congolaise devrait enregistrer une croissance forte et soutenue dans un environnement marqué par une maîtrise de l'inflation et une consolidation des finances publiques. Le taux de croissance moyen sur la période serait de 7,2% contre 5,6% sur la période 2006-2010. Ce qui constitue un gain net d'environ 2,0 points par rapport au DSCR 1.
35. Le déficit budgétaire sera financé principalement par : (i) des prêts concessionnels afin de garantir la viabilité de la dette extérieure car le Congo vient de bénéficier des initiatives IADM et IPTE ; (ii) des dons notamment les appuis budgétaires et dons projets en

---

<sup>1</sup> REDD + : Réduction des Emissions liées à la Déforestation et à la Dégradation des Forêts, et incluant la conservation, la gestion forestière durable, et l'augmentation des stocks de carbone. Ce mécanisme vise à permettre le financement par les pays développés, sur la base des résultats obtenus, des actions de réduction des émissions de gaz à effet de serre issues de la déforestation et de la dégradation des forêts dans les pays en développement.

faisant les plaidoyers sur le financement des OMD ; (iii) des ressources issues de la privatisation des entreprises publiques. En outre, le Congo pourrait mobiliser des ressources par emprunts publics sur le marché financier intérieur et sous régional à condition de procéder à l'analyse de la viabilité de la dette, d'améliorer le climat des affaires et de maintenir la rigueur budgétaire.

### **Scénario PEG**

36. Le scénario PEG peut être contraint par des aléas liés à l'environnement international, à la faible mobilisation des ressources nécessaires à l'atteinte des OMD. Il en découle un scénario alternatif proche du cadrage macroéconomique du nouveau programme économique et financier conclu avec le Fonds Monétaire International en 2009.
37. La croissance économique projetée est de 6,5% en moyenne sur la période 2011-2015, avec une inflation contenue à un chiffre. La rigueur budgétaire devrait permettre de contenir l'évolution des dépenses publiques, les investissements en particulier. Dans ce cadre, les dépenses relatives à la gouvernance, à la défense et à la sécurité prendront une part prépondérante du Budget. Le déficit global, base ordonnancement, se situerait à 3,3% du PIB en moyenne sur la période 2011-2015. Il devra être financé entre autres par la mobilisation de ressources concessionnelles qui n'entravent pas la viabilité de la dette publique

### **Mise en œuvre et suivi de la stratégie**

38. La revue de la mise en œuvre du DSCR 1 a recommandé une révision du dispositif de suivi-évaluation pour le DSCR de seconde génération et a proposé six défis majeurs à relever, à savoir : (i) la révision et la formulation du cadre de suivi-évaluation ; (ii) la sécurisation de la production des données statistiques désagrégées selon les sexes ; (iii) le renouvellement du cadre de programmation opérationnelle et budgétaire en le rendant plus sensible au genre ; (iv) la mise en place des outils pro genre de reporting ; (v) le développement d'un cadre minimal pour l'évaluation des politiques publiques et (vi) l'amélioration de la participation et de la communication.
39. C'est pourquoi un système d'information a été identifié et rappelle les composantes et activités-clé du système de suivi évaluation, (ii) les outils de collecte de données, (iii) les outils de reporting, (iv) les indicateurs de suivi-évaluation et (v) les priorités-clés pour assurer le bon fonctionnement du système. Quant à l'architecture institutionnelle, elle situe les responsabilités à deux niveaux : politique et technique.

## INTRODUCTION

### DE LA PREMIERE A LA SECONDE GENERATION DE DSCRP

1. L'adoption en 2006 du premier Document de Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté (DSCRP 1) a été un tournant majeur pour la gestion des politiques socio-économiques: pour la première fois, le pays a pu disposer d'un cadre de priorités de développement à moyen terme, orienté sur l'accélération de la croissance et la lutte contre la pauvreté.
2. De ce fait, le DSCRP 1 a été la première expérience en RDC de formulation des choix stratégiques et des actions dans un cadre intégré, basé sur le consensus politique et visant à relier les différentes politiques publiques aux deux objectifs essentiels d'une croissance forte et d'une baisse rapide de la pauvreté. Assis sur cinq piliers stratégiques, il s'est également référé à des objectifs dépassant l'horizon du document en cherchant à s'inscrire dans la trajectoire d'atteinte des Objectifs du Millénaire. Le DSCRP 1 et les exercices liés (Plans d'actions prioritaires, DSCRP/PAP provinciaux, ...) ont par ailleurs favorisé la mise en place de cadres de concertation à large échelle qui ont réuni gouvernement, organisations de la société civile, secteur privé et PTF autour d'une réflexion globale sur les enjeux et les priorités des politiques nationales de développement. Enfin, malgré ses insuffisances, le DSCRP 1 a tout de même joué son rôle de cadre unique de référence pour les acteurs nationaux du développement et pour les PTF traditionnels de la RDC.

3. Portant initialement sur la période 2006-2008, cette première stratégie n'a commencé à être opérationnalisée qu'à la mi-2007 avec l'élaboration d'un premier Programme d'Actions Prioritaires (PAP) couvrant la période Juillet 2007-Décembre 2008. Au vu du faible taux d'exécution de ce premier PAP, le Gouvernement a décidé d'attendre 2010 pour engager le processus d'élaboration d'une stratégie de seconde génération. Aussi, pour gérer la période transitoire, un second Programme d'Actions Prioritaires (PAP 2) a été approuvé et mis en œuvre pour les deux années 2009 et 2010.

#### Encadré 1. Rappel sur le processus DSCRP 1 en RDC

- 2001 : RDC déclarée éligible pour l'initiative renforcée PPTE. Lancement des travaux d'élaboration du Document intérimaire de la stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP-I).
- 2002 : Adoption du DSRP-Intérimaire.
- 2003 : Atteinte du Point de Décision de l'Initiative renforcée PPTE (juillet) ; lancement de la formulation de la version finale du DSCRP 1.
- 2006 : Mise en place d'un programme autonome de stabilisation macroéconomique suivi par les services du FMI – PSSF (avril) ; adoption par le gouvernement de transition du DSCRP 1 (juillet).
- 2007 : Endossement du DSCRP 1 par le Gouvernement issu des élections (mars) ; présentation aux Conseils d'Administration de la Banque mondiale et du FMI (mars et avril) ; finalisation du Plan d'action de la mise en œuvre du DSCRP 1 (juillet).
- 2008 : Premier rapport d'avancement de mise en œuvre du DSCRP 1 (couvrant la période Avril 2007-Décembre 2008).
- 2009 : Adoption du second plan d'actions prioritaires (mai) ; prorogation par le Gouvernement de l'échéance du DSCRP 1 au 31 décembre 2010 (juillet) ; conclusion d'un nouveau programme avec le FMI soutenu par une Facilité Elargie de Crédit.
- 2010 : Revue du DSCRP 1 et PAPI/PAP2 (mars) ; publication du second rapport de mise en œuvre du DSCRP 1 (portant sur l'année 2009) ; atteinte du Point d'achèvement de l'I-PPTE (juillet).

4. Par ailleurs, le DSCRP 1 a connu des contraintes importantes tant au niveau de son élaboration, qui fut très longue, que de sa mise en œuvre. Premièrement, l'appropriation tant du document que du processus est restée limitée. En second lieu, le dispositif institutionnel pour accompagner la mise en œuvre de la stratégie a eu du mal à fonctionner, qu'il s'agisse des comités institués aux différents niveaux national, provincial et local, ou des groupes thématiques. De même, les insuffisances au niveau du système d'information statistique, d'analyse et reporting n'ont pas permis au dispositif de suivi-évaluation d'assurer correctement sa mission d'évaluation des progrès réalisés et de proposition de mesures correctrices. Plus fondamentalement encore, la mise en œuvre du DSCRP 1 a été largement contrecarrée par la permanence de problèmes structurels au niveau de l'administration publique et par la difficulté à aligner les allocations budgétaires et les dépenses effectives de l'Etat sur les priorités définies. Enfin, une insuffisance de prise en compte des inégalités de genre et disparités affectant davantage les femmes a influé négativement les résultats de l'exécution du DSCRP.

5. Le Gouvernement a confirmé dès 2009 son intention de préparer un second document stratégique, portant le nom de Document de Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté de deuxième génération (DSCR 2). Cette nouvelle stratégie constitue pour le prochain quinquennat (2012-16) un cadre stratégique unique de référence des politiques macroéconomiques et sectorielles cohérentes mis en œuvre de manière inclusive pour tout le pays. Elle est également un instrument d'aide à la rationalisation de la gestion des dépenses publiques et à la mise en place d'une gestion axée sur les résultats. Enfin, le DSCR 2 est un document fédérateur, de plaidoyer et de mobilisation des ressources.

## ENJEUX DU DSCR 2

6. L'établissement du DSCR 2 apparaît comme une nécessité à plusieurs égards. En premier lieu, il répond à une décision consensuelle prise en 2009, motivée par la nécessité d'**éviter de prolonger une situation de «vide stratégique»**. Autrement dit, il est indispensable de disposer d'un nouveau cadre de planification à moyen terme qui permette d'une part d'éclairer les orientations fondamentales qui doivent faire consensus entre les acteurs de développement, d'autre part d'assurer l'encadrement nécessaire pour la mise en œuvre des différentes politiques publiques sectorielles.
7. En second lieu, il faut **recadrer les politiques publiques dans un contexte en évolution**. En effet, au-delà d'une récurrence des problèmes de développement du pays, l'environnement global a sensiblement changé depuis le DSCR1. Le contexte sécuritaire n'est plus le même. La démocratie est désormais un acquis qu'il faut maintenir et consolider. Des réformes majeures ont été engagées dans des secteurs clés : armée et police, justice, finances publiques, administration publique, décentralisation. Tous ces éléments rendent impérative la production d'un nouveau cadre consolidant et assurant la cohérence des priorités de chaque secteur, thème, ministère.
8. En troisième lieu, l'émergence de **nouveaux outils de gestion des politiques publiques**, conformant un nouveau système national de planification (cfr. figure 1 ci-dessous), permet d'envisager une meilleure opérationnalisation du DSCR 2, remédiant ainsi à l'une des faiblesses majeures de son prédécesseur. En effet, plusieurs secteurs (agriculture, mines, éducation, santé, VIH/Sida, genre, etc.) ainsi que la totalité des ministères et de nombreuses provinces ont élaboré des nouveaux documents stratégiques et de programmation de leurs priorités.
9. Quatrièmement, le DSCR 2 est également une opportunité pour **relancer le plaidoyer autour de l'atteinte des OMD et actualiser les différentes cibles** établies au début des années 2000. Même en l'absence de données actualisées sur la pauvreté monétaire, plusieurs enquêtes et études ont permis d'établir un nouveau profil socio-économique. Ce dernier a donné des indications à la fois sur les bonnes ou faibles performances des programmes mis en œuvre pendant la période 2006-2010 et sur la révision des priorités et cibles de la stratégie.
10. Enfin, ce second DSCR constitue un enjeu majeur pour **assurer l'insertion de la RDC dans les nouvelles dynamiques internationales** à un moment où (i) les négociations internationales en cours sur la lutte contre le changement climatique permettent également d'entrevoir de nouvelles perspectives de financement très prometteuses pour la RDC à court, moyen et long terme; (ii) des marges de manœuvre importantes ont été dégagées par l'atteinte du point d'achèvement de l'Initiative PPTE/IADM et l'annulation consécutive de 12,3 milliards de dollars de dette en juillet 2010.

## LA PLACE DU DSCR2 DANS LE NOUVEAU CADRE DE PLANIFICATION

11. La nouvelle stratégie s'inscrit dans un cadre de planification, programmation et budgétisation qui a évolué par rapport à celui du DSCR 1. En effet, un nouveau système national de planification et de programmation a commencé à émerger avec la réforme des finances publiques et le développement de nouveaux outils au niveau national, sectoriel et provincial (nouvelles politiques sectorielles, élaboration de deux Plans d'Actions Prioritaires nationaux, de stratégies et PAP provinciaux, de PAP/CDMT ministériels,...). Des efforts importants restent à fournir en ce qui concerne la consolidation de ces outils

ainsi que leur articulation mutuelle avec les outils de suivi évaluation. Une loi sur le système de planification conduira à arrêter le cadre général des procédures et des responsabilités dans ce domaine. Néanmoins, les caractéristiques principales de ce nouveau système peuvent se présenter comme suit :

a) *un document de vision à long terme :*

- la **Vision à long terme de développement**. Cette vision se traduit par un document, élaboré et validé par l'ensemble des forces vives de la RDC. Elle est construite à partir d'une série de travaux : (i) évaluation rétrospective du développement national ; (ii) confrontation des potentiels du pays avec les perspectives à moyen et long terme du développement régional, continental et mondial ; (iii) études des aspirations des populations ; et (iv) choix de scénarios alternatifs pour le développement à long terme. La Vision de long terme actuellement en vigueur en RDC est la Vision 25/26, mais elle sera remplacée prochainement par la Vision 2035 en cours de préparation.

b) *des documents de planification stratégique à moyen terme :*

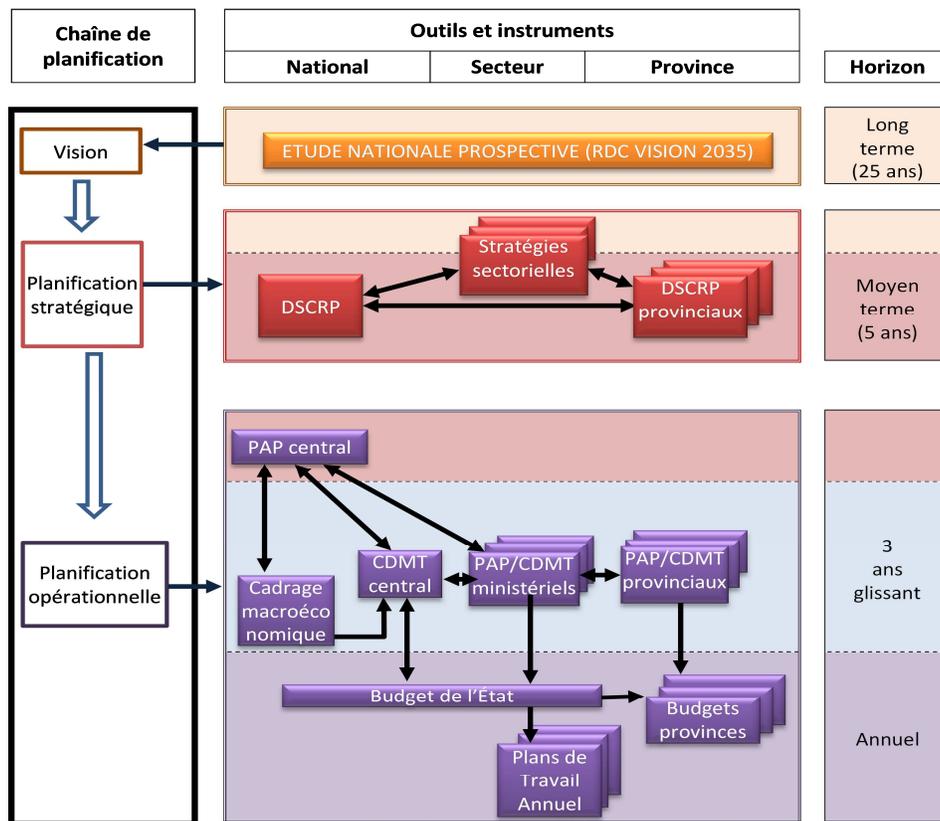
- le **Document de la Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté** : cadre de planification stratégique à horizon quinquennal. Il constitue un cadre consensuel d'orientations nationales de développement accéléré, durable et apte à réduire la pauvreté et les inégalités. Fondé sur un état des lieux du développement du pays et une analyse des politiques mises en œuvre, il fixe les grandes priorités et orientations de politiques publiques pour cinq ans.
- les **documents de stratégies sectorielles ou thématiques** : formulés sous la forme de lettres de politique ou de plans stratégiques sectorielles ou thématiques détaillés, ces documents définissent à un horizon d'au moins cinq ans le cadre de référence pour les acteurs du secteur (objectifs, priorités, responsabilités, etc).
- les **stratégies de développement des provinces** : Ces stratégies sont élaborées au niveau de chaque province. Elles définissent les principales orientations stratégiques et les objectifs à atteindre en matière de développement socio-économique par ladite Province. Les priorités – par exemple les secteurs à prioriser dans l'allocation des ressources provinciales – tiennent compte du contexte local mais aussi des objectifs nationaux définis dans le DSCRCP.

c) *des documents d'opérationnalisation :*

- le **Programme d'Actions Prioritaires global (PAP)** du DSCRCP présente la programmation opérationnelle de l'ensemble des actions permettant d'atteindre les objectifs du DSCRCP. Construit autour de programmes suivant la structure du DSCRCP. Avec un horizon de cinq ans, le PAP global est un outil de programmation glissante révisé annuellement.
- Les Cadres de Dépenses à Moyen Terme (**CDMT ministériels**) : Le CDMT décline la programmation budgétaire de chaque ministère sur une période de cinq ans. C'est un outil de programmation glissante qui présente : (i) les besoins du secteur institutionnel concerné (sans contrainte financière) ; (ii) puis une programmation révisée en fonction de la contrainte budgétaire (enveloppe ministérielle).
- les **PAP et les CDMT provinciaux** sont des outils d'opérationnalisation des plans provinciaux qui, comme les PAP/CDMT ministériels, sont des instruments de programmation triennale glissante. Ils comprennent l'ensemble des actions programmées dans les provinces, quel que soit leur financement (Budget de l'Etat, ressources propres de la province, financements extérieurs directs). Les actions relevant du Budget de l'Etat sont clairement identifiées.

12. La figure ci-dessous fait état des principaux outils utilisés pour la planification, la programmation et la budgétisation ainsi que des relations entre eux.

Figure 1. Cadre d'opérationnalisation de la SRP



## DÉMARCHE D'ELABORATION DU DSCRP 2

13. Faisant l'objet d'une note méthodologique validée en juillet et révisée en octobre 2009, l'élaboration du DSCR2 s'est déroulée en plusieurs étapes que l'on peut résumer comme suit:

- **Analyse de la pauvreté et actualisation des perspectives relativement aux OMD.** L'analyse de la pauvreté dans toutes ses dimensions a été effectuée à partir des résultats de la dernière enquête 1-2-3 et des autres enquêtes de ménage dont la dernière enquête MICS 4 réalisée en 2010. Une évaluation citoyenne sur la qualité et l'intégrité des services publics a par ailleurs été réalisée en février-mars 2010 sur trois provinces du pays (Bandundu, Katanga et Sud-Kivu). Simultanément, des enquêtes légères et des analyses actualisées ont été conduites afin d'actualiser la base de données sur les OMD et analyser les tendances (rapport OMD 2010). Une analyse comparative entre 2001 et 2010 sur les indicateurs du MICS a également été engagée.
- **Revue sectorielles et revue générale du DSCR 1.** Des revues ont été organisées en février/mars 2010 sur l'exécution des programmes de stabilisation macroéconomique, des projets sectoriels et des stratégies des secteurs prioritaires (santé, éducation, eau et assainissement, agriculture, développement rural). Ce processus s'est achevé avec une revue générale (mars 2010) pour assurer l'évaluation consolidée des résultats de la mise en œuvre de la SRP.
- **Elaboration d'un cadrage macroéconomique et budgétaire pluriannuel glissant et de PAP/CDMT sectoriels.** Après un programme de formation de deux mois des agents des directions des études et planification (DEP) de tous les ministères et de quelques institutions publiques sur l'utilisation des outils de planification stratégique et opérationnelle, des plans d'actions prioritaires (PAP) et des cadres de dépenses sectoriels à moyen terme (CDS-MT) ont été préparés. Les PAP ont été élaborés à partir des documents de stratégies sectorielles ou des éléments de politiques sectorielles disponibles.

- **Analyses complémentaires sur le système de suivi-évaluation (S&E).** Des travaux spécifiques ont été effectués afin de tirer le bilan du système de S&E du DSCR 1 et proposer un dispositif réformé pour le second DSCR.
- **Elaboration du projet de document et concertations sectoriels.** Un premier projet de document a été élaboré par l'UPPE-SRP en lien étroit avec les ministères. Ce projet de document a ensuite été soumis aux observations et à la discussion de tous les acteurs de développement, en particulier dans le cadre de réunions des groupes thématiques.
- **Elaboration des documents provinciaux.** Parallèlement aux travaux de formulation du DSCR 2 au niveau national, des stratégies provinciales et des PAP/CDMT provinciaux ont été produits par la plupart des provinces.
- **Présentation et validation du DSCR 2.** Un dernier projet de document, ayant intégré toutes les remarques et observations des différents acteurs de développement, a fait l'objet d'une série d'ateliers au niveau des provinces. Il a été ensuite présenté au Conseil des Ministres pour son adoption avant d'être envoyé à l'Assemblée Nationale pour information.

#### Encadré 2. Qu'est-ce qu'un DSRP ?

Un DSRP est un document de politique économique qui décrit les politiques macroéconomiques, structurelles et sociales ainsi que les programmes amenant à une croissance pro-pauvre. Ces politiques s'accompagnent d'une estimation des coûts nécessaires à leur mise en œuvre. L'élaboration de ce document est participative et inclut toutes les couches de la population ainsi que les bailleurs. Un DSRP contient typiquement (a) une description du processus participatif et la place de la société civile dans le suivi-évaluation, (b) une analyse exhaustive de la pauvreté et des freins (structurels et institutionnels) à la croissance rapide permettant sa réduction, (c) les priorités macroéconomiques, structurelles et les politiques sociales que le Gouvernement entend mener, ainsi que leurs coûts et leur priorisation claire afin d'éviter une litanie d'intentions stériles, (d) un système de suivi-évaluation avec des objectifs clairs, des indicateurs (tant d'impact que de résultats, à court, moyen et long termes) bien définis, et l'évaluation sur base régulière des progrès accomplis.

Ces indicateurs doivent être consistants avec le diagnostic de la pauvreté et les politiques sectorielles. En ce sens, *le DSRP est un document fédérateur, de plaidoyer et de mobilisation des ressources et d'opérationnalisation de la vision à long terme du Gouvernement*. La seconde génération se distingue de la première par son aspect tourné vers la gestion axée sur les résultats.

14. Document de consensus national, le DSCR 2 fera l'objet d'une révision courante à l'issue de sa première revue à mi-parcours afin de prendre en compte respectivement (i) la nouvelle vision à long terme ressortant de l'étude nationale prospective en cours d'élaboration, (ii) la nouvelle stratégie nationale REDD+ également en cours, (iii) les résultats de la nouvelle enquête 1-2-3 (notamment du nouveau profil de pauvreté monétaire), (iv) enfin, les conclusions du rapport de progrès pour la première année de mise en œuvre du DSCR 2.

## PRESENTATION DU DOCUMENT

15. Outre l'introduction, le document se structure autour de trois chapitres :
- Le premier chapitre présente la situation socioéconomique récente du pays : le profil et principales causes de la pauvreté, la situation des OMD, et les défis à relever pour le prochain quinquennat.
  - Le deuxième chapitre présente la vision et les grandes options de la stratégie et, détaille pour chacun des piliers, les différentes politiques à mettre en œuvre, en passant en revue pour chaque secteur ou thème les objectifs stratégiques ainsi que les priorités.
  - Le troisième chapitre présente le cadre de mise en œuvre de la stratégie en abordant les questions du cadre macro-budgétaire ainsi que de financement de la stratégie et traite aussi du système de suivi-évaluation et des risques.

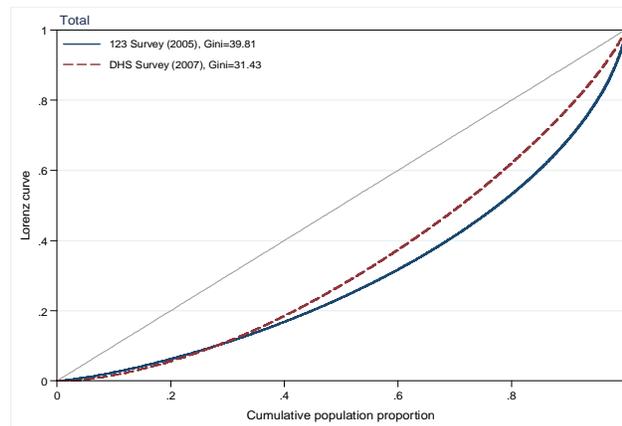
# CHAPITRE 1. SITUATION SOCIO-ECONOMIQUE RECENTE

16. Ce chapitre analyse la situation de la pauvreté traduite par les résultats directs des politiques macroéconomiques et sectorielles ainsi que des mesures et actions mises en œuvre dans le cadre du DSCRP 1. Avant d'analyser la pauvreté en RDC, il décrit la situation de la gouvernance et les performances économiques récentes. Cette analyse de la pauvreté se fera à travers l'analyse de ses déterminants, la présentation des progrès pour la réalisation des OMD et l'examen des principaux résultats acquis en matière économique et sociale découlant de la mise en œuvre du DSCRP1<sup>2</sup>. Partant de cette analyse, ce chapitre identifiera les principales causes de la pauvreté et les principaux défis à relever pour le prochain quinquennat.
17. L'absence d'une nouvelle enquête budget-consommation et emploi de type 1-2-3 n'a pas permis de disposer d'un nouveau profil de la pauvreté de manière à dégager des tendances suivant des termes comparables avec la précédente enquête (2004-2005). Pour contourner la difficulté, un outil statistique a été monté et a permis de faire des simulations pour actualiser l'incidence de la pauvreté monétaire. L'idée dans ce chapitre est d'indiquer dans quelle mesure les indicateurs de résultats finaux de la SCR 1 ont évolué depuis 2005.

## 1.1. Profil de pauvreté

### 1.1.1. Pauvreté monétaire

18. Les simulations faites sur base des données des enquêtes menées après 2005 (en supposant le même comportement de consommation des ménages et en utilisant un modèle linéaire simple) indiquent que la pauvreté a légèrement baissé de 71 à 70% entre 2005 et 2007. L'inégalité aurait aussi très peu bougé. L'enquête 1-2-3 actuellement en cours de préparation permettra d'actualiser le profil actuel de pauvreté<sup>3</sup>.



19. En RDC, sept ménages sur dix sont pauvres avec une disparité entre milieu rural - où environ huit ménages sur dix sont pauvres - et milieu urbain - où moins de sept ménages sur dix sont pauvres -. Une analyse du profil de pauvreté révèle que :
- les ménages dirigés par les femmes sont moins affectés par la pauvreté, mais suivant le milieu de résidence, les ménages sont plus affectés en milieu urbain ;
  - la pauvreté sévit plus dans les ménages dont le chef est apprenti (80,25%), suivis de ceux dont le chef travaille à son propre compte dans l'informel agricole (75,52%) et des ménages dont le chef est employé/ouvrier semi-qualifié (71,47%). La pauvreté est moindre chez les aides familiaux, les manœuvres, les agents de maîtrise et les cadres ;
  - quel que soit le milieu de résidence, la taille des ménages pauvres est plus grande que celle des mieux nantis et le nombre de personnes qu'ils ont à charge y est souvent plus élevé ;
  - le niveau d'instruction est un facteur discriminant du niveau de vie en RDC : plus le chef de ménage est instruit, plus la consommation du ménage est élevée, et par conséquent, moindres sont les chances que le ménage soit dans une situation de pauvreté. Cependant, les rendements de la scolarité (en termes de consommation) ne commencent à se matérialiser qu'à partir d'un plancher constitué par le cours élémentaire deuxième année. Une scolarité plus élevée se traduit souvent par une amélioration de l'alimentation, de la santé, de l'accès aux services essentiels et de la

<sup>2</sup> Pour plus d'amples informations, se référer au rapport de mise en œuvre du DSCRP1, Mai 2010.

<sup>3</sup> Les données de cette enquête sont espérées en décembre 2012.

capacité à faire face aux épreuves, qu'elles soient dues à l'économie, à la santé ou à des causes naturelles.

20. Les dépenses des ménages congolais sont dominées par l'alimentation qui représente 62,3% des dépenses totales. Cette structure de la dépense du ménage congolais révèle que toute inflation affectant les produits alimentaires diminuerait leurs revenus réels, augmentant, toute chose égale par ailleurs le nombre de pauvres et de vulnérables. Suivant la structure des dépenses des ménages congolais, un ménage représentatif pauvre de la RDC, mettra en moyenne au minimum 3,5 ans pour sortir de sa situation de pauvreté s'il enregistre un accroissement annuel moyen de 20% de ces dépenses, toute chose égale par ailleurs. Il en mettra en moyenne 70 ans si l'accroissement annuel de ses dépenses n'est que de 1% et 23 ans quand il ne sera que de 3%. Ce résultat révèle que la réduction de la pauvreté nécessite que soit mise en place une politique économique porteuse de croissance forte (une croissance économique au moins deux fois supérieure à la croissance démographique qui est de 3,1%) couplée avec une bonne politique redistributive, pour espérer réduire de moitié la pauvreté à l'horizon 2020 conformément au document de plaidoyer pour la mobilisation des ressources pour l'atteinte des OMD en RDC.

#### Encadré 3. Simulation de la Pauvreté en RDC : Méthodologie de la Simulation

L'idée est de partir de l'enquête représentative 1-2-3 de 2005 qui comporte les dépenses des ménages Congolais. Il s'agit d'estimer alors la fonction  $Y = aX + e$ , avec  $Y$  les dépenses de consommation des ménages,  $X$  un certain nombre d'indicateurs socioéconomiques (biens des ménages comme la possession de voiture, de télévision, les matériaux de la maison, l'éducation du chef de ménage, etc.),  $a$  le coefficient de pondération et  $e$  le terme d'erreur. Si les ménages ont un comportement de consommation stable au cours du temps, et si l'échantillonnage est bien fait, alors cette relation tient pour n'importe quelle autre enquête. Disposant des coefficients  $a$ , il est aisé de prédire  $Y$  dans les enquêtes EDS 2007 et MICS 2010 comportant les mêmes indicateurs  $X$  que la 1-2-3 de 2005.

21. Par ailleurs, il importe de signaler qu'en 2005, pour les ménages congolais, trois actions prioritaires étaient nécessaires pour aider à juguler la pauvreté : la « création des emplois », le « bitumage des routes » et la « facilitation de l'accès à l'instruction »<sup>4</sup>. En somme, la pauvreté des ménages congolais augmente proportionnellement à leur taille (milieu rural et milieu urbain). Le niveau d'instruction du chef de ménage influence la vulnérabilité à la pauvreté, les ménages dont le chef n'a aucun niveau d'instruction étant, en général, les plus pauvres. De même, excepté les ménages dont les chefs sont cadres ou patrons, tous les ménages des autres catégories socio professionnelles affichent des niveaux de pauvreté au-dessus de 47%. Les ménages passeraient un minimum de 3,5 ans dans la pauvreté si les politiques économiques mises en œuvre ne sont pas source d'inflation et leur permettent d'accroître leur dépense annuelle de 20%. Aussi, les ménages passeraient-ils plus de temps si la priorité n'est pas donnée à la création d'emplois suivie de l'amélioration de la praticabilité des routes et de la facilitation de l'accès à l'instruction.
22. Si ces simulations s'avèrent justes et proches de la réalité, alors **le pays ne pourra atteindre les Objectifs du Millénaire en 2015 (réduction de 2/3 de la pauvreté) que s'il réalise un véritable *scaling-up***<sup>5</sup>.

#### 1.1.2. Pauvreté non monétaire

23. **Plusieurs facteurs, autres que monétaires, affectent le bien-être des ménages.** Il s'agit notamment de la démographie, de la situation sanitaire et nutritionnelle, du VIH/Sida, du secteur de l'éducation, du cadre de vie et de l'accès aux services utilitaires (eau et assainissement et logement, ...) ainsi que la position sociale de la femme au sein de la famille, son potentiel au sein de l'économie du ménage et du marché. Cette section présente les caractéristiques de la pauvreté en RDC, réparties en groupes socioéconomiques. Les données montrent une progression par rapport à 2001, année de la fin des conflits.

<sup>4</sup> Tirée de « Enquête 1-2-3, résultats des enquêtes sur l'emploi et la consommation des ménages, INS Sept. 2009 », pages 313 et 314.

<sup>5</sup> C'est-à-dire un véritable saut tant qualitatif que quantitatif, soit un investissement par tête d'habitant de 648 dollars US par an pour le prochain quinquennat sous l'hypothèse de capacité d'absorption améliorée et que toutes les réformes mises en œuvre et portant leurs fruits.

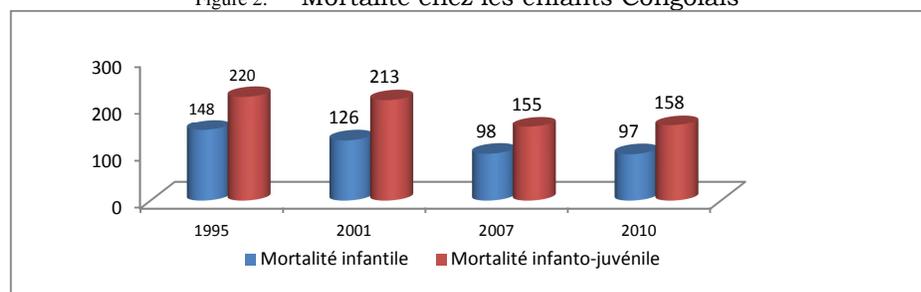
## A. Une population en forte croissance

24. **La démographie a été analysée plus haut comme étant une des causes majeures de la pauvreté monétaire.** En moyenne, un foyer congolais comporte 6 membres. En l'absence des opérations récentes de recensement, la population de la RDC est estimée à environ 67,8 millions d'habitants en 2010, la population congolaise connaît un accroissement annuel de 1,9 million d'habitants, avec une croissance démographique estimée à 3,1%. Ce taux reste préoccupant et préjudiciable au développement économique du pays, car il entraîne une forte demande sociale notamment dans les secteurs de l'éducation, de l'emploi, du logement, de la santé et du transport à laquelle les politiques sociales doivent répondre. Il convient de signaler que le taux d'enregistrement à l'Etat civil est parmi les plus faibles du continent.
25. **La grande taille de la population résulte d'une forte fécondité.** L'Indice Synthétique de Fécondité (ISF) s'est légèrement amélioré mais reste au-dessus de la moyenne de l'Afrique subsaharienne. Il est passé de 7,1 enfants par femme (MICS 2, 2001) à 6 en 2010 selon MICS 4. Ceci est à mettre en relation avec un faible accès à la planification familiale et aux moyens contraceptifs, de même que des facteurs socioculturels. Ce niveau de l'ISF exerce une pression de plus en plus croissante sur les services sociaux et l'emploi.

## B. Une situation sanitaire et nutritionnelle préoccupante même si elle s'améliore

26. **Le pays a fait des progrès en matière de mortalité des enfants depuis 2001, mais la situation demeure encore préoccupante.** De façon générale, on peut dire que le niveau de mortalité chez les enfants reste assez élevé en comparaison avec les autres pays. En 2006, le DSCR 1 s'était fixé comme objectif de réduire le taux de mortalité infantile de 126 à 104 pour mille naissances vivantes en 2007. On peut considérer cet objectif comme atteint. Cependant, la mortalité des enfants de moins de 5 ans se traduit par plus de 500.000 décès. La remontée observée depuis 2007 est préoccupante.

Figure 2. Mortalité chez les enfants Congolais



Sources : MICS et EDS.

27. **En termes d'inégalités, les classes riches, de même que le milieu urbain, Kinshasa et les grandes agglomérations sont moins touchés.** L'indice de concentration indique que la mortalité touche les pauvres de façon plus que proportionnelle. Si elle baisse légèrement pour les enfants de moins d'un an, elle est restée stable pour ceux de 5 ans.

Tableau 1. Mortalité chez les enfants congolais selon le groupe socioéconomique

	Un an			Cinq ans		
	MICS 2002	EDS 2007	MICS 2010	MICS 2002	EDS 2007	MICS 2010
Le plus pauvre	147	113	104	248	184	172
Second	138	105	101	233	177	166
Moyen	129	95	116	219	155	194
Quatrième	124	93	93	209	151	151
Le plus riche	75	58	58	119	97	88
<b>Indice de Concentration</b>	<b>-0,1</b>	<b>-0,09</b>	<b>-0,08</b>	<b>-0,11</b>	<b>-0,1</b>	<b>-0,1</b>

Source : INS.

28. **Le niveau de la mortalité infantile dans le pays se traduit par une espérance de vie à la naissance très faible,** de l'ordre de 54 ans en 2009. Elle est également à mettre en

liaison avec une fécondité qui reste forte. Ceci impacte l'IDH qui classe le pays 168<sup>e</sup> sur 169.

29. **Une des principales causes de la mortalité élevée des enfants est le taux assez élevé de morbidité.** Ainsi, on observe un niveau élevé de prévalence des maladies et infections chez les enfants congolais surtout une prévalence forte de la malaria (40% des décès) et des IRA<sup>6</sup>. Une autre cause importante est la nutrition des enfants qui demeure pauvre et inadéquate<sup>7</sup>. En effet, la malnutrition touche plus de 5 millions d'enfants dans le pays. De même, le niveau élevé de la mortalité des enfants en RDC est aussi dû à la performance encore insuffisante du système sanitaire du pays, notamment l'accès aux soins de santé. En effet, l'accès aux services de santé demeure problématique en RDC, même si certaines études montrent un progrès de la prise en charge médicale des grossesses, en liaison avec l'augmentation des consultations prénatales<sup>8</sup>.
30. **En RDC, le paludisme demeure l'endémie majeure et la première cause de morbidité** avec près de 10 épisodes par an et par enfant alors que le niveau d'endémicité est de 3 épisodes par an par personne selon les statistiques sanitaires. On estime entre 150,000 et 250,000, le nombre d'enfants de moins de 5 ans qui meurent chaque année du paludisme. Ladite maladie compte également parmi les trois premières causes de mortalité dans les groupes les plus vulnérables, celui des enfants de moins de 5 ans et l'autre des femmes enceintes. Le pourcentage d'enfants de moins de 5 ans dormant sous des moustiquaires imprégnées d'insecticides est évalué à 38% en 2010 et reste éloigné de la cible fixée pour 2015. De nouveaux moyens doivent être dégagés absolument pour permettre de se rapprocher de la cible et simultanément, contribuer à la réduction de la mortalité infantile.
31. **La mortalité maternelle est en baisse mais elle demeure préoccupante.** Les résultats de l'EDS 2007 et de MICS 2010 montrent une relative amélioration des indicateurs liés à la santé maternelle entre 2001 et 2010, même si ceux-ci présentent des niveaux élevés. Les estimations disponibles ne permettent pas d'apprécier l'action des politiques et programmes de santé. Selon les estimations d'un groupe inter-agence d'experts de l'OMS, de l'UNICEF, de l'UNFPA et de la Banque Mondiale, le ratio de mortalité maternelle est estimé à 670 décès maternels pour 100.000 naissances vivantes avec une marge d'erreur très importante<sup>9</sup>. Selon l'EDS, ce ratio est estimé à 549 décès<sup>10</sup> pour 100.000 naissances vivantes en 2007, tandis que le MICS 2 l'avait estimé en 2001 à 1.289 décès.

<sup>6</sup> En règle générale, toutes les classes d'âge semblent frappées plus ou moins uniformément. Le taux de prévalence de la diarrhée est passé de 22% (MICS 2, 2001) à 16% (EDS, 2007) puis à 18% en 2010. Le taux de prévalence du paludisme est plus élevé, quoi qu'en baisse, et touche environ un enfant sur 3 (41 % en 2001 contre 31% en 2007 et environ 27% en 2010). De plus, le taux de létalité du paludisme est passé de 1% en 1999 à 11% en 2005. Ce chiffre serait encore plus important si l'on incluait les cas d'automédication suite aux accès palustres. Le nombre d'enfants ayant souffert d'Infections Respiratoires Aigües (IRA) a malheureusement connu une forte progression, passant de 11% en 2001 à 15% (2007).

<sup>7</sup> Bien que 95% des enfants de moins de 5 ans nés entre 2002 et 2007 sont allaités au sein, il reste que la pratique de l'allaitement exclusif (jusqu'à six mois après la naissance de l'enfant) est encore faible et ne concerne que 36% des enfants. En 2010, la durée de l'allaitement exclusif est tombée à seulement 2 mois après la naissance et ne concerne que 37% des enfants. Le pourcentage des enfants recevant des compléments alimentaires est tombé de 79% à 64%. La consommation de sel iodé a chuté dans les ménages (93% en 2002 à 83% en 2007 puis 50% en 2010) d'où un risque sur l'état nutritionnel des enfants. Toutefois, le nombre des enfants supplémentés en vitamine A a fortement progressé, passant de 20% en 2001 à 55% en 2007 puis 82% en 2010.

<sup>8</sup> En effet, le nombre de femmes enceintes ayant reçu des soins prénataux a crû de 61% à 85% entre 2001-2007 selon MICS 2 (2002) et EDS (2007) mais depuis lors n'a pratiquement pas bougé (87% en 2010 selon MICS 4). De même, l'écart qui était de 18% entre le milieu urbain et le rural en 2001 (81% contre 63%) se serait réduit à 11% en 2007 (92% contre 81%) et de 6 points entre 2007-2010 (92% contre 86%). Toutefois, cette situation moyenne au niveau du pays cache d'énormes disparités entre les différentes provinces. Le taux d'accouchements assistés par un personnel médical formé a aussi crû de 61% à 74% mais est resté inchangé 3 ans plus tard selon le MICS 4 toujours à 74%. Quant à la vaccination des enfants, le nombre d'enfants ayant reçu tous les vaccins avant l'âge d'un an (contre toutes les maladies cibles du Programme Elargi de Vaccination - PEV) a doublé, passant de 14% à 28% entre 2001 et 2007, et à 48% en 2010, très loin de la cible des 80% que s'est fixé le gouvernement. Il est à noter une variation très sensible de cette couverture vaccinale selon le milieu de résidence, la province et le niveau d'instruction et le niveau de richesse.

<sup>9</sup> L'OMS, dans son rapport annuel 2010 sur les statistiques sanitaires mondiales, présente pour la RDC un niveau de mortalité maternelle de 1,100 décès maternels pour 100,000 naissances vivantes. Les ONG américaines présentent dans leurs sites, un taux de mortalité maternelle estimé à 1,837 décès maternels pour 100,000 naissances vivantes.

<sup>10</sup> Pour mieux apprécier l'évolution du contexte national, il est nécessaire d'examiner les changements intervenus au niveau des facteurs de risque de mortalité maternelle à savoir : les grossesses non désirées, fréquentes, rapprochées, précoces ou tardives, les accouchements non assistés par un personnel qualifié, la faible capacité de prise en charge des grossesses à risque. La situation ne s'est pas du tout améliorée ces dernières années. En effet, 47% des femmes ont déjà au moins un enfant à l'âge de 19 ans, 26 % des naissances surviennent dans des intervalles inter-généraliques courts (inférieurs à 24 mois) nuisibles à la santé maternelle et infantile.

32. **Les efforts menés pour réduire les facteurs de risque de mortalité maternelle restent encore insuffisants.** Par rapport aux consultations prénatales, il est noté une augmentation de 17% entre 2001 et 2007. Cependant, on observe une baisse les années suivantes. La proportion des femmes enceintes qui ont eu au moins quatre visites prénatales selon la norme recommandée par l'OMS a légèrement baissé, passant de 47% à 44% entre 2007 et 2010. L'administration des soins prénatals au cours de ces visites n'est pas toujours intégrale. A titre indicatif, seulement 46% des femmes en visites prénatales ont reçu les comprimés de fer-folate.
33. **Quant à la proportion d'accouchements assistés par un personnel de santé qualifié, elle a progressé** (de 61% à 74%). Par rapport au milieu de résidence, l'écart qui était de 18% entre le milieu urbain et le milieu rural en 2001 (81% contre 63%) s'est réduit à 11% en 2007 (92% contre 81%). Bien que beaucoup d'accouchements surviennent en milieu hospitalier (75%), la qualité de service n'est pas garantie. En effet, seuls 7% des centres de santé offrent un plateau technique complet des soins maternels et néonataux d'urgence. L'accès aux soins obstétricaux et néonataux d'urgence est presque nul. La plupart des structures, aussi bien de base que de référence, sont dans un état de délabrement et ne disposent pas d'équipement de base et de médicaments pour répondre aux urgences obstétricales et néonatales. En dépit du fait que 74% des femmes accouchent devant un personnel de santé, celui-ci n'est pas toujours qualifié pour offrir un service de qualité en santé maternelle et infantile. Cette situation est due à une insuffisance des institutions de formation de base pour les accoucheuses et les gynéco-obstétriciens.
34. **Les ménages Congolais ont fait des progrès en matière de nutrition des enfants mais la situation de la sécurité alimentaire demeure globalement préoccupante dans le pays.** La situation nutritionnelle des enfants Congolais semble s'améliorer, mais à un rythme lent. En effet, la proportion d'enfants de moins de cinq ans souffrant d'insuffisance pondérale modérée a régressé de 31,1% en 2001 à 25,1% en 2007, puis 24% en 2010 supérieure au 16,8% escomptés pour être sur le sentier des OMD. Cette moyenne cache des disparités tant au niveau du milieu de résidence (milieu rural 27% et milieu urbain 17%) que des provinces.

**Tableau 2.** Equité dans l'accès aux services de santé en RDC.

	Assistance lors de l'accouchement			Soins prénatals			Vaccination		
	MICS	EDS	MICS	MICS	EDS	MICS	MICS	EDS	MICS
	2002	2007	2010	2002	2007	2010	2002	2007	2010
Le plus pauvre	45,2	59,2	59,8	58,7	78,0	82,6	10,2	19,6	38,2
Second	43,4	62,0	67,5	58,3	79,2	82,7	13,1	25,3	46,6
Moyen	59,7	73,3	69,0	68,4	87,0	87,7	20,8	30,0	49,9
Quatrième	71,1	85,2	85,1	72,2	89,3	91,8	25,8	32,8	52,3
Le plus riche	90,9	97,7	96,2	87,8	95,7	93,7	44,0	50,1	57,9
Indice de concentration	0,2	0,1	0,1	0,1	0,0	0,0	0,3	0,2	0,1

Source : Enquêtes MICS 2002, Enquête Démographique et de Santé (EDS) 2007, MICS 2010.

35. Concernant le financement du secteur, il repose principalement sur un trépied constitué du budget de l'Etat, des apports extérieurs (bilatéraux et multilatéraux) et du recouvrement des coûts des soins et services de santé auprès des usagers (jusqu'à 70% des frais de fonctionnement) :
- *Le budget de l'Etat consacré à la santé reste faible et largement inférieur aux engagements pris par les Chefs d'Etat à Abuja (15%).* Dans la plupart des cas, il est inférieur à 5% du budget global de l'Etat et son taux de décaissement est en moyenne de 70% (exercice 2008 et 2009). Son affectation ne tient pas compte des priorités du secteur;
  - *L'aide internationale consacrée à la santé reste fragmentée* dans un contexte marqué par le désengagement de l'Etat mettant ainsi à rude épreuve le caractère global, continu, intégré des soins de santé primaires dans les ZS. En plus, cette aide a contribué à mettre en place de multiples unités de gestion et comités de pilotage. Les coûts de transaction sont très importants, celui de l'Assistance Technique avoisine 39% dans certains projets et la coordination des interventions très complexe;

- *Les ressources financières qui proviennent de la communauté par la tarification ne sont pas encadrées.* Elles constituent dans la plupart des cas les seules ressources qui font fonctionner les formations sanitaires. Là où existent d'autres sources de financement, la contribution de la communauté est la principale source de financement des charges récurrentes des formations sanitaires;
  - *Le paiement direct au lieu où les soins de santé sont offerts est contraire aux principes de couverture universelle chère aux soins de santé primaires.* Près des ¾ des usagers sont exclus des services des soins formels du fait de la pauvreté. On note par ailleurs des expériences pilotes de partage de risque dans certaines provinces qui méritent d'être encadrées et documentées;
  - *Il existe très peu d'informations sur le secteur privé lucratif et non lucratif (confessions religieuses, les entreprises et le privé lucratif).* Ces ressources sont de toute évidence importantes du fait que ce secteur détient 40% des services hospitaliers au niveau des ZS et sans doute plus au niveau du premier contact avec la communauté (Centres de Santé, postes de santé, dispensaires, etc.). En 1989, les entreprises paraétatiques avaient dépensé pour leurs services de santé 142 millions USD.
36. Au total, malgré les progrès enregistrés, il faut noter que le niveau de performance de la plupart des indicateurs sanitaires en RDC est toujours en dessous de la moyenne des pays de l'Afrique subsaharienne et tous les indicateurs présentent des écarts importants selon le milieu de résidence et les provinces. Cette situation préoccupante est liée à : i) la faiblesse de la gouvernance du système ; ii) la faiblesse tant en qualité qu'en quantité des ressources humaines ; iii) au système de financement de la santé ; iv) la situation des médicaments et intrants spécifiques ; v) aux problèmes liés aux infrastructures, équipements/matériels, laboratoires et nouvelles technologies ; vi) les problèmes de l'information sanitaire et vii) la qualité de la prestation des services et de soins.

### **C. Une situation du VIH/Sida préoccupante**

37. **Le VIH/SIDA est un des principaux problèmes et défis de développement de la RDC.** D'abord l'incidence très élevée de la pauvreté au niveau national constitue un facteur majeur de vulnérabilité au VIH/Sida et accentue la pauvreté et la vulnérabilité des individus et des ménages. Le nombre de personnes vivant avec le VIH ne cesse de croître en RDC, avec 1.431.800 PVVIH, dont 168.250 nouvelles infections et 104.200 décès en 2009. La prévalence du VIH est de 3,25% dans la population générale et de 4,3% auprès des femmes enceintes fréquentant les services de consultations prénatales. En ce qui concerne les classes pauvres, les données de l'EDS 2007 semblent montrer qu'elles sont moins touchées que les riches (2% contre 0,6% pour les pauvres). La prévalence est aussi plus forte à Kinshasa et dans les provinces de l'Est (1,9% chacun) et dans le Centre-Sud (1,2%). Les provinces pauvres du Centre et du Nord sont moins touchées (0,7%).
38. Le Sida impacte négativement sur la productivité nationale car l'infection au VIH est la principale cause de morbidité et de mortalité dans la tranche d'âge productive de 20 à 49 ans. Les malades du Sida sont souvent confrontés à une diminution du revenu liée à la perte du travail (stigmatisation) ou l'incapacité de travailler, ce qui augmente leur risque de tomber dans la pauvreté. En outre, le nombre croissant de malades rendus précaires et devenus improductifs par le Sida impose aux familles et aux communautés des dépenses qui les rendent plus vulnérables et crée un fardeau sur les dépenses publiques qui doivent faire face à des besoins de prise en charge de plus en plus croissants. En RDC, la principale dépense des ménages est l'alimentation à laquelle, ils consacrent 85% de leurs revenus. Ceci défavorise les dépenses liées au Sida qui sont par ailleurs élevées (360\$) comparativement au revenu annuel moyen (298\$). Aussi le VIH/Sida augmente la vulnérabilité des foyers et communautés à l'insécurité alimentaire et cette dernière augmente le risque d'infection des individus et les pousse à utiliser des moyens d'adaptation risqués.
39. **Au niveau politique et institutionnel, la portée de la réponse nationale est limitée** par l'insuffisance de l'engagement et de l'appropriation nationaux, résultat de la tendance à « laisser la lutte contre le Sida aux partenaires externes ». La problématique du Sida doit être envisagée dans le contexte économique du pays et prendre en compte la relation entre le VIH/Sida et ce contexte économique marqué par une pauvreté élevée, le chômage, les difficultés d'insertion des jeunes et les stratégies de survie qui favorisent l'épidémie. En ce sens, le Sida en touchant les tranches d'âge productives réduit la

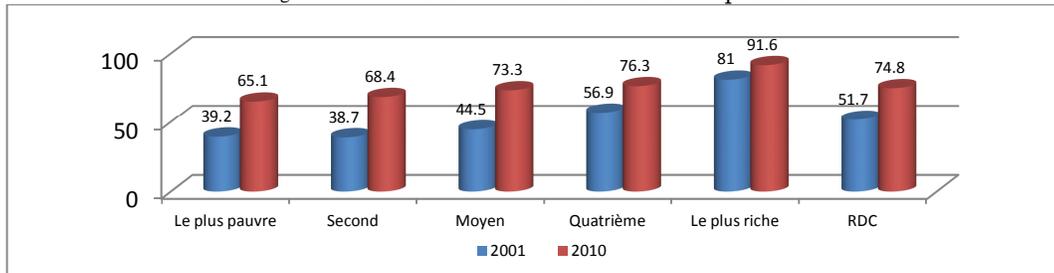
productivité nationale. Par les risques auxquels il expose les jeunes, le Sida est une véritable menace pour l'avenir du pays. La population congolaise est une population jeune avec près de 50% qui ont moins de 15 ans (*EDS 2007*). Cette population jeune est caractérisée par la précocité des rapports sexuels; précocité qui est un déterminant de la fécondité, mais aussi un facteur important de la propagation du VIH. Le pourcentage des jeunes âgés de 15-24 ans infectés est de 3,6%.

40. **Le Sida a aussi des effets négatifs et désorganisateur du capital humain et des services sociaux de base.** Etant donné les problèmes du système de santé pour faire face à l'ensemble de la demande de soins de santé primaires, les besoins spécifiques des PVVIH provoquent une surcharge additionnelle à laquelle le système peut difficilement faire face sans mesures additionnelles. Le VIH/Sida entraîne des coûts majeurs, d'une part, pour soigner les malades et, d'autre part, pour remplacer les agents de santé malades ou décédés du Sida. Les impacts financiers pour le secteur de l'éducation sont très importants, en particulier si l'on considère les coûts liés à la prise en charge scolaire des orphelins, au traitement du personnel infecté et au remplacement des enseignants et professeurs malades ou décédés du Sida.
41. **Enfin, d'autres facteurs de contexte participent à la logique de vulnérabilité du pays au VIH.** La RDC est un pays d'une très grande superficie et des zones enclavées et il est limitrophe de 9 pays dont certains connaissent des taux élevés de prévalence du VIH. La mobilité intérieure et transfrontalière des populations est logiquement l'un des principaux facteurs de la transmission du VIH. S'ajoute à cela la situation de post conflit et celle de la crise humanitaire que le pays a connues et leurs conséquences. La RDC a accueilli près de 436.259 personnes réfugiées en provenance des pays limitrophes dont 276.259 ont été rapatriées. De plus, 500.000 congolais ont trouvé refuge dans les pays voisins et 187.777 personnes ont déjà été rapatriées. Enfin, on estime à plus de 1,35 millions le nombre de déplacés internes principalement dans les provinces de l'Est du pays.
42. **Malgré les avancées notées ces dernières années, la situation reste néanmoins critique.** Le nombre de nouvelles infections en 2010 est estimé à 127.135, dont 70.574 femmes. Seuls 12,4% personnes infectées par le VIH reçoivent des antirétroviraux. 23,3% des nourrissons nés de mères séropositives sont infectés par le VIH et seules 2,2% de femmes enceintes VIH+ ont reçu une prophylaxie ARV. Le nombre d'orphelins liés au SIDA est estimé à 984.879. Les groupes les plus touchés par l'épidémie sont les professionnels (le) de sexe (16,9%) les femmes victimes des viols (20%) des femmes déplacées (7,6%), les femmes enceintes (4,3%) les jeunes 15-24 ans (3,6%). 15% seulement des Zones sanitaires, soit 80 ZS sur un total de 515 ZS prennent en charge les cas de coïnfection. (PSN 2010-2014). La transfusion sanguine présente un risque de transmission élevé ; 54,6% unités de sang ont été soumises à un dépistage de qualité du VIH en 2010. Les indicateurs de connaissance et d'utilisation sont tout aussi inquiétants. 4% de la population adulte a une connaissance de son statut sérologique, 13,5% utilisent les préservatifs avec un partenaire sexuel occasionnel et seuls 15% des 15-24 ans ont une connaissance approfondie de la prévention du VIH.
43. **La lutte contre le SIDA est confrontée entre autres aux principales contraintes suivantes :** (i) l'accès limité, la faible utilisation et la qualité des services VIH/Sida ; (ii) la fragmentation et la verticalité des interventions et la faible intégration entre les interventions Sida et les autres programmes ; (iii) la faible disponibilité et la qualité du service ; (iv) la sous-utilisation du service existant ainsi que la faible accessibilité géographique et financière ; (v) les déficits dans la collecte et l'utilisation de l'information stratégique ; (vi) les problèmes de la disponibilité, de la qualité des données et de la fonctionnalité des systèmes d'information ; (vii) la faiblesse des systèmes de santé et des capacités institutionnelles et techniques de mise en œuvre, en particulier celles des systèmes de santé et communautaires ; (viii) les barrières et perceptions socioculturelles, notamment la stigmatisation et le statut social de la femme ; (ix) la gestion des achats et des stocks avec les problèmes d'estimation des besoins et la quantification, la non fiabilité des données, la multiplication des produits (ARV) des protocoles et des guides ainsi que la fragmentation des circuits de distribution et (x) l'insuffisance de l'implication des communautés et du secteur privé.

#### D. Un secteur de l'éducation qui s'améliore

44. **L'analyse de l'ensemble des indicateurs du secteur de l'éducation montre une amélioration** au cours des dix dernières années, en lien avec un financement appréciable du secteur par l'Etat, les ménages et les Partenaires Techniques et Financiers. En comparaison avec l'Afrique Subsaharienne, le pays semble bien doté en infrastructures éducatifs. Cependant, la mauvaise qualité de ces infrastructures impacte sur leur performance et place le pays loin des résultats qu'il aurait dû atteindre.
45. Toutefois, **la capacité d'accueil au niveau de l'enseignement primaire** s'est améliorée de 7 points entre 2006 et 2007 avec un Taux Brut de Scolarisation de près de 91% en 2007. Le taux net de fréquentation, a atteint 51,7% en 2000 et 75,0% en 2010, soit une progression de 23,3 points en dix (10) ans. Malgré ce progrès, le niveau de l'indicateur reste inférieur au niveau escompté de 2010 (91,8%) pour atteindre la cible de 100% retenue par la communauté internationale lors du sommet du millénaire en septembre 2000. Cette progression a été bénéfique pour les classes pauvres, qui ont vu leur taux net de scolarisation s'améliorer de 39 à 65%.

Figure 3. Taux net de scolarisation au primaire



Source : MICS 2001 et 2010

46. En 2008, **le taux de transition entre le primaire et le premier cycle du secondaire** a été de 68%. La progression entre le premier cycle et le second cycle de spécialisation de l'enseignement secondaire reste également élevée (environ 80%). Le taux net de fréquentation du secondaire, en progression depuis 2001, est de 32% en 2010. Les taux de redoublement et de survie dans le secondaire sont respectivement de 18% et 59,7%. Le taux d'achèvement reste particulièrement bas avec seulement 26% des élèves qui achèvent le secondaire. La parité dans l'enseignement primaire constitue une cible des OMD à la portée du pays en 2015 compte tenu des tendances et du niveau atteint en 2010 (0,93). Au niveau pré-primaire, la fréquentation des filles dans les écoles maternelles est plus importante que celle des garçons.
47. **Dans le secondaire**, les disparités d'accès entre filles et garçons s'avèrent encore plus fortes. Les taux bruts de scolarisation enregistrés sont respectivement de 30,3% et 53,6%, donnant un indice de parité de 0,6. Les taux bruts d'admission enregistrés en 2008 confirment cet écart : 38,7% pour les filles et 61,2% pour les garçons. En termes de taux d'achèvement, les filles se situent autour de 17,4% contre 35% pour les garçons. Les disparités d'accès à l'éducation liées au genre s'expliqueraient par des facteurs culturels (mariage précoce, grossesses, etc.) et des facteurs économiques qui favorisent la scolarisation des garçons aux dépens des filles lorsque des choix doivent être faits au sein d'une famille. En outre, certaines pratiques sexistes au sein de l'école voire l'absence de toilettes séparées peuvent décourager les filles à fréquenter l'école.
48. **En ce qui concerne l'alphabétisation**, la proportion des jeunes de 15-24 ans alphabétisés a progressé d'un point entre 2001 et 2007, passant de 71,1% à 72,1% avec une nette amélioration au niveau des hommes (passage de 78,3% à 83,1%) et un recul chez les femmes (passage de 64,3% à 62,3%). Au niveau de l'enseignement technique et de la formation professionnelle, il est noté que l'offre n'est pas suffisamment développée à travers le pays et reste de création récente (57% des écoles sont construites à partir de 1991). De même, les filières de formation, sur un total de 37, semblent mal répondre aux besoins des populations (deux filières à savoir « commerciales et administratives » et « coupe et couture » reçoivent 30 et 21% des apprenants respectivement).

49. **S'agissant de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique**, la demande est très forte (le nombre d'étudiants est passé de 240.000 en 2006 à plus de 300.000 en 2008, dont environ 80% dans le public). Ceci met la pression sur un sous-secteur présentant des problèmes aigus d'infrastructures, d'équipements, de personnel (déficit quantitatif d'enseignants et de chercheurs, formation insuffisante, déséquilibre entre personnels enseignants et administratifs,...) et d'organisation. Ainsi, on note une explosion récente et incontrôlée du nombre d'institutions d'enseignement supérieur. En outre, le rendement externe faible du sous-secteur traduit l'inadéquation actuelle entre la demande de l'appareil productif et l'offre du système éducatif. Enfin, il faut noter les déséquilibres géographiques (44,4% des étudiants sont concentrés à Kinshasa) et de genre (les filles ne représentaient que 26% des effectifs en 2008, en légère augmentation depuis 2006).
50. **En ce qui concerne le financement du secteur**, il est à noter qu'il bénéficie d'un financement public insuffisant et presque jamais rendu disponible à bonne date: le financement public du secteur a baissé de façon drastique en passant de 24% des dépenses publiques en 1980 à 7 % en 2002 puis à 4% en 2009. Le besoin de financement né de la faiblesse du financement est majoritairement pris en charge par les ménages qui sont pauvres dans leur majorité (incidence nationale de la pauvreté est de 70%). En effet, pour 100 USD à dépenser dans l'EPSP, l'Etat contribue en moyenne en raison de 48%, les ménages 37% et les partenaires 15%. Cette situation a pour conséquence le délabrement des infrastructures scolaires, l'insuffisance des équipements et des matériels pédagogiques, le transfert de la charge de l'Etat vers les ménages avec comme corollaire la baisse du niveau de scolarisation car de nombreux enfants ne peuvent accéder à l'éducation à cause des frais scolaires.
51. **Ces progrès relatifs ne devraient pas masquer les graves dysfonctionnements du système éducatif du pays**. Dans l'ensemble, le système éducatif congolais ressent encore les effets des années de conflit et de crise économique, malgré les importants efforts déployés ces dernières années par la mise en œuvre de l'article 43 de la Constitution qui consacre la gratuité et le caractère obligatoire de l'enseignement fondamental, la construction d'écoles, la distribution de manuels et kits scolaires. Les contraintes principales demeurent (i) la pauvreté des ménages incapables d'assumer les coûts de la scolarisation souvent élevés, (ii) l'insuffisance de l'offre d'enseignement de qualité (état des infrastructures, rareté des matériels scolaires, distance importante des écoles, motivation et préparation des enseignants), (iii) l'inadaptation du système éducatif au mode de vie de certains groupes spécifiques (pygmées, habitants de la forêt, nomades, etc.), (iv) la mise en question de l'utilité sociale de l'école notamment par son inadéquation au marché de l'emploi et (v) la faiblesse du financement public et de l'appui des Partenaires Techniques et Financiers (PTF).

*E. Un cadre de vie et un accès aux services utilitaires qui laissent à désirer*

52. **L'accès à l'eau potable reste très faible**. Les statistiques disponibles indiquent que, malgré les richesses en eau douce du pays, l'accès à l'eau potable reste faible, même si elle passe de 22% à 26% entre 2005 et 2010. Le taux de couverture de l'approvisionnement en eau potable en milieu rural est resté largement derrière celui du milieu urbain du fait que ce sous-secteur n'a pas bénéficié de la même attention au niveau des investissements consentis. Aussi la qualité de service dans certains centres est souvent irrégulière.
53. **La situation de l'assainissement est critique**. Seule une faible fraction des ménages a une toilette avec chasse d'eau connectée à égout (soit 1,3% en 2001 contre 2,5% en 2007). De façon générale, seulement 14% des ménages congolais utilisent des installations sanitaires améliorées, avec des niveaux respectivement de 36% en milieu urbain et de 4% en milieu rural alors que les moyennes pour l'Afrique subsaharienne sont respectivement de 44% et de 24%. Sur la même période, 12% des ménages font leurs besoins dans la nature. De ce qui précède, on peut donc estimer que pour la desserte en assainissement, l'objectif de 11,5% du DSCR 1 n'a pas été atteint. La faible progression du taux d'accès dans ce secteur s'explique par la faible allocation des ressources financières, dans un contexte de stagnation des investissements publics globaux (19% sur la période 2006-2007 avec une baisse en 2008 à 13%).

54. **Plusieurs contraintes participent à ces résultats mitigés** au nombre desquelles : (i) les faiblesses des opérateurs du sous-secteur de l'eau (REGIDESO en milieu urbain et SNHR en milieu rural), (ii) l'inadaptation du cadre institutionnel des sous-secteurs Assainissement et Eau Potable (compétences partagées et diluées dans plusieurs ministères)<sup>11</sup>, (iii) l'insuffisance des moyens financiers, (iv) la faible implication et appropriation des communautés et des ménages, surtout ruraux, dans la gestion et l'auto-prise en charge des systèmes existants, (v) et le faible pouvoir d'achat de la population.
55. **En ce qui concerne le logement et l'habitat**, la grande majorité des congolais sont propriétaires de leur principal logement selon l'enquête 1-2-3 (75,5%), chiffre qui semble être en conformité avec les données du MICS (74% selon les MICS 2 et 4). Ceci reste toutefois un phénomène essentiellement rural avec environ 85% de propriétaires contre 50% en milieu urbain. Toutefois, 81% de ces logements sont en terre battue ou en paille avec des toitures en paille (60%) ou en tôle (33%) selon l'enquête 1-2-3. En milieu urbain, la plupart de ces habitations sont en banlieue périurbaine. On observe un phénomène d'habitation sauvage dans les villes, ce qui crée un problème d'érosion et de fragilisation des sols (dégradation de l'environnement), ainsi qu'en termes d'aménagement du territoire et d'efficacité des villes en tant qu'outil de promotion de développement. Le Gouvernement doit envisager de mettre en œuvre des actions rapides pour un meilleur aménagement urbain (en termes de restructuration des tissus d'habitat, de fourniture des services publics) et plus globalement d'aménagement du territoire, pour éviter que cette croissance anarchique des habitats de fait ne puisse constituer un frein au développement futur de la RDC.

#### ***F. Une dégradation de l'environnement ayant des causes et des effets multiformes***

56. **Quant à l'environnement au sens large dans lequel vivent les ménages congolais, il court le risque de se dégrader, surtout dans les zones où vivent les pauvres.** La RDC a une surface boisée estimée aujourd'hui à 145 millions d'hectares selon le rapport REDD de la Banque Mondiale. La déforestation aurait évolué au rythme de 0,7% par an entre 1990 et 1995, et celui de reboisement de 0,3%, selon une étude de la Banque Africaine de Développement (BAD). Il en résulte donc un taux net de déforestation de 0,4 points par an (0,25% en moyenne entre 1990-2000 selon le REDD). Le taux de couverture forestière était de 55% en 1990 et ne représente plus que 45%, selon le ministère ayant en charge l'environnement. La pression sur l'environnement est plus élevée dans les zones urbaines car près de 47% de la population congolaise sont concentrés sur seulement 10% du territoire, selon la même source.
57. **Les principales causes de la dégradation de l'environnement** sont la déforestation, l'extension des infrastructures et de l'agriculture, l'exploitation forestière, la dégradation des sols due à l'érosion, la pollution urbaine, la mauvaise gestion des déchets solides, la disparition croissante de la biodiversité, les guerres ainsi que d'autres facteurs. La dégradation de l'environnement a des conséquences directes en termes de santé, de nutrition, d'emplois, etc., et le Gouvernement entend bien prendre les mesures qui s'imposent afin de lutter contre ce phénomène (cfr. pilier 4, chapitre 2).

#### ***G. Une égalité de genre qui tarde à être accomplie***

58. **Les questions du genre se posent toujours avec acuité en RDC.** En dépit des avancées sur le plan juridique et la Constitution congolaise qui érige l'égalité des sexes en principe inaliénable, la situation de la femme congolaise est loin d'être reluisante et son autonomisation reste très faible<sup>12</sup>. La femme congolaise est discriminée sur tous les aspects (pouvoir et gouvernance, participation politique, situation socioéconomique, sexualité, santé et éducation, etc.). Une analyse situationnelle comparative des hommes et des femmes sur le plan social, économique, juridique et politique révèle que des disparités affectent davantage la femme justifiant ainsi la prise des mesures spécifiques en sa faveur pour remédier à ces écarts.

<sup>11</sup> Direction d'Assainissement (DAS) au sein du Ministère de l'Environnement, Office des Voiries et Drainage (OVD) au sein du Ministère des Infrastructures et Travaux Publics et Service National de l'Hydraulique Rurale (SNHR) au Ministère du Développement Rural.

<sup>12</sup> Le profil sur le genre élaboré par SIDA (2009) révèle que les hommes et les enfants sont aussi victimes de violences du fait de la guerre.

59. La persistance des inégalités et iniquités envers la femme se manifestent dans la perception, la répartition, le contrôle et la gestion des ressources entre les hommes et les femmes. Ces disparités transparaissent aussi dans l'analyse des différences entre les sexes et les méthodes d'établissement des risques et des vulnérabilités au niveau de la conception, l'exécution et l'évaluation de tous les programmes et projets de développement sectoriels. La traçabilité de ces disparités est également remarquable dans le traitement qui est réservé aux filles comparé aux garçons et la représentation des hommes et des femmes dans les instances décisionnelles. Ces inégalités entre hommes et femmes constituent un frein considérable à la promotion des droits humains, à la réduction de la pauvreté, à la croissance économique et au développement social durable.
60. Pour illustration des iniquités : en dépit de certaines avancées sur le plan juridique, la situation de la femme congolaise est peureluisante et son autonomisation économique reste très faible. Selon le rapport sur l'évolution des OMD en 2010, la proportion de femmes représentantes du peuple au Parlement et au Sénat est respectivement de 8% et 5%, loin de la parité (50%) prescrite par la Constitution de la République. Les inégalités du genre sont très marquées dans l'enseignement supérieur où l'indice a été évalué en 2005 à 0,46. De même, les femmes occupent une place moindre dans les emplois qualifiés (cadres, agents de maîtrise, etc.). La réalisation des objectifs de développement durable exige la participation effective et égalitaire des femmes et des hommes, et cela à tous les niveaux du processus de création et de redistribution des richesses.
61. **L'indice de parité femmes/hommes pour l'alphabétisation, très en défaveur des femmes, n'a pas connu d'évolution entre 2001 et 2007** puisque qu'il est resté constant à 0,69. Cependant, le pourcentage de femmes salariées du secteur non agricole a connu une nette évolution en passant de 21% à 34% entre 2001 et 2007<sup>13</sup>. Il existe également une forte proportion de violences envers la femme : 64% déclarent avoir subi des violences depuis l'âge de 15 ans et 49% au cours des 12 derniers mois. Les femmes sont plus exposées aux risques de prostitution, de maladies et de SIDA et à une plus forte mortalité que les hommes. L'explication de cette forte discrimination réside principalement dans les institutions religieuses et coutumières.

### 1.1.3. Pauvreté subjective, vulnérabilité et satisfaction des ménages

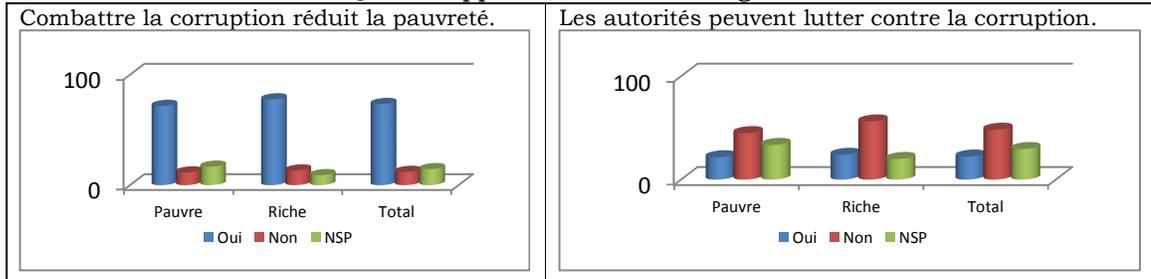
62. **En matière de pauvreté subjective, la guerre en RDC et la chute subséquente des revenus qui s'en sont suivi ont eu un effet désastreux sur le bien-être des ménages.** Ainsi, l'enquête sur les perceptions des conditions de vie des ménages (SOPPOC, 2004) indique que 73,5% des ménages se sentent pauvres, ce qui est proche du niveau de pauvreté objective (70%). Ceci assombrit le moral des ménages qui pensent que la pauvreté va augmenter au cours des 5 prochaines années suivant la même enquête (33%). Ce pessimisme a un effet sur le moral, le dynamisme et la productivité des ménages : 63% des chefs de ménages déclarent faire des cauchemars, 70% se déclarent constamment tristes. Cependant, 92% des ménages se sentent utiles au pays, 88% ont des projets pour le futur, ce qui indique la résilience du peuple congolais face à l'adversité. Selon l'enquête 1-2-3, les ménages attribuent la pauvreté au manque de travail (63%) et au manque d'infrastructures (12%). Il est à noter que si l'ensemble des ménages se considèrent pauvres, 60% cependant ne considèrent pas la RDC comme étant un pays pauvre.
63. **En matière de vulnérabilité des ménages**, l'enquête SOPPOC a identifié les groupes les plus vulnérables suivants : (a) les enfants en situation difficile (notamment les enfants de la rue, les enfants soldats et ceux accusés de sorcellerie) ; (b) les femmes en situation difficile (mères adolescentes, jeunes femmes chefs de famille, femmes victimes de violences sexuelles) ; (c) les personnes vivant avec le VIH/Sida ; (d) les personnes handicapées ; (e) les personnes âgées vivant seules ; et (f) les personnes déplacées (à cause des conflits ou de catastrophes naturelles). L'hypothèse est faite ici que cette situation est restée inchangée en l'absence d'une stratégie du Gouvernement pour y remédier sur la période de la mise en œuvre du DSCR 1. En conséquence, la priorité du

<sup>13</sup> Selon l'EDS 2007, dans la majorité des cas (72%), les femmes en union décident de l'utilisation de leurs revenus, soit seules (25%), soit conjointement avec leurs maris ou Partenaires (47%). Dans 28 % des cas, le mari décide seul de l'utilisation des revenus de la femme. De même, 57% des femmes décident seules du repas quotidien du ménage, 75% approuvent le comportement de son mari/conjoint (battre ou négliger les enfants, sortir sans avertir, etc.).

Gouvernement dans ce domaine devrait être la mise en place d'une politique de protection sociale vigoureuse ainsi qu'une meilleure collaboration avec les ONG qui œuvrent dans le pays pour apporter assistance à ces pauvres. Une analyse détaillée de la vulnérabilité par groupe socio-économique indiquerait que les groupes les plus affectés et les plus exposés au VIH font partie des groupes les plus vulnérables. C'est le cas notamment des femmes, des enfants orphelins et enfants vulnérables, des jeunes non qualifiés et sans emploi, des personnes vivant avec le VIH/Sida et les professionnel(les) du sexe.

64. **Il en résulte un niveau de satisfaction des ménages globalement faible.** La satisfaction de la population est un indicateur de l'amélioration de l'offre et de la prestation des services publics, depuis 2001, période pendant laquelle des fonds internationaux sont mobilisés. Selon la récente enquête BERC (2010) sur 3 provinces, la population congolaise est en général satisfaite de certains services sociaux dont elle bénéficie de la part du pouvoir public. Il s'agit spécialement des services de l'éducation, santé, agriculture, eau et électricité. Cette satisfaction concerne essentiellement la qualité et l'intégrité dans la prestation des services. Cependant, le niveau de la satisfaction varie selon les services ; il est plus important pour la santé et l'éducation que pour l'agriculture, l'eau et l'électricité.
65. **Même si la mise en œuvre de la SCRP de première génération ainsi que des politiques et stratégies sectorielles de lutte contre la pauvreté, entre 2006 et 2010, a contribué à l'augmentation et à la qualité de l'offre des services publics essentiels, il reste du chemin à faire.** Dans le secteur de la santé, les résultats indiquent que la grande majorité des ménages interrogés (80%) sont satisfaits de la disponibilité du personnel et les trois quart des répondants (74%) sont satisfaits de la durée moyenne des consultations médicales. Toutefois, ce niveau de satisfaction baisse considérablement lorsqu'il s'agit de la disponibilité des équipements (44% satisfaits) et de l'état général du bâtiment (60% de satisfaits). Dans le secteur de l'éducation, l'appréciation globale renseigne que les parents sont satisfaits à plus de 69%, 24% ne le sont pas et à peine 4% sont plus que satisfaits. De manière spécifique, 74% des parents sont satisfaits des acquis scolaires ou de la qualité de l'enseignement que reçoivent leurs enfants. Cependant, les aspects du système éducatif pour lesquels les parents manifestent plus d'insatisfaction (moins de 60%) sont : la disponibilité des équipements, des livres, des fournitures scolaires, la publication du rapport financier, l'état général des toilettes et les frais scolaires. Enfin, l'insatisfaction des parents se manifeste également en rapport avec l'état de l'infrastructure (mur, classe, toiture, mobilier), les conditions hygiéniques qui sont déplorables.
66. **Les services publics de l'eau potable et de l'électricité ne sont pas aussi bien appréciés que les services de l'éducation et de la santé.** L'appréciation des ménages de la fourniture des services d'eau potable est mitigée. Comparés à l'année 2003, 55% des ménages pensent que la situation n'a pas changé. Pour ce qui est de l'électricité, seulement 36% des ménages se déclarent globalement très satisfaits tandis que 32% des ménages sont satisfaits. S'agissant de l'agriculture, il ressort que les ménages se disent plus ou moins satisfaits de leur activité agricole qui leur permet d'avoir à manger, même s'ils ne prennent pas trois repas par jour et d'avoir un revenu qui leur permettra, faute de couvrir tous les autres besoins, au moins de compléter sur le marché ce qui manque à leur ratio. Cependant, l'enquête a permis de confirmer que, avec le temps, les services prestés dans ce secteur par les établissements publics ne se sont pas du tout améliorés. Ils sont jugés insatisfaits tant du point de vue quantitatif que qualitatif.
67. **Les ménages pointent du doigt la corruption et plus généralement la mauvaise gouvernance ainsi que l'absence de l'Etat.** Ainsi, il se dégage de la quasi-unanimité des congolais que la corruption contribue à accentuer la pauvreté. Toutefois, plus de la moitié des ménages pensent que l'Etat ne peut y remédier.

Figure 4. Appréciations des ménages



Source : Enquête Berci (2004).

68. **Face à l'adversité, les ménages pauvres ont développé des stratégies de mitigation des risques et hiérarchisent leurs priorités.** Les stratégies de mitigation des risques des ménages selon le SOPPOC consistent à : (i) travailler plus (90% de la population) ; (ii) diversifier les sources de revenus (77%) ; et (iii) demander un prêt à un ami ou une banque (72%). D'autre part, la plupart des ménages, surtout ceux des riches, vendent des biens quand la situation est désespérée. La solidarité communautaire joue également un rôle important avec 90% des ménages qui déclarent faire un travail pour le bien de la communauté. On fait l'hypothèse que la situation est restée inchangée et que les ménages ont gardé les mêmes comportements de mitigation. En ce qui concerne la priorité, les ménages estiment que la première priorité pour l'Etat est de créer des emplois surtout pour les jeunes, relancer l'éducation, améliorer les infrastructures de santé notamment, et renforcer la sécurité. Toutefois, il faut noter que si en 2004 selon le SOPPOC, les ménages mettaient l'éducation (35%) avant l'emploi 15%, en 2005 l'emploi vient en tête des priorités pour 62% des ménages selon l'enquête 1-2-3. De façon générale selon les différentes enquêtes (SOPPOC, enquête 1-2-3 et BERCI), les ménages souhaitent, en plus de la création d'emplois, que l'Etat rende des services sociaux accessibles aux ménages.

## 1.2. Situation des Objectifs du Millénaire pour le Développement en RDC

69. Le Gouvernement s'est engagé depuis 2008 dans l'élaboration d'une stratégie visant à accélérer la marche pour l'atteinte des OMD. A cet effet, il a élaboré et validé en décembre 2008 un plan national pour la réalisation des OMD, intitulé "Document de plaidoyer pour la mobilisation des ressources en faveur des OMD". Cet instrument de plaidoyer a révélé l'impossibilité pour la RDC d'atteindre les cibles des OMD dans un cadre macroéconomique stable et assaini en 2015. Il a préconisé pour cela la nécessité pour le pays de reporter l'atteinte desdites cibles en 2020, mais avec un ferme engagement de les atteindre en 2015 si le contexte socio-économique le favorisait.

70. L'analyse de l'évolution des indicateurs relatifs aux OMD révèlent une situation contrastée (cfr. Encadré4). Dans certains secteurs, les évolutions tendanciennes laissent entrevoir une chance d'atteindre les cibles fixés pour 2015. Ces secteurs, compte tenu des tendances passées, sont supposés disposer d'un potentiel de progrès qui leur permet la réalisation des cibles fixés par rapport aux OMD. Dans d'autres, par contre, au regard des problèmes structurels et des tendances observées antérieurement, l'évolution ne présente pas les perspectives meilleures pour l'atteinte des cibles même en 2020 si les efforts substantiels ne sont pas déployés. Le tableau ci-dessous présente les OMD selon qu'ils ont un potentiel de progrès rapide ou nécessitent des efforts substantiels.

### Encadré 4. Progrès vers les OMD

En terme de progrès, les résultats de l'enquête MICS 2010 indiquent que des réelles chances sont observées pour la réalisation en 2015 de certaines cibles à travers les efforts réalisés en matière de lutte contre le VIH/SIDA (objectif 6, Cible 6A) et d'autonomisation des femmes (objectif 3, Cible 3A). Pour les objectifs liés à la lutte contre la pauvreté (objectif 1, cible 1C), à l'éducation pour tous d'ici 2015 (objectif 2, cible 2A), la santé infantile (objectif 4, cible 4A), la lutte contre le paludisme (objectif 6, cible C) et l'assainissement (objectif 7, cible 7C) aucun réel progrès n'est observé. Enfin, les progrès sont mitigés en matière de santé maternelle (objectif 5, cible 5A), et d'accès à l'eau potable (objectif 7, cible 7C).

**Tableau 3. Evolution des indicateurs des OMD**

Objectif	Indicateurs	1990	2007	2010	2015 (cible)	Probabilité d'atteindre l'objectif
<b>OBJECTIF 1 : Réduction de l'extrême pauvreté et de la faim</b>	Proportion de la population disposant de moins d'un dollar par jour en parité du pouvoir d'achat	80	70		40	Invraisemblable
	Taux de chômage des 15 à 24 ans en milieu urbain		32,23 (2005)		10	Invraisemblable
	Pourcentage d'enfants de moins de 5 ans présentant une insuffisance pondérale modérée	28	31,4	24	14	Invraisemblable
<b>OBJECTIF 2 : Assurer l'éducation primaire pour tous</b>	Taux net de fréquentation dans le primaire (6-11 ans)	56	61	75	100	Potentiellement
	Taux d'achèvement du primaire	51	44,3		100	Invraisemblable
	Taux d'alphabétisation d'hommes de 15 ans et plus		85,8		100	Potentiellement
	Taux d'alphabétisation des femmes de 15 ans et plus		58,9		100	Invraisemblable
<b>OBJECTIF 3 : Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes</b>	Rapport filles/garçons dans l'enseignement primaire			0,93	1	Potentiellement
	Rapport filles/garçons dans l'enseignement secondaire			0,81	1	Potentiellement
	Rapport filles/garçons dans l'enseignement supérieur		0,62 (2005)		1	Invraisemblable
	Proportion de sièges et postes occupés par les femmes au parlement national	6	7,7		50	Invraisemblable
<b>OBJECTIF 4 : Réduire la mortalité infantile</b>	Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans ou infanto juvénile		165	158	60	Invraisemblable
	Taux de mortalité infantile (mortalité des enfants < 1 an)	92	98	97	30	Invraisemblable
	Proportion d'enfants de 12-23 mois ayant reçu tous les vaccins.		30,6	48	90	Invraisemblable
<b>OBJECTIF 5 : Améliorer la santé maternelle</b>	Taux de mortalité maternelle		549		322	Invraisemblable
	Consultation Périnatale		85		100	Potentiellement
	Proportion d'accouchements assistés par un personnel de santé qualifié		74		100	Potentiellement
	Prévalence contraceptive	4,6	6		15	Invraisemblable
<b>OBJECTIF 6 : Combattre le VIH/SIDA, le paludisme et d'autres maladies</b>	Taux de prévalence du VIH/SIDA	5		3,7	3,1	Potentiellement
	Pourcentage d'enfants de moins de 5 ans qui dorment sous des moustiquaires imprégnées d'insecticides		3,4		15	Invraisemblable
	Proportion des zones forestières	54,6	62			Invraisemblable
	Superficie des zones protégées.	9	10,4		15	Invraisemblable
<b>OBJECTIF 7 : Assurer un environnement durable</b>	Proportion de la population ayant accès de façon durable à une source d'eau meilleure notamment le groupe vulnérable y compris femmes et enfants		46,2	47	71	Invraisemblable
	Proportion de la population ayant accès à un meilleur système d'assainissement notamment le groupe vulnérable y compris femmes et enfants	10	17,6		55	Invraisemblable
<b>OBJECTIF 8 : Mettre en place un partenariat mondial pour le développement</b>	Aide publique au Développement en pourcentage du PIB	5,49	15,5	10,7	5	Potentiellement
	Stock de la dette en pourcentage du PIB	120	102	104,1	94,4	Potentiellement
	Service de la dette en pourcentage des exportations	13,5	1,97	4,1	13,3	Invraisemblable

Source : OCPI, Ministère du Plan, Rapport sur les OMD 2010

### 1.3. Principales causes de la pauvreté

71. **Les sections précédentes montrent que la majeure partie de la population Congolaise (environ les 2/3) est pauvre.** Cette pauvreté se manifeste par une mortalité encore élevée des femmes et des enfants, prenant sa source dans une mauvaise nutrition, une morbidité élevée, un accès limité aux services sociaux, une inégalité dans l'accès (malgré un léger progrès), un niveau bas d'éducation, un manque d'emploi moderne, une exposition à un environnement insalubre, un habitat inadéquat, etc. Les systèmes d'éducation et de santé, de même que les autres secteurs (eau, électricité, infrastructures, etc.) contiennent structurellement des insuffisances qui ne permettent pas d'améliorer le bien-être de la population. Le manque d'emploi aggrave la situation.
72. **Le peuple congolais demeure vaillant et résilient dans sa souffrance et reste quelque peu optimiste quant à l'avenir.** En 2005, pour les ménages congolais, trois actions prioritaires étaient nécessaires pour aider à juguler la pauvreté : la « création des emplois, le « bitumage des routes » et la « facilitation de l'accès à l'instruction »<sup>14</sup>.
73. **Ce constat appelle à de politiques fortes et un leadership sans faille.** En effet, l'Etat doit répondre à ces préoccupations et entre autres améliorer les services de base et les infrastructures, en augmentant le financement pour atteindre les niveaux internationaux en termes de ratios, réduire la vulnérabilité et éliminer les sources d'inefficacité, améliorer la gouvernance et promouvoir les secteurs porteurs de croissance et générateurs d'emplois, couplés à une politique de redistribution des fruits de cette croissance. Cette analyse suggère qu'une attention particulière soit accordée : (i) à la promotion de la croissance économique ; (ii) à la maîtrise de la croissance démographique en liaison avec la forte corrélation qui existe entre la pauvreté et la taille élevée des ménages ; (iii) à la réduction des inégalités; et (iv) au renforcement des infrastructures de base.

#### 1.3.1. La gouvernance

74. **La mauvaise gouvernance est une des principales causes de la pauvreté,** en ce sens qu'elle crée des inefficiences dans les secteurs et donc une perte de productivité. Elle décourage la création d'entreprises et donc d'emplois, ponctionne les ressources des ménages pauvres, favorise la fuite des capitaux et une perte de recettes pour l'Etat et donc moins d'investissements publics, etc. Au niveau macroéconomique, la mauvaise gouvernance fait perdre plusieurs points de croissance.
75. Des progrès notables ont été accomplis, la RDC se situe, cependant, parmi les 10 pays du bas de l'échelle pour les divers indicateurs compte tenu de sa situation de pays post-conflit. Les réformes en cours sur la réforme de l'Administration, la promotion du secteur privé à travers l'amélioration du climat des affaires, le code de passation des marchés, etc., concourent à pallier cette situation afin de faire du pays, une place saine pour attirer les investissements étrangers. Ces investissements auront un potentiel sur l'emploi et donc sur la réduction de la pauvreté. Il faut rappeler que la mauvaise gouvernance, même sous une forme déguisée ou larvée, a des effets de long terme sur la pauvreté. Fort de ce constat, le Gouvernement est donc résolument engagé dans la lutte contre la corruption et dans la promotion de la bonne gouvernance.
76. **L'environnement des affaires est aujourd'hui en RDC parmi le moins attrayant au monde.** En 2011, le pays a occupé la 175<sup>e</sup> position sur 183 dans le classement *Doing Business*, avec néanmoins une nette progression par rapport à l'année 2010 au cours de laquelle il était à la 179<sup>ème</sup> place. Cette situation fait suite notamment à l'existence d'un cadre administratif et réglementaire complexe et peu stable, de l'insécurité juridique et d'une fiscalité lourde et complexe, avec une myriade de petites taxes et redevances.

---

<sup>1414</sup> Tirée de « Enquête 1-2-3, résultats des enquêtes sur l'emploi et la consommation des ménages, INS Sept. 2009 », pages 313 et 314.

**Tableau 4. Indicateurs Doing Business (DB), 2010-2011**

CATEGORIE	DB 2011 CLASSEMENT	DB 2010 CLASSEMENT	VARIATION DANS LE CLASSEMENT
<b>Total</b>	<b>175</b>	<b>179</b>	<b>+ 4</b>
Création d'entreprise	146	155	+ 9
Octroi de permis de construire	81	139	+ 58
Transfert de propriété	118	125	+ 7
Obtention de prêts	168	167	-1
Protection des investisseurs	154	153	-1
Paiement des impôts	163	158	-5
Commerce transfrontalier	172	165	-7
Exécution des contrats	172	173	+ 1
Fermeture d'entreprise	155	152	-3

**Source** : Banque mondiale, Doing Business report, 2011

77. **La corruption et la mauvaise gouvernance sont la résultante de contextes bien particuliers.** L'Etat, conscient du problème, a engagé des actions de fond pour promouvoir son image et restaurer la confiance.
78. **Tout d'abord, en ce qui concerne la gouvernance politique et sécuritaire, des efforts demeurent à faire, malgré les progrès accomplis.** Après une longue période de transition entrecoupée de deux guerres, les efforts pour mettre en place un nouvel ordre politique ont abouti avec la mise en place des institutions de transition, l'adoption de la nouvelle Constitution (décembre 2005) et l'organisation des premières élections – législatives et présidentielles - libres et démocratiques du pays depuis quarante ans. Entre 2007 et 2010, la situation sécuritaire s'est améliorée sensiblement grâce notamment aux pressions militaires exercées sur les groupes rebelles et au dialogue avec les pays de Grands Lacs. Pratiquement toutes les institutions prévues dans la Constitution, aussi bien au niveau central qu'en provinces, ont été mises sur pied et rendues fonctionnelles. Cependant, l'ensemble de ces institutions souffrent de déficits importants de capacités qui rendent difficile l'accomplissement de leurs fonctions. Le processus électoral s'est vu renforcé par la promulgation et la mise en place de la loi sur la CENI.
79. **La situation est particulièrement restée préoccupante à l'Est du pays pendant une partie de la période d'exécution du DSCR P 1.** De fait, celle-ci a continué à focaliser l'attention du Gouvernement, au détriment en partie de questions de développement économique et social. La prédominance de la question sécuritaire et les besoins financiers supplémentaires engendrés au niveau des dépenses militaires ont entraîné les déséquilibres des finances publiques observés jusqu'à la fin de 2008.
80. **En ce qui concerne la gouvernance administrative et institutionnelle, on observe également des progrès notables.** Le cadre juridique de l'Administration Publique élaboré en 2009 avec le concours de toutes les parties prenantes dont les provinces, attend son adoption par le Parlement. Pour assurer une maîtrise des effectifs de la Fonction Publique, des opérations de recensement et de mise à la retraite des Agents et Fonctionnaires ont été mises en œuvre et se poursuivent. Les ministères ont fait l'objet des audits institutionnels. Malgré ces progrès, l'Administration Publique continue de présenter d'importants dysfonctionnements, bien enracinés depuis de nombreuses années et caractérisée par l'inadaptation et l'anachronisme des textes légaux et réglementaires régissant le personnel de l'Etat, le vieillissement et le manque de qualification du personnel de l'Etat ainsi que l'absence d'un régime de protection sociale, d'une politique de rémunération et des avantages sociaux et d'un système de suivi de la carrière des Agents de l'Etat. En plus, la mise en œuvre de la réforme de l'Administration Publique progresse lentement, en raison des difficultés de fonctionnement des structures de pilotage de cette réforme et de coordination des interventions des partenaires. Sur le plan des droits humains, au-delà des cadres prescriptifs, les actions de promotion et de protection restent très limitées.
81. **En ce qui concerne la décentralisation,** les fondements légaux ont été mis sur pied : la Constitution de 2006, les lois de 2008 portant sur la libre administration des Provinces, la Conférence des Gouverneurs de Provinces et les Entités Territoriales Décentralisées

(ETD), la loi organique portant fixation des subdivisions territoriales à l'intérieur des provinces (mai 2010), la Loi sur les Finances Publiques (LOFIP), laquelle conduit à préciser certains aspects liés au transfert des ressources financières et à l'exécution des budgets des provinces et des ETD. Plusieurs projets de lois d'importance sont par ailleurs en attente d'examen par le Parlement, comme la loi sur la fonction publique, nationale, provinciale et locale. La loi relative à la nomenclature des impôts, des redevances, des taxes et des droits provinciaux et locaux attend l'avis de la prochaine Conférence des Gouverneurs pour être ensuite transmise à l'Assemblée Nationale. Enfin la loi sur la caisse nationale de péréquation devrait être soumise à l'adoption du Gouvernement.

### 1.3.2. Une croissance économique insuffisante

#### 82. Une croissance économique robuste et redistributive située entre 8 et 12% était nécessaire pour réduire la pauvreté pendant la mise en œuvre du DSCR 1.

Cependant, la croissance économique réalisée entre 2006-10 s'est située sur un plateau inférieur à 8% fixé. Cette contreperformance fait suite notamment aux effets de la crise financière internationale qui a ralenti la croissance à 2,8% en 2009 et propulsé le taux d'inflation moyen à 46,2% sur la période. En 2010, l'inflation est descendue en dessous de 10% et la croissance est remontée à 7,2%, sous l'effet respectivement d'une politique budgétaire prudente et grâce au dynamisme des secteurs minier, du BTP et du tertiaire. La gestion rigoureuse des finances publiques s'est maintenue durant le premier semestre de l'année 2011 dans un contexte international marqué par l'envolée des cours mondiaux des produits alimentaires et énergétiques. Nonobstant, la stabilité du franc congolais et l'accumulation des réserves internationales à 2 mois d'importations permet de présager l'atteinte des cibles du programme soutenu par la Facilité Elargie des Crédits. Le taux de croissance devrait ainsi atteindre 6,8%, soit une croissance de 3,8% du revenu par tête. Mais ceci demeure loin du seuil requis de 8%. L'analyse des sources et facteurs de la croissance révèle une situation contrastée.

#### Encadré 5. Principaux freins à la croissance économique en RDC

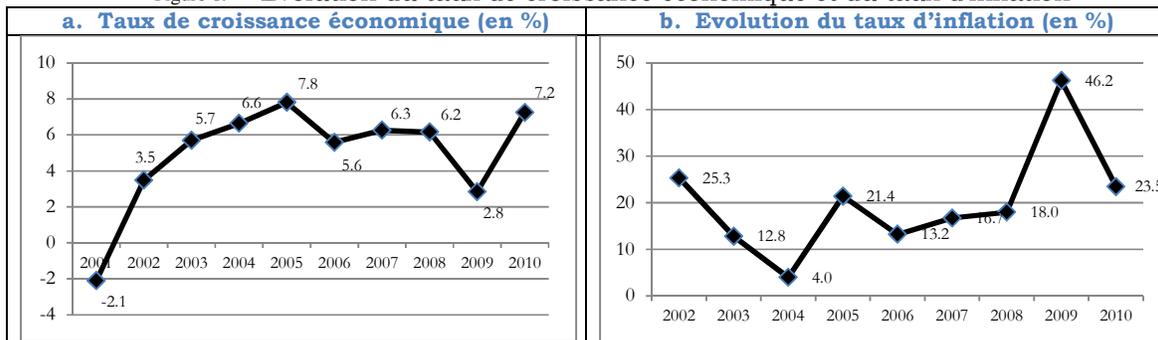
Qu'est ce qui empêche la RDC d'atteindre et dépasser un taux de croissance économique de 8% ? Une étude<sup>15</sup> récente a estimé que la croissance en RDC est ralentie par (a) les échecs des Gouvernements passés, tant en termes de gouvernance et d'absence de règles et lois, le non-respect des contrats, de leadership qu'administratif, (b) le manque de financement, (c) le manque d'infrastructures (surtout énergie et transport), (d) la faiblesse du capital humain, les risques macroéconomiques, le manque de diversification et les échecs du marché. Il faut aussi rajouter la faiblesse de l'investissement (qui n'est que de 4% donc très en dessous du seuil de 27% requis pour atteindre une croissance à deux chiffres) En conséquence, le rapport recommande la mise en place d'institutions solides, la levée des contraintes par des politiques volontaristes et la diversification de l'économie.

83. **Entre 2006 et 2010, la situation macroéconomique de la RDC** a été marquée par : (i) les effets de la crise économique et financière internationale, (ii) l'allègement de la dette, (iii) la maîtrise de l'inflation, et (iv) la rigueur budgétaire. Les effets de la crise économique et financière internationale ont ralenti la croissance en 2009. L'accélération de la croissance économique amorcée depuis 2002, a subi un coup d'arrêt en 2009. En effet, de 5,6% en 2006, le taux de croissance est passé à 6,2% en 2008 (Figure 5), tirée entre autres par les bons résultats affichés dans le commerce et dans le secteur minier. Cependant, cette croissance a été ralentie en 2009, du fait des effets de la crise financière internationale, qui a induit une baisse de la demande mondiale. Le taux de croissance, pour 2009, est ressorti à 2,8%. En 2010, le taux de croissance est estimé à 7,2% grâce à la reprise de l'activité minière et au dynamisme du secteur tertiaire.

Figure 5.

<sup>15</sup>Banque Mondiale, Country Economic Memorandum, CEM, 2011

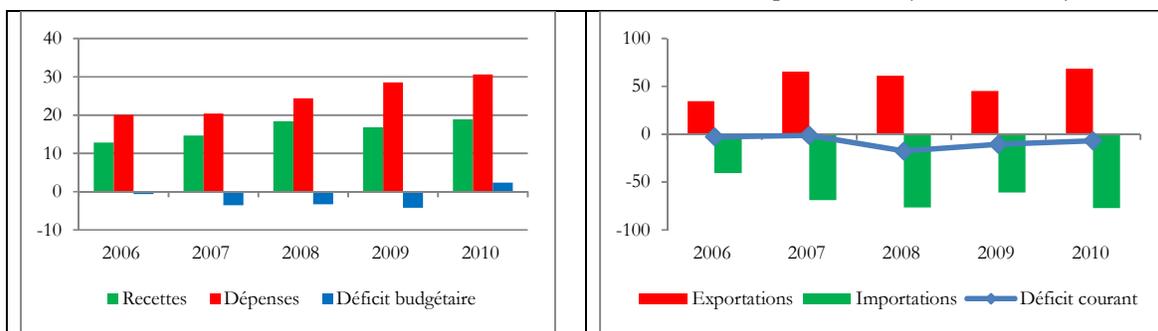
Figure 6. Evolution du taux de croissance économique et du taux d'inflation



Source : CPCM, 2011

84. **La maîtrise de l'inflation au cours de la période 2006-10 s'explique en partie à la rigueur observée dans la mise en œuvre des politiques budgétaire et monétaire.** Toutefois, en 2009, le taux d'inflation moyen annuel a atteint 46% en liaison avec la hausse des prix des produits alimentaires; ce taux élevé a pénalisé la croissance.

Figure 7. Indicateurs du TOFE et de la balance des paiements (en % du PIB)

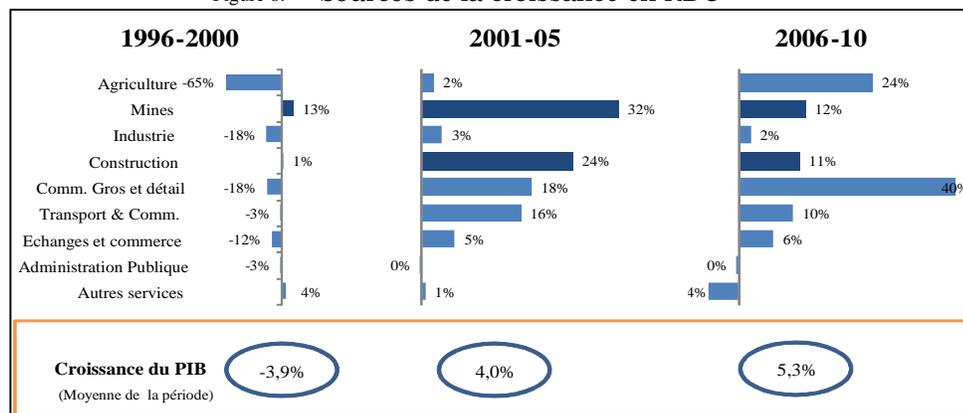


Source : CPCM, mai 2011

85. **Les efforts d'amélioration de la gestion des finances publiques se sont traduits en partie par le bénéfice des allègements de dette IADM et IPPTE en 2010.** Les opérations financières de l'Etat se sont caractérisées, sur la période 2006-2010, par une consolidation dans la mobilisation des recettes fiscales et une progression des dépenses de l'Etat nécessaires à la mise en œuvre du DSCR 1. En effet, la pression fiscale est passée de 13% en 2006 à 19% en 2010, soit une amélioration de 6 points, en liaison avec la modernisation des régies et le renforcement de la lutte contre la fraude.
86. **Les dépenses publiques ont représenté 31% du PIB en 2010 contre 20% en 2006,** soit une progression de 11 points. Cette situation reflète la forte augmentation des investissements publics en 2009 et 2010 et dans une moindre mesure une hausse de la masse salariale. En conséquence, le solde budgétaire, base ordonnancement, s'est dégradé pour représenter -3,3% du PIB en 2009 contre -0,6% en 2006. Mais, en 2010, le Congo a bénéficié des initiatives d'allègement de la dette PPTE et IADM qui ont permis une restructuration de la dette publique à travers une réduction significative de l'encours de la dette extérieure.
87. **Le déficit du compte courant de la balance des paiements du Congo s'est dégradé au cours de la période 2006-10 en relation avec l'accélération des investissements dès 2008.** Une amélioration de ce déficit est toutefois enregistrée au cours de la période en relation avec la reprise des exportations minières et la hausse du niveau des dons (appuis budgétaires et dons humanitaires). Le compte courant extérieur hors dons s'est détérioré sur la période 2007-2009. En effet, le déficit du compte courant s'est situé à 9% du PIB en 2009, contre 8% en 2008 et 10% en 2007. Cette dégradation de la situation extérieure est liée essentiellement : (i) au recul des services nets et des transferts publics et privés qui subissent les effets de la crise économique internationale ; et (ii) dans une moindre mesure, à la dégradation du solde commercial, liée au ralentissement plus prononcé des exportations de coton et textiles.

88. **La masse monétaire a connu au cours de la période 2006-10 un accroissement moyen annuel de 49,4%, épousant ainsi le profil de l'inflation.** Cette croissance de la masse monétaire résulte de l'accumulation des avoirs extérieurs nets, notamment au niveau des banques commerciales, de l'augmentation des crédits au secteur privé et de la dégradation de la position nette du Gouvernement.
89. **Au total, la performance économique au cours de ces cinq dernières années est matérialisée par un taux de croissance économique moyen de 5,6%.** Cette croissance est restée en dessous de l'objectif de (8%) fixé dans le DSCR 1 jugé nécessaire pour la réalisation des OMD et la réduction de la pauvreté. Ainsi, de nombreux défis restent à relever pour atteindre une croissance accélérée et créatrice d'emplois décents : (i) le renforcement de la stabilité du cadre macroéconomique ; (ii) la diversification de l'économie par la relance de l'agriculture, l'amélioration de la gestion du secteur minier et la poursuite de la politique des grands travaux générateurs d'emplois ; (iii) l'amélioration du climat des affaires en vue de permettre le développement des entreprises.
90. **L'analyse des sources de la croissance révèle un dynamisme des secteurs changeant au cours du temps.** La croissance durant la période 1996-2005 a principalement été soutenue par l'industrie minière et la construction, alors que la forte expansion de l'agriculture et des services de la seconde moitié de la décennie-spécialement dans le commerce en gros et au détail- ont contribué pour la majeure partie au taux de croissance. Aussi, le Gouvernement devra s'appuyer en priorité sur 5 secteurs (commerce, agriculture, mines, transport et télécommunications, et construction) pour relancer la croissance, tout en ne négligeant pas les autres. Le pilier 2 de la présente stratégie revient sur la nouvelle stratégie de croissance du Gouvernement.

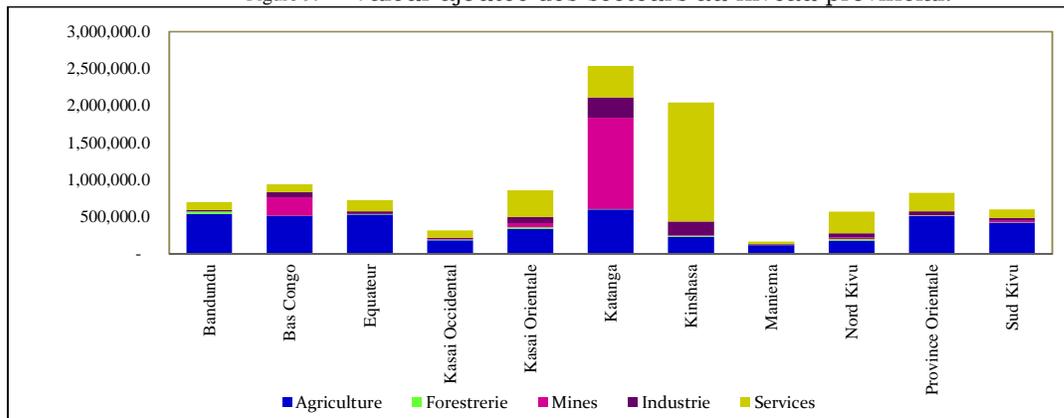
Figure 8. Sources de la croissance en RDC



Source : Banque mondiale, CEM, 2011.

91. **Toutefois, à l'échelon des provinces, l'Etat doit s'appuyer sur les secteurs les plus compétitifs,** c'est-à-dire ayant la plus forte valeur ajoutée comme le montre le graphe ci-dessous. (par exemple les services à Kinshasa, les mines au Katanga, etc.). On remarque qu'en 2010, l'agriculture a contribué significativement au PIB dans la plupart des provinces, d'où sa place prépondérante.

Figure 9. Valeur ajoutée des secteurs au niveau provincial.

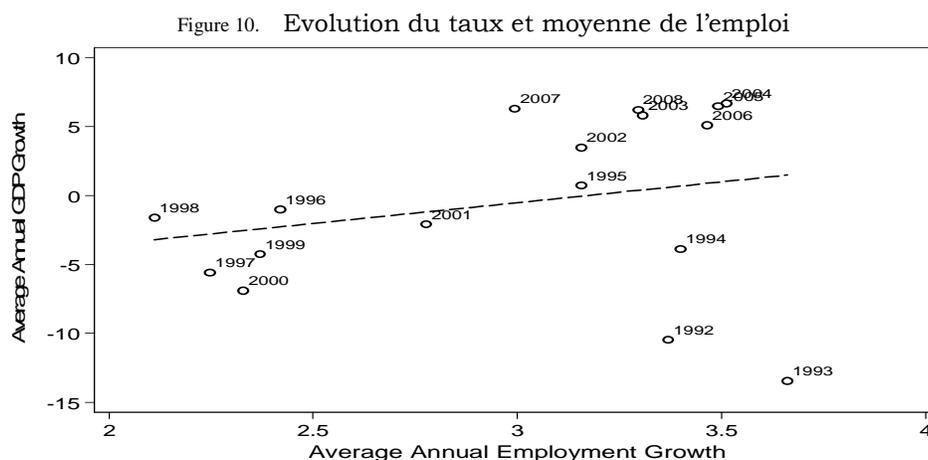


Source : Banque mondiale, Cadrage macroéconomique en provinces, 2010.

### 1.3.3. Le manque d'emploi

92. **La situation de l'emploi** n'a fait que se dégrader depuis les années 70 et elle est aujourd'hui l'une des préoccupations majeures du Gouvernement. La croissance démographique de 3,1% expliquée par une mortalité infantile décroissante au cours de ces vingt dernières années et une fertilité constante sur la période avec 6 enfants en moyenne par femme, s'il n'est pas régulé, fera doubler la population congolaise tous les 25 ans. Cette population restera très jeune et exercera des pressions nouvelles et plus fortes encore, aussi bien sur le système scolaire, le système sanitaire que sur le marché du travail. Avec cette tendance démographique, 50% de la population de la tranche d'âge supposée active de 15 à 64 ans, serait des jeunes et aggraverait la situation du marché du travail.
93. **Il existe un lien direct de causalité entre pauvreté et emploi.** Ainsi, l'enquête 1-2-3 de 2005 montre qu'environ 70% des pauvres sont au chômage ou en situation de sous-emploi. L'inégalité en termes de salaires est aussi très élevée (65,3). Le nombre élevé d'enfants travailleurs (de 4 à 14% selon les enquêtes), la plupart hors du système scolaire, est tout aussi préoccupant.
94. Selon la même enquête, la tranche 15-35 ans représente plus de 25% de la population et enregistre un taux de chômage de 28% au moment où la moyenne nationale est estimée à 6%. De ce fait et au vu de la croissance démographique, il faut une politique active qui impacte positivement le marché du travail, le chômage des jeunes afin d'éviter de connaître des niveaux les plus alarmants et une situation explosive entrouvrant à cette cible des Activités Génératrices de Revenus (AGR). Au sein de cette population jeune, les filles sont les plus exposées au chômage du fait de leur sous scolarisation et des barrières socioculturelles. La population congolaise est caractérisée par un taux d'activité élevé cachant un phénomène de sous-emploi et de pauvreté profond. De plus, le taux d'activité se situait à environ 61% au niveau national dont 60,8% pour les hommes et 59,99% pour les femmes. Il est estimé à 68% pour le milieu rural pour seulement 51% pour le milieu urbain. Le taux d'activité au niveau national cache d'énormes disparités par province. Une analyse de la structure par âge montre que, quel que soit le sexe et le milieu considéré, le taux d'activité pour la tranche de 39 à 49ans est de 91,7% dont 95,7% pour les hommes et 87,6% pour les femmes. La population inactive est essentiellement constituée de jeunes en cours de scolarité, de femmes au foyer et des retraités.
95. Par ailleurs, il est à signaler que l'urbanisation a introduit dans le marché du travail aussi bien urbain que rural, un exode massif qui crée une économie informelle et des emplois précaires pauvres en productivité dans la périphérie des grandes villes et cités. La population urbaine étant passée de 22% en 1960 à 33% en 2007 et avec le phénomène d'urbanisation qui est appelé à se développer aux prochaines années notamment entre 2011 et 2015, exigera une nouvelle approche des méthodes de gestion du marché du travail.

96. Le taux de chômage moyen au niveau national se situe à 6,5%, mais cet indicateur n'est pas très significatif dans un contexte où une majorité de la population vit de l'agriculture de subsistance, le taux de chômage en milieu rural avoisinant zéro. Quant au taux de chômage urbain, il était en 2005 de 17,8%. La situation présente l'emploi formel (moins de 10% au total, dont deux tiers dans le secteur public) versus l'informel (sous-emploi ou chômage déguisé, situé autour de 75% en milieu urbain et 95% en milieu rural). Les jeunes constituent plus de la moitié de la population active et sont les plus touchés par le chômage, particulièrement en milieu urbain. Ainsi, le taux de chômage des 15-24 ans (32,2%) avoisine le double de la moyenne nationale pour le milieu urbain (17,8%).
97. **De même, selon une étude récente<sup>16</sup>, il existe un lien de causalité entre une croissance élevée et l'emploi en RDC (taux de croissance de la création d'emploi 3,2%).** Le lien se vérifie surtout lorsque la croissance concerne tous les secteurs. Il est aussi à noter que même s'il existe une corrélation positive entre la croissance et l'emploi, la croissance à elle seule, ne peut absorber totalement la demande additionnelle sur le marché du travail. Toutefois, le graphique ci-dessous illustre bien les relations entre l'emploi et la croissance d'ensemble.



Source: WDI, Banque Mondiale.

98. **La situation de l'emploi contraste avec l'évolution de la croissance économique qui n'a pas été vigoureuse pour générer un taux élevé d'emplois.** Le taux de croissance de la création d'emploi de 3% décrit plus haut reste largement en deçà de 6% de croissance moyenne de l'activité économique sur la période 2006-2010. La faiblesse enregistrée dans la création des emplois lors de la revue du DSCR 1 s'explique notamment par une législation du travail rigide et est aggravée par les effets pervers de la crise financière internationale qui ont réduit les opportunités de travailler pour près de 26 millions de la population active. Ainsi, des efforts énormes sont à déployer par le Gouvernement dans la promotion des emplois décents et productifs, par une simplification et une application effective du code de travail, une amélioration du climat des affaires et la promotion du secteur privé.

#### 1.3.4. La redistribution

99. **Les déficiences relevées en termes d'allocation des ressources tirent en grande partie leur origine de l'absence d'une véritable politique de redistribution des ressources de l'Etat.** L'impact faible de la croissance économique sur la pauvreté en RDC s'explique par le manque d'une vraie politique de redistribution.
100. **Le Gouvernement a amélioré le taux de mobilisation de ses ressources internes qui ont maintenu leur tendance, passant de 17% à 19% du PIB entre 2009-2010, dans un contexte de gestion budgétaire prudente.** Cependant, certaines études<sup>17</sup> semblent montrer qu'il reste une marge de progression et que le taux d'impôt moyen optimal en

<sup>16</sup>. Banque Mondiale : CEM de la RDC (2011), Document de travail, inédit, Banque Mondiale, Washington DC.

<sup>17</sup> Estimation d'un taux d'impôt moyen optimal pour l'économie congolaise en période post-conflit, in IRES, Cahiers économiques et sociaux, Vol. XXVII, mars 2010, Faculté des Sciences économiques et de gestion, Université de Kinshasa, page 47

RDC se situe autour de 45% du PIB. Ainsi, en dépit de cette performance, ces ressources demeurent insuffisantes et allouées de façon non optimale pour répondre aux besoins de lutte contre la pauvreté. Ceci est dû entre autres à la politique de taxation de l'Etat qui s'avère défavorable pour les pauvres.

101. **Les dépenses en faveur des secteurs sociaux restent faibles, en lien avec le faible niveau de mobilisation des ressources internes.** Comme relevé plus haut, ceci a un effet sur le niveau de la pauvreté.

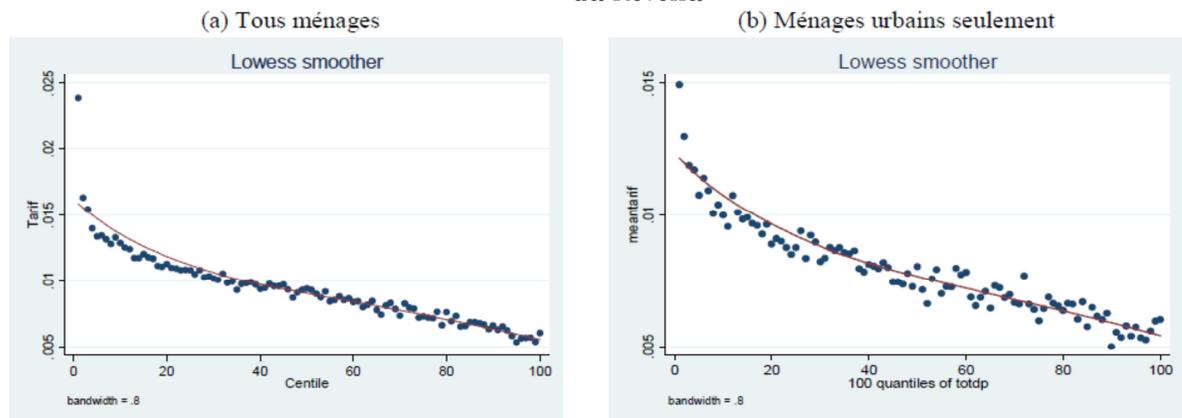
**Tableau 5.** Evolution des dépenses sociales (en % des dépenses totales)

	2006	2007	2008	2009	2010
<b>Santé</b>					
Fonctionnement	5,1	5,7	5,6	5,6	5,8
Investissement	9,9	6,6	5,1	11,4	10,6
<b>Education</b>					
Fonctionnement	29,4	21,9	26,1	24,5	21,1
Investissement	2,9	8,7	6,5	4,2	4,9
<b>Autres secteurs sociaux</b>					
Fonctionnement	2,2	4,1	3,6	3,6	3,9
Investissement	1,3	0,7	2,9	0,1	1,3
<b>Total</b>					
Fonctionnement	36,6	31,6	35,3	33,8	30,8
Investissement	14,1	16,0	14,6	15,7	16,9

**Source :** Comité CDMT.

102. **Ainsi, d'après une étude récente, on estime que la structure tarifaire commerciale de l'Etat est biaisée en faveur des riches.** Le tarif moyen de droits de douanes supporté par les ménages pauvres est de 15% en moyenne contre 5% pour les riches<sup>18</sup>. D'autre part, l'économie Congolaise se caractérise par des rigidités structurelles, ainsi qu'à la difficulté de maintenir les finances publiques sous contrôle dans un contexte sécuritaire difficile. En effet, le rapport de mise en œuvre du DSCR 1 a relevé que les dépenses liées à la sécurisation du pays ont exercé un effet d'éviction sur les dépenses sociales. Il en découle que le défi majeur sera de maintenir la tendance haussière des recettes et d'en améliorer l'affectation en vue de s'assurer de leur caractère pro-pauvre. Le renforcement de la gouvernance dans toutes ses dimensions sera ainsi un facteur déterminant de la mise en œuvre de la SCRP.

Figure 11. Droits de Douanes sur les Biens de Consommation par Centile de la Distribution du Revenu



Notes : Chaque point de la figure représente une moyenne pondérée du droit de douane de la RDC dans laquelle chaque bien est pondéré par sa part dans la dépense moyenne des ménages d'une certaine classe de revenu. Ici, les classes de revenu sont les centiles de la distribution du revenu, arrangés par ordre croissant du revenu (centile le plus pauvre à gauche). Il y a donc cent points. Si la courbe de régression est décroissante, le tarif est régressif (anti-pauvres); si elle est croissante, il est progressif (pro-pauvres).

**Source :** Rapport EDIC/RDC (2010), Banque Mondiale, en se basant sur l'Enquête 1-2-3 (2004/5).

<sup>18</sup>Banque Mondiale, Rapport EDIC, 2010.

#### **1.4. Défis à relever pour le prochain quinquennat**

103. La volonté affichée du Gouvernement d'atteindre les objectifs (global et spécifiques) de la réduction de la pauvreté pour le prochain quinquennat dépendra de la capacité des acteurs nationaux du développement, avec l'appui des Partenaires Techniques et Financiers à relever les principaux défis suivants : (i) la maîtrise de la démographie et redynamisation des services de l'état-civil ; (ii) la relance d'une croissance à deux chiffres, créatrice d'emplois décents, à travers le renforcement de la dynamique de reconstruction et de réhabilitation des infrastructures socioéconomiques de base, notamment en milieu rural et la relance de l'agriculture ; (iii) l'amélioration de la sécurisation de l'intégrité du territoire et la consolidation de la paix et de la démocratie ; (iv) l'amélioration de la gouvernance financière et économique pour une plus grande efficacité des politiques publiques ; (v) le renforcement des capacités des institutions et des ressources humaines; (vi) la mobilisation des ressources nécessaires à la mise en œuvre des stratégies nationales qui conditionnent la réalisation des OMD ; (vii) la protection de l'environnement à travers une prise en compte systématique des questions liées aux changements climatiques; (viii) l'accélération et la mise en œuvre du processus de décentralisation, et (ix) le renforcement du système national statistique ; (x) la réduction des inégalités en matière du genre.

## CHAPITRE 2. PILIERS STRATEGIQUES DE LA SCRP 2

104. Le chapitre précédent ayant démontré la situation de la pauvreté et les défis importants à relever pour le prochain quinquennat, celui-ci réaffirme l'engagement du Gouvernement à mettre en œuvre des politiques sectorielles et structurelles coordonnées et à réformer l'économie, tout en mettant l'accent sur des actions transversales liées au développement humain, à la promotion de la dynamique communautaire et à l'équité. Les lignes qui suivent présentent, dans un premier temps la vision globale de développement ainsi que les grandes options de la stratégie. Il sera ensuite question de présenter pilier après pilier, chacune des politiques sectorielles. Pour chaque secteur ou domaine d'action, sont présentées la situation de référence, la vision du secteur en cohérence avec la vision globale, les orientations stratégiques générales ainsi que les grandes lignes prioritaires pour la période couverte par le DSCR2.

### 2.1. VISION DU DEVELOPPEMENT ET OPPORTUNITES

105. Le DSCR2 se fonde sur la vision du développement à long terme claire et partagée (26/25), qui a émergé des consultations participatives organisées sur l'ensemble du territoire national en 2005 et qui s'énonce comme suit : « *Une société d'espoir, capable de hisser la RDC au niveau de développement humain des pays à revenu intermédiaire et de converger vers les OMD* ».

106. Le DSCR2 opérationnalise plusieurs cadres d'élaboration des politiques de développement que sont :

- les Cinq chantiers du Président et le discours de politique du Gouvernement ;
- les OMD à travers le document de plaidoyer pour la mobilisation des ressources et leur réalisation en RDC ;
- la stratégie REDD+.

107. **Les opportunités.** La présente stratégie se différencie nettement du DSCR1 d'abord par son horizon temporel, ensuite par son cadre d'opérationnalisation, enfin par un contexte de desserrement relatif des contraintes financières. *L'horizon temporel de la stratégie* a été porté à cinq ans<sup>19</sup> qui apparaît comme une période mieux adaptée au regard des objectifs fixés en matière de croissance et de réduction de la pauvreté et des délais nécessaires pour mettre en œuvre les réformes dans un contexte de capacités institutionnelles faibles.

108. Ensuite, cette SCRP 2 s'inscrit dans *un cadre de planification et de programmation qui s'est clarifié et enrichi*. De nouveaux outils ont été mis en place dont la consolidation devrait permettre de proposer des programmations réalistes, mieux hiérarchisées et traduites effectivement dans le Budget de l'Etat. La révision du dispositif de suivi-évaluation et son articulation avec le suivi des budgets programmes (CDMT sectoriels) devraient également militer en faveur d'une efficacité accrue dans la mise en œuvre des réformes et des projets de développement. Parallèlement, la rationalisation des procédures de suivi d'exécution budgétaire et la production régulière des états de suivi budgétaire (ESB) vont contribuer à un meilleur suivi financier de la mise en œuvre de la stratégie. Des efforts importants restent évidemment encore à réaliser pour assurer une

#### Encadré 6. Vision 26/25.

En attendant les résultats de l'étude Nationale Prospective à long terme (RDC Vision 2035) qui donnera les nouvelles orientations du développement, la présente stratégie s'appuiera sur trois grandes lignes directrices pour le développement du pays, dans une optique d'éradication de la pauvreté d'ici 2025, en prenant en compte sans faille des questions genre dans tous les domaines de développement en vue de corriger les iniquités et inégalités envers les femmes et de contribuer ainsi plus efficacement à la réduction de la pauvreté:

- un pays en paix, sécurisé et ayant adopté les pratiques d'une gestion des affaires publiques moderne et efficace ;
- une économie diversifiée, assise sur des infrastructures performantes, créatrice d'emplois, conduite par un secteur privé dynamique et occupant une position sur le continent africain à la mesure de son potentiel de croissance ;
- une société gouvernée par des valeurs d'équité, de solidarité et d'innovation, offrant aux populations un accès aux services de base généralisé et équitable sur l'ensemble du territoire et au sein de laquelle la pauvreté et la vulnérabilité sont en déclin rapide sous le double effet d'une croissance accélérée et de programmes sociaux ciblés.

<sup>19</sup> La période couverte par le DSCR1, qui était initialement de trois ans (2006-2008), a été prolongée jusqu'en 2010. Dans la mesure où sa mise en œuvre n'a démarré en réalité qu'au second semestre 2007 (en raison des délais nécessaires à la mise en place du gouvernement et à l'adoption du PAP), l'horizon effectif est resté de l'ordre de trois ans.

bonne maîtrise de ces outils par l'ensemble des utilisateurs et fiabiliser les flux d'information, en particulier en ce qui concerne l'aide extérieure.

109. D'autre part, la perspective d'une *révision à mi-parcours de la présente stratégie* représente un autre atout. Elle permettra de procéder à une évaluation approfondie des résultats des principales politiques publiques réalisées au cours de la première année et celles qui n'ont pas été conduites en 2010. Cette dernière pourra s'appuyer sur les résultats de l'enquête sur les conditions de vie des ménages actuellement en cours de préparation qui permettra de définir un profil actualisé de la pauvreté dont les données sont attendus à fin 2012. Par ailleurs, l'ajustement des priorités et des programmes pourra également prendre en compte les conclusions de « l'ENP RDC Vision 2035 » qui devraient être disponibles d'ici à mi-2012.
110. Aussi, l'Etat utilisera-t-il de façon efficiente les ressources naturelles abondantes dont regorge le pays. De même, les 65 millions des congolais (dont près de la moitié féminine) constituent un marché interne important pour l'économie. Les perspectives d'intégration régionale sont également autant d'atouts sur lesquels le pays pourra s'appuyer.
111. Un autre atout essentiel est le desserrement des contraintes financières. L'atteinte récente du Point d'achèvement de l'initiative PPTE a effectivement conduit à libérer une marge de manœuvre significative, qu'il convient désormais de canaliser au profit des secteurs prioritaires du DSCR2. De même avec la pacification du territoire et la conduite ferme de certaines réformes en rapport avec l'organisation administrative, le Gouvernement devrait également être en mesure de disposer de marges complémentaires d'affectation de ressources aux priorités de la nouvelle stratégie.
112. Enfin, la RDC apparaît bien positionnée, compte tenu de l'importance de son massif forestier, pour bénéficier de ressources financières très importantes dans le cadre du mécanisme de réduction des émissions issues de la déforestation et de la dégradation des forêts (REDD+) avec des flux annuels de ressources évalués pour la RDC à environ 900 millions de USD jusqu'en 2030. L'intensification de financement de la Facilité en Faveur des Etats Fragiles (FEF) de la BAD constituera également un atout important pour la mise en œuvre des programmes de renforcement des capacités institutionnelles et humaines dans une situation de sortie de crise.

## **2.2. GRANDES OPTIONS DE LA STRATEGIE**

113. La SCR2 se fixe comme objectif global à l'horizon 2015, une amélioration sensible des conditions de vie des populations congolaises avec une attention particulière aux groupes vulnérables notamment aux femmes et aux enfants. Cette amélioration conduit à la réalisation d'une croissance économique moyenne annuelle de 7,2%, une réduction de l'incidence de pauvreté d'environ 11 points pour la situer à 60% en 2015, la création de près d'un million d'emplois décents par an et dans la perspective d'une génération sans Sida ; le tout dans un contexte de respect de l'environnement et de maîtrise de l'inflation à un niveau moyen annuel de 9%.
114. Les résultats de développement attendus tiennent compte de quatre menaces majeures, à caractère transversal, et qui sont susceptibles de saper les acquis économique et social. La première menace est environnementale et prend toute sa signification dans un pays qui doit préserver son énorme capital de ressources naturelles et qui peut apporter une contribution majeure à la lutte contre le changement climatique au niveau mondial. La seconde menace concerne les maladies invalidantes, le paludisme et le VIH/Sida contre lesquels la lutte doit être encore intensifiée afin de permettre une baisse régulière du nombre des personnes affectées par ces fléaux, et par ricochet leur permettre de contribuer à la croissance économique. La troisième menace est la forte croissance démographique qui créera des défis pour l'emploi et les besoins dans les secteurs sociaux, et à terme pèseront sur les finances publiques ainsi que le développement du pays. La quatrième et dernière menace est l'instabilité de l'environnement international qui aggrave la vulnérabilité de l'économie congolaise et attise les tensions sociales.

115. Au plan sectoriel, les objectifs sont matérialisés par la poursuite de l'atteinte des cibles des OMD conformément aux ambitions nationales et aux engagements internationaux comme déclinés dans le tableau qui suit.

**Tableau 6. Objectifs globaux et sectoriels de la stratégie**

<b>Pauvreté et emploi</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ramener d'ici 2015 l'incidence de la pauvreté à 60%</li> <li>• Créer au moins 1 000 000 d'emplois décents par an à l'horizon 2015</li> </ul>
<b>Croissance</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Assurer un taux de croissance réel moyen du PIB de 7,2% par an sur la période ;</li> <li>• Augmenter le niveau d'investissements publics afin d'atteindre un taux d'investissement moyen annuel de 19%</li> </ul>
<b>Stabilisation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Stabiliser le taux d'inflation moyen annuel autour de 9%</li> <li>• Atteindre un solde budgétaire intérieur moyen annuel de -1,5%</li> <li>• Ramener le déficit du compte courant moyen annuel à 6,7%</li> </ul>
<b>Education</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Assurer l'éducation primaire pour tous, se traduisant en 2015 par une totale gratuité de l'enseignement primaire, un taux net de scolarisation de 93,2% et un taux de rétention de 66%</li> <li>• Réduire le taux d'analphabétisme des adultes de plus de 15 ans de 30% à 8,4% en 2015</li> <li>• Augmenter le nombre de formateurs dans les filières pédagogiques, techniques et technologiques</li> <li>• Ramener le ratio fille-garçon dans le supérieur de 0,3 actuellement à 0,5 en 2015</li> <li>• Améliorer le taux d'encadrement pédagogique dans l'enseignement supérieur</li> </ul>
<b>Genre</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Assurer la parité filles/garçons dans le primaire</li> <li>• Améliorer l'autonomisation des femmes, particulièrement en ce qui concerne les capacités économiques.</li> <li>• Renforcer le taux de participation des femmes à la gouvernance démocratique à divers niveaux.</li> </ul>
<b>Santé</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduire la proportion d'enfants de moins de 5 ans souffrant d'insuffisance pondérale : 16,3%</li> <li>• Réduire le taux de mortalité infantile (TMIJ) à 60 pour 1.000 naissances vivantes en 2015 contre 158 en 2010</li> <li>• Augmenter le taux de couverture vaccinale des enfants à 80%</li> <li>• Réduire le taux de mortalité maternelle (TMM) à 348 pour 100.000 naissances vivantes contre 549 actuellement</li> <li>• Augmenter le taux d'accouchement assisté à 93,6%</li> </ul>
<b>Accès à l'eau potable</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accroître le taux de couverture en AEP : urbain 50%, rural 30%</li> <li>• Accroître le taux de couverture en eau potable à 38% contre 26% actuellement</li> </ul>
<b>Accès à l'électricité</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ramener le taux de desserte en électricité de 9% en 2010 à 19% en 2015</li> </ul>
<b>VIH/Sida</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ramener le taux de séroprévalence à un niveau inférieur à 3,23%</li> </ul>
<b>Environnement &amp; CC</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Augmenter le ratio de surface protégée sur le territoire à 17%</li> <li>• Ralentir le taux de déboisement et de croissance de GES</li> </ul>

**Sources :** Elaboré sur base des différentes enquêtes et documents sectoriels.

116. Pour atteindre ces objectifs, le Gouvernement s'engage à mettre en place une stratégie qui repose sur quatre (4) grands piliers comportant chacun des orientations stratégiques sectorielles et transversales claires et des priorités qui seront ajustées, à la lumière de l'évolution de l'environnement, de la disponibilité des ressources et du progrès dans leur mise en œuvre. Il s'agit de :

- Pilier 1 : Renforcer la gouvernance et la paix ;
- Pilier 2 : Diversifier l'économie, accélérer la croissance et promouvoir l'emploi ;
- Pilier 3 : Améliorer l'accès aux services sociaux de base et renforcer le capital humain ;
- Pilier 4 : Protéger l'environnement et lutter contre le changement climatique.

### **2.3. PILIER 1 : RENFORCER LA GOUVERNANCE ET LA PAIX**

117. Ce premier pilier vise fondamentalement à consolider le socle – stabilité politique, sécurité, autorité de l'Etat et gouvernance publique satisfaisante – qui conditionne une conduite efficace des actions de développement du pays et l'atteinte des résultats dans l'ensemble des secteurs et ceux ayant trait à la redevabilité des résultats de développement orientés vers l'égalité de genre. Ce pilier s'organise autour de sept priorités majeures: (i) renforcer l'autorité de l'Etat ; (ii) accélérer le processus de décentralisation ; (iii) poursuivre la réforme des finances publiques ; (iv) améliorer le climat des affaires et promouvoir le secteur privé ; (v) renforcer les capacités

institutionnelles et humaines ; (vi) appuyer le système national des statistiques et (vii) restructurer la Banque Centrale du Congo.

### **2.3.1. Renforcer l'autorité de l'Etat**

118. La vision du Gouvernement est de voir émerger une République Démocratique du Congo vivant en paix avec des institutions démocratiques fortes assurant l'unité nationale, l'intégrité territoriale et la participation citoyenne au système politique. Pour y parvenir, le Gouvernement entend (i) renforcer les institutions politiques et démocratiques ; (ii) renforcer les capacités d'intervention de l'armée et de la police pour assurer la sécurité du territoire national ; et (iii) accélérer la réforme du système judiciaire et promouvoir les droits humains.

#### **A. Renforcer les institutions politiques et démocratiques.**

119. Le Gouvernement s'est attelé à renforcer les institutions politiques et sécuritaires de la RDC, après la réalisation des premières élections libres et démocratiques depuis quarante ans. Un effort important a été notamment consenti en vue de renforcer les capacités parlementaires. La loi organique relative à la Cour Constitutionnelle a été approuvée en 2010. En dépit de la mise en place de ces institutions démocratiques, le cadre organique ainsi que les textes légaux et réglementaires demeurent obsolètes. Les populations sont impliquées dans l'élaboration des programmes de développement, mais leur participation à l'évaluation est encore faible. Dans le domaine des relations de coopération, quelques avancées sont à noter mais la participation de la RDC aux rencontres internationales, organisations internationales et régionales demeure limitée.

120. En vue de renforcer les institutions politiques et démocratiques, les priorités pour la présente stratégies ont : (i) renforcer les capacités du Parlement et des partis politiques à jouer leurs missions au sein du système politique ; (ii) développer la participation citoyenne, des femmes autant que des hommes, en ciblant l'action des médias et les organisations de la société civile clés ; (iii) consolider le cadre d'organisation des élections et assurer les échéances électorales dans le respect des règles d'équité et de transparence nécessaires ; et (iv) renforcer la coopération avec les Etats voisins dans le cadre d'une meilleure implication au sein des organisations régionales.

121. S'agissant des **institutions parlementaires et des partis politiques**, les actions s'inscriront dans la continuité des initiatives engagées surtout depuis 2008. Les actions de renforcement de capacités engagées tant au niveau du Parlement national que des Assemblées provinciales seront étendues. L'accent sera notamment mis sur la formation budgétaire des parlementaires en raison des prérogatives nouvelles données au Parlement par la loi des Finances Publiques. En outre, le schéma informatique de l'Assemblée Nationale sera mis en œuvre. Quant aux appuis aux partis politiques, ils seront ciblés sur les questions relatives aux modalités d'agrément, au système de subvention et à la production des rapports financiers.

122. Le développement de la **participation citoyenne** continuera à s'effectuer suivant les deux priorités retenues dans le programme de gouvernance, à savoir : le renforcement des capacités et de l'indépendance des médias ainsi que des organisations de la société civile, des enfants et des jeunes et l'extension des espaces de concertation et de dialogue entre acteurs non Gouvernementaux et pouvoirs publics. En particulier, l'activité de suivi des politiques publiques par la société civile devrait se développer dans le cadre de la réactivation du système de suivi-évaluation du DSCRCP et de la relance des Groupes Thématiques. L'approche participative est un choix opérationnel du DSCRCP. Ainsi, les communautés de base, les groupes cibles, en particulier les femmes et les jeunes, participeront tout au long du processus de la formulation jusqu'à la mise en œuvre des actions sur le terrain. Les structures associatives de base ainsi que les syndicats seront représentés dans tous les dispositifs institutionnels du DSCRCP. En ce qui concerne **la diaspora congolaise**, une réflexion sur le principe de la nationalité exclusive s'impose pour sa meilleure participation à la croissance économique et/ou son implication au développement du pays.

123. Les actions de **consolidation du processus électoral** concerneront à court terme la pleine fonctionnalité du bureau de la CENI, la finalisation des opérations de révision du fichier électoral dans les provinces, le bouclage du financement du processus électoral, la vulgarisation des lois électorales et l'organisation de la sécurité tout au long des élections. Sur l'ensemble de la période, il s'agira (i) de mettre en œuvre les mesures conduisant à assurer le respect des échéances du calendrier, notamment des élections locales, déjà reportées faute de ressources et qui constitueront une étape essentielle dans la consolidation de la décentralisation politique du pays ; (ii) de veiller à l'impartialité et au bon fonctionnement de la CENI et d'assurer les mises à jour nécessaires du fichier électoral ; et (iii) de rendre pleinement opérationnelle la Cour Constitutionnelle.
124. **Dans le domaine de la Coopération Internationale et Régionale**, la vision du gouvernement est celle de mettre en place une diplomatie de développement. La matérialisation de cette vision passe par la recherche, la négociation et la mobilisation des ressources extérieures à travers la conclusion d'accords de coopération avec les différents Partenaires Techniques et Financiers. Ainsi, le gouvernement concentrera ses actions sur la promotion de la coopération Internationale et Régionale.
125. **En ce qui concerne la coopération Internationale**, le gouvernement encouragera la participation de la RDC aux Grandes Commissions et Commissions mixtes, aux réunions des Organisations du Systèmes des Nations Unies et autres Organisations Internationales pour parvenir à la conclusion des accords en vue de la mobilisation des ressources extérieures. **Pour ce qui est de la Coopération régionale**, le Gouvernement encouragera la consolidation de la Coopération bilatérale entre la RDC et les pays Africains, en vue de la mobilisation des ressources extérieures des partenaires, Etats membres ou non des communautés Economiques Régionales auxquelles elle appartient. **La coopération bilatérale** au développement avec l'Afrique sera axée sur le transfert des technologies à travers la formation des cadres congolais dans les Universités et Institutions africaines de renommée internationale et le renforcement des capacités et par les échanges d'expériences.
126. Par ailleurs, la RDC concentrera ses actions nouvelles sur la promotion de l'Intégration économique régionale dans le cadre de la zone de libre-échange tripartite COMESA-EAC-SADC, en particulier, et dans le cadre de son appartenance multiple aux autres communautés telles que la CEEAC, la CEPGL, la Commission du Golfe de Guinée etc. facteur de croissance et de stabilité.
127. L'organisation d'un forum National sur l'intégration régionale devrait aider à sensibiliser les principaux acteurs nationaux et à identifier des actions-clés dans ce domaine. Une plus forte participation aux projets intégrateurs de développement entre les pays de la sous-région sera notamment encouragée. Dans le cadre de l'intensification des actions de Coopération Militaire, le Gouvernement approfondira ses relations de coopération avec les pays voisins et participera aux actions de maintien de la paix pour le compte des organisations sous régionales mentionnées ci-haut.
128. En ce qui concerne la **diplomatie**, le Gouvernement s'engage à mettre en place une diplomatie efficace à travers la restructuration des missions diplomatiques et postes consulaires. Il s'engage également à assurer le renouvellement du corps diplomatique par l'apurement progressif des arriérés des salaires des diplomates et des loyers ainsi que le renforcement de leurs capacités. De même, il procédera à court terme au recentrage de l'action des missions diplomatiques sur l'information et la recherche des investisseurs étrangers. En vue de renforcer le partenariat et le dialogue migratoire, le Gouvernement compte poursuivre sa politique de promotion de la diaspora par une implication plus accrue des congolais de l'étranger dans le processus de la reconstruction du pays.

**B. Renforcer les capacités d'intervention de l'armée et de la police pour assurer la sécurité du territoire national**

129. Malgré quelques progrès réalisés dans ce domaine, la question du renforcement de la sécurité et de la paix, demeure cependant prioritaire. En parallèle, il faut signaler le délabrement très avancé des infrastructures militaires existantes, l'insuffisance

logistique, les conditions sociales précaires des militaires et des policiers, ainsi que l'insuffisance de formation professionnelle de base et spécialisée des policiers.

130. La vision du Gouvernement est de permettre à la RDC de vivre en paix avec elle-même dans une unité nationale et une intégrité territoriale consolidée. La stratégie consistera à moderniser l'armée et la police nationale pour renforcer leur présence sur l'ensemble du territoire national et renforcer l'autorité de l'Etat. Dans ce contexte, il sera question de : (i) améliorer le cadre institutionnel global des forces de défense et de sécurité et renforcer les capacités d'intervention de l'armée pour assurer la défense du territoire ; (ii) mettre en place les services publics de sécurité intérieure fondés sur une nouvelle Police nationale professionnelle, proche du citoyen, redevable et transparente, et (iii) lutter contre les violences basées sur le genre y compris sexuelles.

131. **La réorganisation de l'Armée et le renforcement des capacités d'intervention des forces de défense** reposera sur trois priorités essentielles.

- primo : il s'agit de restructurer, réorganiser et équiper les différentes forces de défense, des corps spécialisés ainsi que les services spécialisés en accord avec la loi organique n°11/012 du 11 août 2011 portant organisation et fonctionnement des Forces Armées ;
- secundo : il convient d'assainir et de bien maîtriser les effectifs militaires, d'organiser le départ en retraite des militaires à l'âge et recruter des nouveaux éléments, d'assurer une éducation et une formation militaire de qualité ainsi que de développer des programmes d'alphabétisation et des formations professionnelles pour les militaires et leurs dépendants ;
- tertio : l'amélioration des capacités d'intervention passera entre autres par la construction et la réhabilitation des infrastructures (centres d'instruction, camps, bases militaires, etc.) ainsi que par l'acquisition des nouveaux équipements militaires. Ces programmes contribueront à réduire la pauvreté, à développer et à améliorer les conditions de vie des militaires et leurs familles ainsi que de la population en général. Tertio : l'amélioration des capacités d'intervention nécessitera de nouveaux investissements en infrastructures (constructions ou réhabilitations) et en équipements militaires.

132. En parallèle, le Gouvernement poursuivra les actions d'amélioration du cadre de vie des militaires et de leurs familles. En particulier les conditions sociales dans les camps militaires seront améliorées et la précarité qui frappe les dépendants des militaires, des femmes et des enfants soulagée.

133. La réforme de la police est une longue haleine mais les moyens complémentaires seront engagés. Cette réforme est encadrée par une loi organique adoptée par le gouvernement dans sa phase de mise en œuvre. Cette nouvelle étape concrétisera les activités prévues dans le cadre stratégique à 15 ans et dans le plan d'actions triennal, avec l'objectif d'améliorer sensiblement les conditions de travail de la police tant au niveau de son organisation, de son fonctionnement que de sa gouvernance. Les premières priorités concerneront la finalisation du cadre légal et réglementaire du secteur. Le processus vise en définitive la constitution d'une police moderne, apolitique, unifié, professionnel et à l'écoute de la population.

134. En application de la stratégie nationale, plusieurs projets de mise en œuvre sont déjà en cours entre autres : (i) le lancement de la collecte de données des policiers ; (ii) la mise en œuvre de la police de proximité par la construction et l'équipement des commissariat de référence ; (iii) la formation des éléments de la police ; (iv) l'acquisition des moyens de transport et de transmission dans les provinces pilotes du Sud-Kivu, Kasaï Occidental, Bas-Congo et Kinshasa.

135. D'autres actions de la réforme concerneront principalement : (i) l'implantation d'un système informatisé de gestion de ressources humaines ; (ii) la redynamisation des directions des finances, du budget et de l'inspection de l'audit de la PNC ; (iii) la redéfinition des responsabilités et des procédures de la gestion budgétaire ; (iv) la réorganisation des services de renseignement généraux, de la police des frontières et de l'inspection des écoles.

136. Le comité de suivi de réforme de la police (CSRP), organe mixte de concertation de niveau interministériel et de partenariat international, présidée par le Ministre en charge de l'intérieur et sécurité assure la coordination de toutes les actions menées dans le cadre de la réforme. La responsabilité de la mise en œuvre des actions identifiées relève désormais du commissariat général de la Police Nationale Congolaise (PNC), appuyée par les partenaires internationaux.
137. Au vu de la permanence du phénomène, la **lutte contre les violences basées sur le genre y compris sexuelles (LCVS)** sera intensifiée sur la base des acquis déjà obtenus (validation de la stratégie de communication et de prévention en rapport avec les violences sexuelles ; activités de plaidoyer ; mise en place d'une ligne verte ; vulgarisation de la loi sur les violences sexuelles ; prise en charge holistique de victimes de violences sexuelles). Les actions de sensibilisation seront en particulier étendues en ciblant les forces de sécurité, les autorités locales ou encore les étudiants et les représentants d'ONG de la société civile.

### **C. Accélérer la réforme du système judiciaire et promouvoir les droits humains**

138. Nonobstant les efforts engagés ces dernières années pour continuer à reformer le secteur de la justice, le système judiciaire congolais continue à souffrir de multiples problèmes : cadre légal obsolète dans plusieurs domaines, couverture judiciaire incomplète et absence d'une justice de proximité, faibles capacités des personnels administratifs, judiciaires et pénitentiaires, école de formation du personnel judiciaire peu fonctionnelle, dysfonctionnements dans l'administration de la justice, statistiques administratives et criminelles défailtantes. Sur le plan des droits humains, au-delà des cadres réglementaires, les actions de promotion et de protection ainsi que le suivi et la communication de l'information (les rapports périodiques aux différents comités en charge des droits humains) restent très limitées.
139. La politique du Gouvernement est de doter le pays d'une justice impartiale, accessible à tous (hommes, femmes, garçons et filles), et permettant aux congolais d'exercer pleinement leurs droits économiques, sociaux et humains. Pour ce faire, le Gouvernement s'attèlera à : (i) moderniser le cadre juridique ;(ii) améliorer l'accès à la justice ;(iii) renforcer les capacités humaines et institutionnelles ;(iv) lutter contre la corruption, l'impunité et le blanchiment des capitaux ; et (v) promouvoir les droits humains et assurer leur respect.
140. S'agissant du **cadre légal et organisationnel**, il s'agira d'abord d'assurer la pleine opérationnalisation du nouveau cadre organique du ministère ainsi que des autres recommandations de l'audit institutionnel. Il conviendra également de rendre effectives les dispositions prises à l'égard des hautes institutions judiciaires. Enfin, la modernisation du cadre juridique national sera poursuivie afin de rendre celui-ci conforme aux nouveaux besoins de la justice et aux normes internationales, en donnant notamment la priorité à la mise en place du système OHADA. Pour faciliter cette modernisation de l'ordre juridique interne, la Commission Permanente de la Réforme du Droit Congolais (CPRDC) sera restructurée et un appui sera accordé aux sous-commissions chargées de réformer les textes dans les différents secteurs. De même, il convient de signaler que les deux projets de loi portant sur la création de l'entité de liaison de Droits de l'Homme qui ont été présentés le 13 juin 2011 sont en cours d'examen au niveau du Parlement.
141. Le **renforcement des infrastructures** sera réalisé de manière progressive en vue d'améliorer la couverture judiciaire. Le programme de construction, réhabilitation et équipement des nouveaux Palais de Justice et des autres infrastructures judiciaires provinciales sera accéléré et une priorité budgétaire plus forte sera accordée au secteur et confortée dans son exécution. En complément, l'accès à la justice sera également amélioré par l'intensification des audiences foraines, l'implantation des tribunaux de paix, des tribunaux pour enfants et l'adoption de la loi sur l'assistance judiciaire gratuite. Simultanément, les réhabilitations prioritaires tenant en compte des spécificités des femmes et des hommes seront effectuées dans les établissements de détention et des lieux de garde des enfants avec un effort particulier pour stabiliser les principales prisons de la RDC afin de mieux lutter contre l'impunité et améliorer la protection des personnes

et des biens. Simultanément, des appuis seront accordés pour améliorer l'environnement carcéral.

142. La **formation des personnels** ciblera (i) les magistrats et les auxiliaires de justice, (ii) les gestionnaires des ressources financières et des ressources humaines, (iii) les cadres concernés par la planification, la programmation, le suivi-évaluation et les statistiques ainsi que la gestion de archives. L'appui à l'École de formation et de recyclage du personnel judiciaire sera poursuivi dans ce cadre et le projet de construction d'une École Nationale de la Magistrature sera mis en œuvre.
143. Concernant **la lutte contre l'impunité et la corruption** dans le secteur de la justice, les actions seront concentrées sur (i) le renforcement des capacités des structures de contrôle du ministère de la justice et du pouvoir judiciaire (Inspectorat général des services judiciaires et Chambres disciplinaires du CSM), (ii) la mise en œuvre des codes déontologiques et (iii) l'amélioration de la sécurité financière des magistrats et leur formation spécialisée dans la lutte contre les violences sexuelles basées sur le genre.
144. **Dans le cadre de la lutte contre le blanchiment des capitaux**, le Gouvernement est conscient du potentiel indubitable qui peut servir de plateforme au blanchiment des capitaux et au financement du terrorisme dans le pays, du fait de sa sous bancarisation et du caractère informel dominant de son économie. Même si cela n'est pas encore démontré, le risque est cependant grand sur l'impact de ce fléau sur l'environnement des affaires. C'est dans ce cadre que le Gouvernement s'est engagé depuis novembre 2002 dans une stratégie nationale de lutte contre la corruption, le blanchiment des capitaux et la criminalité organisée. Une cellule nationale des Renseignements Financiers (CENAREF) a été mise en place pour recueillir et traiter les renseignements financiers sur les circuits de blanchiments de capitaux et de financement du terrorisme. L'objectif poursuivi est de renforcer les institutions républicaines en vue d'un fonctionnement optimal de la démocratie. Cette stratégie repose sur la prévention, la sensibilisation et la moralisation, la réforme des institutions publiques, les modalités de la répression ainsi que sur le renforcement du partenariat entre le secteur public, le secteur privé, la société civile et la communauté internationale. Le Gouvernement s'engage à mettre en œuvre cette stratégie selon une approche qui sera à la fois pédagogique (sensibilisation de différents acteurs de la lutte sur les principes de la prévention), fiscale (élaboration des mesures fiscales appropriées) et répressive (application des sanctions au cas avérés).
145. **Protection et promotion des droits humains.** Suite à la mise en place de l'entité de liaison Droits de l'Homme, des appuis seront mobilisés pour renforcer le cadre institutionnel dans ce domaine. Ceux-ci porteront principalement sur les campagnes de vulgarisation sur les conventions relatives aux droits humains et sur des thèmes ciblés (sacralité de la vie, parité homme-femme, garantie de la liberté individuelle, égalité des citoyens, abolition de la peine de mort, et protection des enfants) ainsi que des actions de sensibilisation et d'accompagnement visant à améliorer les conditions de détention des prisonniers.

### **2.3.2. Accélérer le processus de la décentralisation**

146. Les fondements légaux de la décentralisation ont été mis sur pied. Toutefois, le processus bute sur de multiples contraintes : faiblesse d'appropriation politique et sociale du processus, lenteurs dans l'établissement du cadre de mise en œuvre, difficultés à trouver des options consensuelles sur le découpage territorial ou l'opérationnalisation des transferts (compétences, ressources humaines et financières, patrimoine), décalage entre les moyens financiers et les projets à mettre en œuvre ou encore l'instabilité des exécutifs provinciaux.
147. La vision du Gouvernement dans le processus de la décentralisation est de rapprocher l'administration des administrés, de promouvoir le développement du pays par la relance des économies provinciales et locales ainsi que l'enracinement des valeurs démocratiques suivant des mécanismes participatifs.
148. Pour y parvenir, le Gouvernement entend poursuivre le processus de décentralisation à travers le Cadre Stratégique de Mise en Œuvre de la Décentralisation (CSMOD), dont le

plan d'action de mise œuvre a été approuvé par le Gouvernement en date du 24 mars 2011. Celui-ci s'articule autour de 7 axes stratégiques ci-après : (i) appropriation effective du processus de décentralisation ; (ii) transfert des compétences et des ressources suivant une démarche de progressivité ; (iii) renforcement des capacités ; (iv) développement des outils de planification et de gestion ; (v) harmonisation du processus de décentralisation et déconcentration ; (vi) coordination effective entre l'Etat central et les provinces ; et (vii) financement de la décentralisation.

149. Le Gouvernement entend aussi renforcer le cadre légal et réglementaire et parachever l'architecture institutionnelle prévue par la Constitution, en organisant des élections locales et la mise en place de nouvelles provinces. En outre, il déterminera les modalités et le calendrier de transfert effectif des compétences, des ressources et charges aux provinces et aux ETD, selon une démarche de progressivité.

### 2.3.3. Poursuivre la réforme des finances publiques

150. Après la reprise de la coopération structurelle, le Gouvernement a organisé avec l'appui des partenaires au développement plusieurs évaluations du système de gestion des finances publiques. De ces évaluations, il ressort plusieurs faiblesses notamment : (i) l'obsolescence du cadre juridique, (ii) le manque de crédibilité du budget, (iii) l'inefficacité du système de contrôle des finances publiques, (iv) la faiblesse du système comptable et de la gestion de la trésorerie, (v) les mauvaises procédures de préparation et exécution du budget et enfin (vi) l'inefficacité du système fiscal.

#### *Encadré 7. Actions-clés du Plan Stratégique de Réforme des Finances Publiques*

En résumé, les actions-clés du PSRFP sont notamment : (i) Introduction d'un nouveau cadre budgétaire, (ii) la modernisation de la comptabilité publique, (iii) la réforme de la gestion de la trésorerie, (iv) la mise en place d'un système d'information intégré de gestion des finances publiques (GESIFIP), (v) la réforme de l'exécution des dépenses et des recettes budgétaires, (vi) l'amélioration de la gestion de la dette, (vii) la modernisation du système fiscal et de la gestion des recettes, (viii) l'amélioration du système de passation des marchés publics.

#### *Les autres réformes majeures sont :*

- Etablissement d'une plateforme minimale pour la GFP en matière de décentralisation (PMFP)
- Renforcement du contrôle externe de la gestion des deniers publics
- Soutien au travail des Commissions parlementaires ECOFIN et développement des échanges entre le Parlement et la Cour des Comptes
- Renforcement des capacités de la Cour des Comptes (compétences, conditions et moyens de travail, etc.)
- Adoption d'une loi organique et autres textes relatifs aux attributions, à l'organisation et au fonctionnement de la Cour des Comptes

151. Malgré ces faiblesses, le Gouvernement a mis en œuvre certaines actions de réformes dont les principales sont : (i) la promulgation de la loi relative aux finances publiques, (ii) la promulgation du code des marchés publics et la mise en place des organes prévus dans le code ; (iii) la promulgation du code des douanes ; (iv) la promulgation de l'ordonnance loi instituant la TVA ; (v) la rationalisation de la procédure de paie à travers la conception et la mise en place de la Procédure Transitoire Simplifiée ; (vi) le renforcement de la chaîne de la dépense par l'acquisition d'un nouveau logiciel et des équipements informatiques et (vii) l'adoption d'un nouveau manuel des procédures.
152. **En ce qui concerne les recettes**, les actions menées ont concerné les réformes des structures et de la législation. Ces réformes avaient comme objectif de moderniser les instruments fiscaux et les administrations fiscales. Dans le domaine de la comptabilité publique, le Gouvernement a mis en place la comptabilité en partie double applicable au trésor qui permet de connaître les restes à recouvrer et les restes à payer à travers la production en temps réel des balances des comptes.
153. En outre, le Gouvernement a adopté en mars 2010, un plan stratégique de réforme des Finances publiques qui s'inscrit dans la stratégie de développement d'ensemble du pays. Ce plan stratégique est bâti autour de cinq piliers à savoir : (i) la réforme budgétaire ; (ii) la réforme du système fiscal et de la politique fiscale ; (iii) la rationalisation de la gestion de la dépense ; (iv) l'amélioration de la tenue de la comptabilité et de la gestion de la trésorerie et, (v) le renforcement du dispositif de contrôle.

154. **Le Plan Stratégique de Réforme des Finances Publiques (PSRFP)** présente la vision et les objectifs du Gouvernement en matière de gestion des finances publiques ainsi que les principales réformes que la RDC est résolue à mettre en œuvre dans ce domaine au cours des prochaines années. En même temps, il offre un référentiel commode aux acteurs nationaux (secteur public, secteur privé, société civile) et aux partenaires au développement, afin que leurs contributions respectives s'inscrivent dans un cadre cohérent et porteur de synergie.

155. La vision du Gouvernement dans le domaine de finances publiques est de doter le pays d'un système de finances publiques moderne qui réponde aux attentes de la nation, aux normes internationales et qui s'inspire de bonnes pratiques en la matière. Dans le cadre de cette vision, le Gouvernement compte mettre la gestion des finances publiques au service de la croissance et de la réduction de la pauvreté et recherche l'efficacité de l'action des pouvoirs publics dont les performances sont mesurables et suivies.

**Encadré 8. Indicateurs de la performance**

- **Crédibilité du budget** – Le budget est réaliste et mis en œuvre de la façon prévue.
- **Couverture et transparence** – Le budget et l'analyse du risque fiscal sont complets, et les informations fiscales et budgétaires sont mises à la disposition du public.
- **Budgétisation basée sur les politiques publiques** – Le budget est préparé en prenant en compte la politique gouvernementale.
- **Prévisibilité et suivi de l'exécution du budget** – Le budget est mis en œuvre de façon organisée et prévisible, et des arrangements sont mis en place pour l'exercice du suivi.
- **Comptabilité, enregistrement de l'information et rapports financiers** – Des archives et informations adéquates sont produites, maintenues et disséminées pour satisfaire les exigences du suivi de la prise de décision, de la gestion et de la rédaction de rapports financiers.
- **Surveillance et vérification externes** – Des systèmes d'examen rigoureux des finances publiques et de suivi d'exécution sont mis en place.

156. A moyen terme, l'objectif du Gouvernement en matière de finances publiques est double, à savoir : (i) refonder les finances publiques dans un cadre juridique moderne et (ii) restaurer la place centrale du budget dans la mise en œuvre de la politique économique et sociale du Gouvernement et plus particulièrement dans la gestion des deniers publics.

157. **Le Plan Stratégique de Réformes des finances publiques (PSRFP)** servira de cadre de référence pour la mise en œuvre des actions qui seront menées à moyen terme. Il sera opérationnalisé à travers un plan d'action triennal glissant et des plans d'actions spécifiques par pilier :

- La réforme budgétaire identifiée au premier pilier va permettre la construction d'un cadre budgétaire exhaustif, pluriannuel et conforme aux priorités nationales. Le Gouvernement entend dans ce cadre mener les actions concernant : (i) le renforcement de la cohérence entre le budget de l'Etat et la stratégie de développement ; (ii) la production du cadrage macroéconomique et macro budgétaire de bonne qualité ; (iii) la réorganisation du pilotage du processus budgétaire et, (iv) la promotion de la transparence et de l'exhaustivité des informations budgétaires.
- Dans le deuxième pilier relatif au système fiscal et à la politique fiscale, le Gouvernement poursuivra les efforts de mobilisation des recettes fiscales, non fiscales et douanières. Un accent particulier sera mis sur la mobilisation des recettes dans les secteurs des ressources naturelles. Le Gouvernement compte mettre en place une nouvelle législation pour la collecte des recettes non fiscales à travers la promulgation de la loi fixant nomenclature des taxes, droits et redevances des recettes à caractère national et celle fixant nomenclature des Impôts, taxes, droits et redevances des provinces.
- **En ce qui concerne la gestion de la dépense**, les priorités du Gouvernement concernent le renforcement de la chaîne de la dépense, la fiabilisation de la procédure informatisée de la paie et son extension en provinces et à tous les éléments de la paie avant la mise en place d'un système intégré de gestion administrative et financière, l'amélioration du système de passation des marchés publics et l'amélioration de la gestion de la dette publique.
- Au niveau du pilier relatif à la tenue de la comptabilité et de la gestion de la trésorerie, les actions porteront sur le renforcement des capacités de la direction du trésor, la mise en place d'un plan comptable pour la tenue de la comptabilité publique,

l'organisation du réseau des comptables publics et des statuts des comptables. Ces actions seront menées dans le contexte d'un cadre juridique moderne qui doit régir le système comptable. C'est dans ce contexte que le Gouvernement va mettre en place un nouveau règlement général de la comptabilité publique.

158. Pour renforcer le dispositif de contrôle, les actions à mener porteront sur l'appui institutionnel et technique aux organes traditionnels de contrôle. Dans le cadre de l'approche de la gestion axée sur les résultats, les efforts seront consentis pour renforcer le contrôle administratif à priori et à posteriori, le contrôle juridictionnel et le contrôle politique. Les actions en cours sur la révision du cadre organique de la Cour des comptes devraient aboutir à l'adoption d'une loi organique portant composition, organisation et fonctionnement de la Cour des comptes. En vue de renforcer le contrôle administratif à priori des opérations budgétaires, les actions seront menées pour rénovier la réglementation en matière de contrôle à priori.

**Encadré 9. Pourquoi la performance ?**

La mesure de la performance est un outil indispensable pour répondre à un enjeu particulier – l'exigence démocratique de compte rendu –, et à une contrainte spécifique de l'action publique – l'absence d'information faite de mécanisme de marché. Ne pas mesurer la performance nuirait à la fois à la qualité du débat démocratique et à l'efficacité de la gestion. Tout d'abord, les acteurs publics, qu'ils soient politiques ou gestionnaires, davantage que les organisations ou les entreprises privées, ont des comptes à rendre sur l'emploi de ressources publiques. Les articles 14 et 15 de la Déclaration universelle des droits de l'homme et du citoyen expriment cette exigence démocratique qui consiste à rendre des comptes aux citoyens, aux usagers, aux contribuables et à leurs représentants. Cette exigence de compte rendu est renforcée dans la mesure où elle est la contrepartie naturelle des libertés de gestion offertes par le nouveau cadre budgétaire et la globalisation des crédits au sein des programmes. La fixation d'objectifs a priori et la mesure des résultats atteints constituent le socle de la responsabilisation des gestionnaires sur les résultats.

159. Dans le cadre de la mise en œuvre de la décentralisation financière, une plateforme minimale de gestion des finances publiques en provinces a été adoptée. Cette plateforme minimale rassemble les besoins prioritaires des provinces dans le domaine des finances publiques autour des quatre piliers à savoir : (i) la construction de la fiscalité provinciale ; (ii) l'amélioration de la gestion de la dépense à travers la mise en place de la chaîne provinciale des dépenses, de la procédure informatisée de la paie et l'amélioration du système de passation des marchés publics ; (iii) la mise en place du système de planification, programmation et budgétisation et (iv) la modernisation du cadre légal et réglementaire relatif aux finances publiques.

160. Conscient de l'importance de la gestion d'une réforme quelle que soit la pertinence de son contenu, le Gouvernement a pris des dispositions institutionnelles appropriées en 2009 avec notamment la mise en place du Comité d'Orientation de la Réforme des Finances Publiques (COREF). Le COREF a la responsabilité d'impulser, de faciliter, de coordonner et de suivre l'exécution des réformes tandis que les différents ministères et organismes conservent celle de préparer de manière détaillée et de mettre en œuvre, au jour le jour, les actions de la réforme dans leurs domaines de compétence respectifs.

161. L'objectif est de permettre au secteur financier de jouer son rôle de financement de l'économie, et d'appuyer les actions relatives à la dynamique communautaire. Les priorités sont le renforcement du contrôle bancaire et le développement du système de paiements et de règlements afin de promouvoir davantage l'intermédiation bancaire, la réforme du cadre réglementaire en matière de micro finance (par l'élaboration et l'adoption des lois cadres régissant les Institutions des Micro-finances et les Coopératives d'Épargne et de Crédit). Une restructuration et une recapitalisation de la Banque Centrale du Congo sont également prévues.

### **2.3.4. Améliorer le climat des affaires et promouvoir le secteur privé**

#### **A. Améliorer le climat des affaires**

162. La vision du Gouvernement est de rendre l'environnement des affaires attractif afin d'attirer les investisseurs privés et par ricochet de soutenir la croissance économique et la promotion de l'emploi. Le processus d'amélioration du climat des affaires implique des réformes et suppose des objectifs stratégiques et actions prioritaires à mener orientées autour de quatre axes stratégiques suivants : (i) harmoniser le cadre légal par l'élimination des tracasseries administratives et la simplification et l'informatisation des procédures ; (ii) promouvoir le commerce par l'implantation d'un guichet unique intégral, la mise en cohérence de la législation avec les traités ou accords internationaux souscrits par le pays et la simplification et l'harmonisation des procédures du commerce transfrontalier avec celles des ensembles sous régionaux et des standards internationaux ; (iii) mettre en œuvre des réformes fiscales et parafiscales par la réduction de la pression fiscale, la simplification et la transparence de la fiscalité et de la parafiscalité ; et (iv) promouvoir l'accès au financement par la mise en œuvre des réformes du régime de sureté et la modernisation de la centrale des risques. Les priorités concerneront l'amélioration de l'environnement des affaires, la mise en vigueur de la législation OHADA, le renforcement du fonctionnement de quatre tribunaux de commerce récemment mis en place, l'élaboration d'une loi sur le Partenariat Public Privé (PPP) à soumettre au vote du Parlement et la formation des administrations en rapport avec les modifications du cadre réglementaire, institutionnel et juridique des affaires.

#### **B. Promouvoir le secteur privé**

163. Le secteur privé congolais est dominé par la présence des petites et moyennes entreprises (PME) constituées sous forme de sociétés privées à responsabilité limitée de petite taille ou de taille moyenne, à capitaux nationaux ou étrangers. Les PME rencontrent d'énormes difficultés pour accéder aux financements des établissements de crédit. Ces difficultés relèvent aussi bien des entreprises que du système bancaire et du pouvoir public. Du côté des entreprises, trois éléments préoccupent les banques : la faiblesse généralisée des fonds propres des PME ; la faiblesse des capacités des ressources humaines et le manque de vision du futur des PME. Du côté du système bancaire et du pouvoir public, les insuffisances suivantes sont à mettre en exergue : l'absence d'une politique cohérente de financement des PME, l'absence d'une institution financière spécialisée dans le financement de l'investissement à moyen et long terme et la faiblesse des fonds propres des établissements de crédit, le dysfonctionnement de la fonction d'intermédiation financière. Par ailleurs, les entreprises publiques congolaises n'ont pas atteint les objectifs économiques et sociaux qui leur étaient assignés.

164. L'objectif majeur du Gouvernement est d'amener le secteur privé à devenir le moteur de la croissance économique du pays. La stratégie est basée d'un côté sur l'amélioration du climat des affaires (notamment en simplifiant et facilitant les démarches administratives pour réduire coûts et délais, et en assurant la sécurité juridique), et d'autre côté sur l'amélioration de l'intermédiation financière, y compris le développement de la micro finance (sur les lignes de la Stratégie nationale de la micro finance, finalisée et adoptée), et la réforme des entreprises publiques par le désengagement progressif de l'état et le renforcement des partenariats public-privé.

#### **C. Améliorer l'intermédiation financière**

165. Un système financier sain, solide et crédible s'avère un des facteurs capables d'impulser la croissance et le développement dans un pays. De même, un système financier est jugé crédible dans la mesure où il est régi par une bonne réglementation et fait l'objet d'une excellente supervision.

166. La supervision du système financier congolais revient à la Banque Centrale du Congo qui l'exerce au travers de sa Direction en charge de la Surveillance des Intermédiaires Financiers. A la suite des travaux d'autoévaluation du respect par la Banque Centrale du Congo de 25 principes fondamentaux pour un contrôle bancaire efficace, l'Institut

d'Emission a élaboré et exécute un Plan d'Actions validé par les Services d'assistance technique du Fonds Monétaire International (Département M.C.M. et AFRITAC Centre).

167. En substance, ce plan d'actions qui est dynamique, poursuit deux (2) objectifs majeurs, en l'occurrence d'aider la Banque Centrale du Congo à : (i) achever la réforme du cadre juridique et réglementaire du contrôle bancaire et (ii) renforcer les capacités opérationnelles dans la conduite des travaux.

168. Dans le cadre dudit Plan, la B.C.C./DSIF est engagée dans la mise en œuvre de certaines réformes et/ou actions identifiées ci-après :

- l'élaboration des manuels de procédures détaillés et opérationnels en matière de surveillance des Intermédiaires Financiers ;
- la mise en place d'un système de notation des banques basé sur un canevas du type CAMELS à des fins de surveillance bancaire ;
- l'élaboration d'une Instruction aux Banques sur le plan de sauvegarde ou plan de continuité de l'activité au sein des établissements de crédit ;
- l'adoption d'une stratégie visant le renforcement de l'état de santé des banques eu égard aux chocs exogènes ;
- la mise en œuvre des référentiels Comptables des Etablissements de Crédit et des Institutions du Système Financier Décentralisé conformes aux normes internationales d'information financière, IFRS en sigle ;
- l'intégration dans le dispositif prudentiel d'une Instruction aux Banques sur les participations, les investissements et les opérations non bancaires desdites institutions ;
- l'élaboration de la réglementation des établissements opérant sur la monnaie électronique ainsi que la mise en œuvre du Mobile Banking en République Démocratique du Congo et ce, dans le but de l'inclusion financière ;
- la réflexion sur l'implémentation d'un mécanisme d'organisation de la solidarité de la place financière ;
- la simplification des procédures de recouvrement des créances litigieuses des établissements de crédit ;
- la réflexion en vue de l'amorce de l'implémentation du dispositif prudentiel de Bâle II ;
- la définition d'un cadre général des opérations de liquidation des établissements de crédit et des Institutions du Système Financier Décentralisé ;
- la formalisation, dans le cadre de la délivrance des agréments, de la procédure et méthodologie d'analyse du plan d'affaires, des états financiers et de la qualité des dirigeants ;
- la publication à un rythme annuel d'un rapport sur les activités de supervision des intermédiaires financiers ;
- la conduite d'une étude sur la mise en place de l'assurance dépôts en RDC ;
- la conduite d'une réflexion sur la manière de contrôler les activités des banques congolaises à l'étranger et sur la formalisation d'un cadre prudentiel en matière de supervision consolidée ;
- la réflexion sur l'éducation financière notamment avec l'introduction du lancement de la Journée Internationale de l'Epargne en RDC ;
- la création et l'organisation d'une base des données fiables et actualisables sur les institutions du Système Financier Décentralisé ;
- la construction d'un secteur financier inclusif notamment par le tissage des liens entre les banques et les autres établissements de crédit ;
- la publication d'un rapport spécifique sur les activités de la micro finance ;
- la réflexion sur la stratégie du développement des ISFD, notamment par l'introduction du réseautage des Coopératives d'Epargne et de Crédit dont le nombre est de plus en plus croissant.

#### ***D. Reformier les entreprises du portefeuille***

169. L'objectif stratégique du Gouvernement est de rationaliser la gestion du portefeuille de l'Etat en vue d'améliorer leur contribution à la création de la richesse nationale. Pour atteindre cet objectif, le Gouvernement compte finaliser le processus de désengagement en cours (notamment l'évaluation de la situation patrimoniale des entreprises transformées en sociétés commerciales, l'assainissement de leurs comptes et la gestion des liquidations à bonne fin), mettre à niveau certaines entreprises à travers un plan

d'investissements minimum, et libéraliser les secteurs à monopole de l'État. Dans le même contexte, le Ministère du Portefeuille sera réformé pour l'adapter à un environnement post-réforme.

#### ***E. Promouvoir une classe moyenne congolaise et utiliser le potentiel de la diaspora***

170. L'émergence d'une classe moyenne est l'un des facteurs essentiels de croissance économique, de création d'emplois, de compétitivité de l'économie nationale et de dynamique économique liée à la consommation. Par ailleurs, la RDC dispose d'une diaspora dynamique et talentueuse dans divers pays du monde et qui peut contribuer de façon significative, à travers les transferts, à l'investissement et à la promotion des activités sociales.
171. L'objectif visé par le Gouvernement est de promouvoir le développement d'une classe moyenne nationale forte, actrice de développement et l'exploitation des potentialités de la diaspora. Ceci se fera à travers (i) les grandes réformes institutionnelles, économiques et financières ainsi que de gouvernance ; (ii) l'élaboration d'une stratégie de promotion et de renforcement des capacités des PME/PMI ; (iii) la promotion des banques et structures financières des crédits ; et (iv) la mise en place des mesures incitatives, fiscales, parafiscales et administratives encourageant la création des PME/PMI par les nationaux. Tout cela s'inscrit en cohérence avec l'objectif stratégique de l'amélioration du climat des affaires et de la promotion des Investissements Directs Etrangers (IDE).
172. **Concernant la diaspora**, les principales mesures d'incitation à l'investissement sont : (i) l'organisation des forums pour les informer sur les opportunités d'investissement en RDC et les facilités administratives en leur faveur ; et (ii) le renforcement des rôles des ambassades pour la mobilisation de la diaspora.

#### **2.3.5. Renforcer les capacités institutionnelles et humaines et moderniser l'administration publique**

173. L'Administration Publique continue de présenter d'importants dysfonctionnements. En plus, la mise en œuvre de la réforme de l'Administration Publique progresse lentement en raison des difficultés de fonctionnement des structures de mise en œuvre de cette réforme et de coordination des interventions des partenaires.
174. Le but poursuivi par le Gouvernement est de promouvoir une administration publique moderne, dimensionnée en fonction des missions prioritaires de souveraineté et de pilotage du développement dévolues à l'Etat, accessible et répondant aux besoins des citoyens. Les objectifs plus spécifiques concernent : (i) la réforme du cadre légal d'exercice des fonctionnaires ; (ii) la sécurisation de la gestion des effectifs de la Fonction publique ; (iii) le renforcement des capacités humaines ; (iv) la réorganisation des services et le développement d'outils de gestion axés sur les résultats ; et (v) la modernisation de l'Administration publique.
175. Le cadre légal sera amélioré grâce à la promulgation du **nouveau Statut du personnel de carrière des services publics de l'Etat** et à l'adoption de ses mesures d'exécution, à la création d'une Caisse d'Assurance maladie et enfin, à l'actualisation d'autres éléments du cadre juridique et à l'adoption du Code des pensions. A ce sujet, il convient de dire que le projet du Code de pensions a été finalisé en 2010.
176. **La sécurisation de la gestion des effectifs de la Fonction publique** passera par le renforcement de la cohérence entre fichiers, la fiabilisation durable des procédures d'actualisation et de contrôle des flux (mis à la retraite/recrutements) et l'implantation des bases d'un système informatisé pour la gestion prévisionnelle des ressources humaines.
177. **Pour le renforcement des capacités humaines**, les actions devront porter sur : (i) la consolidation préalable des exercices d'identification de besoins existants et une mise à jour de l'évaluation des programmes en cours et des capacités d'offre locales ; (ii) la mise en œuvre, dans un cadre de programmation globale cohérente (PRONAREC) sur la base

d'une mobilisation des fonds coordonnée et d'un plan de formation programmé en fonction des priorités stratégiques du DSCR 2 ; et (iii) le renforcement des services de gestion des ressources humaines (GRH) des Ministères afin de leur permettre d'assurer un lien avec les directions techniques et le suivi des actions de formation.

178. S'agissant de la **réorganisation des services et du développement d'outils de gestion axés sur les résultats**, il s'agira d'abord de : (i) veiller à la pleine utilisation des conclusions des audits organisationnels réalisés et poursuivre l'effort de clarification des missions et de l'organisation des différents départements ministériels, et (ii) développer progressivement des plans d'activités par programmes fondés sur la structure de programmes retenue dans les CDMT ministériels et d'en assurer le suivi. Pour évoluer vers la culture de résultats, le Gouvernement s'attachera à renforcer en amont les conditions de motivation nécessaires (paiement régulier des salaires, révision du système de primes, etc.).
179. A côté de ces quatre priorités, d'autres volets seront mis en œuvre dans le cadre de la **modernisation de l'Administration publique** en fonction des ressources disponibles au niveau global de l'administration ou de ministères spécifiques. Ceux-ci portent surtout sur (i) le renforcement du dispositif de communication par la promotion des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) dans les ministères, (ii) la promotion de l'éthique, de l'intégrité et de la déontologie professionnelle et (iii) la promotion d'un contrôle de qualité des services rendus entre administrations et aux usagers.

### 2.3.6. Appuyer le dispositif de planification et le système national des statistiques

180. Le diagnostic réalisé en 2007 en cours d'actualisation dans le cadre de l'élaboration de la Stratégie Nationale de Développement de la Statistique (SNDS) a relevé la nécessité de s'adresser à quatre groupes de problèmes pour le développement du Système Statistique National (SSN), à savoir : (i) l'insuffisance de ressources humaines (en nombre et en qualité), matérielles et financières pour la production, l'analyse et la dissémination des statistiques ; (ii) l'absence d'un plan de formation classique et continu du personnel ; (iii) la couverture du territoire national est limitée avec l'INS représenté dans seulement 8 des 11 provinces dans les chefs-lieux alors que le processus de décentralisation nécessite une implantation dans les 26 futures provinces constitutionnelles ; (iv) l'absence des textes légaux et réglementaires définissant la collaboration entre l'INS, organe central du SSN, et les autres producteurs des statistiques.

181. Afin de répondre **aux besoins du pilotage de l'économie et du suivi de la SCRP et des OMD**, le Gouvernement s'engage à mettre en place et opérationnaliser un SNDS qui facilitera le développement du système d'information intégré. Ce dernier sera développé grâce : (i) à la réalisation du recensement de la population et des grandes enquêtes sur les ménages, (ii) au développement des outils statistiques pour le pilotage de l'économie (comptes nationaux, notes de conjoncture, etc.), (iii) à la relance des statistiques administratives dans plusieurs secteurs clés, et, enfin, (iii) à la mise en place de la Base IMIS (Système Intégré de Gestion de l'Information) qui va regrouper les résultats de toutes les grandes enquêtes réalisées et faciliter l'accès aux données (interface sur le web).

#### Encadré 10. Statistiques en RDC : Problème de comparabilité des données

La RDC souffre d'un système statistique déficient à plusieurs égards, même s'il faut saluer les efforts fournis par l'INS et les autres structures dans la production des données assez fiables. Le dernier recensement date de 1984. Depuis, la liste des entités administratives avec les effectifs de leurs population, qui constitue la base de sondage pour les enquêtes auprès des ménages, n'a jamais été actualisée et de ce fait, l'échantillonnage de ces enquêtes se fait sur la base d'hypothèses de croissance et de projections. Ceci affecte grandement la qualité et la précision des données.

Dans ce chapitre, nous avons privilégié les données d'enquêtes réalisées jusque-là, mais partout où l'information manque, elle est complétée par des données de routine (souvent de moins bonne qualité) et d'autres sources (rapports, études, etc.). Certaines enquêtes, notamment MICS et EDS, diffèrent par leur méthodologie et plan de sondage. Il en résulte un problème de comparabilité et nous invitons nos lecteurs à garder en tête tout au long de ce document.

### 2.3.6. Restructurer la Banque centrale du Congo

182. La Banque Centrale du Congo a amorcé depuis 2004 un ambitieux plan de restructuration interne et de réforme du système financier. Dans ce cadre, elle s'est dotée d'un plan stratégique quinquennal 2004-2009 dénommé « Plan Stratégique du Développement de la Banque Centrale du Congo et du Système Financier National ».
183. Dans le cadre de la mise en œuvre de ce plan, l'organigramme général a été modifié, en date du 12 juin 2009, dans le but d'accroître l'efficacité des services et d'améliorer le processus décisionnel, notamment par la délégation de pouvoirs et la décentralisation de la gestion, le renforcement et le suivi des activités de proximité ainsi que l'incitation à plus de collaboration horizontale entre Organes en vue de promouvoir leur synergie.
184. Cette restructuration apporte notamment comme atouts : (i) l'allègement de la charge de la Haute Direction avec l'institution de deux Directions Générales : l'une chargée de la Politique Monétaire et des Opérations Bancaires, rattachée hiérarchiquement au Gouverneur, et l'autre, chargée de l'Administration et Services Techniques rattachée au Vice-Gouverneur ; (ii) l'élaboration et la mise en œuvre du Plan Stratégique par un organe dédié, la Direction du Changement; (iii) la mise en place d'une Direction uniquement chargée de l'établissement des statistiques ; (iv) la cohérence des opérations en monnaies nationale et étrangères par la fusion en un seul organe, la Direction des Opérations Bancaires et des Marchés, des trois anciennes Directions opérationnelles, à savoir : la Direction des Services Etrangers, la Direction du Crédit et des Marchés Financiers ainsi que celle des Comptes Courants en Monnaie Nationale et Fonds Publics ; et enfin (v) l'autonomie de la fonction juridique par l'élévation de la Sous-Direction Juridique en une Direction.
185. En outre, conformément aux bonnes pratiques, la restructuration a conduit à la mise en place ou à la réorganisation des structures de gouvernance existantes, en l'occurrence le Comité d'Audit et de Gouvernance, le Comité de Politique Monétaire et le Comité de Gestion et de Stratégies. Le recentrage de la Banque aux activités liées à ses missions essentielles a nécessité des travaux de réflexion devant aboutir aux hypothèses de désengagement appropriées pour l'Hôtel des Monnaies et le Centre Hospitalier.
186. **Face aux nouveaux défis ainsi qu'à l'évolution de l'environnement socio-économique et juridique**, un nouveau Plan Stratégique 2010-2013 a été initié dans la vision de faire de la Banque une institution moderne et innovante, exécutant sa mission de manière significative et efficiente pour un processus de développement durable de l'économie congolaise. Partant de cette vision et de ses priorités, trois objectifs stratégiques sont fixés, à savoir : (i) le renforcement de la gouvernance de la Banque en vue d'assurer sa transparence et sa responsabilité ; (ii) le renforcement de la capacité institutionnelle de la Banque pour rendre un service de qualité aux parties prenantes ; et enfin, (iv) la promotion du développement du système financier national.

### 2.4. PILIER 2 : DIVERSIFIER L'ECONOMIE, ACCELERER LA CROISSANCE ET PROMOUVOIR L'EMPLOI

187. Ce pilier fait référence aux politiques de production des richesses et de développement des infrastructures de soutien aux activités de production ainsi que celles liées à la redynamisation de ces activités. La stratégie propose également des politiques commerciales et de promotion de l'emploi. Cette stratégie sera ainsi appuyée par une politique de croissance visant la définition du potentiel des filières de production, la détermination des voies et moyens susceptibles de faciliter l'accès aux marchés et aux filières de production ainsi que la réalisation des études de faisabilité sur la création et la localisation de nouveaux pôles. La réussite de la mise en œuvre de ces politiques repose sur le renforcement de la gouvernance (pilier 1) dans un contexte affirmé de protection de l'environnement et de lutte contre le changement climatique (pilier 4) et sur l'accès égal des femmes et des hommes aux ressources, bénéfices, gestion et contrôle des domaines porteurs.

188. La diversification de l'économie et la réduction de sa dépendance vis-à-vis du secteur minier se feront nécessairement par le biais de l'agriculture et de l'agrobusiness intégrés identifiés comme secteurs porteurs prioritaires. Leur développement permettra d'améliorer la sécurité alimentaire et de créer rapidement des opportunités d'emplois, en particulier pour les jeunes. D'autres secteurs tels les matériaux de construction pour accompagner la forte demande liée au développement des infrastructures constituent également des vecteurs de croissance et de création d'emplois durables. Le programme de pôles de croissance reposera sur une approche intégrée, proactive et pragmatique pour accompagner le Gouvernement dans la mise en œuvre de la stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté.

#### **2.4.1. Relancer l'agriculture et assurer la sécurité alimentaire et le bien-être des ruraux**

189. Suite à un long déclin du secteur exacerbé par les conflits récents et l'abandon des fermes, la productivité agricole s'est réduite de 60% entre 1960 et 2006 et l'immense majorité des exploitations sont de petite taille essentiellement orientées vers l'autosubsistance. Les exportations agricoles ne représentent plus que 10% du PIB actuellement, contre 40% en 1960. De ce fait, le pays reste tributaire des importations des produits alimentaires (400.000 tonnes de céréales, 120.000 tonnes de poissons congelés et plus de 50.000 tonnes des poulets et abats congelés par an). On déplore également le maintien de la pratique agricole sur brûlis source de nombreux abus qui contribuent à la dégradation des écosystèmes aquatiques et de la biodiversité.

190. La vision du Gouvernement consiste à redynamiser la structure productive du monde rural axée sur le développement d'une production agro-industrielle moderne et sur le renforcement des petits exploitants, tout en assurant la protection des ressources naturelles du pays. Cette vision se matérialise à travers la stratégie harmonisée du secteur agricole et rural, adoptée en avril 2010, dont les axes stratégiques se déclinent comme suit : (i) améliorer l'accès aux marchés et aux infrastructures rurales ainsi que les capacités commerciales ; (ii) développer la production végétale, animale, halieutique et artisanale ; (iii) renforcer la gouvernance ainsi que les capacités institutionnelles et des ressources humaines et, (iv) organiser le monde rural en structures auto gérées et assurer le financement du secteur. Dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie Sectorielle de l'Agriculture et du Développement Rural (SSADR), le Gouvernement a adopté en mars 2011 le Programme Détaillé de Développement de l'Agriculture en Afrique (PDDAA)<sup>20</sup> pour faire face à la crise alimentaire. Dans le même cadre un Plan National d'Investissement Agricole (PNIA) sera élaboré pour constituer le cadre d'intervention prioritaire du secteur.

191. **Améliorer l'accès aux marchés et aux infrastructures rurales ainsi que les capacités commerciales.** Cet axe constituera la base des actions de la relance. Pour ce faire, il faudra mettre en place des infrastructures donnant accès aux zones de consommation, des infrastructures de stockage et conservation des produits agricoles, des infrastructures de traitement et de transformation des produits, des infrastructures de desserte en eau, en électricité, l'habitat et infrastructures socioculturelles ainsi que la construction des marchés ruraux. Les systèmes d'information sur les marchés et les prix seront conçus et renforcés.

192. **Développer la production végétale, animale, halieutique et artisanale.** Pour la relance de la production végétale, animale et halieutique, le Gouvernement entend promouvoir l'accès aux semences améliorées et aux géniteurs performants par la promotion de l'insémination artificielle, restructurer les organisations et institutions de recherche agricole, implanter des centres de formation agricole, intensifier la mécanisation agricole, faciliter l'accès aux intrants et à la terre, assurer le développement

<sup>20</sup>L'objectif poursuivi dans le cadre du PDDAA est de relever le budget alloué au secteur agricole à au moins 10% au moins du budget national et d'imprimer un taux de croissance à la production agricole d'au moins 6% par an sur la période 2011-2015. Le Gouvernement s'y est engagé à la signature de la Charte PDDAA. La production des principales cultures vivrières et commerciales devra alors progresser au minimum de la manière suivante : le manioc (environ 15 millions de tonnes actuellement à au moins 20 millions en 2015), le maïs ( de 1,2 millions de tonnes en 2002 à au moins 1,5 millions en 2015), le riz ( de 325 mille tonnes à plus de 423 mille tonnes en 2015), le caoutchouc ( de 10 mille tonnes à ce jour à au moins 13 mille tonnes en 2015), le café (de 15 mille tonnes de Robusta et 10 mille tonnes d'Arabica actuellement à 20 mille tonnes de et 13 mille tonnes en 2015), le cacao ( de 2 mille tonnes à plus de 2,7 mille tonnes en 2015) et le thé ( de 2 mille tonnes actuellement à 2,7 mille tonnes en 2015).

de la pêche et de l'aquaculture ainsi que développer les cultures commerciales et industrielles et construire progressivement des filières agricoles.

193. **Renforcer la Gouvernance ainsi que les capacités institutionnelles et des ressources humaines.** Cet axe stratégique concerne une proposition de réorganisation institutionnelle en profondeur des Ministères de l'Agriculture et du Développement Rural et d'autres institutions impliquées dans les activités agricoles et rurales à travers des réformes institutionnelles et des renforcements des capacités matérielles et humaines. Parmi les réformes, l'on peut citer la séparation du rôle de l'Etat et celui du secteur privé avec un redimensionnement du secteur public laissant plus de place aux acteurs privés et la reconversion du personnel assaini de la restructuration des Ministères de l'Agriculture et du Développement Rural. En outre, un effort sera fourni pour renforcer la coordination des interventions dans le secteur et la redynamisation du Groupe thématique du secteur.
194. **Organiser le monde rural en structures autogérées et assurer le financement du secteur.** Un diagnostic participatif des organisations de la dynamique communautaire a été organisé en vue de la promotion de l'émergence d'une classe d'acteurs du développement dans le monde rural. Il privilégie l'implication des organisations du monde rural dans le processus de la décentralisation et l'appui à la dynamique communautaire et le développement local. L'animation rurale et l'accès à l'information seront relancés. La stratégie prévoit aussi la promotion et appui aux organisations communautaires féminines et des jeunes ruraux. Afin de financer les communautés à la base, la stratégie du secteur préconise la mise en place : (i) des caisses populaires, mutuelles, coopératives de micro crédits, des institutions de micro-finance ; (ii) de Fonds National et Provincial du Développement Agricole et Rural (FNDAR) et des CCA et (iii) des mécanismes de financement de la base à partir des ressources extérieures sous la garantie du FNDAR.

#### **2.4.2. Développer les infrastructures de soutien aux activités de production**

##### **A. Renforcer le secteur des transports**

195. Le territoire congolais reste en partie enclavé, seul le transport aérien permet de joindre toutes les capitales provinciales. Le réseau routier national, long de 152.400 km qui comporte seulement 2% de tronçons revêtus, est dans un état de délabrement avancé. Les routes prioritaires d'intérêt général couvrant 30.786 km comptent 25% des routes en bon état, 16% en état moyen et 59% en mauvais état. Quant au réseau de desserte agricole, s'étalant sur 86.821 km, 11% seulement sont en bon état. L'exploitation de transport routier dominé par de petites entreprises informelles, se traduit par des coûts généralement très élevés pour les usagers. Le réseau ferroviaire national long de 5.033 Km, dont 858 Km électrifiés, est en très mauvais état du fait d'un manque systématique d'entretien et de travaux de réhabilitation. Le transport fluvial et lacustre, long de 16.238 km des voies navigables se bute à un problème de navigabilité entravée par l'absence de dragage et l'insuffisance des investissements en infrastructures, notamment les balises. Son exploitation est dominée par des opérateurs privés. En plus, la population établie dans le monde rurale, loin d'être concentrée le long des axes routiers, est plutôt disséminée en micro villages de 10-20-30 cases, et très rarement concentrée de manière à ce qu'il soit possible de leur assurer ensemble, à des coûts raisonnables, l'accès aux services de base.
196. La vision du Gouvernement dans le secteur des transports<sup>21</sup> consiste à garantir la mobilité nationale afin de soutenir la croissance économique et la sécurité nationale, à travers la réforme de la politique économique des transports pour aboutir à un système de transport moderne.
197. Pour matérialiser cette vision, la stratégie du Gouvernement consiste à : (i) moderniser le cadre institutionnel et réglementaire du secteur et des sous-secteurs de transport ; (ii) procéder à la transformation des entreprises publiques du secteur en sociétés commerciales afin de les rendre compétitives, fiables et capables d'assurer des services réguliers et de qualité à l'utilisateur ; (iii) mettre en œuvre des partenariats publics privés en vue de mobiliser des financements importants pour les infrastructures et les

<sup>21</sup> Note des stratégies sectorielles des transports du 04 décembre 2009, p.21.

équipements ; (iv) remettre à niveau le personnel technique des entreprises et de l'administration.

198. **En ce qui concerne les infrastructures de transport**, le Gouvernement vise, par le désenclavement du territoire national et le développement des axes de transport prioritaires, à asseoir la stabilité et la croissance économique, à améliorer l'accès aux services sociaux et à réduire la vulnérabilité des pauvres.
199. **Dans le domaine routier**, la stratégie d'intervention porte sur : (i) la réhabilitation des anciennes routes bitumées et la construction de nouvelles routes notamment les grands axes routiers Kinshasa-Lubumbashi-Bukavu-Goma-Kisangani ainsi que Batshamba à Kananga en vue d'assurer le désenclavement des provinces du Centre et de l'Est du pays. (ii) la réouverture du réseau en terre resté longtemps fermé en vue permettre le rétablissement du trafic etc., (iii) la protection et l'entretien des routes en bon état par l'instauration notamment du cantonnage manuel dans les milieux ruraux.(iv) le renforcement des capacités des organismes en charge de la gestion du réseau routier. Les trois priorités dans ce domaine concernent (i) l'entretien des routes par la consolidation du Fonds National d'Entretien Routier (FONER), d'autre part par une mobilisation du cantonnage manuel ; (ii) la poursuite des plans actuels d'investissement par la réhabilitation des corridors routiers principaux et la réhabilitation des routes rurales essentielles à l'accès du secteur agricole aux marchés; (iii) et la réforme des opérateurs publics du sous-secteur.
200. **En ce qui concerne les voiries urbaines**, un accent particulier sera mis sur la ville province de Kinshasa, siège des Institutions nationales, sans pour autant exclure les autres Provinces, où le Gouvernement s'engage à la réhabilitation et à la modernisation des voiries dans tous les Chefs-Lieux et les autres Villes principales.
201. **Dans le domaine ferroviaire**, la grande priorité est la restructuration financière et opérationnelle de la SNCC<sup>22</sup> dont le rôle est stratégique pour le secteur minier, un vaste plan de redressement est engagé à cet effet.
202. **Concernant le transport aérien**, la priorité sera l'amélioration des infrastructures et équipements aéroportuaires ainsi que l'amélioration et la diffusion du cadre réglementaire sur l'aviation civile et la sécurité aérienne.
203. **En matière de transport par voie d'eau**, les priorités sont : (i) l'aménagement des voies navigables, (ii) la réhabilitation des quais fluviaux, et (iii) la réalisation d'investissements portuaires majeurs, au premier rang desquels la construction du port en eau profonde à Banana.
204. Pour la période de mise en œuvre de la stratégie, la poursuite de la réforme des autres entreprises publiques de transport, sur la base des nouveaux textes d'organisation récemment promulgués, constituera une priorité essentielle. Un plan de gouvernance applicable à l'ensemble du secteur sera développé. Par ailleurs, des actions de restructuration spécifiques visant à améliorer l'efficacité des opérations et des acquisitions d'équipements d'urgence seront réalisées pour la Compagnie des Voies Maritimes (CVM), la Régie des voies aériennes (RVA), la Société Commerciale des Transports et des Ports (SCTP), et la Régie des voies fluviales (RVF). Des mesures réglementaires seront également prises en vue de mettre en place un environnement favorable au développement de partenariats publics-privés et améliorer la mise en conformité avec les normes internationales et régionales. La prise en compte de l'environnement sera également promue dans le secteur (cf. pilier IV).

## **B. Accroître la production électrique et améliorer l'accès des populations à l'électricité**

205. La puissance électrique installée en RDC ne représente que 2,5% de son énorme potentiel hydroélectrique évalué à plus de 100.000MW et dont près de la moitié est hors service faute de maintenance et de rénovation. En outre, la capacité des systèmes de transport et

---

<sup>22</sup> SNCC : Société Nationale des Chemins de fer du Congo, un des trois opérateurs du secteur ferroviaire.

distribution est insuffisante. La production d'électricité ne parvient pas à couvrir la demande nationale et la fourniture d'électricité est sujette à de nombreuses coupures, handicapant sérieusement les secteurs productifs de l'économie et entravant la croissance. La fourniture d'électricité est également le service public le moins apprécié des usagers. La Société Nationale d'Electricité (SNEL) connaît aussi des difficultés financières très importantes dues notamment au non-paiement des arriérés de l'Etat et des services paraétatiques rendant ainsi la contribution du secteur au PIB très insuffisante.

206. La politique du Gouvernement vise à couvrir les besoins énergétiques nationaux par le développement de la production électrique, améliorer l'accès des populations à l'électricité, accroître l'exportation d'électricité à la sous-région et développer les énergies renouvelables (énergie verte) pour la protection de l'environnement (cf. pilier IV).
207. L'accomplissement de ces objectifs passe par la réforme et la libéralisation du secteur (production et/ou distribution), ainsi que l'augmentation des investissements publics et privés dans le secteur. Dans ce contexte, le Gouvernement entend achever la restructuration de la Société Nationale d'Electricité (SNEL), promulguer le code de l'électricité et mettre en place une Autorité de Régulation. Il est également prévu le renforcement de l'interconnexion électrique avec les pays voisins et notamment avec le SAPP (*Southern Africa Power Pool*, regroupant la plupart des sociétés d'électricité des pays de l'Afrique australe), la réhabilitation des centrales électriques et des infrastructures de transport et de distribution existantes, la réalisation de nouvelles infrastructures énergétiques et l'extension du réseau de distribution à des nouvelles agglomérations.
208. En vue d'accroître l'accès à l'énergie en milieu rural et dans les villes secondaires, une Agence d'Electrification Nationale et un Fonds National d'Electrification seront créés. En outre, le Gouvernement compte lancer les projets des quatre centrales hydroélectriques de Kakobola, de Grand Katende, de Zongo II et d'Ivugha. Il compte lancer aussi les mégaprojets d'Inga III et Grand Inga ainsi que d'autres projets d'aménagement parmi les 213 autres sites hydroélectriques déjà identifiés. Dans le cadre de la promotion des autres formes d'énergies renouvelables, le Gouvernement mettra en place un cadre juridique et réalisera des projets en matière d'énergies solaire (chefs-lieux de territoire), éolienne et biomasse et de production d'électricité à partir du gaz (ex. gaz méthane du lac Kivu).

### **C. Développer le secteur de la Poste, des télécommunications et des technologies de l'information et de la communication**

209. Les réseaux postaux et de téléphonie fixe, dont les principaux acteurs sont des entreprises publiques, n'ont pas pu résister au développement du mobile, faute d'infrastructures devant accompagner ce développement, de moyens financiers et de vision stratégique. Le taux de couverture est ainsi estimé à 50% du territoire et 20% de la population. L'accès à l'internet reste très limité. La RDC n'est pour l'instant pas encore connectée au réseau mondial de câbles en fibre optique sous-marins. Le cadre réglementaire de la téléphonie mobile est fondé sur un modèle qui n'a jamais été mis en place et les opérateurs privés ont développé leurs propres réseaux.
210. La vision du Gouvernement consiste à améliorer significativement la contribution de la poste et des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) au développement économique et social du pays conformément à la *Stratégie de développement du secteur des télécommunications et des technologies de l'information et de la communication de la RDC (Juillet 2009)* et au *Plan Intégral de réforme et de Développement Postal (PIDEP)*. Pour matérialiser cette vision, les axes stratégiques de la politique du secteur comprennent le renforcement du cadre réglementaire et institutionnel, le développement des réseaux et services de la poste et des télécommunications et le développement des technologies de l'information et de la communication.
211. Concernant **le cadre réglementaire et institutionnel**, les actions retenues concernent l'adaptation du cadre légal et réglementaire, la répartition des rôles au niveau institutionnel, l'adaptation des régimes et modes d'octroi des licences et autorisations, le

renforcement de la régulation, la planification et la gestion des fréquences radioélectriques, la taxation spécifique du secteur et la mise en œuvre de l'accès universel. En ce qui concerne **la stratégie de développement des réseaux et services de la poste et des télécommunications**, il est envisagé la restructuration de la SCPT (ex OCPT) et de RENATELSAT, la mise en œuvre d'un réseau national à haut débit et l'accès international à haut débit. Pour ce qui est de la **stratégie de développement des technologies de l'information et de la communication**, le Gouvernement compte mettre en place un cadre institutionnel des TIC, informatiser les services de l'Etat, encadrer et renforcer les capacités des entreprises ainsi que de la population dans l'appropriation des TIC.

#### **D. Promouvoir le tourisme**

212. La République Démocratique du Congo est comptée parmi les 16 pays du monde qualifiés de havre de méga biodiversité (taux élevé d'endémisme faunique et floristique). Elle dispose de ce fait, d'une potentialité touristique importante qui demeure inexploitée jusqu'à ce jour. Cependant, quelques notes positives ont été observées dans le domaine de l'écotourisme par exemple dans le Parc National des Virunga où le tourisme a généré plus de 150.000 dollars rien qu'en termes de droits de visite des familles de gorilles pour le seul mois d'août 2010, à peine un an après la relance du tourisme dans ce parc. Toute fois le secteur dans son ensemble est aujourd'hui très limitée, en raison de contraintes majeures telles que : (i) « l'image » du pays telle que perçue sur la scène internationale par le public-cible d'actions touristiques ; (ii) le coût de visas et les tracasseries diverses, notamment dans les aéroports ; (iii) l'insuffisance des infrastructures hôtelières par rapport aux besoins malgré que le parc hôtelier est passé de 936 hôtels en 1998 à 1.774 en 2010 ; (iv) le délabrement des infrastructures d'accueil et le manque d'entretien des sites touristiques, et (v) les difficultés d'accès aux sites touristiques.
213. L'objectif stratégique poursuivi par la RDC dans ce secteur est de promouvoir toutes les formes de tourisme de qualité (écotourisme, tourisme social, tourisme culturel, tourisme scientifique, tourisme de sport, tourisme d'affaires). Pour y arriver, les actions ci-contre sont prévues. Il s'agit notamment de : (i) la mise en œuvre de la réforme institutionnelle, y compris le renforcement des capacités institutionnelles humaines, techniques, logistiques et financières de toutes les parties prenantes du secteur spécialement des Administrations Nationales (Secrétariat Général et l'Office Nationale du Tourisme) et Provinciales du Tourisme; (ii) l'élaboration et la mise en œuvre du Plan directeur national intégré pour le développement du tourisme ; (iii) la mise en place d'une banque de données intégrées sur les informations du tourisme en RDC grâce à un équipement informatique adéquat ; (iv) la promulgation et la vulgarisation de la Loi –cadre sur l'organisation du tourisme ; (v) l'amélioration et l'application du cadre réglementaire ; (vi) la réhabilitation des infrastructures hôtelières, des sites touristiques, et des réserves naturelles touristiques ; (vii) la sécurisation des sites touristiques.

#### **E. Promouvoir les autres domaines du secteur tertiaire**

214. Le Gouvernement s'emploiera à promouvoir de façon générale toute activité du tertiaire notamment toutes les structures venant en appui aux industries ou à l'administration (gardienage, nettoyage, jardinage, livraison des courriers, etc.). Ceci permettra de promouvoir la création d'entreprises privées et contribuer ainsi à résorber le chômage.

### 2.4.3. Redynamiser l'appareil de production

#### A. Développer le secteur forestier

##### Encadré 11. Code forestier

Le Code forestier de la RDC, promulgué par loi n° 011/2002 du 29 août 2002 vise à organiser les espaces forestiers et leur exploitation en classant les forêts en trois catégories répondant chacune à une vocation prioritaire :

**Les forêts classées.** Leur vocation de conservation de la biodiversité s'exprime par leur versement au domaine public de l'Etat par un acte de classement qui limite les droits d'usages à la stricte satisfaction des besoins domestiques des ayants droits coutumiers. Leur gestion incombe à l'Etat par le biais de l'Institut Congolais pour la Conservation de la Nature (ICCN), établissement public sous tutelle du Ministère en charge de l'environnement. Leur gestion peut être déléguée par l'Etat à des personnes morales de droit public ou à des associations reconnues d'utilité publique.

**Les forêts protégées.** Leur vocation de développement socio-économique s'exprime dans la définition même qu'en donne le Code: ce sont les forêts des communautés locales qui les possèdent en vertu de la coutume. Elles peuvent être converties à d'autres usages par les communautés locales qui sont libres d'en exploiter les ressources ou d'y obtenir à leur demande une concession communautaire.

**Les forêts de production permanente.** Leur vocation de production durable de bois ou d'autres biens ou services forestiers s'exprime par leur soustraction au domaine des forêts protégées au terme d'une enquête publique.

215. La surface boisée de la RDC est de l'ordre de 155 millions d'hectares, soit 66% de la superficie nationale, répartie en forêts denses humides (101 millions ha), forêts de montagne (1 millions ha), forêts sèches (24 millions ha) et les mosaïques de savane (29 millions ha).

216. La forêt produit de nombreux services qui contribuent formellement et informellement au développement du pays.

Il y a lieu d'en citer certains qui contribuent directement à la croissance économique dont notamment : (i) Les services de prélèvements à travers l'exploitation industrielle et artisanale des produits ligneux et la valorisation des produits forestiers non ligneux (gibiers, médecines traditionnelles, fruits et légumes) ; et (ii) les services de régulation à travers le soutien à la régulation des écosystèmes, notamment : la ressource eau (consommation, agriculture, énergie, et transport), la protection du sol et des terres contre les érosions ainsi que les effets néfastes de changement climatique.

217. Avec seulement 12,4 millions d'hectares de superficie concédées effectivement sous exploitation à ce jour, soit moins de 10 % de la superficie totale boisée, la RDC est bien en arrière par rapport aux autres pays de la sous-région de l'Afrique centrale.

218. Les objectifs stratégiques du gouvernement dans ce secteur vise à : (i) accroître sa contribution à la croissance économique du pays, par une gestion durable de la forêt et des terres ; et (ii) assurer les retombées économiques et sociales, particulièrement aux populations locales et aux peuples autochtones vivant dans la forêt et de la forêt.

219. Afin d'atteindre ces objectifs, le Gouvernement prend l'engagement de finaliser et de consolider une série d'actions prioritaires. Il s'agit notamment de : (i) la signature des contrats des concessions forestières incluant les cahiers de charges signés avec les communautés locales et les peuples autochtones<sup>23</sup> ; (ii) l'installation et l'opérationnalisation des Conseils consultatifs national et provinciaux des forêts ; (iii) la mise en place du Système d'Information de Gestion Forestière (SIGEF) en vue d'améliorer la production, le traitement et la diffusion des informations forestières ; (iv) la promotion des activités liées à la transformation locale, à la production de l'énergie de biomasse, en général et de bois énergie, en particulier ; (v) la clarification des mécanismes de répartition des ressources et des compétences entre les différents niveaux de l'administration centrale et provinciale, conformément à l'article 122 du Code forestier ; (vi) le renforcement des mécanismes de concertation entre, d'une part les Ministères sectoriels et d'autre part, entre les concessionnaires forestiers et les communautés locales et peuples autochtones et la Société civile ; (vii) l'appui à l'aménagement des forêts de production permanente ; (viii) le renforcement du contrôle forestier avec d'une part, l'appui de la société SGS et de l'Observateur Indépendant du secteur et d'autre part, des investissements adéquats en renforcement des capacités, en équipements, en technologie et en infrastructures ; (ix) la formalisation et l'encadrement des exploitants de la filière d'exploitation artisanale de bois d'œuvre ; (x) la publication du cadre législatif

<sup>23</sup> Conformément à l'article 89 du Code forestier et à l'arrêté 023/CAB/MIN-ECN-T/15/JEB/010 du 07 juin 2010 fixant le modèle d'accord constituant la clause sociale du cahier des charges du contrat de concession forestière

relatif à la foresterie communautaire pour l'octroi des concessions forestières aux communautés locales et/ou aux peuples autochtones ; (xi) le lancement du processus FLEGT ; et (xii) l'appui aux organisations/institutions de recherche du domaine forestier.

## **B. Relancer la production minier**

220. la République démocratique du Congo (RDC) compte parmi les géants miniers actuels du monde. En effet, son sol et son sous-sol regorgent d'énormes potentialités inégalement réparties sur l'ensemble du pays. L'immensité et la diversité de ces ressources minérales font d'elle un pays à vocation minière. Quoiqu'il en soit, en RDC, l'importance du secteur minier n'est plus à démontrer. En effet, jadis moteur de l'économie nationale, le secteur minier a connu une grande régression pendant la décennie 90. Cela est, certes, dû à la mégestion et à l'ingérence politique dans les sociétés minières parapubliques, d'une part et à l'application des politiques inadaptées qui n'ont pas encouragé l'investissement privé, d'autre part.
221. A ce jour, avec l'avènement du nouveau code minier et au regard des opportunités offertes par celui-ci, le secteur minier congolais connaît un regain d'activités. A titre exemplatif, en 2010, la RDC a produit plus de 460.000 tonnes de cuivre contenu et plus de 90.000 tonnes de cobalt contenu. Selon les statistiques de la Banque Centrale du Congo, pour la même période, la part des industries extractives représentent 45% du PIB dont 38,91% pour le secteur minier.
222. Cependant, ces ressources restent encore sous-exploitées (seulement 14% de la superficie du pays est cartographié géologiquement) et sous-exploitées. En 2010, les permis d'exploitation (421) représentent seulement 12% des permis de recherche (3439).
223. Le principal objectif consiste à relancer la production minière pour soutenir durablement la croissance économique, l'accroissement des recettes fiscales à court terme et l'amélioration des conditions sociales et environnementales dans les zones d'exploitation minière. Pour y parvenir, le Gouvernement entend : (i) renforcer les capacités institutionnelles du secteur minier par le renforcement du cadre légal et réglementaire, la modernisation de l'administration et l'organisation de la planification stratégique ; (ii) intensifier les recherches géologiques et minières en vue d'améliorer la connaissance du sol et du sous-sol ; (iii) améliorer la gestion du secteur pour un développement durable (l'amélioration de la gestion du domaine minier et le développement des volets social et environnemental du secteur minier) ; et (iv) organiser l'exploitation minière artisanale et industrielle.
224. La priorité sera en premier lieu d'élaborer une véritable stratégie sectorielle rassemblant tous les acteurs. Il faudra également améliorer considérablement la gouvernance du secteur, en donnant à l'administration et aux Services spécialisés du secteur des mines (CAMI, CEEC, SAESCAM, CTCPM) les moyens d'assurer leur mission, en poursuivant l'effort engagé en vue d'améliorer la performance du recouvrement des recettes minières et d'assurer la transparence sur l'ensemble des prélèvements effectués, en clarifiant les interventions respectives de l'Etat et des provinces et en luttant contre la fraude et la contrebande.
225. De même, le Gouvernement s'engage à publier tous les contrats miniers, la carte de retombées minières et les listes des permis miniers. Il renforcera l'accès concurrentiel aux périmètres miniers abandonnés et annulés. Dans le sous-secteur artisanal, les priorités sont la création et l'encadrement des coopératives, la continuation de l'institutionnalisation des zones d'exploitation artisanale, l'appui à la transformation de l'exploitation artisanale en semi-industrielle et la mise en place d'un système de traçabilité et de certification. Le Gouvernement entend prendre en compte les questions environnementales dans le secteur (cfr. Pilier 4), notamment à travers une synergie accrue avec le ministère de l'Environnement et le renforcement des capacités pour faire respecter les régulations pertinentes.

### **C. Accroître la production des hydrocarbures**

226. La RDC dispose d'un considérable potentiel pour la production d'hydrocarbures, même s'il est largement sous-exploité (la production pétrolière demeure stagnante depuis 1975 en dessous de 30 000 barils par jour, très en deçà de ses possibilités). Les bassins sédimentaires Congolais, potentiellement riches en hydrocarbures, demeurent à ce jour peu prospectés et cartographiés. Il existe une seule raffinerie dans le pays qui est d'ailleurs à l'arrêt depuis 1999. Les opérations de stockage, transport et distribution sont en charge d'entreprises publiques qui ont du mal à assurer l'approvisionnement dans tout le pays et la satisfaction de la demande nationale (le taux d'approvisionnement serait aujourd'hui de 70%), à cause notamment des problèmes financiers et de l'insuffisance des infrastructures.
227. La vision du Gouvernement dans ce secteur est de propulser la RDC parmi les pays africains producteurs d'hydrocarbures, afin de favoriser la croissance et réduire le déficit énergétique du pays, l'amélioration de l'approvisionnement national en hydrocarbures, ainsi que le démarrage et décollage de la production de biocarburants. La stratégie dans ce secteur poursuit : le renforcement du cadre légal et réglementaire, l'amélioration de l'administration du secteur pétrolier et la modernisation de l'exploitation pétrolière tout en privilégiant la protection de l'environnement.
228. Dans ce contexte, le Gouvernement entend actualiser la lettre de politique du secteur pétrolier, clarifier et publier le cadre légal et réglementaire ainsi que les conventions pétrolières et la carte des blocs sur le site web du Ministère des hydrocarbures qui sera mis en place. Dans le même contexte, il entend octroyer les droits d'exploration et d'exploitation pétrolière selon le principe de la concurrence et conformément aux bonnes pratiques internationales. Les priorités retenues par le Gouvernement consistent : (i) au renforcement de l'exploration et la prospection ; (ii) au démarrage de la production de gaz naturel ; (iii) à l'amélioration du réseau de transport, de stockage et de distribution ; (iv) à la remise à niveau des entreprises publiques du secteur et à l'amélioration des capacités de transformation et (v) l'établissement d'un cadre d'orientation et de régulation du secteur.

### **D. Promouvoir les industries**

229. Après un long processus de désindustrialisation ayant entraîné la disparition de plusieurs industries clés (textile et confection, montage automobile, agro-alimentaires, batteries et piles) et d'importantes pertes d'emplois, le poids de ce secteur dans l'ensemble de l'économie a beaucoup diminué (sa part dans le PIB est passée de 37% en 1970 à moins de 4% en 2010). Les principales contraintes au développement de l'industrie sont : les carences et les dysfonctionnements dans la fourniture et la tarification électrique, les lacunes du système des transports et l'émiettement des marchés intérieurs, l'insuffisance de l'offre et les conditions d'octroi du crédit, enfin les déficiences au niveau du climat des affaires.
230. Le choix des filières prioritaires relève d'une approche dynamique qui doit permettre une mise à jour continue de celles-ci afin de prendre en compte de nouvelles filières qui apparaîtront matures au fil de la réalisation des études sur les chaînes de valeur de nouveaux produits durant l'exécution du DSCR II. D'ores et déjà, les premières filières prioritaires concernent d'abord l'agro-alimentaire avec comme produits cibles le manioc, l'huile de palme, les fruits transformés et la pêche, les matériaux de construction avec comme produits cibles le ciment et le bois transformé, la valorisation minière et métallurgique avec comme produits cibles le fer, le cuivre et l'aluminium, enfin les emballages retenus comme filière d'appui.
231. Véhiculée par la stratégie du secteur (Document de Politique et des Stratégies Industrielles, DPSI en sigle, version d'août 2011), la vision du Gouvernement consiste à contribuer à l'éclosion d'une économie industrialisée, diversifiée, productive, compétitive, pleinement intégrée dans les dynamiques d'échanges régionaux et internationaux, enfin fondée sur une valorisation significative des ressources et des potentialités du pays à travers le développement d'industries d'abord modernes, citoyennes et responsables en matière d'environnement et de développement durable. Dans cette optique, en vue

d'accroître dans l'ensemble des sous-secteurs industriels la productivité des entreprises existantes et soutenir l'émergence de nouvelles entreprises compétitives, les orientations du Gouvernement reposent sur sept axes à savoir (i) renforcer les capacités et les compétences industrielles, (ii) développer la normalisation et la propriété industrielle, (iii) accompagner la sauvegarde du tissu industriel existant, (iv) développer les espaces industriels, (v) promouvoir un développement industriel respectueux de l'environnement, (vi) renforcer les capacités institutionnelles du Ministère de l'Industrie et des structures d'appui au développement industriel, enfin (vii) favoriser le déploiement d'une synergie efficace et les relations d'intégration verticale et horizontale entre l'industrie et les secteurs en amont et en aval de cette dernière.

232. Pour atteindre les objectifs assignés ci-haut, il sera question de mettre en œuvre des politiques favorisant la création des nouvelles unités de production agricole et la réhabilitation des anciennes, la promotion de l'industrie verte et la gestion des déchets industriels, la création d'opportunités d'emplois productifs en faveur des jeunes et des femmes, le renforcement des mécanismes de financement du secteur productif, la promotion de l'énergie électrique et des énergies renouvelables ainsi que l'organisation des circuits de distribution et des marchés pour la promotion des industries manufacturières. Pour ce faire, les capacités institutionnelles du secteur seront renforcées de sorte à favoriser la mise en place et le déploiement d'une synergie efficace avec les autres secteurs.

#### **2.4.4. Promouvoir le commerce extérieur**

233. La RDC est un pays fortement dépendant du commerce extérieur. Le premier Examen des politiques commerciales (EPC) de la RDC a eu lieu en 2010; la RDC a procédé aussi à une étude de diagnostic de l'intégration du commerce (EDIC) dans la même année. Le commerce représente presque 80% du PIB national en 2010. Seules les exportations comptent pour 45% du PIB. Cependant, les exportations ne sont pas suffisamment diversifiées et la vaste majorité est cantonnée aux produits minéraux. Tandis que la RDC exporte des produits de base, elle importe principalement des produits manufacturiers et de la nourriture. L'un des obstacles identifiés par l'EDIC comme par l'EPC que rencontrent les produits congolais pour l'exportation est de nature non tarifaire, notamment la question des normes de qualité. La balance courante de la RDC reste déficitaire. Bien que formellement conforme avec la plupart des dispositions de l'OMC, le régime commercial du pays cache une réalité où les obstacles au commerce sont très nombreux (voir climat des affaires). Le secteur est aussi caractérisé par l'absence d'un cadre juridique adéquat. La RDC est également signataire de plusieurs accords régionaux (SADC, COMESA, CEEAC), sans toutefois mettre leurs protocoles de libres échanges en application.

234. La vision du Gouvernement en matière de la politique commerciale consiste à créer un environnement réglementaire, fiscal, et institutionnel dans lequel les échanges intérieurs et extérieurs prennent leur essor sans entrave, désenclavant le vaste territoire national et l'intégrant aux circuits commerciaux régionaux et internationaux. La RDC devrait commencer à rationaliser sa participation aux accords régionaux susmentionnés afin de commencer activement au commerce régional et entamer un processus de mise en œuvre de ces accords. La non- application des accords régionaux génère un climat de scepticisme de la part du secteur privé, des investisseurs et des Partenaires régionaux. Aussi il sera nécessaire d'étudier la possibilité de participer aux négociations de la zone de libre-échange Tripartite entre COMESA, EAC et SADC. Plusieurs études ont montrés comme la réduction des barrières tarifaires et non, entre les pays membres du même accord régional puisse donner un élan aux relations commerciales et à la croissance.

235. Pour ce faire, le Gouvernement entend poursuivre quatre grands objectifs, à savoir : (i) promouvoir le commerce et diversifier les exportations des produits manufacturés ; (ii) accroître la production nationale de biens alimentaires afin d'en réduire les importations ; (iii) consolider les marchés de la RDC ; et (iv) renforcer le suivi de la réglementation commerciale afin de mieux participer au système commercial multilatéral.

236. En ce qui concerne le premier objectif, la priorité à court terme est la relance des quelques filières porteuses de croissance (Cfr EDIC), qui dominent les exportations nationales de telle sorte qu'elles seules peuvent assurer une augmentation substantielle

du volume total d'exportation. S'agissant du deuxième objectif le Gouvernement compte privilégier la formation et sensibilisation des agriculteurs sur les normes (y compris sur la conservation et le conditionnement et création des labels). En ce qui concerne le troisième objectif, les filières d'exportation non-traditionnelles (bétail, fruits & légumes,) offrent des opportunités importantes mais sont à l'heure actuelle dans l'incapacité d'engager les investissements en formation, logistique, et équipements nécessaires à une stratégie d'exportation dynamique. A cet égard, le Gouvernement entend assurer un appui sous forme de mesures transversales et sectorielles. Les mesures de promotion des exportations transversales, c'est-à-dire affectant tous les secteurs, sont de trois ordres : réglementaires, programmatiques, et institutionnelles. Il en est de même de l'amélioration de climats des affaires. En ce qui concerne le quatrième objectif le Gouvernement s'engage à assurer : (i) l'accréditation et mise aux normes des laboratoires de certification ; (ii) l'adhésion à la convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV), (iii) la mise en place d'un nouveau cadre réglementaire phytosanitaire et zoo sanitaire ;(v) la mise en place du comité national SPS, la mise en place d'un point focal d'information sur les mesures SPS ;(vi) l'appui à la qualité des produits ; et (vii) la mise en place d'un point d'information et Notification de normes industrielles existantes.

237. Dans le cadre de l'Accord Général sur le Commerce des Services (AGCS), le Gouvernement a pris des engagements dans un certain nombre de branches de services, à savoir (i) les services de constructions et d'ingénierie connexes ; (ii) les services de communication, les services fournis aux entreprises ; (iii) les services d'éducation, les services relatifs au tourisme et aux voyages ; (iv) les services récréatifs, culturels et sportifs. Certaines de ces branches font l'objet d'une ouverture quasi-totale, tandis que d'autres ne le sont que partiellement. L'extension des engagements multilatéraux de la RDC à toutes les catégories de services déjà libéralisées doit renforcer la crédibilité des réformes réalisées, améliorer la prévisibilité et la transparence des régimes concernés, et contribuer à attirer les capitaux dont le pays a besoin pour la mise en œuvre de son immense potentialité.

#### **2.4.5. Promouvoir l'emploi**

238. La question de l'emploi constitue, une préoccupation majeure de la stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté en RDC. L'enquête 1-2-3 de 2005 montre que la plus part des pauvres sont au chômage ou en situation de sous-emploi. Par ailleurs, on déplore le nombre élevé d'enfants travailleurs et un taux élevé de chômage qui frappe la tranche de la population de 15-35 ans.

239. La vision du Gouvernement est d'assurer le plein emploi et la possibilité pour tous, y compris les femmes et les jeunes, de trouver un emploi décent et productif. A cet effet, l'orientation du Gouvernement congolais est de baser sa politique de l'emploi sur la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) et la promotion du secteur privé via l'amélioration de l'environnement des affaires et des investissements publics, notamment les infrastructures. Cette stratégie induira la création d'emplois directs et indirects en quantité et en qualité.

240. Pour y parvenir, les actions du Gouvernements'articulent autour de quatre axes stratégiques : (i) placer l'emploi au centre des préoccupations macro-sectorielles ; (ii) accroître l'offre d'emploi décent et développer le secteur privé ; (iii) améliorer l'employabilité des populations ciblées et la formation professionnelle et ; (iv) organiser le système d'information et améliorer le fonctionnement du marché du travail.

241. **Placer l'emploi au centre des préoccupations macro-sectorielles.** A cet effet, quatre priorités ont été retenues : (i) l'accroissement du niveau des investissements publics dans les projets et programmes à Haute Intensité de Main d'œuvre (HIMO) ; (ii) la facilitation de l'accès aux avantages du code des investissements publics aux projets d'investissement privés créateurs d'emplois ; (iii) l'intégration d'un poids significatif au critère « emploi » dans l'octroi des marchés publics et ; (iv) le renforcement de la Cellule de Promotion de l'Emploi dans les Investissements Publics (CPEI).

242. **Accroître l'offre d'emplois décents et développer le secteur privé.** Pour y parvenir, le Gouvernement a défini les priorités pour les cinq prochaines années à savoir : (i) la levée

des contraintes institutionnelles au développement de l'entreprise privée ;(ii) l'élaboration d'un plan d'action pour la mise en œuvre de la stratégie de promotion des approches à haute intensité de main d'œuvre dans les programmes d'investissements publics ; (iii) la mise en place d'un cadre incitatif à la création de l'emploi salarié décent ; (iv) la création d'une gamme d'incitations nécessaires pour la création d'emplois salariés ; (v) la mise en place d'un dispositif favorisant la création de petites unités génératrices d'emplois et de richesse; (vi) l'élaboration des programmes spécifiques envers les populations vulnérables et la mise en place d'une législation sur le microfinance sensible à l'équité du genre ; (vii) la création du Fonds National de l'Emploi (FONEM) décentralisé en Fonds Provincial de l'Emploi (FOPEM) dans les provinces; (viii) la promotion de l'emploi des chômeurs de longue durée et la mise en place d'une convention premier emploi négocié entre les parties prenantes ;(ix) la promotion des petites et moyennes entreprises des jeunes et le renforcement de leur capacité de création d'emplois ;et(x) la promotion de l'esprit de la culture d'entreprise pour les jeunes en particulier.

#### Encadré 12. Création d'emplois et réalisation des OMD

La relation en croissance et emploi est bien en évidence par la Loi d'Okun (1962). Dans le cadre des pays de l'Afrique subsaharienne, cette relation est globalement positive sur la période 1995-2003, avec une élasticité variable d'un secteur à un autre (0,4 pour l'agriculture, 0,6 pour l'industrie et 1,05 pour les services). En outre, les différents travaux effectués ont montré que : (i) l'enrichissement de la croissance en emploi est indispensable pour le succès des politiques de lutte contre la pauvreté ; (ii) la croissance peut être destructrice d'emplois si les progrès technologiques dont elle est la résultante ne sont pas intensifs en main d'œuvre ; (iii) des mesures affectant directement la croissance sont moins favorables à l'emploi que des mesures affectant indirectement la croissance (Yogo, 2010).

Pour les simulations de l'impact de la mise en œuvre du DSCR 2 sur l'emploi, les élasticités croissance sectorielle – emploi sont tirées des travaux de Kapsos (2004) et la répartition de l'emploi par branche des comptes nationaux de 2005 confectionnés par l'INS. La mise en œuvre des différents projets, programmes et réformes contenus dans le DSCR et son Programme d'Actions Prioritaires sera traduite par la création d'environ 4 500 000 emplois sur la période 2011-2015, soit en moyenne 900 000 emplois par an.

#### Simulation du nombre d'emplois créés par secteur

	2011	2012	2013	2014	2015	Total
Secteur primaire	350 589	235 113	357 520	300 426	288 246	<b>1 531 894</b>
Secteur secondaire	52 291	52 711	84 820	95 170	87 795	<b>372 787</b>
Secteur tertiaire	316 198	418 383	711 163	528 332	603 702	<b>2 577 778</b>
dont administration	154 964	154 312	155 051	153 318	153 715	<b>771 360</b>
<b>Total emplois créés</b>	<b>719 079</b>	<b>706 207</b>	<b>1 153 502</b>	<b>923 928</b>	<b>979 743</b>	<b>4 482 459</b>
Nombre de personnes sorties de la pauvreté	680 916	2 514 063	2 496 178	2 838 209	2 711 469	<b>11 240 836</b>
Nombre de personnes sorties de la pauvreté par emploi créé	1	4	2	3	3	3

**La réalisation des OMD permettra au Gouvernement de créer au moins 780 000 emplois directs sur la période 2011-2015** et ce dans les secteurs de la santé, des enseignements primaire et maternel et de l'agriculture y compris la pêche et l'élevage. Outre ces emplois directs, la réalisation des OMD induira la création d'emplois indirects, en particulier dans le secteur agricole avec le recrutement employés agricoles.

#### Evolution des emplois directs créés dans le cadre de la mise en œuvre des OMD.

	2011	2012	2013	2014	2015	Total
Santé	71 845	68 836	65 926	63 257	60 645	330 508
Enseignements maternel et primaire	82 435	84 653	88 162	88 959	91 829	436 038
Agriculture	2 189	2 491	2 799	3 115	3 438	14 031
<b>Total emplois directs créés</b>	<b>156 469</b>	<b>155 979</b>	<b>156 887</b>	<b>155 330</b>	<b>155 912</b>	<b>780 578</b>

243. **Améliorer l'employabilité des populations ciblées et développer la formation professionnelle.** le Gouvernement entend mener les actions prioritaires suivantes: (i) la mise en place des mécanismes pour assurer l'adéquation de l'offre et de la demande de compétence ; (ii) la mise en place des mesures permettant d'aider les travailleurs et les entreprises à s'adapter au changement et d'améliorer leur compétitivité ; (iii) la mise en place des mesures d'acquisition et de maintien des compétences en vue de la satisfaction des futurs besoins du marché du travail ; et (iv) le développement des filières de formation par un apprentissage «renové ».

244. **Améliorer le système d'information et la gouvernance du marché du travail.** le Gouvernement entend renforcer les capacités de veille sur l'évolution du marché du travail (offre et demande) à travers : (i) le renforcement de capacités du personnel de l'Office National de l'Emploi (ONEM); (ii) l'amélioration du dialogue social par son élargissement au patronat, aux représentations syndicales, aux organisations sociales de jeunes, de femmes, de chômeurs et de tous les groupes vulnérables; (iii) la mise en place d'un système de traitement et de gestion des demandes d'emplois par les bureaux de placement privés ; et (iv) la création des tribunaux du travail efficaces nécessaire pour améliorer la gouvernance du marché du travail.

#### **2.4.6. Aménager le territoire national et les villes**

245. La ville, outre la provision de services sociaux à la population, constitue aussi un important lieu d'échanges économiques tant avec l'extérieur que le monde rural. A ce titre, elle constitue un important outil de développement. La RDC possède une armature urbaine dense et assez bien répartie.

246. Les données montrent que l'économie urbaine a été le moteur essentiel de la croissance en RDC au cours de la période récente. Ainsi, les secteurs de la construction et des travaux publics, du commerce, des transports et des télécommunications et enfin des services, sont passés de 35% de l'économie en 2003 à 42% en 2008, tandis que l'agriculture (caractérisant le monde rural) a régressé.

247. Il est estimé que 40 millions de gens vivront dans les villes en 2025 dont 15 millions à Kinshasa. Comme dit au chapitre précédent, les caractéristiques principales des villes congolaises sont une croissance démographique incontrôlée, une expansion désordonnée, un enclavement avéré, etc. En conséquence, la plupart de ces villes sont en déclin, et sont plus chères à gérer. L'essentiel de cette croissance urbaine s'est effectué sans raccordement aux infrastructures ni accès aux services de base. Il n'y a généralement pas eu de constructions nouvelles, le niveau des infrastructures restant le même qu'en 1980, pour une population trois fois plus importante. Ceci crée une grande pauvreté urbaine.

248. La gestion des villes doit revenir aux communes, par ailleurs, l'Etat doit mettre de l'ordre dans l'intervention de la pléthore de services, mettre en place de véritables outils de gestion urbaine, assurer la sécurité foncière, travailler en étroite collaboration avec le secteur privé et les communautés de base, mettre en place des outils marchands (marchés, gares, etc.). Toute la politique urbaine, et au-delà de l'aménagement du territoire, doit se faire en liaison avec un plan plus large de planification.

249. L'Etat s'engage à : (i) élaborer et mettre en œuvre la Politique Nationale d'Aménagement du Territoire ainsi que le Schéma National d'Aménagement du Territoire afin de réduire les disparités provinciales et socioéconomiques et désenclaver le pays pour un développement équilibré, (ii) s'insérer dans le développement régional pour un marché régional et international plus harmonieux, (iii) promouvoir les zones d'activités en lien avec les zones de concentration de la population, (iv) améliorer le cadre de vie de la population, (v) mieux gérer et valoriser les ressources naturelles de la RDC et implanter les tissus industriels à travers les provinces, (vi) promouvoir l'autosuffisance alimentaire et l'accès aux services sociaux (eau, électricité, etc.), et (vii) améliorer l'environnement et l'écosystème.

#### **2.4.7. Formaliser le secteur informel**

250. Le retournement de la conjoncture mondiale des années 70, en RDC, a entraîné une nette dégradation des termes de l'échange par la hausse des prix à l'exportation et la baisse des cours mondiaux des matières premières. Face à la déconfiture et à la désertion des pouvoirs publics de l'époque, le secteur informel est venu en quelque sorte à la rescousse de la population. Ce secteur informel représenterait, de nos jours, plus de 80% de l'économie dans des secteurs aussi divers que le transport (toleka, wewa...), la couture, la coiffure, le commerce... Le secteur informel joue ainsi un rôle de vecteur de

croissance et de cohésion sociale, il contribue également à servir de plate-forme d'accueil des agents économiques exclus du secteur officiel.

251. **Le secteur informel constitue cependant un frein au développement plus rapide et un facteur réducteur de l'assiette fiscale**, qui décourage l'initiative privée dans le secteur des PME/PMI formelles dont le pays a besoin. Ce secteur souffre également d'un manque de vision à long terme et d'un déficit d'encadrement. Tout cela a donné un coup fatal à l'économie. Pour résoudre ce problème à la fois crucial et immédiat, le Gouvernement s'est engagé à tirer profit de potentialités qu'offre le secteur informel (source de créativité, d'esprit d'entreprise et terrain fertile d'apparition d'une éthique du travail fondée sur une forme nouvelle d'autonomie). Pour y parvenir, le gouvernement entend mener des études qui vont construire progressivement le passage de l'économie informelle à l'économie formelle dans l'esprit et la pratique par la mise en œuvre de politiques et stratégies permettant à l'économie informelle d'atteindre ses objectifs (la création d'emplois, la lutte contre la pauvreté et l'extension de la couverture sociale pour tous). La révision des dispositions juridiques et réglementaires dans le secteur informel, est la condition indispensable vers la formalisation.

#### **2.4.8. Promouvoir le développement spatial**

252. Le développement spatial par « Pôle de croissance » est de poser les fondements pour la création d'emplois durables et de sécurité alimentaire à travers une approche intégrée et multisectorielle. La mise en œuvre d'un Programme de Pôles de Croissance constituera une réelle opportunité pour le pays d'accélérer son programme de reconstruction et de relance économique basé sur des potentialités économiques de pôles provinciaux, de corridors et de centres de croissance en vue de la création d'emplois rapides et durables. Une telle approche de développement sera également une plateforme optimale pour atteindre les objectifs suivants : (i) Accélérer l'intégration économique, sociale et géographique ; (ii) Développer un marché domestique et améliorer la sécurité alimentaire ; (iii) Promouvoir la diffusion d'une croissance renforcée et inclusive ; (iv) Stimuler l'innovation industrielle et la compétitivité ; (v) Optimiser le développement spatial sur le territoire national ; et (vi) renforcer la décentralisation et la gouvernance.
253. Ce programme devra être mis en œuvre de manière graduelle sur la base d'une approche long terme. De manière pratique, la possibilité de s'appuyer sur des initiatives à résultats rapides (Quick wins) sera privilégiée en vue de stimuler la confiance des parties prenantes affectées par des années de conflits.

#### **2.5. PILIER 3. AMÉLIORER L'ACCÈS AUX SERVICES SOCIAUX DE BASE ET RENFORCER LE CAPITAL HUMAIN**

254. Reposant sur les politiques aptes à renforcer le capital humain du pays, ce pilier a pour enjeu principal de permettre à tous, un accès à des services sociaux de base de qualité. La concentration des efforts sur les secteurs sociaux devrait également permettre de doter la RDC de ressources humaines bien éduquées et en bonne santé. Ce troisième pilier s'articule ainsi, autour de cinq grandes priorités : le renforcement du capital humain, la lutte contre le VIH/Sida, la réduction des inégalités, l'amélioration du cadre de vie des populations et la promotion de la dynamique communautaire.

##### **2.5.1. Renforcer le capital humain**

255. Le renforcement du capital humain repose sur les deux secteurs sociaux principaux, à savoir l'éducation d'une part (avec un accent particulier sur l'enseignement primaire, secondaire et la formation professionnelle, l'alphabétisation des adultes, l'enseignement supérieur et universitaire, ainsi que la recherche scientifique), et la santé d'autre part (en y intégrant les problématiques de nutrition). Les secteurs de la protection sociale, la culture et le sport sont aussi concernés.

##### **A. Améliorer l'accès à l'éducation et à la formation professionnelle**

256. Des efforts importants déployés ces dernières années (construction d'écoles, distribution de manuels et kits scolaires) ont amélioré le niveau de satisfaction des usagers. Même si des problèmes de collecte pèsent sur la qualité des données statistiques, il est indéniable

que la plupart des indicateurs ont enregistré des améliorations tant au niveau des disparités selon le milieu (rural/urbain), que des provinces et du genre.

257. Malgré les progrès quantitatifs, le système éducatif congolais se ressent encore des années de conflit et de crise économique que le pays a traversées. Un nombre important d'enfants de 5-17 ans (7,6 millions selon les estimations disponibles<sup>24</sup>), dont une forte proportion de filles et d'enfants issus de milieux défavorisés, restent exclus du système éducatif. Au-delà des séquelles de l'insécurité et des conflits armés, les contraintes principales demeurent les suivantes : (i) le sous financement public du secteur ; (ii) l'insuffisance de l'offre d'enseignement de qualité (état des infrastructures, rareté des matériels scolaires, trop longue distance à parcourir pour accéder à l'école, motivation et préparation des enseignants) ; (iii) l'inadaptation du système éducatif au mode de vie de certains groupes spécifiques (pygmées, habitants de la forêt, nomades, etc.) et la non prise en compte des facteurs de vulnérabilité dans le système ; et (iv) la question de la pertinence des formations (notamment techniques et professionnelles au niveau supérieur) et de l'utilité sociale de l'école notamment par son inadéquation au marché de l'emploi.
258. S'agissant de l'EPSP, il y a lieu de souligner que l'enseignement préscolaire reste facultatif, très coûteux et est organisé principalement par les privés qui gèrent 64,6% des écoles. Le taux brut de scolarisation, qui reste très faible (3,2% en 2009/2010), a enregistré une baisse de 0,6% dû à une diminution du niveau des inscriptions. Cependant, la politique de développement des espaces communautaires d'éveil, qui se base sur une approche holistique du développement de l'enfant (éducation, santé, nutrition) et qui se fonde sur un engagement soutenu des communautés locales, est susceptible de relancer ce niveau d'enseignement.
259. En ce qui concerne l'enseignement primaire, de nombreuses écoles sont éloignées des bénéficiaires et ne disposent pas du minimum nécessaire en termes d'équipements, de latrines, d'eau potable et d'électricité<sup>25</sup>. Par ailleurs, il existe des disparités dans la répartition des écoles entre les provinces et à l'intérieur des provinces. Les frais scolaires payés par les parents constituent une barrière majeure à la scolarisation des enfants des ménages pauvres. Quant à l'entrée au primaire, les enfants ayant l'âge légal ne représentent que 50% des admis, ce qui laisse l'autre moitié en dehors du système. Pour un taux de participation global de 90,8%, seulement 56,7% des enfants achèvent le cycle primaire. Les filles représentent 46,3% des effectifs scolaires et les femmes sont à 27,4% des effectifs du corps enseignant.
260. L'enseignement secondaire général est relativement peu développé et comporte des disparités assez importantes entre provinces ainsi que selon le genre. Le taux brut de scolarisation est de 36,5% dans l'ensemble mais les filles sont scolarisées à 26,4% contre 46,2% pour les garçons. En outre, seulement 25,3% des élèves achèvent le cycle secondaire dont 15,9% pour les filles. Un peu plus de 65% des enseignants sont sous qualifiés.
261. L'enseignement technique et professionnel représente 19,7 % d'élèves inscrits dans le secondaire et comporte de nombreux défis dont notamment : (i) l'absence de curricula et de programmes pertinents ; (ii) l'inadéquation des filières de formation professionnelle aux besoins de l'économie et aux réalités du marché de l'emploi ; (iii) la vétusté et l'inadéquation des équipements et matériel existants ; et (iv) le manque et/ou le vieillissement du personnel enseignant qualifié. En outre, ce sous-secteur souffre d'une mauvaise réputation dans la société et d'un faible engouement pour la population qui estime que cette filière ne recueillerait que les élèves ayant échoué dans la filière générale et qu'elle ne mène généralement pas à l'université.
262. S'agissant de l'Enseignement Supérieur, la situation est caractérisée par une croissance quantitative incontrôlée et déséquilibrée s'accompagnant d'une détérioration rapide de la qualité. Cependant, ce sous-secteur connaît une tendance à l'amélioration suite à la fermeture de plus de 800 institutions à l'issue des audits de viabilité réalisés en 2009. La demande reste très forte (nombre d'étudiants passant de 240.000 en 2006 à plus de

<sup>24</sup> Rapport préliminaire Etude enfants et adolescents en dehors de l'école, 2011

<sup>25</sup> Selon l'annuaire des statistiques 2009/2010, 33% des classes sont en terre battue, 8,7% en paille et 22,4% en semi dur.

300.000 en 2009, dont environ 75% dans le public). Cet état des choses met la pression sur un sous-secteur présentant déjà des problèmes aigus d'infrastructures, d'équipement, de personnel et d'organisation. Enfin, les disparités en matière de genre, de distribution d'étudiants et de postes administratifs dans les Universités et Instituts Supérieurs sont très fortes. L'indice de parité est de 0,45 ; cependant, il est très faible dans les filières d'ingénierie (0,22). La Ville Province de Kinshasa et la Province du Katanga représentent près de 55% d'étudiants que compte le pays. Ces deux entités représentent les 79% des postes d'enseignants attirés. On constate la proportion de deux administratifs pour un enseignant et un manque des liens entre les Universités et les Institutions chargées de piloter et de réaliser la recherche. Ceci est dû au fait de la dépendance des enseignants et administratifs vis-à-vis de divers Ministères.

263. Concernant la recherche scientifique, suite aux multiples problèmes liés à la fois : (i) à la précarité des finances allouées à ce sous-secteur, (ii) à l'insuffisance qualitative et quantitative d'une masse critique des chercheurs, (iii) à la fuite des cerveaux, (iv) au délabrement et à l'inadaptation des équipements, (v) à l'inadéquation recherche-développement, et (vi) aux différents conflits qui se sont succédés au pays, la recherche n'est plus le leitmotiv dans le développement de notre pays.

264. En ce qui concerne l'alphabétisation, la situation est actuellement alarmante avec un taux élevé d'analphabétisme estimé à 30,3% (17,5% pour les femmes et 42,8% pour les hommes). Il est indiqué dans le rapport mondial de suivi sur l'Éducation pour tous (EPT) de 2006 que la RDC est classée parmi les 30 pays qui courent un risque sérieux de ne pas atteindre l'objectif de l'alphabétisation des adultes d'ici 2015. Des efforts considérables sont à déployés dans ce domaine. Un regard doit être tourné vers l'alphabétisation et l'Éducation non formelle des jeunes et des adultes.

265. Au regard des contraintes sus-évoquées et de l'impératif d'améliorer le capital humain, et d'avoir une vision holistique du secteur, le Gouvernement s'engage à : (i) clarifier les mécanismes institutionnels des Ministères en charge de l'éducation (ii) rendre opérationnel un cadre de planification et d'évaluation de l'enseignement national et (iii) accroître progressivement la part du budget de l'Éducation en vue d'atteindre 25% du budget national d'ici 2016.

266. La vision du Gouvernement dans le secteur de l'éducation consiste à former des hommes et des femmes compétents, imprégnés de valeurs humaines et capables de contribuer efficacement à la croissance économique, à la lutte contre la pauvreté, à la promotion de la paix et à une citoyenneté démocratique active.

#### ▪ **Enseignement Primaire, Secondaire et Professionnel**

267. Le Gouvernement a adopté en mars 2010 une nouvelle politique éducative (*Stratégie de développement de l'enseignement primaire, secondaire et professionnel 2010/11-2015/16*). Celle-ci vise trois objectifs stratégiques majeurs: (i) accroître l'accès, l'accessibilité, l'équité et la rétention dans les différents niveaux d'éducation et en particulier dans l'éducation de base; (ii) améliorer la qualité et la pertinence de l'enseignement et (iii) renforcer la gouvernance du secteur.

268. **Afin d'assurer l'accès universel à l'éducation de base**, le Gouvernement entend promouvoir un enseignement primaire obligatoire et gratuit, conformément aux dispositions constitutionnelles. Cet axe important pour le Gouvernement s'articule autour de : (i) la suppression progressive des frais scolaires ; (ii) l'identification et l'intégration des enfants exclus du système scolaire ; (iii) la réduction des disparités géographiques et des inégalités entre les sexes et les groupes sociaux ; (iv) l'accroissement des capacités d'accueil ; et (v) l'appui aux communautés locales pour le développement de l'éducation préscolaire en vue de faciliter le passage vers l'enseignement primaire.

269. **En vue d'améliorer la qualité et la pertinence de l'enseignement**, le Gouvernement préconise essentiellement (i) une amélioration de l'efficacité interne à travers les normes de qualité ; (ii) la révision et la mise en œuvre d'une stratégie de revalorisation de la fonction enseignante ; (iii) le développement d'une politique nationale de production et de distribution de supports pédagogiques ; et (iv) l'actualisation des programmes d'études ainsi que leur appropriation par le personnel enseignant.

270. **S'agissant de la gouvernance du secteur**, la priorité sera : (i) l'accompagnement et la mise en œuvre de la décentralisation du système éducatif (renforcement des capacités décentralisées de planification et programmation ; (ii) l'actualisation de la carte scolaire en impliquant les exécutifs provinciaux) ainsi que

l'amélioration de la gestion financière (développement d'un mécanisme de gestion et de contrôle des ressources allouées aux entités décentralisées et aux écoles) ; (iii) la restructuration du Service de Contrôle et de la Paie des Enseignants (SECOPE) ; (iv) l'amélioration de la fiabilité des données sectorielles par l'opérationnalisation du système d'information pour la gestion de l'éducation (SIGE) et (v) l'amélioration de la gestion de l'école, notamment par le renforcement de l'implication des parties prenantes.

▪ **Alphabétisation et éducation non formelle**

271. Le Gouvernement de la RDC est en train de finaliser une nouvelle politique en matière d'alphabétisation et d'éducation non formelle. Celle-ci propose trois axes stratégiques majeurs: (i) accroître l'accès, l'accessibilité et l'équité, (ii) améliorer la qualité, la pertinence et l'efficacité des programmes d'alphabétisation et d'éducation non formelle et (iii) renforcer la gouvernance.

272. **Pour accroître l'accès, l'accessibilité et l'équité**, les priorités sont : (i) le renforcement des capacités d'accueil des structures en charge de l'alphabétisation, (ii) l'implication des communautés locales dans l'organisation des activités d'alphabétisation et d'éducation non formelle par le renforcement des capacités des organisations et des facilitateurs communautaires, et (iii) l'intensification des campagnes des sensibilisations de la population et des acteurs sur l'alphabétisation et l'éducation non formelle.

273. **Afin d'améliorer la qualité, la pertinence et l'efficacité des programmes d'alphabétisation et d'éducation non formelle**, les efforts seront consentis autour de : (i) l'harmonisation, la diffusion des programmes et la traduction en langues nationales ; (ii) la formation des formateurs en matière de planification, de gestion et de suivi-évaluation ; (iii) l'élaboration et la mise à disposition des matériaux de formation, y compris des supports spécifiques en langues nationales et pour les femmes ; (iv) le renforcement des capacités humaines, matérielles et financières d'intervention répondant aux exigences d'efficacité aussi bien aux niveaux central que décentralisé ; (v) l'intensification des actions d'apprentissage et de formations professionnelles dans les milieux ruraux, et particulièrement pour les femmes.

274. L'axe de renforcement de la gouvernance est un objectif stratégique transversal dans la mesure où elle constitue la condition sine qua non pour améliorer la gestion du système et l'efficacité dans l'utilisation des ressources disponibles. Les actions à entreprendre

**Encadré 13. Mesures d'accompagnement à la gratuité de l'enseignement primaire**

Cette gratuité passera par la suppression progressive et la prise en charge par l'Etat des frais scolaires supportés par les ménages. Il s'agit du minerval et de frais de promo-scolaire et d'imprimés, de la prime d'assurance scolaire et des frais de participation au TENAFEP (Test National de Fin d'Etudes Primaires). L'Etat prendra en charge le fonctionnement des écoles et des bureaux gestionnaires.

En vue de la suppression à moyen terme des frais de motivation, le Gouvernement a procédé d'une part à l'uniformisation des zones salariales, et d'autre part procèdera (i) au recensement du personnel enseignant et administratif ; (ii) à la mécanisation complète de tous les enseignants ; Ce dispositif devrait permettre la réduction progressive des frais de motivation dans les zones rurales en particulier. La suppression des frais susmentionnés contribuera également à réduire les disparités géographiques, les inégalités entre les sexes et favorisera l'intégration et l'orientation des exclus dans le système scolaire. L'application de cette mesure a commencé par la suppression des frais directs payés par les ménages de la première à la troisième année du primaire dès la rentrée 2011 (sauf dans les villes de Kinshasa et Lubumbashi), la généralisation de la mesure pouvant être atteinte en 2015/2016.

consiste à : (i) l'amélioration du système d'information et de gestion du sous-secteur de l'alphabétisation et de (production et diffusion d'annuaires) ; (ii) l'élaboration d'un statut particulier des enseignants l'éducation non formelle; (iii) l'élaboration de la stratégie et la promotion de l'alphabétisation des jeunes filles et des femmes ainsi que tout autre groupe vulnérable ; (iv) la mise en place d'un cadre institutionnel intégré pour mieux coordonner les interventions.

#### ▪ **Enseignement Supérieur et Universitaire**

275. Les orientations stratégiques de ce sous-secteur répondent à la nécessité de mettre en place des mécanismes institutionnels nécessaires dirigés vers l'économie fondée sur le savoir. Ces orientations s'articulent autour de quatre axes : (i) améliorer la gouvernance ; (ii) améliorer la qualité, l'efficacité et l'adéquation Formation-Emploi; (iii) revitaliser la recherche et renouveler les ressources professorales ; et (iv) favoriser l'équité (genre, disparités provinciales, population défavorisée, valeurs morales).
276. **En vue d'améliorer la gouvernance**, le Gouvernement procédera : (i) au redressement du système par la poursuite des audits de viabilité ; (ii) au renforcement du système d'information pour la planification stratégique et la gestion axée sur les résultats ; (iii) à la simplification du cadre juridique et administratif ; (iv) à la mise en place des instruments de gestion et des mécanismes d'évaluation externe ; et (v) à l'établissement des contrats de performance avec les Etablissements d'Enseignement Supérieur (EES).
277. **L'amélioration de la qualité, de l'efficacité et de l'adéquation Formation-Emploi passera par** : (i) la mise en place des cellules de l'assurance qualité pour l'autoévaluation dans les EES ; (ii) l'établissement d'une agence d'évaluation de l'assurance qualité ; (iii) le développement et la restructuration des institutions spécifiques pour les filières d'ingénierie, techniques et professionnelles dans les pôles et secteurs de croissance ; (iv) la réhabilitation et l'équipement des infrastructures pour le renouvellement des filières et des programmes dans le cadre d'arrimage au processus de Bologne ; et (v) la pénétration des TIC dans les EES.
278. **La revitalisation de la recherche et le renouvellement des ressources professorales** exigeront : (i) l'octroi d'une bourse aux candidats doctorants ; (ii) le renforcement de la formation du 3<sup>ème</sup> Cycle et des Presses Universitaires du Congo ; ainsi que (iii) la mise en place d'un fonds compétitif de recherche.
279. **Enfin, pour favoriser l'équité**, il est envisagé : (i) l'octroi des bourses aux filles qui accèdent dans les filières d'ingénierie, techniques et professionnelles ; (ii) la réduction des disparités universitaires quant à l'affectation des postes d'enseignants attirés et des moyens ; et (iii) l'accès à l'enseignement supérieur des populations défavorisées.

#### ▪ **Recherche Scientifique**

280. Dans sa nouvelle vision qui est celle de faire de la recherche scientifique et technologique un outil de développement durable de la RDC, le Gouvernement s'est fixé trois objectifs prioritaires. Il s'agit de (1) **Renforcer les capacités institutionnelles** par : (i) l'élaboration du potentiel scientifique et technique ; (ii) l'élaboration de la stratégie sectorielle ; (iii) l'actualisation des textes légaux et réglementaires ; (iv) la finalisation du Plan stratégique de développement de la science, de la technologie et de l'innovation ; (v) la finalisation du programme national de recherche scientifique et technologique et (vi) l'organisation de la table ronde des bailleurs. (2) **Renforcer les capacités d'offre de la recherche** par : (i) l'amélioration des infrastructures de recherche (l'équipement et la réhabilitation des bâtiments abritant les organismes et services centraux) ; (ii) le développement des capacités des chercheurs, (iii) la construction des nouveaux centres et pôles de recherche. (3) **Renforcer l'offre des connaissances scientifique, technique et d'innovation** par : (i) la réalisation des études dans les domaines clés de la vie et (ii) la valorisation des résultats de recherche.
281. Pour jouer son rôle de développement de la RDC, une synergie doit être créée entre les institutions de recherche sous tutelle du Ministère, les établissements d'enseignement

supérieur et universitaire ainsi que les organismes privés. De ce fait, la recherche doit revêtir un caractère transversal touchant tous les domaines du développement de la RDC notamment l'éducation, l'agriculture et la sécurité alimentaire, l'énergie, la santé, l'environnement et les ressources naturelles, l'industrie, les mines, l'eau, ...

## **B. Améliorer l'état de santé et le statut nutritionnel**

282. La situation sanitaire en RDC atteste de progrès significatifs. Malgré les progrès enregistrés, il faut noter que le niveau de performance de la plupart des indicateurs sanitaires en RDC est toujours en dessous de la moyenne des pays de l'Afrique subsaharienne, et tous les indicateurs présentent des écarts importants selon le milieu de résidence et les provinces. Cette situation préoccupante s'explique en partie par le faible niveau d'équipement des établissements sanitaires et la disponibilité insuffisante d'intrants, la gestion peu rationnelle des ressources humaines et financière, et les financements du système insuffisants et assez fragmentés. L'amélioration de la santé maternelle et la lutte contre les maladies endémo-épidémiques restent les défis majeurs à relever en République Démocratique du Congo.
283. Pour faire face à cette situation, le Gouvernement Congolais a actualisé en mars 2010 sa stratégie sectorielle (*Stratégie de Renforcement du Système de Santé*) et l'a déclinée en un plan quinquennal, le *Plan National du Développement de la Santé 2011-2015*. L'objectif général poursuivi par le secteur est de contribuer à l'amélioration de l'état de santé de la population dans le contexte de la lutte contre la pauvreté, en se focalisant sur l'accès aux soins de santé primaires de qualité en vue de la lutte contre les grandes endémies, telles que le paludisme, la tuberculose, l'onchocercose, la trypanosomiase, y compris la malnutrition et le VIH/Sida et les maladies non transmissibles (cf. 3.3.2).
284. Les programmes priorités pour la période porteront sur 4 axes stratégiques : (i) le développement progressif des zones de santé et la continuité des soins ; (ii) l'appui à l'offre des soins de santé de qualité (iii) le renforcement du leadership et de la gouvernance ; (iv) le renforcement de la collaboration intersectorielle. Dans ces programmes seront assuré le respect du droit à la santé de la reproduction, à l'éducation et la prise en compte différenciées des femmes, des adolescents et des hommes, et la contribution à la maîtrise de la fécondité, à la prévention et dépistage du cancer des seins, de l'utérus et du VIH/Sida au sein du couple.
285. **Le développement de Zones de Santé** est la stratégie de base du Plan National de Développement Sanitaire 2011-2015 afin d'assurer l'accès aux services de santé de base à l'ensemble de la population. La ZS constitue l'espace dans lequel sont offerts les soins de santé primaires (SSP) en RDC. Ces soins doivent la caractéristique d'être globaux, continus, accessibles et complets. Cet axe stratégique vise l'amélioration de la couverture de la population par les soins et les services de santé de qualité et la rationalisation du fonctionnement des formations sanitaires à tous les niveaux du système. En outre, l'amélioration de l'utilisation des services curatifs nécessite la mise en place de la Promotion de la participation communautaire à l'action sanitaire, la promotion des services de santé et l'amélioration de l'accessibilité financière aux soins et services de santé.
286. **L'appui à l'offre des soins de santé de qualité** implique le développement des ressources humaines pour la santé, l'appui au secteur du médicament, la réforme du financement de la santé dans le cadre de l'agenda de Kinshasa sur l'efficacité de l'aide, la modernisation des infrastructures et équipements médico-sanitaires, le renforcement du système national d'information sanitaire et de nouvelles technologies de l'information et de la communication ainsi que l'amélioration de la gestion de l'information sanitaire.
287. **Le renforcement du leadership et de la gouvernance** constitue un axe important de la stratégie du Gouvernement en matière de la santé publique. Il est centré sur : (i) l'élaboration et l'actualisation du cadre législatif, réglementaire, stratégique et normatif à travers la réforme et la décentralisation dans le secteur de la santé, (ii) le renforcement des capacités institutionnelles et leur adaptation à la mission du secteur de la santé dans le contexte de la décentralisation, (iii) la coordination à tous les niveaux du secteur, (iv) une gestion efficace et efficiente.

288. Le **renforcement de la collaboration inter sectorielle** vise à assurer l'effectivité de la contribution des actions des autres secteurs à l'amélioration de la santé de la population (éducation, assainissement, eau, habitat, emploi, etc.). Dans ce contexte, des cadres de concertations seront mis en place pour promouvoir le dialogue avec d'autres secteurs en vue de s'assurer qu'ils jouent pleinement leur rôle dans l'amélioration de l'état de santé des populations. Cet axe met l'accent sur le rôle du Ministère de la Santé Publique (MSP) dans le développement et la mise en œuvre des politiques et stratégies des secteurs connexes, et dans le cadre des enjeux internationaux.
289. **En matière de nutrition**, les priorités nationales, établies dans le plan stratégique de nutrition (2011 à 2015), sont la promotion de l'allaitement maternel précoce et exclusif (0-6 mois) et de l'alimentation complémentaire (6-24 mois), la lutte contre les carences en micronutriments (vitamine A, fer, iode, etc.) et la prise en charge des enfants malades et/ou malnutris. Mais pour une efficacité dans leur exécution, ces activités doivent s'intégrer dans le paquet minimum d'activités exécutées dans la zone de santé.
290. **Dans le domaine démographique** et compte tenu de son importance sur la santé maternelle et néonatale, la redynamisation de la planification familiale fait partie des priorités du Gouvernement. La planification familiale permet une réduction d'un tiers de la mortalité maternelle. Les priorités du Gouvernement à l'issue de la conférence nationale sur le repositionnement de la planification familiale (Kinshasa, décembre 2009) se résument comme suit : (i) augmenter le taux de couverture des services de planification familiale; (ii) mettre en place un plan intégré de communication sur la planification familiale ; (iii) approvisionner régulièrement les services de planification familiale en intrants ; (iv) faire le plaidoyer pour la révision des dispositions juridiques défavorables à la planification familiale ; (v) impliquer la communauté dans le processus de redynamisation de la planification familiale.

### **C. Promouvoir la jeunesse et les sports**

291. Le secteur de la jeunesse et des sports rencontre plusieurs difficultés, notamment l'insuffisance des infrastructures d'encadrement et de formation professionnelle et sportive des jeunes, l'inadéquation entre la formation des jeunes et les besoins du marché d'emploi, l'ignorance des jeunes en matière de santé de la reproduction et du VIH/Sida et l'état de précarité de la jeunesse avec diverses conséquences.
292. La vision du Gouvernement dans ce secteur est de promouvoir la jeunesse et les sports en vue d'un lendemain meilleur du pays. Pour concrétiser cette vision, les priorités pour la période du DSRCP 2 consistent à : (i) l'élaboration de la politique nationale des sports et des loisirs ainsi que la mise en place des activités y afférentes ; (ii) la construction des infrastructures de l'éducation non formelle des jeunes qui répondent aux besoins spécifiques des filles et des garçons; (iii) la mise en place d'un fonds d'insertion nationale des Jeunes ; (iv) l'appui à la mise en place d'une coordination et la canalisation des actions des Partenaires Techniques et Financiers pour le suivi de l'implication des jeunes dans le processus du DSCRCP ; et (v) la construction et la réhabilitation des infrastructures des sports et des loisirs.

### **D. Promouvoir la culture et les arts**

293. Le secteur culture et arts souffre des problèmes majeurs ci-après : (i) la non ou faible perception de la place et de l'importance de la culture dans le développement national ; (ii) l'inexistence d'une charte culturelle nationale et d'un programme cohérent de promotion culturelle ; (iii) l'absence d'infrastructures et d'industries adéquates ; (iv) la menace de disparition du patrimoine culturel national matériel et immatériel ; et (v) le manque de politique managériale et la baisse de la qualité artistique et culturelle.
294. La situation post-conflit de la République Démocratique du Congo exige un nouveau regard sur la culture en tant que stratégie de prévention de conflits et de dialogue interculturel et la nécessité d'une économie et d'une ingénierie de la culture. Ce qui exige

de faire des états de lieux, de rendre disponible des données statistiques, même rudimentaire et de repenser les politiques de gestion.

295. La vision du Gouvernement dans le domaine est : (i) d'intégrer la dimension culturelle à tous les niveaux des programmes de développement ; (ii) de reconnaître, préserver et promouvoir les valeurs et identités culturelles pour favoriser le dialogue interculturel ; (iii) de reconnaître, de sauvegarder, de valoriser le patrimoine culturel, d'appuyer le développement des capacités dans ce domaine ; et (iv) de développer les industries culturelles et améliorer les possibilités d'accès au marché pour les biens et services culturels.
296. La matérialisation de cette vision se fera à travers les axes stratégiques suivants : (i) renforcer les capacités institutionnelles ; (ii) promouvoir la production culturelle et artistique en vue de changement des mentalités et coutumes rétrogradées sur l'image de la femme, de la jeune fille et de l'enfant ; (iii) protéger les œuvres de l'esprit, les droits d'auteurs et les droits voisins ; et (iv) sauvegarder, promouvoir et valoriser le patrimoine culturel national.
297. Pour ce faire, le Gouvernement s'engage à réaliser les priorités suivantes : (i) l'élaboration d'une politique culturelle et d'une charte culturelle nationale ; (ii) l'aménagement des espaces, sites culturels et monuments historiques, (iii) la promotion de la diversité culturelle et la transmission des valeurs culturelles ; (iv) la mise en place et /ou l'encouragement des projets de création des industries culturelles ; (v) la lutte contre les antivaleurs ; (vi) l'aide à la créativité ; et (vii) le renforcement des capacités des différents opérateurs culturels, la protection du statut de l'artiste et tous autres métiers de la culture par la définition des lois et règlements spécifiques, la formation et l'encadrement efficient des talents dans divers domaines de l'art.

### 2.5.2. Lutter contre le VIH/Sida

298. Cet axe confirme et reconduit l'engagement de longue date du Gouvernement et de la population congolaise dans la lutte contre ce fléau. Cet engagement et les programmes mis en œuvre dans le cadre du Plan stratégique national de lutte contre le VIH/Sida (PSNLS) 2010-2014 ont permis d'observer quelques avancées dans ce secteur. Globalement, les tendances observées au chapitre précédent montrent qu'aux conditions actuelles, il sera difficile au pays de réaliser l'objectif du millénaire pour le développement de stopper la propagation du VIH/Sida (**OMD6**). Aussi, la non réalisation de cet objectif aurait-elle un impact négatif sur les autres objectifs dont notamment ceux relatifs à l'égalité des genres, à la mortalité infantile et à la santé maternelle (**OMD 4 et 5**).
299. Dans le domaine du VIH/Sida la vision du Gouvernement est une vision ambitieuse d'avoir des hommes des femmes et des enfants libres du VIH et en bonne santé. Cette vision traduit la volonté du Président de la République d'une Génération sans SIDA à l'horizon 2035 et se base sur (i) **une approche genre et droits humains**, d'équité et de justice sociale promotrice et protectrice des droits et assurant l'accès équitable des groupes vulnérables en particulier les femmes et les enfants aux services de traitement et de soins ainsi que la mobilisation communautaire en vue d'un changement des comportements et des mentalités au regard des facteurs de vulnérabilité spécifiques aux hommes, aux femmes, garçons et jeunes filles ; (ii) **une perspective d'accès universel** aux services de VIH et la cohérence avec les engagements internationaux et régionaux notamment la Déclaration sur les OMD, l'UNGASS, la Stratégie Objectif Zéro 2015 de l'ONUSIDA, la Déclaration d'Abuja, de Maputo et celle de Brazzaville ; (iii) **la consolidation d'un consensus** national autour de la lutte contre le SIDA et la priorité centrale qui doit lui être accordée dans les instruments nationaux et les politiques sectorielles ; (iv) **le principe que le Sida est un problème de développement** multidimensionnel qui nécessite à la fois son intégration dans les instruments nationaux et les politiques sectorielles et renforcement de l'approche multisectorielle et intégrée ; et (v) **la recherche de la complémentarité**, des synergies et de l'optimisation des ressources dans le cadre du DSCR. Il s'agit d'ici 2015 d'éliminer la transmission de la mère à l'enfant à 2%, de réduire les nouvelles infections au VIH d'au moins 50%, de réduire les taux de mortalité infantile et maternelle postpartum due au VIH de 90%, et d'atteindre une couverture en ARV de 90%

300. Afin d'engager une nouvelle dynamique nationale d'impulsion de lutte contre le SIDA dans une perspective d'accès universel aux traitements, soins et services de prévention du VIH, la vision du Gouvernement est guidée par cinq principes directeurs en ligne avec les engagements nationaux, régionaux et internationaux (i) le maintien du SIDA comme problème de développement et priorité nationale dans les instruments nationaux de développement ; (ii) l'appropriation, le leadership et l'engagement national au profit du SIDA ; (iii) l'intégration programmatique et budgétaire du VIH au DSCRП et aux autres instruments nationaux ; (iv) le renforcement de l'implication et la responsabilisation des communautés, des organisations communautaires de base, et des organisations de la société civile ; et (v) la mobilisation et l'optimisation des ressources.
301. En vue de relever les défis, renverser les tendances de l'épidémie et aboutir à *une génération sans Sida*, la composante VIH/Sida du DSCRП repose sur quatre axes stratégiques: (i) réduire la transmission des IST et du VIH ; (ii) améliorer l'accès universel aux soins et traitements ; (iii) atténuer l'impact socioéconomique du VIH et du SIDA et ; (iv) assurer le soutien à la mise en œuvre du Plan Stratégique National.
302. **Réduire la transmission des IST et du VIH.** Ce premier axe renvoie à quatre priorités principales, à savoir : (i) le renforcement de l'accès aux services de prévention pour les populations à risque élevé; (ii) la réduction du comportement sexuel à risque dans les groupes vulnérables; (iii) la réduction de la transmission du VIH par voie sanguine notamment par l'assurance de la qualité du sang transfusé et la mise en place des banques de sang ; et (iv) la réduction de la transmission de la mère à l'enfant (PTME).
303. **Améliorer l'accès universel aux soins et traitement.** Cet axe consiste à améliorer la prise en charge médicale en assurant l'accès universel au soutien nutritionnel, aux soins et traitements y compris les antirétroviraux à toutes les personnes vivant avec le VIH/Sida par : (i) la prophylaxie et prise en charge des infections opportunistes ; (ii) la prise en charge aux ARV ; et (iii) l'appui psychosocial et participation communautaire à la prise en charge.
304. **Atténuer l'impact négatif du VIH/Sida.** Trois priorités sont retenues : (i) la réduction de l'impact socio-économique du VIH pour les personnes vivant avec ou affectées par le VIH (PV/PAVIH) ; (ii) la promotion d'un environnement luttant contre la stigmatisation et la discrimination ; et (iii) la prise en charge des orphelins et enfants vulnérables (OEV). Le premier volet vise à lutter contre la vulnérabilité des PVVIH en ciblant en particulier les personnes sans emploi et connaissant des risques d'exclusion.
305. **Soutenir la mise en œuvre du plan stratégique national.** La mise en œuvre de ce plan nécessite des mesures d'accompagnement dans six directions : (i) le renforcement des systèmes de base pour la lutte contre le SIDA ; (ii) le renforcement des structures de coordination ; (iii) le financement durable de la lutte ; (iv) l'amélioration de la gestion des ressources ; (v) la production et la gestion de l'information stratégique ; (vi) le renforcement du partenariat ; et (vii) le renforcement de l'accès aux informations sûres et fiables à l'école et en dehors de l'école.
306. En plus du positionnement du SIDA comme priorité transversale du DSCRП, les politiques macroéconomiques et sociales définies dans les quatre piliers contribuent à la réalisation des objectifs de lutte contre le SIDA et soutiennent la convergence des efforts pour une génération sans SIDA. Ainsi, les politiques de stabilisation du cadre macroéconomique et de réformes institutionnelles, le renforcement de la gouvernance et de la paix, la diversification de l'économie, l'accélération de la croissance et la promotion de l'emploi, l'amélioration des services sociaux de base et le renforcement du capital humain et la protection de l'environnement auront tous des effets positifs sur les groupes à risques et contribueront à l'émergence d'un nouveau contexte national facteur et déterminant global de l'épidémie. La transversalité de la composante VIH/Sida se traduira aussi concrètement par l'intégration du VIH/Sida aux politiques sectorielles et autres instruments nationaux. Stratégiquement, l'intégration a l'avantage d'optimiser les ressources et les moyens, renforcer les synergies et les complémentarités et améliorer le ciblage en fonction des besoins, des priorités et des avantages comparatifs de chaque secteur et la coordination des activités. L'intégration aux instruments nationaux se fera à deux niveaux. Le premier est celui de l'amélioration du processus des plans sectoriels

SIDA des principaux départements concernés et l'intégration de la dimension Sida à l'occasion de la révision ou de la reformulation de leur stratégie ou programme et le deuxième est celui de l'intégration spécifique du VIH aux services de santé notamment les programmes de santé de la mère et de l'enfant, la santé reproductive et la planification familiale et les programmes de vaccination et de nutrition.

307. L'intégration transversale du VIH/Sida en terme de programmation et de mise en œuvre est assurée à travers (i) la mise en œuvre des actions prioritaires des axes stratégiques du Plan Stratégique National de lutte contre le SIDA au niveau national et provincial ; (ii) la mise en œuvre et l'actualisation des plans sectoriels de lutte contre le Sida au niveau central et provincial ; (iii) l'inscription du Sida dans le CDMT et les CDMT sectoriels ; et (iv) l'affectation d'une ligne budgétaire VIH/Sida dans le schéma de financement du DSCR. Les rôles et les responsabilités des secteurs sont définis dans l'annexe « Cadre institutionnel de la mise en œuvre ».
308. La problématique du financement de la lutte contre le VIH/Sida est cruciale d'autant que la situation actuelle montre les déficits en termes de couverture des besoins financiers. Selon le PNMLS, en 2009, les dépenses globales s'élèvent à 18 6945 819\$ dont 54% proviennent des ménages. Des 46% des dépenses institutionnelles, 98.9% proviennent des partenaires externes, 0.87% du privé et 0.19% du budget de l'état. Un certain nombre de leçons sont utiles à mettre en exergue (i) il existe de grands déficits et de carence financières entre les ressources disponibles et les besoins effectifs de la réponse au VIH SIDA. Ces ressources ne couvrent que près de 30% des besoins, (ii) la structure des dépenses montrent que près de 65% vont aux activités et 35% aux appuis institutionnels et renforcement des systèmes pour la mise en œuvre (iii) au regard des financements mobilisés et des résultats, il y a manifestement un problème d'optimisation des ressources et d'efficacité de la dépense qui est peut être liée aux critères et clés de répartition des ressources et au manque de ciblage clair des groupes et zones prioritaires.
309. Tenant compte des faits de l'impact de la crise financière sur le financement de la lutte contre le VIH/Sida, des écarts entre besoins et ressources actuelles disponibles et la fin du Fonds MAP de la Banque Mondiale prévue cette année, le DSCR retient le schéma de financement de la composante VIH articulé autour de (i) l'allocation des ressources financières nationales par l'inscription d'une ligne budgétaire pour la lutte contre le SIDA (PSNLS, Plans sectoriels et Plans provinciaux) ; (ii) l'allocation de la ligne budgétaire de chaque institution et de chaque département ministériel pour la réponse au VIH ; (iii) la réflexion sur l'instauration de système de taxation pour générer des ressources supplémentaires (Il existe une gamme de taxes possibles pour le financement de la lutte contre le VIH/Sida : taxes sur les pollutions, sur les infractions routières, sur le tabac et autres produits, sur les communications, sur les jeux du hasard, sur le tourisme, etc.) ; (iv) la mise en place de mécanismes alternatifs de financement par le micro crédit, les mutuelles et les systèmes d'assurance maladie ; (v) la promotion du rôle du secteur privé (vi) l'intégration du volet lutte contre le VIH, le Sida et les IST lors de la formulation et l'évaluation de tout projet ou programme de développement surtout ceux des secteurs des infrastructures, des transports, des mines et du développement rural ; et (vi) le plaidoyer pour la mobilisation des ressources externes additionnelles.

### **2.5.3. Réduire les inégalités et la vulnérabilité**

#### **A. Assurer l'égalité du genre**

310. Le Gouvernement a adopté en 2009 la Politique Nationale Genre<sup>26</sup>, dotée d'un plan d'action de mise en œuvre, qui prend en compte la dimension transversale et stratégique du genre dans la lutte contre la pauvreté. La Politique est un document phare qui intègre toutes les stratégies sectorielles y compris des documents plus spécifiques (Stratégie Nationale de Lutte contre les Violences basées sur le Genre, et Stratégie Nationale de la participation politique des femmes à la Gouvernance Démocratique pour une participation politique plus efficace).

<sup>26</sup>Elle repose sur quatre piliers fondamentaux, notamment (i) la promotion équitable de la situation et de la position sociale de la femme autant que de l'homme au sein de la famille et dans la communauté ; (ii) la promotion équitable du potentiel et de la position de la femme autant que de l'homme au sein de l'économie du ménage et dans l'économie du marché ; (iii) la promotion de l'exercice équitable des droits et devoirs des femmes et des hommes et le renforcement de l'accès et de la position des femmes au niveau des sphères de décisions ; et (iv) l'amélioration de l'impact des interventions en faveur de l'équité de genre et de l'égal accès des femmes et des hommes.

311. La vision du genre du Gouvernement est bâtie autour des principes d'équité, de l'égalité, la participation de tous et toutes au développement, la représentativité, le respect de tous les engagements souscrits et ratifiés par la RDC. Ainsi, l'objectif visé est d'une part d'instaurer un environnement socio-économique et institutionnel favorable à l'équité de genre, et d'autre part d'assurer la prise en compte du genre dans tous les secteurs de développement.
312. Pour ce faire, les priorités du Gouvernement porteront sur l'autonomisation, le renforcement du pouvoir économique, la réduction de la vulnérabilité, la participation citoyenne de la femme et de la jeune fille, la construction des Maisons de la Femme et des conseils de proximité des femmes (pour des meilleurs échanges d'informations, la formation professionnelle et l'autonomisation économique et sociale) à travers le payset enfin la révision des dispositions juridiques discriminatoires à l'égard des femmes.
313. **Le renforcement du pouvoir économique de la femme** passera par l'amélioration du système d'éducation et de formation ainsi que par l'accès à l'emploi et au microcrédit. **Pour la réduction de la vulnérabilité de la femme**, le Gouvernement favorisera son accès aux services sociaux de base et sa protection contre toutes les formes de violences par la mise en œuvre des stratégies de prévention, l'application de la loi sur les violences sexuelles et le renforcement des services disponibles pour la prise en charge des victimes de violences basées sur le genre, la mise en place d'un système de protection et de prévention, et de prise en charge holistique des violences sexuelles, violences basées sur le genre et toute autre forme de violences ainsi que la vulgarisation et application de la loi pertinente.
314. La **participation citoyenne de la femme** sera réalisée à travers notamment la prise en compte de la dimension genre dans le processus de réforme du secteur judiciaire et de sécurité, la participation de la femme dans le processus de consolidation de la paix, le renforcement des capacités des femmes en leadership et l'adoption prochaine de la loi de mise en œuvre de la parité dans le domaine politique, économique et social (qui prévoit des mesures comme la suspension de tout parti politique qui ne respecterait pas la parité homme-femme), promotion de la participation et la représentation des femmes dans la vie publique et privée y compris les processus de paix et sécurité (résolution 1325 du Conseil de Sécurité de l'ONU).

## **B. Assurer la protection sociale**

315. L'un des défis majeurs auxquels fait face la RDC est l'extrême pauvreté de la grande partie de sa population. Cette situation est exacerbée par le grand écart entre l'offre et les besoins en protection sociale. La proportion des personnes couvertes par n'importe quel type d'assistance sociale est faible, du fait de l'insuffisance de moyens face à des besoins colossaux et de l'éparpillement des interventions, menées par un large éventail d'acteurs (Etat, ONG, agences internationales, églises, communautés de base, associations des groupes vulnérables)<sup>27</sup>. Du point de vue socioéconomique la pauvreté touche de façon particulière certains groupes spécifiques vulnérables. Toutefois, durant ces dernières années, le Gouvernement a adopté en 2008 une Stratégie Nationale de Protection Sociale des Groupes Vulnérables, complétée en 2009 par un Plan d'Action National en faveur des Orphelins et Enfants Vulnérables en RDC. Il a également pris des initiatives pour améliorer la protection des groupes vulnérables, dont la promulgation de la loi portant protection de l'enfant en 2009 et le retrait de 12.000 enfants travaillant dans les mines. La validation de l'étude diagnostique, en mai 2011 sur la protection sociale adaptée aux besoins des enfants répond à ce souci du Gouvernement d'apporter un appui durable aux couches les plus vulnérables.
316. Face à ce défi, le Gouvernement congolais cherche à assurer l'égalité des chances à tous les Congolais (hommes et femmes) à travers l'assistance, la promotion et la justice sociale ainsi que l'intégration socioprofessionnelle des personnes et groupes vulnérables. Les priorités du Gouvernement dans ce domaine à l'horizon 2015 sont : (i) l'amélioration de

<sup>27</sup> Seulement 9% des Orphelins et Enfants Vulnérables (OEV) bénéficient d'un soutien extérieur, 15% des enfants en rupture familiale sont pris en charge dans une institution et 86.000 personnes émargent au régime spécial de sécurité sociale et 42.000 rentiers et pensionnaires sont pris en charge.

la prise en charge et des prestations sociales en faveur des personnes vulnérables ; (ii) la sensibilisation et le renforcement des capacités communautaires à travers les communautés protégées pour la prise en charge et le suivi des situations de vulnérabilité ; (iii) le renforcement des capacités institutionnelles, de coordination et de suivi-évaluation du système de protection sociale ; (iv) la mise en place du socle de protection sociale ; (v) la mise en application de la loi portant protection de l'enfant. Une Politique nationale de protection sociale est par ailleurs en cours d'élaboration, ainsi que le nouveau Code de la sécurité sociale, une loi sur les mutuelles de prévoyance sociale et le Plan d'action national de lutte contre les pires formes de travail des enfants et (vi) l'élaboration et la mise en œuvre des programmes ciblés en faveur des groupes plus vulnérables comme celui des transferts sociaux.

317. Dans l'action humanitaire, le Gouvernement entend assurer la prévention, la réduction et la gestion des catastrophes naturelles et autres calamités à travers trois priorités, à savoir : (i) l'élaboration du Plan de Secours d'Urgence (Plan ORSEC-RDC) et l'installation des services opérationnels ; (ii) l'Etude de Vulnérabilité et de Capacité (EVC) des différentes populations à risque pour les sinistres connus et, (iii) la création de la Commission Nationale de Réhabilitation des Sinistrés (CNRS) et d'un Fonds de Solidarité Nationale.

#### **2.5.4. Améliorer le cadre de vie des populations et l'accès aux services**

318. L'amélioration du cadre de vie des populations repose sur un accès amélioré à l'eau potable, à l'assainissement et au logement. Les priorités de ces secteurs à l'horizon 2015 sont résumées ci-dessous.

##### **A. Poursuivre les réformes foncières, renforcer les voiries et améliorer le logement**

319. **Réforme foncière.** L'insécurité foncière constitue un obstacle majeur à l'investissement en RDC et donc un élément limitant les performances d'une stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté. Par ailleurs, le secteur se trouve également miné par des conflits représentant 80% des affaires portées devant les cours et tribunaux. L'allocation de droits de propriété clairs sur les terres et ressources naturelles constitue également une condition critique de la gestion durable de l'environnement, en fournissant les incitations adéquates aux propriétaires. Le gouvernement a déjà engagé un processus de réforme foncière qui devrait se traduire par une révision du code foncier, sa vulgarisation et l'harmonisation des différents textes légaux en la matière (actuellement existent superposés et sans aucune coordination plusieurs cadastres sous la responsabilité des ministères différents: le cadastre foncier, le cadastre minier, le cadastre forestier et cadastre agricole en voie d'exécution, le cadastre des hydrocarbures et celui de l'eau en prévision.

320. Cette réforme foncière devrait également s'accompagner de l'élaboration d'une politique nationale de la gestion foncière, dont l'absence donne libre cours aux prédateurs non qualifiés constituant ainsi une autre source de conflit. Celle-ci pourra s'intégrer dans la politique de l'aménagement du territoire, mise progressivement. D'où, le Ministère des Affaires Foncières envisage en urgence : (i) la mise sur pieds d'un cadre de concertation regroupant tous les secteurs exerçant leur service sur le foncier (les Mines, Hydrocarbures, Environnement, Agricultures, Aménagement du territoire, Urbanisme et Habitat, Energie, Infrastructures et Travaux Publics) pour harmoniser et reformer les différents textes de loi et (ii) la modernisation et l'équipement des services fonciers pour bien délimiter et sécuriser les différentes zones selon leurs destinations, aussi la relance du processus d'immatriculation des propriétés et la résolution de conflits.

321. **Logement décent.** La population Congolaise demeure confrontée à de sérieux problèmes d'habitat avec un déficit annuel estimé à 240.000 logements en 2008. Alors que la taille moyenne des ménages est de 5.4 personnes, deux tiers des ménages vivent dans un logement de moins de 3 pièces. Les villes sont caractérisées par l'auto construction dans des terrains souvent à risque, sans aucune forme de planification et sans les infrastructures d'accompagnement nécessaires. Les principales contraintes au développement de l'habitat social sont (i) l'absence d'opérateurs spécialisés privés ou publics (aménageurs fonciers, promoteurs immobiliers, institutions de financement), (ii)

l'inefficacité du système de gestion foncière et, (iii) l'absence d'incitations pour une meilleure gestion urbaine.

322. Face à cette situation, la première priorité est d'ouvrir des grandes artères permettant la décongestion des circulations urbaines, de réhabiliter les voies délabrées, et de restructurer les quartiers mal lotis ou sites d'occupations spontanées.
323. Quatre objectifs avaient été définis dans le Plan d'Actions National pour l'Habitat élaboré depuis 2001. Il s'agit de : (i) résorber les déficits en logements, en infrastructures de base et en équipements sociocommunautaires ; (ii) assainir les tissus urbains ; (iii) créer des systèmes de financement du foncier et de l'immobilier ; et (iv) renforcer les capacités de planification et de gestion urbaine au niveau national comme au niveau local.
324. Pour ce faire, le Gouvernement entend mener plusieurs actions dont : promouvoir la construction des logements sociaux, améliorer le cadre réglementaire du secteur (par l'élaboration et l'adoption du code de l'urbanisme, la promulgation des textes sur la protection de la propriété privée, de tenures foncières et locatives) ainsi qu'élaborer des plans de développement urbain, mettre en place des institutions de financement des logements telles que la banque de l'Habitat.

### ***B. Améliorer l'accès à l'eau potable, à l'hygiène et assainissement***

325. Depuis le lancement du DSCR I, il y a eu un effort de mobilisation de ressources pour le secteur de l'Eau et pour la mise en place de réformes institutionnelles et juridiques indispensables pour le développement durable du secteur. Cependant, le sous-secteur de l'Eau Potable en milieu rural et celui de l'Assainissement n'ont pas bénéficié de la même attention au niveau des investissements consentis par rapport au sous-secteur de l'Eau Potable en milieu urbain.
326. La priorité du Gouvernement pour la période sera de poursuivre la réforme du secteur de l'Eau Potable et de l'Assainissement ainsi que d'optimiser les investissements par le renforcement des capacités de planification aux niveaux national et provincial, la promotion des systèmes autonomes dans les petits centres et les zones périurbaines.
327. La réforme inclut la restructuration des cadres juridique et institutionnel du secteur notamment, par (i) la promulgation du Code de l'eau ; (ii) l'élaboration et la mise en œuvre des politiques nationales des services publics de l'Eau et de l'Assainissement ; (iii) la réorganisation des structures intervenant dans les sous-secteurs de l'Eau Potable en milieux urbain et rural ainsi que du sous-secteur de l'Assainissement, et (iv) la promotion du partenariat avec le secteur privé dans le but d'assurer un accroissement de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement du milieu.
328. **Dans le sous-secteur de l'Eau Potable en milieu urbain**, l'accroissement de l'accès à l'eau potable dans les centres urbains se fera à travers des vastes programmes de réhabilitation et d'extension des infrastructures ainsi que la construction de nouveaux systèmes. Tout programme ou projet d'alimentation en eau potable devra être accompagné d'un volet assainissement et hygiène. Pour obtenir les résultats souhaités, la réforme du sous-secteur de l'Eau Potable en milieu urbain devra inclure la transformation et le redressement de la REGIDESO conformément aux lois de décentralisation et de désengagement de l'État.
329. **En milieu rural**, le renforcement des brigades territoriales d'assainissement et la mise à l'échelle nationale des programmes « village et école assainis » doivent être une priorité. Ce programme consiste à l'amélioration de l'accès à l'eau potable par le biais de l'aménagement des sources et creusement des puits et forages, à l'utilisation des latrines améliorées, au maintien de la propreté de l'environnement immédiat de l'habitation et à l'adoption de la pratique correcte de lavage des mains avec un détergent (savon) aux moments critiques.
330. **En matière d'assainissement**, la priorité sera accordée au développement de la stratégie nationale axée sur le renforcement des capacités des provinces et des ETD à prendre en charge leur responsabilité en vue de trouver des solutions adaptées à chaque type

d'habitat et d'environnement, la réorganisation du sous-secteur conformément aux lois de décentralisation et la promotion de latrines hygiéniques, de systèmes de gestion des déchets (liquides, solides et gazeux), la lutte contre les vecteurs des maladies et les nuisances, l'éducation, information et communication pour le changement de comportement. Aussi, des systèmes de collecte, de transport et de traitement des déchets solides (incluant des décharges contrôlées) devront être mis en place dans les principales villes du pays.

331. Le Gouvernement vise à élever, d'ici à 2016, le pourcentage de la population devant accéder de façon durable à un approvisionnement en eau potable, de 26% en 2010 à 40% en 2016, soit de 39 à 52% en milieu urbain et 20 à 32% en milieu rural, et le nombre de personnes ayant un accès durable aux services d'assainissement bien que les OMD visent les couvertures de 71% et 55% respectivement en eau potable et en assainissement. Le sous-secteur de l'Eau Potable en milieu urbain vise, pour la REGIDESO, l'augmentation du nombre de centres d'exploitation opérationnels existants (de 71 en 2010 à 94 en 2016), la création de nouveaux centres d'exploitation et l'amélioration du taux de rendement du réseau (de 58% en 2010 à 75% en 2016).

### **2.5.5. Promouvoir la dynamique communautaire**

332. La situation de précarité qui a caractérisé la République Démocratique du Congo pendant plusieurs décennies a stimulé la population à apprendre à se prendre en charge sans beaucoup compter sur le pouvoir public. La persistance des conflits, la mauvaise gouvernance et la lenteur du processus de la décentralisation des structures étatiques ont créé un vide que les organisations communautaires essaient de combler pour assurer l'accès de la population aux services sociaux de base dans divers domaines: de la santé, de la scolarisation des enfants, de l'eau de boisson, de la production agricole, de transport, de l'habitat, de l'accès aux ressources financières, etc. Ces organisations communautaires sont donc transversales et interviennent dans tous les secteurs de la vie nationale.

333. Conscient de cette nouvelle donne et de l'importance de la décentralisation dans le processus du développement local, le Gouvernement a décidé d'associer les Organisations de la dynamique communautaire dans la conception, la mise en œuvre et le suivi-évaluation de ses programmes de développement social et économique. Pour ce faire, il aura à l'appuyer pour résoudre certains des problèmes auxquels elle est confrontée et dont les plus importants sont: (i) la faible capacité institutionnelle due essentiellement à l'absence de la personnalité juridique et d'autres documents administratifs de reconnaissance ou d'autorisation; (ii) la faible structuration de la base au sommet rendant parfois difficile le partenariat avec le pouvoir public; (iii) le déficit de spécialisation qui caractérise les organisations de la dynamique communautaire; (iv) la faiblesse de capacités de ressources humaines dans l'accomplissement des tâches (accompagner la population dans ses efforts pour la survie, ainsi que pour le suivi-évaluation des programmes du Gouvernement); (v) l'insuffisance des ressources matérielles et financières nécessaires pour mettre en œuvre les programmes et les projets de développement; (vi) l'insuffisance de la culture de gestion démocratique et de redevabilité; (vii) la faible mobilisation du financement des citoyens vivant au pays ou à l'étranger pour l'épargne et les investissements durables; etc.

334. Quatre objectifs stratégiques ont été retenus à cet effet, à savoir: (i) renforcer les capacités des Organisations de la dynamique communautaire; (ii) améliorer la gouvernance dans les organisations de la dynamique communautaire; (iii) renforcer le contrôle citoyen des actions publiques; et (iv) renforcer la mobilisation des ressources pour le financement du développement local.

335. **Pour renforcer les capacités des Organisations de la dynamique communautaire**, le Gouvernement s'engage à (i) faciliter l'obtention de la personnalité juridique et l'autorisation de fonctionnement; (ii) renforcer les capacités humaines, organisationnelles et le cadre de concertation et de partenariat; (iii) accorder l'appui financier et logistique pour améliorer leurs interventions dans la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des programmes et projets de développement; (iv) poursuivre la mise en place des Comités Locaux de Développement; et (v) l'intégration des jeunes dans les comités locaux de gouvernance et de développement.

336. **S'agissant de l'amélioration de la Gouvernance dans les organisations de la dynamique communautaire**, le Gouvernement s'engage à promouvoir : (i) le développement de la culture de la démocratie, de la redevabilité vis-à-vis de la population, du pouvoir public et des partenaires techniques et financiers, ainsi que (ii) le développement des instruments de gestion administrative et financière de leurs organisations et des programmes de développement.
337. **Pour renforcer le contrôle citoyen des actions publiques**, le Gouvernement s'engage à consolider les cadres décentralisés de planification et l'évaluation citoyenne des services publics par les bénéficiaires eux-mêmes.
338. **En ce qui concerne la mobilisation des ressources pour le financement du développement local**, le Gouvernement s'engage à (i) appuyer la mobilisation des ressources locales et internes des Organisations de la dynamique communautaire; (ii) à canaliser les ressources financières locales et de la diaspora nationale vers les actions de développement social et économique du pays; (iii) à utiliser l'expertise de la diaspora nationale au bénéfice du pays en général et canaliser les flux financiers générés par le secteur informel vers l'épargne et les investissements durables.

## 2.6. **PILIER 4. PROTEGER L'ENVIRONNEMENT ET LUTTER CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE**

339. Il est démontré aujourd'hui que la protection de l'environnement et la lutte contre les changements climatiques sont des éléments structurant d'un développement économique et social durable. Le DSCR-2 vient d'incorporer un nouveau pilier afin de prendre en compte l'enjeu que représente pour la RDC, la problématique de l'environnement et les changements climatiques. La lutte contre les changements climatiques représente à la fois des défis et des opportunités en termes d'adaptation, d'atténuation, des financements, de transfert des technologies et de renforcement des capacités.
340. La RDC a confirmé sa volonté de participer à l'effort global au niveau planétaire par son adhésion aux accords et conventions internationaux en matière de négociations climatiques afin de lui permettre de faire entendre sa voix et de faire avancer ses préoccupations. La RDC a développé depuis 1975, un cadre institutionnel de gestion de l'environnement et conservation de la nature. Ce cadre institutionnel, au travers de ses structures administratives évoluant aux niveaux central et provincial, est en train de subir une série d'actions. C'est dans le même ordre d'idées qu'elle vient de se doter sur le plan national d'une loi-cadre portant protection de l'environnement et sur le plan sectoriel, le MECNT vient de finaliser son Programme National Environnement, Forêts, Eaux et Biodiversité (PNEFEB).
341. Avec une population estimée à 70 millions d'habitants et un taux de croissance démographique de 3% l'an, la RDC est confrontée à des problèmes sérieux de gestion de l'environnement humain. Ceci est aggravé par l'état de pauvreté de ces populations dont 70% vivent en milieu rural, par le délabrement des infrastructures de base et les effets néfastes post-conflit.
342. Ce pilier s'articule **autour de deux volets principaux** à savoir : (i) gérer et protéger l'environnement et les ressources naturelles qui implique la gestion durable de l'environnement et la gestion durable des ressources naturelles renouvelables et (ii) lutter contre le changement climatique qui implique : l'atténuation et l'adaptation.

### **Volet 1: Gérer et protéger l'environnement et les ressources naturelles**

343. L'environnement ici est pris dans le contexte du cadre de vie des êtres vivants dont l'amélioration des conditions de bien-être fait face aux multiples défis, notamment la pollution de l'eau, du sol et de l'air, l'appauvrissement de la diversité biologique, le braconnage, l'élimination des déchets (solide, liquide et gazeux), la désertification et la dégradation des terres, la destruction de la couche d'ozone et les effets pervers des changements climatiques.

### **1.1. Gérer et protéger durablement l'environnement**

344. La politique du Gouvernement consiste à : (i) renforcer les capacités institutionnelles, (ii) lutter contre toutes formes des pollutions ; (iii) assainir le milieu et à améliorer le standard de cadre de vie en conformité avec les Conventions et Traités internationaux spécialement en rapport avec les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD).
345. Pour ce faire, le gouvernement va mettre en œuvre les actions suivantes : (i) la mise en application effective des cadres législatifs et réglementaires capables d'assurer une gestion efficace du système relatif à la pollution ; (ii) la mise en place un cadre législatif et réglementaire qui régit l'assainissement de base et la gestion des établissements classés dangereux, insalubres ou incommodes ; (iii) la mise en place un Observatoire National pour le suivi de l'état de l'environnement et d'une Agence Nationale de l'Environnement ; (iv) la prise en compte la dimension « égalité de genre » dans la gestion des ressources naturelles renouvelables plus particulièrement ceux des femmes; (v) l'amélioration des capacités de gestion par des mesures éducatives, la formation, la recherche et la consolidation institutionnelle ; (vi) le renforcement des capacités institutionnelles dans la pratique de la protection de l'environnement et la poursuite de la réforme organisationnelle; (vii) l'organisation des campagnes de sensibilisation et d'éducation de la population sur l'environnement humain en vue de changement de comportement ; (viii) l'implication active des toutes les parties prenantes, particulièrement les Ministères et les Administrations publiques sectorielles, la Société civile et le Secteur privé.

### **1.2. Gérer et protéger durablement les ressources naturelles renouvelables**

346. La politique du Gouvernement de la RDC consiste à protéger et à gérer durablement les ressources forestières, en eau et la biodiversité dans le but d'en assurer le renouvellement et d'améliorer les conditions de vie de la population congolaise.
347. **Pour les ressources forestières**, la RDC compte tirer des bénéfices dans le cadre de la REDD+ et d'autres mécanismes alternatifs de rémunération des services rendus par la gestion durable de ses écosystèmes forestiers et des biens et services qu'ils génèrent (bois, produits forestiers non ligneux ...) indispensables à plus de 40 millions de congolais qui en dépendent pour leur survie et dont le taux de pauvreté est supérieur à la moyenne nationale ainsi que pour le développement socio-économique du pays.
348. **S'agissant des ressources en eau**, la République Démocratique du Congo, en plus de sa côte atlantique longue de 40 kilomètres qui l'ouvre au monde, est pourvue d'abondantes eaux douces, de surface, souterraines et atmosphériques estimées à plus de 52% d'eau douce d'Afrique qui font d'elle le deuxième réservoir mondial de ces eaux après le Brésil avec son bassin d'Amazonie. Ces eaux sont drainées par trois bassins hydrographiques.
349. En ce qui concerne les **écosystèmes naturels en RDC**, ils ne sont pas seulement pourvoyeurs de la matière première, mais constituent aussi les habitats pour la faune sauvage et aquatique. De par leurs rôles et fonctions variés, ils subissent des sollicitations diverses de la part de l'homme, dont certaines conduisent à des modifications et des dégradations irréversibles. En effet, plus de 70 % de la population congolaise y recourent directement pour leur subsistance et pour la satisfaction de leurs besoins élémentaires de survie. Les écosystèmes naturels deviennent ainsi des lieux où se côtoient différentes personnes aux intérêts souvent divergents qu'il importe de concilier.
350. Le Gouvernement entend mettre en œuvre les actions suivantes : (i) l'adoption d'une approche participative pour la sensibilisation et la réalisation des actions de protection de la nature (reboisement, lutte contre les feux de brousse, ...) ; (ii) la poursuite et l'achèvement du processus post-conversion des anciens titres forestiers avec la signature des contrats de concessions forestières ensemble avec la signature des cahiers de charges environnementales et sociales ; (iii) la prise en compte des problématiques « bois-énergie » et « biomasse » en vue d'organiser le secteur dans l'optique d'une gestion durable ; et (iv) la poursuite de la vulgarisation du code forestier et de ses mesures d'application sur toute l'étendue du territoire national.

351. **Outre son rôle primordial dans l'équilibre écologique**, l'eau de la RDC joue un rôle économique très important. Elle est utilisée comme : (i) voies des communications ; (ii) source d'énergie électrique ; (iii) facteur de production agricole ; et (iv) facteur et/ou matière dans la production industrielle et comme denrée alimentaire (eau de boisson et usage domestique). Bien qu'abondante et affectée à ces différents usages, l'eau de la RDC exige d'être suffisamment valorisée et mieux gérée pour faire face à la lutte contre la pauvreté et au développement du pays.
352. La politique du Gouvernement dans ce secteur vise à évaluer les ressources en eau du pays, accroître leur valorisation et assurer leur durabilité quantitative et qualitative.
353. A cet effet, le Gouvernement se propose d'entreprendre les actions suivantes : (i) l'évaluation quantitative et qualitative des ressources en eau ; (ii) le développement et la régulation de l'utilisation multi-usages de ces ressources ; (iii) le renforcement des capacités techniques, matérielles et financières de la Direction des Ressources en Eau en vue de la mise en œuvre de la GIRE et la constitution d'une base de données ; (iv) le renforcement de la coopération régionale pour une gestion transfrontalière harmonieuse avec la **CICOS** (Commission Internationale du Bassin Congo-Oubangui-Sangha) et l'**IBN** (Initiative du Bassin du Nil) respectivement pour le bassin du Congo et pour le bassin du Nil ; (v) l'accélération du processus de promulgation du code de l'eau ; et (vi) l'élaboration de la politique nationale de la gestion des ressources en eau axée à la GIRE.
354. **En ce qui concerne la diversité biologique**, la République Démocratique du Congo, de par la variété des conditions physiques et climatiques, recèle d'importantes réserves génétiques dont des espèces fauniques comprenant des animaux les plus rares que l'on ne trouve nulle part ailleurs au monde.
355. Cette importante richesse biologique jouit d'une relative protection dans le contexte des aires protégées dont le réseau existant couvre aujourd'hui 11 % de l'étendue du territoire. Conformément aux engagements internationaux pris par la RDC, l'objectif est de porter progressivement cette superficie à 17% du territoire national pour inclure l'ensemble des écosystèmes naturels rencontrés dans le pays.
356. L'application effective de cette vision nationale permettra d'optimiser les efforts nécessaires de conservation de la biodiversité et des ressources naturelles à travers ce réseau d'aires protégées. Ainsi, plusieurs espèces endémiques de la faune sauvage dont notamment : l'Okapi, le Rhinocéros blanc du nord, le Bonobo, le Paon congolais, le gorille de montagne, sont protégées à travers ce réseau.
357. La politique du gouvernement dans ce secteur vise à maintenir et à renforcer la diversité biologique des écosystèmes naturels dans une approche participative intégrant les communautés locales et les peuples autochtones. A cet effet, le gouvernement se propose d'entreprendre les actions suivantes : (i) la mise en place des mécanismes de gestion et de conservation de la biodiversité qui favorisent la valorisation durable et économique des ressources forestières et halieutiques ; (ii) le développement des initiatives de conservation communautaire ; (iii) l'intégration systématique des aspects de gestion durable des ressources environnementales dans les projets et programmes de développement ; (iv) la réhabilitation du réseau d'Aires Protégées, notamment à travers la mise en place d'un environnement législatif, financier, institutionnel et social favorable à la réhabilitation du réseau d'Aires Protégées de la RDC et à son extension.

## **Volet 2: Lutter contre les changements climatiques**

358. Le climat est une dimension particulièrement structurante de l'environnement. Les températures et la pluviométrie sont en effet des éléments déterminants du type d'écosystème que l'on peut trouver dans un lieu donné. Les changements climatiques pourraient de ce fait entraîner des perturbations importantes dans le fonctionnement des écosystèmes terrestres et marins. Ils pourraient ainsi aggraver la dégradation de l'environnement en RDC et constituer à ce titre une menace sérieuse pour la lutte contre la pauvreté.

359. A l'inverse, le processus de développement devrait faciliter l'adaptation des populations à l'évolution attendue du climat. La gestion durable des ressources naturelles de la RDC constitue un élément de la stratégie nationale dans le cadre de la contribution du pays à l'effort global de la lutte contre les changements climatiques au niveau planétaire et représente un levier important en termes d'actions d'atténuation et d'adaptation.

### **2.1. Atténuer les effets des changements climatiques**

360. La politique du Gouvernement consiste à la réduction des émissions de gaz à effet de serre suite à la réduction de la déforestation et de la dégradation des forêts. La forêt fait actuellement de la RDC un puits net de carbone: la séquestration de gaz carbonique par la forêt est en effet supérieure au total des émissions de GES du pays. La déforestation et la dégradation des forêts représentent la majeure partie (environ 80%) des émissions de GES du pays. Les feux de brousse seraient par ailleurs à l'origine de la grande majorité des émissions de GES du secteur agricole, qui représentent 15% du total des émissions.

361. Selon l'étude exploratoire du potentiel REDD+ de la RDC, les émissions nettes annuelles liées à la déforestation et la dégradation des forêts augmenteront de plus de 100% au cours des 20 prochaines années dans un scénario « business as usual » sous l'effet d'une forte croissance démographique et économique. Afin de déterminer précisément l'évolution attendue des émissions de GES issues d'autres secteurs, la qualité de l'inventaire de ces émissions devrait être améliorée. La RDC dispose d'un potentiel important d'atténuation du changement climatique, principalement à travers la réduction des émissions issues de la déforestation et de la dégradation des forêts dans le cadre de la REDD+ et la séquestration de carbone par le boisement et le reboisement. Ces deux leviers pourraient permettre de générer pour le pays 900 millions d'USD par an entre 2010 et 2030.

362. La stratégie REDD+ de la RDC, qui est en ses débuts de la phase de mise en œuvre, visera un double objectif de réduction de la déforestation et de la dégradation des forêts, d'une part et de réduction de la pauvreté, d'autre part. Les principaux leviers de réduction de la pression sur la forêt identifiés par l'étude exploratoire du potentiel REDD+ de la RDC représentent en effet pour la plupart des moyens de réduire la pauvreté. Le développement des communautés rurales à faible impact sur la forêt devrait ainsi être promu, notamment via l'augmentation de la productivité et de l'agriculture vivrière, la gestion communautaire des forêts ou la promotion d'activités alternatives génératrices de revenus réduisant la pression sur la forêt, telles que l'écotourisme ou la transformation de produits agricoles et /ou forestiers.

363. De même, l'accès à l'électricité, aux foyers améliorés et à d'autres sources d'énergie renouvelables (Biomasses, éolienne, solaire, biocarburant,) seront impulsés et permettront d'améliorer les conditions de vie et les revenus des populations pauvres. Le boisement et le reboisement à grande échelle devrait favoriser l'emploi, notamment via le recours aux approches à Haute Intensité de Main d'œuvre (HIMO). Cette stratégie devrait également inclure la réalisation de réformes institutionnelles.

### **2.2. S'adapter aux changements climatiques**

364. La politique du Gouvernement vise à : (i) lutter contre la dégradation des terres ; (ii) protéger la biodiversité et promouvoir de variété résistante à la sécheresse ; (iii) assurer la gestion intégrée des ressources en eau avec aménagement adéquat des infrastructures d'eau ; (iv) développer l'accès à l'énergie, notamment de système décentralisé d'énergie renouvelable ; (v) gérer des risques naturels, à travers notamment le développement de système d'alerte précoce, le renforcement du cadre légal et institutionnel ; (vi) lutter contre les érosions et les inondations ; (vii) renforcer les capacités des services météorologiques notamment pour anticiper les évolutions du climat et de la météorologie, pour gérer les épidémies et enfin, et (viii) lutter contre les maladies vectorielles.

365. Les changements climatiques en RDC devraient se manifester par une augmentation des températures d'environ 3°C à la fin du XXIème siècle et une légère augmentation des précipitations moyennes au niveau national avec toutefois des disparités régionales dans

l'évolution de la pluviométrie. L'occurrence d'évènements climatiques extrêmes devrait augmenter fortement en RDC, notamment les pluies intenses entraînant des inondations, les crises caniculaires et les sécheresses.

366. A l'instar des manifestations attendues des changements climatiques, les effets qu'auront ces derniers sur la population congolaise sont encore mal définis et les recherches dans ce domaine doivent être renforcées. Cependant, on estime que les évolutions climatiques pourraient détériorer sérieusement les conditions de vie des populations, notamment leur alimentation, santé et sécurité, à travers un accroissement du stress hydrique, de la dégradation des terres, des maladies vectorielles et des catastrophes naturelles. Elles seront en effet particulièrement affectées par les changements climatiques car la pauvreté les rend très dépendantes de l'environnement et donc vulnérables à sa dégradation. Elle limite également leurs capacités d'adaptation à travers par exemple l'accès aux semences résistantes à la sécheresse, à l'eau potable, aux soins de santé, à l'électricité, etc.
367. Puisque les changements climatiques pourraient aggraver la situation de pauvreté de la population congolaise, les efforts d'adaptation devraient occuper une place centrale dans la stratégie de réduction de la pauvreté du pays. La RDC n'en est encore qu'au début de l'élaboration d'une véritable politique nationale dans ce domaine fondée sur une vision à long terme, qui devrait permettre d'enrichir le Programme d'Action National d'Adaptation aux changements climatiques (PANA) élaboré en 2005. Compte tenu du caractère transversal de ce nouveau pilier, il faudrait assurer l'intégration de la dimension environnementale et des changements climatiques dans les stratégies sectorielles opérationnelles prioritaires identifiées à ce stade et qui concernent les secteurs de : (i) l'agriculture, notamment la lutte contre la dégradation des terres, la protection de l'agro-biodiversité et la diffusion de variétés résistantes à la sécheresse ; (ii) l'eau, notamment la gestion intégrée des ressources en eau et l'aménagement de puits et de réservoirs d'eau de pluie, de manière à faire face à l'accroissement du stress hydrique prévu dans certaines provinces du pays (Bas-Congo, Katanga...) et au niveau des pays voisins de la RDC ; (iii) l'énergie, le développement de l'accès à l'énergie, notamment des systèmes décentralisés d'énergie renouvelable, est un pré-requis pour permettre l'effectivité des autres leviers d'adaptation ; (iv) la gestion des risques naturels, à travers notamment le développement de systèmes d'alerte précoce, le renforcement du cadre légal et institutionnel, la lutte contre l'érosion (particulièrement en zone côtière) et les inondations ; (v) la météorologie, le renforcement des capacités des services météorologiques est nécessaire pour anticiper les évolutions du climat et de la météorologie, notamment pour alimenter les systèmes d'alerte précoce ; (vi) la santé, à travers notamment le renforcement des capacités institutionnelles, particulièrement les dispositifs de gestion des épidémies et de lutte contre les maladies vectorielles ; et (vii) la forêt, dont la protection favorise la régulation des microclimats, la réduction des érosions et inondations, la fertilisation des sols et la subsistance des populations en cas de crise.
368. Les ressources forestières et en eau de la RDC constituent par ailleurs le principal levier du pays en termes d'adaptation et d'atténuation aux changements climatiques et leur importance lui confère un rôle majeur à jouer au niveau international dans ce domaine. La forêt, les ressources en eau, les terres arables, la bonne gestion des déchets et un meilleur assainissement du milieu sont notamment des domaines prioritaires pour la lutte contre les changements climatiques, tant du point de vue de l'adaptation que de l'atténuation.
369. Les principales priorités pour la période 2011-2015 sont les suivantes : (i) compléter le cadre légal en matière d'environnement, avec les mesures d'application de la nouvelle Loi-cadre portant principes généraux de protection de l'environnement ; (ii) l'adoption et la promulgation de la Loi sur la Conservation de la Nature ; (iii) l'élaboration et l'adoption du projet de Loi sur la biodiversité ; (iv) l'élaboration et la promulgation de textes d'application des lois susmentionnées ; (v) le renforcement des capacités d'analyse, de compréhension et de mise en œuvre des questions environnementales relevant de leur mandat ainsi que de la capacité de coordination interministérielle en général ; (vi) le renforcement des capacités du Groupe d'Etudes Environnementales du Congo du (GEEC) qui aujourd'hui est en charge de la validation des études d'impact environnemental ; et (vii) la préparation du pays à la REDD+, y compris la mise en place de structures institutionnelles, de mécanismes de mise en œuvre, et le développement d'un dispositif de Mesurage, Rapportage et Vérification (MRV) notamment le Système de Surveillance

des Terres par Satellite (SSTS), l'Inventaire Forestier National (IFN), et l'Inventaire National pour les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES).

370. Les **autres priorités** concernent : (i) la lutte contre la chasse et la coupe illégale de bois d'œuvre en renforçant les contrôles (déploiement du corps d'éco gardes); (ii) la promotion de l'exploitation durable du bois d'œuvre par les mesures visant à développer les concessions commerciales (cf. secteurs porteurs de croissance) ; (iii) le transfert de gestion d'une partie des forêts protégées aux communautés locales ; et (iv) le boisement/reboisement en utilisant des approches à Haute Intensité de Main d'Œuvre (HIMO) pour maximiser la création d'emplois.

**Encadré 14. Mesures d'atténuation de l'impact environnemental du projet Pro-Routes**

Le projet Pro-Routes de réhabilitation RN4 et 5 consacre environ 16% de ses investissements à l'atténuation des impacts sociaux et environnementaux négatifs et à l'accompagnement des effets positifs du projet, soit un taux nettement supérieur à celui qui devrait être requis à l'avenir par la loi. Ce budget vise notamment le renforcement des capacités des institutions œuvrant pour la protection de l'environnement pour une meilleure application de la loi, la sensibilisation des populations, le reboisement, le renforcement des mécanismes locaux d'autocontrôle et de cogestion des ressources naturelles, l'adaptation des codes et règlements aux circonstances actuelles et la recherche.

371. **La stratégie de la RDC est essentiellement transversale** et ses interventions seront mises en œuvre par plusieurs ministères sectoriels et sont recensées dans un Plan Climat, avec néanmoins un certain rôle de coordination reconnu au Ministère en charge de l'environnement. Si beaucoup d'interventions sont déjà prévues par les différents ministères dans leurs stratégies et dans leurs PAP-CDMT, d'autres devront attendre la mise en place du dispositif REDD+ pour pouvoir bénéficier de financements conséquents.
372. **Au niveau de l'agriculture**, les priorités pour l'environnement seront : (i) la réduction de l'impact sur la forêt du développement agricole, notamment par la diversification des activités en milieu rural (transformation, cultures pérennes, écotourisme, artisanat, etc.) ; (ii) la promotion de modèles agro forestiers pour certaines cultures commerciales, (cacaoyer, bananier) et l'orientation de l'agriculture commerciale, dans la mesure du possible, vers les zones de savane; (iii) la réduction des feux de brousse, qui sont à l'origine de la plupart de la dégradation des terres agricoles (ainsi qu'une source importante d'émissions de GES), par des mesures de sensibilisation, d'incitation et par l'application de la loi; (iv) la promotion de l'agro écologie (particulièrement adaptée au contexte congolais en raison du coût réduit et de la disponibilité locale de solutions agro écologiques) par la formulation d'une Stratégie Nationale de la Gestion Intégrée de la Fertilité des Sols et par le développement de la certification des produits biologiques ; (v) la restauration des sols dégradés en s'appuyant sur les expériences probantes dans ce domaine<sup>28</sup>; (vi) l'adoption du projet du Code agricole actuellement en discussion au parlement; et (vii) l'organisation et l'encadrement des paysans via notamment les CARG et des CDL.
373. **Au niveau de l'énergie**, les priorités majeures sont : (i) la promotion de foyers améliorés avec une plus grande efficacité énergétique et l'extension de l'accès à l'électricité ; et (ii) la promotion des énergies renouvelables surtout en milieu rural en développant et en diffusant les techniques de l'agroforesterie à l'instar du projet MAMPU sur le plateau de BATEKE. Ces mesures devraient permettre une utilisation plus durable du bois de feu, résultant en une diminution de la déforestation, des émissions de GES et en une amélioration des conditions de vie de la population.
374. **En matière de transports et voies de communication**, les priorités sont : (i) l'atténuation de l'impact environnemental de la construction d'infrastructures de transport, à l'instar du projet Pro-Routes (voir encadré ...); et (ii) la maîtrise de la croissance des émissions de GES du secteur des transports, notamment en favorisant le développement du transport collectif, du transport fluvial et du transport ferroviaire,

<sup>28</sup> Le Programme agro forestier villageois pour une agriculture durable utilise une technique agro forestière qui associe la culture de produits vivriers avec celle de l'acacia. Cette approche permet la restauration de la fertilité des sols souvent dégradés du plateau des Batékés, et la production durable de charbon de bois, de maïs et de manioc. Le semis sur couverture végétale avec labour minimum a également été testé avec succès par le projet. Les rendements obtenus pour la culture du manioc dans le cadre du projet sont plus de trois fois supérieures à ceux obtenus par les autres agriculteurs de la zone. Le projet Ibi Batéké a répliqué avec succès ce modèle en y ajoutant la valorisation, dans le cadre du Mécanisme de Développement Propre, de la séquestration de carbone réalisée par la plantation d'arbres.

ainsi que l'utilisation de biocarburants (cf. pilier II, section sur les hydrocarbures) et l'adoption de normes techniques plus strictes.

375. **En ce qui concerne les secteurs extractifs mines et hydrocarbures**, s'ils ne représentent que relativement peu d'émissions de GES. Les priorités dans le secteur sont : (i) l'intégration de mesures d'atténuation de l'impact environnemental des projets miniers et d'hydrocarbures (en s'inspirant de celles mises en œuvre par le projet Pro-routes, voir encadré ...) dont le contrôle de la pollution de l'air, des eaux et des sols qui ont des effets néfastes au niveau local; (ii) le renforcement des capacités de fiscalisation environnementale, tant des services concernés de l'Etat comme de la société civile ; (iii) un meilleur encadrement de l'activité artisanale ; (iv) l'amélioration de l'efficacité énergétique dans le secteur minier; et (v) la promotion d'alternatives au torchage dans le secteur des hydrocarbures permettant de réduire les émissions de GES du secteur et de valoriser ces réductions sur le marché du carbone.
376. **Au niveau du secteur de l'eau et de l'assainissement**, les priorités sont celles évoquées aux piliers III et IV.
377. **En matière foncière**, Le gouvernement a déjà engagé un processus de réforme foncière qui devrait se traduire par une révision du code foncier, sa vulgarisation et l'harmonisation de différents textes légaux en la matière (actuellement existent superposés et sans aucune coordination plusieurs cadastres sous la responsabilité de différents ministères: le cadastre foncier, le cadastre minier, le cadastre forestier et un cadastre agricole en prévision). Cette réforme implique également la modernisation des services fonciers, la relance du processus d'immatriculation des propriétés et la résolution des conflits.
378. **Au niveau de la santé**, la priorité sera le renforcement de la filière plantes médicinales par l'intégration de la médecine traditionnelle dans le système national de santé et la recherche-développement sur les plantes médicinales et des maladies respiratoires provoqués par l'énergie Biomasse solide en utilisant le bois de feu.
379. **En ce qui concerne le secteur du tourisme**, les priorités retenues sont les mêmes que celles évoquées au pilier II.
380. **Dans le domaine de l'industrie**, les priorités seront la gestion des déchets industriels et le contrôle des pollutions de l'air, du sol et de l'eau.
381. **Pour ce qui est de la gestion de risques environnementaux**, les priorités seront : (i)le développement de systèmes d'alerte précoce (avec une composante de renforcement des capacités des services météorologiques); (ii)l'amélioration du cadre légal et institutionnel ; (iii)la lutte contre l'érosion côtière (notamment sur le littoral atlantique de Moanda) et les inondations ; (iv) l'intégration de la question relative à la problématique et protection de l'environnement dans différents plans et programmes d'enseignement à tous les niveaux de formation ; et (v) la création et la mise en place d'un programme multisectoriel de lutte contre le changement climatique.

## CHAPITRE 3. CADRE DE MISE EN ŒUVRE DE LA STRATEGIE

### 3.1. CADRAGE MACROBUDGETAIRE ET PRIORITES D'ALLOCATION DES CREDITS<sup>29</sup>

382. Le cadre macroéconomique et budgétaire a été élaboré en vue de prendre en compte les effets des politiques sectorielles (chapitre 2) dans la perspective du maintien de la stabilité macroéconomique, condition nécessaire pour jeter les bases de la croissance économique et de la réduction de la pauvreté. Il est fondé sur le profil des dépenses publiques, l'évaluation des coûts pour l'atteinte des OMD à l'horizon 2020 et les hypothèses de croissance sectorielle de l'économie prenant en compte les aléas de l'environnement international et des potentialités réelles de l'économie congolaise. Il permet de ce fait, d'assurer une programmation réaliste des dépenses publiques tout en mettant en évidence les principaux choix budgétaires proposés par le Gouvernement et de prendre en compte une budgétisation sensible en genre dans tous les secteurs des dépenses.

#### 3.1.1. Scénario du cadrage macroéconomique de la stratégie (Scénario DSCR P)

383. Les résultats du cadrage macroéconomique à moyen terme indiquent que sur la période de mise en œuvre du DSCR P 2, l'économie congolaise devrait enregistrer une croissance forte et soutenue dans un environnement marqué par une maîtrise de l'inflation et une consolidation des finances publiques. Le taux de croissance moyen sur la période serait de 7,2% contre 5,6% sur la période 2006-10 (Tableau 7). Ce qui constitue un gain net d'environ 2,0 points par rapport au DSCR P 1.

384. La croissance sur la période 2011-15 serait tirée principalement par la relance de la production agricole et le dynamisme attendu au niveau des industries extractives (mines, hydrocarbures et exploitation forestière) et des BTP. Afin de garantir la sécurité alimentaire, de contenir l'inflation et de réduire le sous-emploi, le Gouvernement entend relancer la production agricole à travers le renforcement des petits exploitants et l'amélioration de l'accès au marché. Ce qui impacterait positivement le développement du secteur secondaire, en particulier la transformation artisanale et les BTP.

385. Par ailleurs, la bonne tenue des cours des produits de base sur le marché, le renforcement des mesures visant l'amélioration de la gouvernance et la gestion transparente des contrats devraient accélérer l'activité au niveau des industries extractives et par conséquent contribuer à la réduction du chômage. Enfin, le renforcement des infrastructures de base (routes, écoles, centres de santé, etc.) contribuerait à l'amélioration du climat des affaires et de la productivité globale des facteurs. Ainsi, les secteurs de services et des BTP resteraient dynamiques et créateurs d'emplois.

386. Du côté de la demande, l'amélioration de la gouvernance et du climat des affaires résultant de l'accélération des différentes réformes structurelles en cours (justice, réforme des entreprises publiques, finances publiques, etc.) combinée avec l'intensification des investissements publics dans le domaine des infrastructures de base devraient permettre d'améliorer substantiellement le niveau des investissements privés pour porter la croissance à 7% en 2015. Par ailleurs, l'amélioration de l'offre agricole, la poursuite de la politique des grands travaux et la création d'emplois nouveaux catalyseraient la consommation des ménages et du secteur public.

Tableau 7. Evolution des croissances sectorielles de 2010-2015 (en % du PIB)

	2011	2012	2013	2014	2015	2006-2010	2011-2015
<b>Secteur primaire</b>	<b>5,5</b>	<b>3,6</b>	<b>5,4</b>	<b>4,4</b>	<b>4,2</b>	<b>4,4</b>	<b>4,6</b>
Agriculture	3,5	3,5	3,7	4,7	4,4	3,1	4
Sylviculture	3,5	3,5	3,5	2,5	1,4	3,1	2,9
Mines	10,1	3,8	9	4	4	8,1	6,2
<b>Secteur secondaire</b>	<b>9,3</b>	<b>9</b>	<b>13,8</b>	<b>14,5</b>	<b>12,5</b>	<b>5,4</b>	<b>11,8</b>
<b>Secteur tertiaire</b>	<b>6,4</b>	<b>7,9</b>	<b>12,5</b>	<b>8,2</b>	<b>8,6</b>	<b>7,1</b>	<b>8,7</b>
Services marchands	6	7	12,6	6,9	7,1	5	7,9
Services non marchands	3	3	4	3,9	3,9	-1,7	3,6
<b>PIB (base 2000)</b>	<b>6,5</b>	<b>6</b>	<b>9,1</b>	<b>7,4</b>	<b>7,2</b>	<b>5,6</b>	<b>7,2</b>

Source : CPCM, mai 2011

<sup>29</sup>Des éléments plus développés sont contenus dans le rapport de programmation budgétaire 2011-2015.

387. **Une amélioration de la balance des paiements.** Le solde courant de la balance des paiements devrait s'améliorer à moyen terme sous l'effet d'une bonne tenue des exportations et d'une maîtrise des importations de biens et services. Les exportations augmenteraient en relation avec la dynamique attendue au niveau des industries extractives. Les importations resteraient contenues grâce à l'amélioration de la production agricole et au développement du secteur industriel pour la satisfaction de la demande intérieure. Cependant, l'amélioration des investissements privés et la poursuite de la politique des grands travaux tireraient à la hausse les importations des biens d'équipement.
388. **Une inflation contenue à un chiffre.** L'objectif final de la politique monétaire serait d'atteindre et de maintenir un taux d'inflation en deçà de 10% au cours des prochaines années. Cette situation serait obtenue au moyen d'une politique monétaire prudente marquée par le double principe de flexibilité du taux directeur et de positivité de sa marge par rapport à l'inflation. Pour ce faire, le taux directeur devra se situer en deçà de 15% et une marge de positivité autour de 5 points de pourcentage devra être préservée.
389. Dans tous les cas, il s'agira d'assurer à l'économie la liquidité suffisante pour soutenir la croissance et éviter à ce que qu'une offre de monnaie excédentaire ne vienne alimenter l'inflation. En outre, une coordination des politiques conjoncturelles sera nécessaire pour l'atteinte de cet objectif.
390. Par ailleurs, cette action de politique monétaire devra être complétée par des politiques sectorielles visant à agir sur l'offre de manière à éviter des pénuries. Il sera nécessaire à ce que des mesures soient prises par le Gouvernement afin d'accroître l'offre intérieure en levant certains biens de substitution lesquels pourront réduire l'impact de la flambée des prix des produits importés sur les prix intérieurs en cas d'une inflation d'origine extérieure ou liée à la pénurie.
391. **La poursuite de la gestion prudente des finances publiques.** La politique budgétaire se traduira par le renforcement de la discipline budgétaire afin de maintenir la stabilité du cadre macroéconomique. La pression fiscale (recettes fiscales / PIB) connaîtrait une progression favorable en liaison avec la modernisation des administrations fiscales, le renforcement de la lutte contre la fraude et l'évasion fiscale, le remplacement de l'impôt sur le chiffre d'affaires par la TVA, la taxation spécifique du secteur des télécommunications et la réforme de la fiscalité directe.

**Tableau 8.** Evolution des recettes et dépenses (en % du PIB)

	2011	2012	2013	2014	2015	Moyenne 2011-15
<b>Recettes et dons</b>	<b>29,0</b>	<b>28,2</b>	<b>31,4</b>	<b>31,2</b>	<b>31,4</b>	<b>30,2</b>
Recettes fiscales	13,5	14,1	15,3	16,2	16,8	15,2
Recettes non fiscales	6,8	5,6	6,1	5,9	5,5	6,0
Dons	8,6	8,4	9,9	9,2	9,1	9,0
<b>Dépenses totales</b>	<b>36,0</b>	<b>33,6</b>	<b>35,6</b>	<b>35,0</b>	<b>33,3</b>	<b>34,7</b>
Dépenses courantes	16,9	16,2	15,2	14,1	13,0	15,1
dont salaires	6,7	6,5	6,2	5,7	5,3	6,1
Dépenses en capital	16,3	16,3	19,9	20,6	20,1	18,6
Dépenses exceptionnelles	2,2	0,9	0,3	0,1	0,0	0,7
Réserves pour calamités et sinistres	0,6	0,3	0,3	0,2	0,2	0,3
<b>Solde budgétaire, base ordonnancement</b>	<b>-7,0</b>	<b>-5,4</b>	<b>-4,3</b>	<b>-3,8</b>	<b>-2,0</b>	<b>-4,5</b>

**Source :** CPCPM, mai 2011

392. Par ailleurs, des efforts importants sont consentis par le Gouvernement pour ralentir l'évolution des dépenses publiques en pourcentage du PIB (environ 35% du PIB sur l'ensemble de la période). Cette performance est due à la mise en œuvre du Plan stratégique de réforme des finances publiques qui devrait permettre : (i) l'encadrement des dépenses de personnel à travers la modernisation de l'Administration publique, le recrutement de policiers et de personnel de qualité, la maîtrise de l'effectif de l'armée congolaise ; (ii) la maîtrise des dépenses de fonctionnement ; (iii) l'amélioration du taux d'exécution des dépenses d'investissement.
393. Ainsi, l'évolution des investissements en pourcentage du PIB devra s'accompagner d'un renforcement du contrôle de la qualité des dépenses et d'une allocation optimale des

ressources suivant les piliers retenus afin de mettre l'économie sur le sentier des OMD, d'accélérer la croissance et de réduire le sous-emploi et le chômage.

394. En conséquence, le solde budgétaire (base ordonnancement) avoisinerait 4,5% du PIB sur la période. Le solde budgétaire de base connaît une évolution favorable en fin de période, passant de -7,0% du PIB en 2011 à 2,0% du PIB en 2015, indiquant ainsi la volonté du Gouvernement, tout en poursuivant la réalisation des OMD, de garantir la stabilité du cadre macroéconomique.
395. **Financement du déficit budgétaire.** Le déficit budgétaire sera financé principalement par : (i) des prêts concessionnels afin de garantir la viabilité de la dette extérieure, car le Congo vient de bénéficier des initiatives IADM et IPTE ; (ii) des dons notamment les appuis budgétaires et dons projets en faisant les plaidoyers sur le financement des OMD ; des ressources issues de la privatisation des entreprises publiques. En outre, le Congo pourrait mobiliser des ressources par emprunts publics sur le marché financier intérieur et sous régional à condition de procéder à l'analyse de la viabilité de la dette, d'améliorer le climat des affaires et maintenir la rigueur budgétaire.

**Tableau 9.** Financement du déficit budgétaire (en % du PIB)

	2011	2012	2013	2014	2015
<b>Financement total</b>	<b>7,5</b>	<b>6,0</b>	<b>4,3</b>	<b>3,8</b>	<b>2,0</b>
<b>Financement extérieur</b>	<b>6,6</b>	<b>4,7</b>	<b>3,0</b>	<b>2,7</b>	<b>2,4</b>
Amortissement dû	-1,3	-1,4	-1,8	-1,6	-1,5
Prêts projets	7,9	6,0	4,9	4,3	3,8
Allègement de dette	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0
<b>Financement intérieur</b>	<b>0,8</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>
Secteur bancaire	0,3	0,0	0,0	0,0	0,0
Secteur non bancaire	1,1	0,0	0,0	0,0	0,0
Recettes de privatisation	0,5	0,0	0,0	0,0	0,0
<b>Financement à rechercher</b>	<b>0,0</b>	<b>1,4</b>	<b>4,4</b>	<b>4,3</b>	<b>3,9</b>
<i>Pour mémoire</i>	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
<b>Dons</b>	<b>8,6</b>	<b>8,4</b>	<b>9,9</b>	<b>9,2</b>	<b>9,1</b>
Dons budgétaires	0,3	0,0	0,9	0,6	0,3
Dons projets	6,0	6,2	6,5	6,5	7,1
Allègement de dette PTE	2,3	2,2	2,5	2,1	1,7

**Source :** CPCM, mai 2011

396. **Cadre de dépenses à moyen terme (CDMT).** Afin de gérer plus efficacement les conflits entre les politiques sectorielles et les ressources budgétaires disponibles d'une part, et d'atteindre les objectifs poursuivis en matière de réalisation des OMD d'autre part, les CDMT sectoriels sont mis en cohérence avec le cadre macroéconomique.
397. **Le CDMT global établit une allocation sectorielle optimale des ressources entre les secteurs.** Conformément aux priorités définies dans le chapitre 2, le Gouvernement s'emploiera à mettre en œuvre les programmes et projets visant l'atteinte des OMD. Par conséquent, les crédits<sup>30</sup>consacrés au pilier 3 « améliorer l'accès aux services sociaux de base et renforcer le capital humain » représenteraient en moyenne 31% du total des dotations budgétaires sur la période 2011-2015 dont 14% pour l'éducation et 12% pour la santé. Cela répond essentiellement à la priorité pour atteindre les cibles des OMD en matière d'éducation, de santé et d'assainissement dans la mise en œuvre du DSCR 2.
398. En ce qui concerne le pilier 2 « Diversifier l'économie, accélérer la croissance et promouvoir l'emploi », leur allocation budgétaire passerait de 30,7% en 2010 à 43%,3% en 2015, traduisant ainsi la volonté du Gouvernement de poursuivre la politique des grands travaux engagés et nécessaires à la modernisation de l'économie et la réduction du sous-emploi, du chômage et de la pauvreté.
399. Par ailleurs, les questions liées à la protection de l'environnement et à la lutte contre le changement climatique constitue une des priorités de l'Etat. Ainsi, les crédits consacrés au pilier 4 « Protéger l'environnement et lutter contre le changement climatique » seront

<sup>30</sup>Ces crédits concernent le fonctionnement et l'investissement.

consacrés accrus au cours de la période 2011-15, même si la part est restée stable, autour de 3,5%. La part du budget alloué au pilier 1 « Renforcer la gouvernance et la paix » connaîtrait un recul en relation avec la réforme de l'administration, de l'armée et le renforcement de la police.

**Tableau 10.** Répartition sectorielle des allocations budgétaires annuelle sur la période 2011-15

	2010	2011	2012	2013	2014	2015
<b>Pilier 1 : Renforcer la gouvernance et la paix</b>	<b>40,1</b>	<b>19,6</b>	<b>20,2</b>	<b>19,9</b>	<b>20,2</b>	<b>20,5</b>
Gouvernance et renforcement de la démocratie	14,1	6,0	6,0	5,8	5,7	5,5
Défense nationale et sécurité	14,9	7,2	7,5	7,4	7,9	8,4
Gouvernance économique et financière	9,6	5,9	6,2	6,1	6,1	6,0
Gouvernance administrative	1,5	0,6	0,6	0,6	0,6	0,7
<b>Pilier 2 : Diversifier l'économie, accélérer la croissance et promouvoir l'emploi</b>	<b>30,7</b>	<b>47,4</b>	<b>46,7</b>	<b>45,6</b>	<b>44,7</b>	<b>43,3</b>
Production	5,0	4,7	5,3	5,8	6,3	6,8
Services	1,0	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2
Intégration économique	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2
Emploi	0,5	0,1	0,1	0,1	0,2	0,2
Infrastructures	13,1	35,9	34,2	32,8	31,6	30,3
Energie et hydrauliques	10,9	6,3	6,7	6,5	6,1	5,6
<b>Pilier 3 : Améliorer les services sociaux de base et renforcer le capital humain</b>	<b>25,7</b>	<b>29,6</b>	<b>29,5</b>	<b>30,9</b>	<b>31,7</b>	<b>32,9</b>
Education	15,5	13,4	13,8	13,9	14,3	14,5
Santé et nutrition	7,5	11,9	11,2	12,2	12,6	13,7
Protection sociale et inclusion des groupes vulnérables	1,8	1,5	1,6	1,5	1,5	1,4
Sport et culture	0,8	0,3	0,4	0,6	0,6	0,6
Habitat et assainissement du cadre de vie	0,2	2,5	2,6	2,7	2,8	2,8
<b>Pilier 4 : Protéger l'environnement et lutter contre le changement climatique</b>	<b>3,6</b>	<b>3,4</b>	<b>3,6</b>	<b>3,5</b>	<b>3,4</b>	<b>3,2</b>
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

Source : CPCM, mai 2011

400. **Politique d'endettement.** Le Gouvernement entend créer un espace budgétaire susceptible de l'aider à faire face à ses besoins de développement et de lutte contre la pauvreté, tout en évitant de contracter ni garantir de nouveaux emprunts qui mettraient en péril la viabilité et l'allègement de la dette. Il évitera par ailleurs toute nouvelle accumulation d'arriérés extérieurs sur la dette non rééchelonnable pendant la durée du programme triennal conclu avec les services du FMI. Le Gouvernement s'attachera à conclure des accords de rééchelonnement à des conditions similaires avec les créanciers non membres du Club de Paris.

### 3.1.2. Scénario PEG

401. Le scénario DSCRP susmentionné peut être contraint par des aléas liés à la faible mobilisation des ressources nécessaires à l'atteinte des OMD et à l'environnement international. Il en découle un scénario PEG, proche du nouveau programme économique et financier conclu avec le Fonds Monétaire International (FMI) en 2009. Dans le cadre de ce programme, le Gouvernement entend consolider la stabilité macroéconomique et la croissance soutenue par la Facilité Elargie de Crédit (FEC) du FMI et des appuis budgétaires accordés dans le cadre de ce programme.

402. Ce scénario projette une croissance économique de 6,5% en moyenne sur la période 2011-2015, avec une inflation contenue à un chiffre. Cette croissance serait tirée par les industries extractives et les BTP. Les recettes intérieures devraient représenter 21,3% du PIB contre 33,2% pour les dépenses publiques. La rigueur budgétaire devrait permettre de contenir l'évolution des dépenses courantes. Le déficit budgétaire global (base ordonnancement) se situerait à 3,3% du PIB en moyenne sur la période 2011-2015 et devrait être financé par la mobilisation de ressources extérieures à des conditions concessionnelles ; c'est-à-dire selon les termes qui n'entravent pas la viabilité de la dette publique.

**Encadré 15. Le Programme Economique du Gouvernement (PEG-II), 2009-2012**

Le Gouvernement Congolais exécute un programme économique soutenu par la Facilité Elargie des Crédits (FEC) du Fonds monétaire international couvrant la période allant de juillet 2009 à juin 2012, dont les principaux axes sont : (i) la consolidation de la stabilité macroéconomique ; (ii) l'augmentation de l'investissement dans la formation du capital physique et humain ; (iii) et la mise en œuvre de réformes structurelles visant à améliorer la mobilisation des ressources intérieures, à renforcer la gestion des finances publiques et l'indépendance de la BCC, et à accroître la capacité de production de l'économie. Pour atteindre ces objectifs, ce programme est sous-tendu par des politiques macroéconomiques et des réformes structurelles.

**Au niveau des politiques macroéconomique et budgétaire.** La politique budgétaire évitera d'avoir recours au financement de la Banque Centrale et jettera les bases de la viabilité à long terme. Le Gouvernement est déterminé à mettre en œuvre une politique de dépenses prudentes caractérisée par une maîtrise de la masse salariale et un accroissement des investissements publics. Par ailleurs, le Gouvernement s'engage également à créer un espace budgétaire susceptible de l'aider à faire face à ses besoins de développement et de lutte contre la pauvreté.

**Au niveau de la politique monétaire et de change.** Le Gouvernement compte rétablir l'indépendance de la BCC et renforcer la capacité de supervision de celle-ci, accroître la confiance dans les établissements de crédits et encourager la dé-dollarisation, améliorer la qualité de la circulation fiduciaire, renforcer le contrôle bancaire, et développer le système de paiement et de règlement.

**Les réformes structurelles quant à elles,** sont axées sur la mobilisation des recettes intérieures, la gestion des finances publiques et le développement du secteur privé.

**Tableau 11.** Principaux indicateurs macroéconomiques du scénario PEG (en %PIB, sauf indications contraires)

	2011	2012	2013	2014	2015	Moyenne 2011-2015
Taux de croissance réel	6,5	6,0	8,0	6,1	5,9	6,5
Recettes totales	20,6	20,3	21,1	22,0	22,6	21,3
Dépenses totales	36,4	34,9	33,2	31,5	30,0	33,2
Déficit global (base ordonnancement)	7,1	6,0	5,0	3,7	2,1	3,3
Solde du compte courant	-2,8	-0,7	0,6	1,2	-1,3	-0,6
Investissement public	13,1	12,2	10,7	8,9	7,0	10,4
Investissement privé	16,5	22,7	23,8	24,6	25,3	22,6

Source : CPCM, mai 2011

403. Le solde du compte courant de la balance des paiements devrait s'améliorer progressivement de -2,8% du PIB en 2011 à +1,2% en 2014, grâce à une progression des exportations minière et un ralentissement des importations. En 2015, le compte courant deviendrait à nouveau déficitaire en relation avec une progression des investissements privés.

**Tableau 12.** Répartition sectorielle des allocations budgétaires annuelle sur la période 2011-15

	2010	2011	2012	2013	2014	2015
<b>Pilier 1 : Renforcer la gouvernance et la paix</b>	<b>40,1</b>	<b>28,9</b>	<b>28,6</b>	<b>28,8</b>	<b>29,5</b>	<b>30,6</b>
Gouvernance et renforcement de la démocratie	14,1	8,8	8,5	8,4	8,5	8,6
Défense nationale et sécurité	14,9	10,6	10,6	10,7	11,1	11,7
Gouvernance économique et financière	9,6	8,7	8,7	8,8	9,0	9,3
Gouvernance administrative	1,5	0,8	0,8	0,9	0,9	1,1
<b>Pilier 2 : Diversifier l'économie, accélérer la croissance et promouvoir l'emploi</b>	<b>30,7</b>	<b>44,3</b>	<b>44,2</b>	<b>43,3</b>	<b>42,0</b>	<b>40,2</b>
Production	5,0	4,8	5,0	5,1	5,2	5,3
Services	1,0	0,3	0,3	0,3	0,4	0,4
Intégration économique	0,2	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3
Emploi	0,5	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2
Infrastructures	13,1	29,4	29,0	28,1	26,8	25,3
Energie et hydrauliques	10,9	9,4	9,5	9,3	9,1	8,7
<b>Pilier 3 : Améliorer les services sociaux de base et renforcer le capital humain</b>	<b>25,7</b>	<b>21,8</b>	<b>22,2</b>	<b>22,7</b>	<b>23,3</b>	<b>24,1</b>
Education	15,5	13,2	13,3	13,5	14,0	14,5
Santé et nutrition	7,5	5,7	5,8	5,8	6,0	6,1
Protection sociale et inclusion des groupes vulnérables	1,8	2,2	2,2	2,2	2,2	2,2
Sport et culture	0,8	0,4	0,5	0,8	0,9	0,9
Habitat et assainissement du cadre de vie	0,2	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4
<b>Pilier 4 : Protéger l'environnement et lutter contre le changement climatique</b>	<b>3,6</b>	<b>5,0</b>	<b>5,1</b>	<b>5,1</b>	<b>5,1</b>	<b>5,0</b>
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

Source : CPCPM, mai 2011

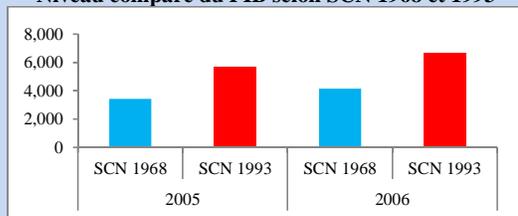
404. La mise en œuvre du cadrage macroéconomique du scénario PEG se traduira par une allocation relativement faible aux piliers 2 et 3 au profit du pilier 1. Avec une telle allocation, le Gouvernement ne saurait créer les conditions d'une croissance économique durable, créatrice d'emplois et favorable à l'atteinte des OMD à l'horizon 2020.

**Encadré 16. Les implications de l'élaboration des comptes nationaux selon le SCN 1993 sur les principaux indicateurs macroéconomiques**

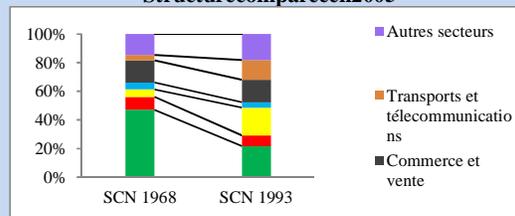
L'Institut National de la Statistique a engagé depuis 2008 l'élaboration d'une nouvelle série de comptes nationaux suivant le Système des Comptes Nationaux (SCN) 1993. Ces nouveaux comptes nationaux qui seront publiés au cours du 3<sup>ème</sup> trimestre 2011, viendront remplacer la série actuelle de comptes nationaux élaborés suivant le SCN 1968.

Les principales modifications apportées par le SCN 1993 au SCN 1968 dans le cadre de la RDC, concernent l'utilisation de nouveaux instruments de statistique, la prise en compte du secteur informel et de l'autoconsommation des ménages. En conséquence, le niveau du PIB obtenu avec le SCN 1993 est 1,4 fois plus grand que le PIB obtenu avec le SCN 1968 (graphique 1). Par ailleurs, la structure du PIB a changé : les contributions des secteurs « Industries manufacturières » et « Transports et télécommunications » au PIB sont devenues plus importantes et celle de l'agriculture est en recul avec le SCN 1993 (graphique 2), traduisant ainsi le développement que ces secteurs ont connu ces dernières années.

**Niveau comparé du PIB selon SCN 1968 et 1993**



**Structure comparée en 2005**



Le passage des comptes nationaux du SCN 1968 au SCN 1993 induira des changements au niveau du cadrage macroéconomique, notamment en termes de niveau du PIB et de ratio en % du PIB. En termes de taux de croissance, l'impact sera relativement faible, le secteur informel connaissant le même dynamisme que l'ensemble de l'économie. Par exemple le taux de croissance du PIB réel estimé pour 2006, selon le SCN 1993 est de 5,3% contre 5,6% pour le SCN 1968. Le tableau ci-dessous montre les implications sur quelques ratios en % du PIB.

Au-delà de ces changements en termes de ratio, le changement de structure observée est une invite au Gouvernement à réaliser des études pour une meilleure connaissance du secteur informel afin de mieux encadrer son développement. En outre, dès la publication de la nouvelle série des comptes nationaux, il importe que le CPCPM reprenne les travaux d'actualisation du modèle et du cadrage afin d'assurer la cohérence entre les différents chiffres.

### 3.2. STRATEGIE DE FINANCEMENT

405. La présente section porte sur les dispositions prises par le gouvernement pour assurer le financement de la Stratégie. Ces dispositions visent à : (i) accroître l'épargne intérieure à utiliser pour réaliser des investissements productifs ; (ii) améliorer le niveau des ressources intérieures et consacrer celles-ci essentiellement au financement du développement ; (iii) accroître l'efficacité de l'aide publique au développement ; (iv) attirer les flux de capitaux privés et ; (v) encourager l'investissement étranger direct et éviter la fuite des capitaux.

406. Pour réduire sensiblement la pauvreté dans les pays en développement, des analyses montrent qu'il faut une croissance forte et soutenue de 8% en moyenne. Ce niveau de croissance ne peut être réalisé qu'avec un volume d'investissements d'au moins 25% du PIB. C'est ainsi que le gouvernement congolais envisage de porter la croissance à 8,4% en 2015 ; ce qui exigerait des investissements de l'ordre de 35,2% du PIB en moyenne en 2011-2015, contre une moyenne de 21,7% pour les quatre dernières années. Pour le moment, l'épargne intérieure (privée comme publique) et l'épargne extérieure (aide publique au développement et flux de capitaux privés) en RDC ne peuvent donc suffire pour financer un tel volume des investissements. Pour y parvenir, le gouvernement s'est engagé à prendre des mesures visant à encourager d'autres sources de financement supplémentaires.

407. Aussi, est-il envisagé :

1. **d'accroître l'épargne intérieure (32,4% du PIB en moyenne sur la période) par :** (i) la promotion du revenu des ménages, principalement dans le secteur agricole où ils sont nombreux en encourageant l'entrée et l'expansion de l'agriculture commerciale, mécanisée et dotée des techniques appropriées (à côté de l'agriculture de subsistance) ;(ii) le maintien de l'effort de stabilisation macroéconomique (dissiper définitivement les anticipations inflationnistes et les incertitudes économiques) en vue de stimuler l'épargner ;(iii) l'appui et l'encadrement des associations d'épargne et de crédits tournants (dynamique communautaire) ainsi que des institutions de crédit mutuel bancaires et non bancaires, grâce notamment au renforcement de l'arsenal réglementaire et juridique ; (iv) l'examen de la possibilité de faire participer la caisse nationale de sécurité sociale au financement des initiatives des ménages (habitat, acquisitions de petits équipements médicaux etc.) et accroître ainsi le rendement, la sécurité et la liquidité de l'épargne.
2. **d'augmenter le niveau des ressources intérieures par :** (i) l'accélération de la mise en place des réformes fiscales, principalement en ce qui concerne l'instauration de la TVA ; (ii) l'amélioration du recouvrement des recettes fiscales et non fiscales.
3. **d'augmenter l'aide publique au développement par :** (i) La recherche de l'efficacité de l'aide en rendant les programmes/projets plus cohérents et orientés vers les pauvres ; (ii) L'amélioration de la coordination et de la gestion plus efficace des dépenses publiques ; (iii) Le renforcement du cadre général des politiques et de la transparence des institutions de gestion de la politique économique, y compris de l'aide (Evaluation des politiques et institutions).
4. **d'accroître l'investissement direct étranger et d'autres flux de capitaux privés par :** (i) l'amélioration des infrastructures (routes, transports, électricité etc.) ;(ii) le renforcement des systèmes bancaire et financier à travers le développement des marchés de capitaux, l'ouverture du capital d'entreprises publiques aux intérêts privés; (iii) l'adoption de toutes les mesures d'application du nouveau Code de travail et des politiques du travail compétitives qui permettent de mettre sur pieds des institutions de perfectionnement des ressources humaines.
5. **d'éviter l'aggravation du fardeau de la dette publique par :** (i) l'adoption d'une politique d'endettement reposant sur la recherche des ressources d'emprunt aux conditions concessionnelles ; (ii) le renforcement des capacités de négociations (Pôle Dette).

### 3.3. DISPOSITIF DE SUIVI-EVALUATION

408. Le succès de la stratégie nationale de croissance et de réduction de la pauvreté repose en partie sur l'efficacité de son système de suivi-évaluation. C'est grâce à ce système que le Gouvernement et les autres gestionnaires des projets et programmes de la SRP pourront mesurer de manière objective les résultats atteints par leurs actions et rendre compte de leur gestion auprès de la population et des Partenaires Techniques et Financiers. Cet instrument de redevabilité permet également à la population et à la société civile de demander des comptes aux décideurs de différents niveaux et secteurs, car l'on peut mesurer les performances des politiques, des programmes et des projets publics mis en œuvre. Sur cette base, on peut faire des recommandations pour améliorer leur pertinence, leur efficacité, leur efficience, leur transparence, assurer leur pérennité et mesurer leurs impacts sur les conditions de vie de la population.

409. La revue de la mise en œuvre du DSCR 1 (mars 2010) a démontré que le système de pilotage et de suivi-évaluation proposé n'avait pas bien fonctionné tant au niveau national que provincial<sup>31</sup>. Tirant les leçons de la période 2006-2010, cette section propose un dispositif réformé de suivi-évaluation susceptible d'assurer l'opérationnalisation effective du DSCR 2, ainsi que les risques potentiels pesant sur ce système de suivi-évaluation. Sont présentés dans cette section : (i) les défis à relever et opportunités ; (ii) le système d'information ; et (iii) l'architecture institutionnelle.

#### 3.2.1. Défis à relever et opportunités

410. La revue de la mise en œuvre du DSCR 1 a recommandé une révision du dispositif de suivi-évaluation pour le DSCR de seconde génération et a proposé six défis majeurs à relever, à savoir : (i) la révision et la formulation du cadre de suivi-évaluation ; (ii) la production des données statistiques désagrégées selon le sexe et leur sécurisation ; (iii) le renouvellement du cadre de programmation opérationnelle et budgétaire ; (iv) la mise en place des outils de reporting ; (v) le développement d'un cadre minimal pour l'évaluation des politiques publiques et (vi) l'amélioration de la participation et de la communication.

411. **Pour affronter ces défis**, la situation actuelle témoigne de plusieurs éléments favorables:

- Le **financement pour la finalisation de la SNDS** a été trouvé et celle-ci devrait être disponible en décembre 2011.
- Plusieurs partenaires appuient l'INS dans la réalisation **d'une nouvelle enquête 1-2-3** dont la collecte des données est prévue au premier trimestre 2012.
- **Les comptes nationaux définitifs 2005 à 2009 et les comptes provisoires 2010 et 2012 ont été produits** et devraient être validés par le gouvernement avant la fin de l'année 2011. L'adoption du SCN 93 comme base du système de comptabilité nationale a permis de disposer d'un PIB qui, notamment a pris en compte le secteur informel. Un recensement des entreprises est par ailleurs prévu pour 2012 et devrait permettre de constituer un fichier exhaustif de ces unités statistiques qui servira de base de sondage pour améliorer la qualité des données collectées chaque année par l'enquête auprès des entreprises et relancer des enquêtes de conjoncture régulières, lesquelles sont essentielles dans le suivi de l'activité économique.
- **Les suivis de l'exécution budgétaire et de l'aide extérieure ont été développés.** L'information de suivi budgétaire a été renforcée avec la production des Etats de Suivi Budgétaire (ESB) générés automatiquement par la Chaîne automatisée des dépenses. L'installation de la Plateforme de Gestion de l'Aide extérieure et de l'Investissement (PGAI) est également un atout bien que des problèmes perdurent dans l'utilisation de celle-ci (exhaustivité de l'information, appropriation par les partenaires, actualisation insuffisante,...).
- **Sur un plan plus structurel**, deux études (restructuration de l'INS et mise à la retraite des agents) vont être lancées dans les prochains mois et une étude de faisabilité pour la

<sup>31</sup>Voir Rapport de Mise en Œuvre du DSCR 1 (2010).

création d'un établissement de formation des statisticiens professionnels selon les normes internationaux sera réalisée en 2012.

- **Le Groupe Thématique Statistique**, qui traite également du suivi évaluation du DSCR 2, piloté par le Ministre du Plan, fonctionne bien depuis quelques temps et constitue un espace de concertation entre acteurs nationaux (INS, SNSA, SNIS, SIGE, DEP, Société Civile, Secteur Privé...) et partenaires extérieurs.
- **Le plan de préparation du pays à la REDD+**, qui sera mis en œuvre d'ici 2012, comprend un volet très important de renforcement des capacités en suivi évaluation dans plusieurs Ministères clés dont ceux en charge de l'environnement, de l'agriculture, et de l'énergie.

### 3.2.2. Système d'information

412. Cette section présente successivement (i) les composantes et activités-clé du système de SE, (ii) les outils de collecte de données, (iii) les outils de reporting, (iv) les indicateurs de suivi-évaluation et (v) les priorités-clé pour assurer le bon fonctionnement du système.

#### **A. Sous-systèmes du dispositif de suivi-évaluation.**

413. Le système de suivi-évaluation s'appuie sur les trois sous-systèmes recommandés par le CRESMIC<sup>32</sup> :

- **Sous-système de suivi de la pauvreté et des conditions de vie des ménages** : il concerne la production systématique des indicateurs sur les conditions de vie des ménages et/ ou d'informations de base sur les différents domaines prioritaires du DSCR 2. Ce premier sous-système, coordonné par l'INS, reposera sur les principales activités suivantes : (i) planification de la production des données issues des enquêtes (programmation des différentes étapes des enquêtes, plaidoyer pour la mobilisation des ressources financières, préparation des cahiers des charges, collecte, traitement et analyse des données,...) ; (ii) renforcement des capacités des systèmes d'information de routine pour la production des statistiques de sources administratives pour le suivi périodique de la pauvreté et des conditions de vie de la population; (iii) consolidation d'une base de données fédératrices pour l'archivage des statistiques socio-économiques, permettant l'élaboration d'un tableau de bord périodique des indicateurs-clés de suivi évaluation ; et (iv) pilotage technique, dans le cadre des orientations du Conseil National de la Statistique, des actions clés pour la réorganisation du Système Statistique National.
- **Sous-système de suivi de l'exécution des programmes et projets** : Cette seconde composante sera coordonnée par l'UPPE-SRP mais les principaux acteurs en seront les Ministères sectoriels (DEP et DAF), le Ministère du Budget et les structures de planification et suivi dans les Provinces. Ce sous-système sera basé sur les activités suivantes : (i) la production par la DPSB des Etats de Suivi Budgétaire (ESB), ventilant les dépenses selon les classifications administrative, par nature des dépenses, par grandes fonctions de l'Etat et géographique puis, une fois la LOFIP mise en application, la classification par programme; (ii) la production des données trimestrielles et annuelles relatives à l'aide extérieure, sur la base des informations provenant de la PGAI ; (iii) la production de rapports annuels sur les performances des Ministères avec l'analyse de l'exécution des actions prioritaires et des décaissements (sur la base des PAP/CDMT ministériels triennaux glissants) ; (iv) l'animation des réunions régulières destinées à échanger, analyser l'information et à se concerter autour des résultats. Ces réunions auront lieu notamment au niveau des Groupes Thématiques, de chaque Ministère (comités de suivi des PAP/CDMT) et des Provinces (comités de coordination provinciaux) ; et (v) des actions d'accompagnement liées au suivi évaluation (formation des cadres, renforcement des capacités des DEP,...).
- **Sous-système des évaluations d'impacts des politiques et des programmes** : Ce dernier sous-système utilise les résultats des deux premiers sous-systèmes et alimente le

<sup>32</sup> Le CRESMIC (Cadre de Référence et Support Méthodologique commun pour la conception d'un système d'Information pour le suivi des DSRP et des OMD) a été publié par AFRISTAT en février 2006 et recommandé comme base de structuration des dispositifs de suivi-évaluation.

processus de révision de la stratégie. Il va s'appuyer sur un développement progressif des capacités nationales en suivi évaluation et une programmation coordonnée des travaux d'évaluation des politiques et programmes. Pour la période 2012-2016, ce sous-système, piloté par l'OCPI et qui pourrait à terme être lié au Parlement, devrait se concentrer sur les actions suivantes : (i) évaluation des impacts des programmes et des projets mis en œuvre dans le cadre du DSCR 2 ; (ii) centralisation des études et des rapports d'évaluation sur les politiques et les programmes publics et diffusion de synthèses des résultats ; (iii) établissement et mise en œuvre d'un programme annuel d'évaluation en fonction des besoins d'analyse du DSCR 2; et (iv) formation en suivi évaluation des politiques publiques.

## **B. Modalités de collecte de données**

414. Un Programme d'Actions Prioritaires, un CDMT ont été élaborés en lien avec la SNDS en cours d'élaboration et doivent permettre de répondre aux besoins prioritaires d'information pour le S&E du DSCR 2. Ce programme minimum comprend les opérations suivantes :

- **Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH)** dont les travaux cartographiques et le recensement pilote sont prévues en 2012 et la collecte des données en 2013;
- **Recensement Agricole ;**
- **Recensement des Entreprises ;**
- **Enquêtes périodiques** : au cours de la période 2012-2016, outre l'enquête 1-2-3 dont les collectes des données sont prévues en 2012 et 2014, la programmation minimale comporte la réalisation des enquêtes suivantes : (i) une enquête annuelle auprès des entreprises ; (ii) une enquête légère fondée sur le Questionnaire sur les Indicateurs de Base de Bien être (QUIBB) avec un module sur la perception de la pauvreté; (iii) une Enquête Démographique et de Santé (EDS) en 2012 élargissant la population cible pour le module VIH/Sida; (iv) une Enquête à Indicateurs Multiples (MICS) en 2013; (v) la Constitution d'un Fichier National des Entités Administratives en se servant des données du RGPH (notamment les travaux de cartographie, du référentiel géographique commun, RGC, du SIGE et du SNIS) puis son actualisation tous les deux ans afin de disposer des indicateurs de pauvreté communautaire; (vi) une enquête annuelle pour l'évaluation des récoltes ; (vii) des collectes des données pour l'élaboration des cartes et des annuaires de la santé et de l'éducation ; (viii) des consultations participatives visant l'obtention des données qualitatives sur la pauvreté en RDC ; (ix) des enquêtes de satisfaction de la population pour les services publics ; et (x) des collectes des données hebdomadaires sur les prix à la consommation en vue du calcul régulier d'un indice national des prix.

Les données générées par ces différentes sources des données permettront notamment de produire de façon régulière des comptes de la nation plus fournis et de meilleure qualité.

- **Production des statistiques issues de sources administratives** : le développement de celles-ci est essentiel pour assurer une production d'informations détaillées dans plusieurs secteurs-clés (éducation, santé, agriculture, eau et énergie, transport, justice, industrie, ...) et pour réduire progressivement la dépendance des enquêtes. La SNDS et ses plans d'action définiront de façon précise les priorités dans ce domaine. En attendant, un programme de renforcement des capacités des structures concernées (Ministères sectoriels et services provinciaux) sera élaboré par l'UPPE-SRP. La réorganisation de l'Etat Civil est l'une des actions phares dans ce domaine.

415. Il convient de signaler qu'un plan de suivi-évaluation, avec les indicateurs pour le DSCR 2 et leurs métadonnées, sera élaboré avant le début de la mise en œuvre du DSCR 2.

416. Deux types de mesures accompagneront et soutiendront la collecte de données :

1. **Missions de supervision et de suivi.** Dans les principaux Ministères, des missions de supervision et de suivi seront systématisées progressivement afin de vérifier l'avancement des programmes et des projets. Planifiées annuellement, elles devront faire l'objet d'une préparation minutieuse (méthodologie de collecte des données) et

reposer sur l'utilisation des services déconcentrés ou dépendant des gouvernements provinciaux pour la collecte des données.

2. **Réunions périodiques de suivi.** Outre les réunions périodiques de suivi propres aux différents Ministères, le Ministère du Plan veillera à un meilleur fonctionnement du dispositif institutionnel de suivi évaluation de la mise en œuvre du DSCRП dont chaque organe devra établir un calendrier annuel de réunions. Les Groupes Thématiques seront stabilisés (TDR, Règlement Intérieur, composition, opérationnalité effective, périodicité des réunions respectée,...) et leur supervision administrative renforcée (Secrétariat Général du Ministère du Plan).

### C. Outils de reporting

417. Le système de reporting, qui devrait être développé progressivement pour devenir pleinement opérationnel d'ici 2015, comporte les outils indiqués dans le tableau ci-dessous.

**Tableau 13. Outils de reporting**

Périodicité	Reporting	Responsables
Mensuelle	• Compte - rendus des travaux des groupes sectoriels et thématiques	Groupes Thématiques
Trimestrielle	• Tableaux de bord « sectoriels » (documentation sur la mise en œuvre des actions indiquées dans les PAP ministériels)	Ministères
	• Tableaux de bord provinciaux (documentation sur la mise en œuvre des actions indiquées dans les PAP provinciaux)	Min. Plan des Provinces
	• Tableaux de suivi budgétaire par Ministère (états d'exécution financière par programme)	DPSB
	• Tableaux de suivi de l'aide extérieure (sur base PGAI)	Min. Plan
Semestrielle	• Synthèse semestrielle sur la mise en œuvre du DSCRП	UPPE-SRP
Annuelle	• Rapports annuels de performance des budgets programmes ministériels	Ministères
	• Rapport annuel de performance des plans d'actions/BP provinciaux	Min. Plan des Provinces
	• Rapport sur l'utilisation de l'aide extérieure et le suivi sur le partenariat (post-Déclaration de Paris)	Ministère du Plan
	• Tableau de bord pour le suivi des OMD ; rapport consolidé de mise en œuvre du DSCRП et des DSCRП provinciaux.	OCPI
	• Rapport consolidé de mise en œuvre du DSCRП 2	UPPE-SRP
Rapports supra-annuels	• Rapport sur l'évolution des OMD	OCPI
	• Profils de pauvreté nationaux et provinciaux	UPPE-SRP/INS/DP-Provinces
	• Evaluation du DSCRП 2 ; autres rapports d'évaluation (PEFA, profil de gouvernance, politiques/programmes spécifiques, EDS, Enquête 1-2-3, ...)	Divers

#### (a) Les outils à périodicité infra-annuelle

- Les **comptes rendus des travaux des groupes thématiques** (ou autres comités faisant fonction de groupe thématique) seront établis mensuellement et diffusés (i) à l'UPPE-SRP, (ii) aux cabinets et DEP des Ministères, (iii) aux parties prenantes des Groupes Thématiques spécialement la société civile. Ces comptes rendus seront utilisés pour établir les synthèses trimestrielles et rapports annuels.
- Les **tableaux de bord trimestriels**, suivant un format standard qui sera élaboré de façon participative par les différents Ministères sous la coordination de l'UPPE-SRP. Ils feront le point trimestriel d'avancement sur l'exécution des actions inscrites dans les plans d'action, aux niveaux des Ministères et des provinces.
- Le **tableau de suivi budgétaire** sera produit à partir des ESB. La production des données d'exécution verra son format modifié une fois que la budgétisation par programmes deviendra la règle.
- Les **synthèses semestrielles** seront préparées par l'UPPE-SRP sur la base des tableaux de bord sectoriels et des comptes rendus des Groupes Thématiques.

#### (b) Les outils à périodicité annuelle

- Le **rapport annuel consolidé de mise en œuvre du DSCRP et des OMD** sera produit par l'UPPE-SRP, pendant le premier semestre de l'année suivant l'année concernée, sur la base des rapports annuels de performance précédents, ainsi que des résultats d'enquêtes ou études. Les éléments de bilan seront structurés en fonction des axes et secteurs retenus dans le DSCRP 2. Ce document fera le point de l'état d'avancement du cadre des résultats de la SCR, y compris l'évolution des OMD qui en font partie intégrante. Dans ce rapport, comme dans les autres rapports de suivi évaluation qui seront produits, les sectoriels seront responsables de leurs parties et le SSN devra valider les statistiques qu'ils contiendront. Les données budgétaires devront provenir de la DPBS du Ministère du Budget.
- Un **rapport annuel de performance pour chaque PAP/CDMT** (ministériel et provincial) sera produit en mars/avril de l'année suivante à celle couverte par le rapport. Celui-ci devra ultérieurement être soumis aux institutions parlementaires compétentes (nationale et provinciale) en annexe à la loi de reddition de comptes. Ce rapport devra être synthétique et se focalisera sur la disponibilité et l'utilisation des crédits budgétaires ainsi que sur la mesure de l'atteinte des cibles annuelles ou pluriannuelles fixées dans les PAP/CDMT.
- Le **tableau de bord pour le suivi des OMD** sera une simple note de synthèse assortie d'un tableau actualisant la valeur atteinte pour chacun des indicateurs en fonction des données disponibles.
- Le **rapport annuel sur l'aide et le partenariat** s'attachera spécifiquement à l'analyse des tendances globales de l'aide extérieure, de son origine et de son affectation sectorielle et provinciale. Il fera également le point sur l'évolution des conditions du partenariat entre la RDC et ses partenaires extérieurs et assurera le suivi de l'Agenda de Kinshasa et de la Déclaration de Paris.

#### (c) Les outils pluriannuels

- Un **rapport d'évaluation à mi-parcours du DSCRP 2** sera élaboré après la troisième année de sa mise en œuvre pour évaluer les résultats obtenus et revisiter le cas échéant les différentes stratégies, programmes et projets qui le composent. Outre les différents rapports et tableaux de bord ci-dessus, ce document devra s'appuyer sur les enquêtes réalisées notamment l'enquête 1-2-3 et une enquête légère de type QUIBB.
- Un **rapport d'évaluation finale** sanctionnera la fin de la mise en œuvre du DSCRP 2 après la cinquième année de sa mise en œuvre. Elle s'appuiera spécialement sur les enquêtes 1-2-3, EDS et MICS pour mesurer les impacts de différentes stratégies mises en œuvre pour le DSCRP 2 dans la réduction de la pauvreté.

#### D. Indicateurs de suivi-évaluation

418. Le suivi repose à la fois sur des indicateurs de suivi de l'exécution (indicateurs de moyens ou d'intrants, indicateurs de réalisations directes) et sur les indicateurs de suivi des effets et des impacts. Le système d'indicateurs comprend :

- **les indicateurs globaux de suivi du DSCRP** (indicateurs d'impact et de résultat) constitués principalement des indicateurs des OMD complétés par une sélection d'indicateurs macroéconomiques et sectoriels.
- **les indicateurs de suivi des PAP/CDMT**: Chaque programme du PAP/CDMT est assorti d'un ou plusieurs indicateurs de suivi-évaluation. On comptera parmi eux des indicateurs d'intrants ou des moyens et des indicateurs de résultats opérationnels. Leur nombre doit être raisonnable et ne doivent être retenus que les indicateurs aisément mesurables pour lesquels des cibles annuelles auront été définies.
- Enfin, quelques **indicateurs complémentaires** relevant de référentiels internationaux (niveau et classement IDH, classement Doing Business, indices de gouvernance de la Banque Mondiale, ...).

419. L'UPPE-SRP a organisé, avec l'appui de l'UNFPA, des travaux d'identification des indicateurs pour le suivi évaluation du DSCR 2. Dans ce cadre, un atelier regroupant l'INS, les producteurs des statistiques sectorielles et les DEP des secteurs retenus dans le DSCR 2 ainsi que les autres parties prenantes au suivi évaluation du DSCR 2 a été organisé. Une liste d'indicateurs et les sources des données pour alimenter leurs calculs a été élaborée de façon participative et harmonisée puis soumise aux différents Groupes Thématiques qui les ont validés. On a retenu les indicateurs qui sont assez facilement mesurables et dont les coûts d'obtention sont raisonnables. Le résultat de ces travaux est la liste des indicateurs retenus pour le suivi évaluation du DSCR 2 et leurs sources des données qui figurent dans les annexes à ce document.

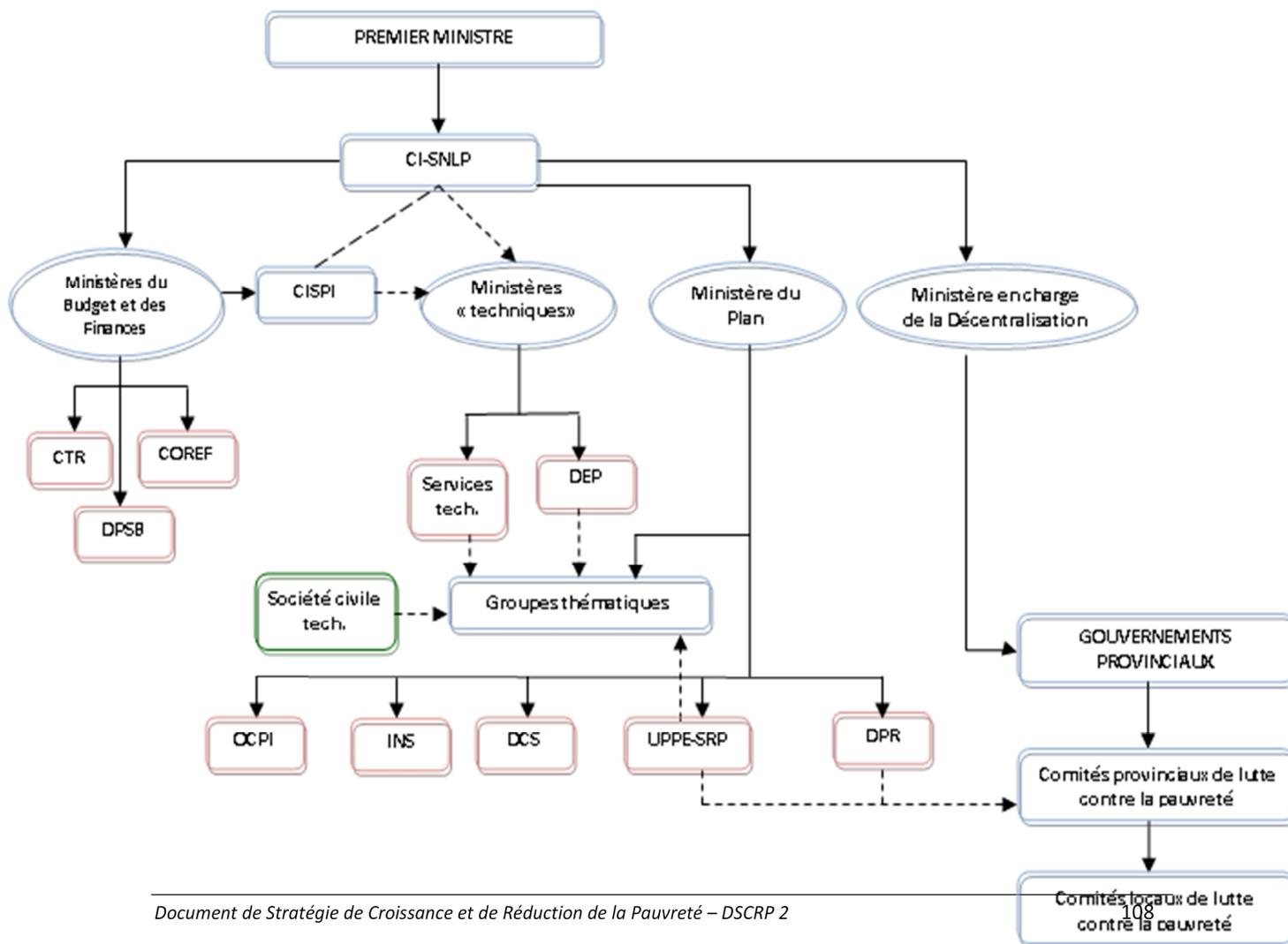
### E. Priorités pour assurer le bon fonctionnement du système

420. Afin de renforcer progressivement le fonctionnement du système d'information qui est au centre du suivi évaluation du DSCR 2 d'ici 2015, l'accent sera mis sur les priorités-clés suivantes : (i) amélioration de la qualité des données ; (ii) responsabilisation prioritaire des Ministères; (iii) valorisation des DEP et coordination avec les DAF ; (iv) articulation étroite entre les plans d'actions de la SNDS et les besoins en information pour le suivi du DSCR2 ; et (v) montée en puissance des structures provinciale dans la production de l'information de suivi évaluation.

### 3.2.3. Architecture institutionnelle

421. L'architecture institutionnelle du Cadre de mise en œuvre, suivi et d'évaluation du DSCR 2 est présentée dans le schéma suivant :

Figure 12. Dispositif (Cadre institutionnel) de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation



422. Les responsabilités des principales institutions présentées dans le schéma sont les suivantes :

**A. Au niveau politique**

423. **Le Premier Ministre.** Il est le Président de la Commission interministérielle de la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et est secondé par deux Vice-Présidents que sont les Ministres ayant respectivement le Plan et les Finances dans leurs attributions. Il convoque et préside les réunions trimestrielles de la Commission interministérielle afin de faire le point sur l'état d'exécution de la stratégie, la levée des contraintes qui pourraient entraver le processus de la mise en œuvre et la prise des mesures disciplinaires si nécessaires.
424. **Le Ministre du Plan.** Il assure la coordination technique du DSCRCP en lien avec les Ministères techniques, les Partenaires Techniques et Financiers, les organisations de la société civile, les ONG et le secteur privé. Il est le garant de la mise en place des politiques sectorielles, des programmes et projets de relance de l'économie et de réduction de la pauvreté en partenariat avec tous les acteurs au développement. Dans ce cadre, il travaille en synergie avec la structure de coordination nationale de mise en œuvre du DSCRCP qui lui est rattachée. Le Ministre du Plan a également dans ses responsabilités la coordination des interventions des Partenaires Techniques et Financiers dans le cadre de la mise en œuvre du DSCRCP. A ce titre, il leur rend compte périodiquement afin de faire le point sur les progrès réalisés et les difficultés rencontrées. De même, le Ministère du Plan coordonne les activités des ONG au développement et crée les modalités pratiques pour leur participation organisée à la mise en œuvre du DSCRCP, spécialement dans le cadre de la dynamique communautaire.
425. **Le Ministère du Budget.** Il est responsable de la programmation et de l'exécution budgétaire des actions et projets retenus dans le CDMT avec les Ministères sectoriels. A ce titre et en collaboration avec les autres membres de la CI-SNLCP, il est responsable de l'exécution du budget nécessaire au financement de la stratégie. Il en assure l'affectation effective aux secteurs et priorités retenues par le gouvernement dans le cadre de DSCRCP 2.
426. **Le Ministre des Finances.** Il assure la mobilisation des ressources propres de l'Etat et des ressources extérieures nécessaires à la mise en œuvre harmonieuse de la stratégie de lutte contre la pauvreté. A ce titre, il est responsable du suivi du cadre macroéconomique et des réformes économiques et structurelles qui l'accompagnent. Il travaille en étroite collaboration avec les Partenaires Techniques et Financiers qui apportent leur soutien à la mise en œuvre du DSCRCP.
427. **Le Ministère ayant la Décentralisation et l'aménagement du territoire dans ses attributions.** Il assure la mise en œuvre des mesures en rapport avec la décentralisation et l'aménagement du territoire.
428. **La Commission Interministérielle de la Stratégie Nationale de Lutte Contre la Pauvreté (CI-SNLCP).** Placée sous la présidence du Premier Ministre assisté des Ministres ayant en charge le Plan, le Budget, les Finances et la Décentralisation dans leurs attributions, cette commission suit périodiquement l'exécution physique et financière de la mise en œuvre du DSCRCP en collaboration avec la structure de coordination nationale. Pour ce faire, elle valide et approuve les programmes et les plans d'action de mise en œuvre de la stratégie en rapport avec le calendrier budgétaire, élabore les rapports semestriels de suivi des progrès du DSCRCP et opère les ajustements périodiques à la stratégie de lutte contre la pauvreté. L'UPPE-SRP, cheville ouvrière du pilotage du processus DSCRCP assure le secrétariat technique de la CI-SNLCP.
429. **La Commission Interministérielle de Suivi des Programmes conclus avec les Institutions Financières Internationales (CISPI).** Cette Commission est présidée par le Ministre ayant les Finances dans ses attributions. Elle comprend en plus des Ministres

concernés, le Gouverneur de la Banque Centrale du Congo, le Conseiller Principal au Collège économique du Chef de l'Etat et un représentant du Cabinet du Premier Ministre en charge des Programmes. Ainsi, la CISPI pilotera le suivi des réformes structurelles en rapport avec la stratégie nationale de réduction de la pauvreté. Le Comité Technique de suivi des Réformes économiques (CTR) appuie la CISPI et assure la coordination du suivi évaluation des réformes structurelles en collaboration avec les DEP.

430. **Les Groupes thématiques.** Ils occupent une position intermédiaire. Si leur fonctionnement est coordonné par le Secrétaire Général du Ministère du Plan, ils constituent avant tout des espaces de dialogue et de concertation entre les ministères techniques ou sectoriels, les acteurs non étatiques et les partenaires techniques et financiers. Ils participent au suivi-évaluation de la mise en œuvre de la stratégie sectorielle à partir des informations (plans et rapports sectoriels/thématiques) qui leur sont soumises. A ce titre, ils se prononcent notamment sur (i) le contenu des politiques et programmes retenus dans la programmation ; (ii) les résultats atteints ; (iii) le degré de mobilisation et l'utilisation des ressources ; et (iv) les contraintes d'exécution. Ils tiennent des réunions si possible mensuelles et au minimum trimestrielles.

### **B. Au niveau technique**

431. Le tableau 14 présente sommairement les structures techniques essentielles en mettant en évidence leurs responsabilités propres dans le système de suivi-évaluation.

**Tableau 14.** Structures-clés et responsabilités dans le cadre du système de suivi-évaluation du DSCR2

<b>I. STRUCTURES CENTRALES LIEES AU MINISTERE DU PLAN</b>	
Unité de Pilotage du Processus d'Elaboration et de mise en œuvre de la SRP (UPPE-SRP)	<ul style="list-style-type: none"> <li>centralise et synthétise l'ensemble de l'information disponible sur le suivi évaluation des programmes et projets liés au DSCR2.</li> <li>anime le dispositif de suivi de la mise en œuvre (notamment le système de reporting) de la SRP.</li> <li>Actualise le profil de pauvreté aux niveaux national et provincial</li> <li>veille à l'approche participative de l'élaboration et de la mise en œuvre de la SRP.</li> <li>supervise la stratégie de communication autour du DSCR2.</li> </ul>
Observatoire Congolais de la Pauvreté et de l'Inégalité (OCPI)	<ul style="list-style-type: none"> <li>suit les OMD au niveau national (actualisation d'un tableau de bord annuel et production d'un rapport tous les 2-3 ans) ;</li> <li>suit les référentiels internationaux (indicateurs de développement humain, de gouvernance, LIMS,...) de la pauvreté;</li> <li>réalise ou fait réaliser des analyses sur la pauvreté ainsi que des évaluations approfondies sur l'impact du DSCR2 ou de certains de ses politiques/programmes spécifiques sur les conditions de vie de la population;</li> <li>participe, avec l'INS et d'autres structures, au montage des enquêtes liées à la pauvreté » ;</li> <li>encourage les initiatives conjointes autour de l'analyse de la pauvreté et de l'évaluation des politiques publiques, notamment en partenariat avec les organisations de la société civile.</li> </ul>
Institut National de la Statistique (INS)	<ul style="list-style-type: none"> <li>planifie et coordonne les activités statistiques dans le cadre des orientations données par le Conseil National de la Statistique et sur la base de la Stratégie Nationale de Développement de la Statistique ;</li> <li>prend en charge les opérations statistiques majeures (Recensement Général de la Population et de l'Habitat, enquêtes démographiques et de santé, enquête 1-2-3, MICS, QUIBB, etc) ;</li> <li>assure la centralisation et la documentation des indicateurs (métadonnées).</li> <li>assure l'archivage et la dissémination de façon la plus sécurisée possible des Bases des Données statistiques sur la RDC ;</li> <li>Apporte un appui méthodologique et technique aux producteurs sectoriels des statistiques.</li> </ul>
Direction de Contrôle et Suivi (DCS)	<ul style="list-style-type: none"> <li>suit, contrôle et évalue les programmes et projets d'investissement public ;</li> <li>suit et évalue les projets d'investissements privés et mixtes agréés au Code des Investissements.</li> </ul>
Direction de Planification Régionale (DPR)	<ul style="list-style-type: none"> <li>suit la distribution spatiale des ressources publiques et des dépenses provinciales ;</li> <li>suit, en collaboration avec l'UPPE-SRP, les activités de planification dans les provinces (DSCR2 provinciaux notamment).</li> </ul>
Direction de la Coordination des Ressources Extérieures (DCRE) / PGAI	<ul style="list-style-type: none"> <li>gère la base de données sur l'aide extérieure (Plateforme de gestion de l'aide et des investissements (PGAD);</li> <li>produit des rapports trimestriels sur les décaissements de l'aide.</li> </ul>
<b>II. STRUCTURES CENTRALES LIEES AU MINISTERE DES FINANCES</b>	
Comité Technique de suivi des Réformes économiques (CTR)	<ul style="list-style-type: none"> <li>assiste la CISPI dans le suivi 'évaluation des réformes et programmes économiques et financiers du Gouvernement.</li> <li>sert de point focal des bailleurs de fonds pour les questions relatives au Programme Economique du Gouvernement.</li> </ul>
Comité d'Orientation de la Réforme des Finances	<ul style="list-style-type: none"> <li>assiste la CISPI dans l'impulsion, le suivi et la coordination technique des actions liées à la mise en œuvre du Plan Stratégique de Réforme des Finances Publiques (PSRFP).</li> </ul>

Publiques (COREF)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• coordonne les structures assurant, pour chaque volet ou sous-volet de la réforme, le rôle de chef de file dans leurs domaines respectifs.</li> <li>• alimente les réunions du Groupe Thématique Gouvernance Economique (GTGE).</li> </ul>
Direction de Programmation et Suivi Budgétaire (DPSB).	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Assure la production et diffusion des états de suivi budgétaire (ESB)</li> </ul>
<b>III. STRUCTURES CENTRALES SECTORIELLES</b>	
Directions d'Etudes et Planification (DEP) producteurs des statistiques sectorielles / Cellules PAP/CDMT	<ul style="list-style-type: none"> <li>• assurent l'interface entre les Ministères techniques et le Ministère du Plan ;</li> <li>• centralisent et synthétisent l'information sur le suivi d'exécution au niveau du secteur ;</li> <li>• collecte, traite et analyse les données statistiques nécessaires au suivi évaluation des programmes et des projets de leurs secteurs</li> <li>• produisent des tableaux de bord trimestriels rendant compte de l'avancement des programmes et projets relevant de leurs Ministères et liés au DSCR ;</li> <li>• diffuse aux directions techniques les résultats du suivi sectoriel.</li> </ul>
Directions de l'Administration et des Finances (DAF)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une fois la LOFIP mise en application et les budgets-programmes généralisés, assurent avec les DEP un suivi consolidé des dépenses budgétaires et de la performance des programmes sectoriels.</li> </ul>
<b>IV. STRUCTURES PROVINCIALES</b>	
Comités Provinciaux de Lutte contre la Pauvreté	<ul style="list-style-type: none"> <li>• sont chargés de la conception et de suivi évaluation de la stratégie - tant nationale que provinciale - de réduction de la pauvreté</li> <li>• servent d'interface entre l'UPPE-SRP et les acteurs provinciaux de développement dont les Gouvernements provinciaux</li> <li>• supervisent la préparation et l'actualisation des documents de programmation opérationnelle au niveau provincial ;</li> <li>• assurent le suivi de l'exécution des PAP/CDMT</li> </ul>
Les Comités Locaux de Lutte contre la Pauvreté	<ul style="list-style-type: none"> <li>• coordonnent la conception, la mise en œuvre et le suivi évaluation des stratégies et des plans d'action locaux de lutte contre la pauvreté</li> <li>• élaborent les rapports de suivi évaluation et les transmettent aux Comités provinciaux pour centralisation et consolidation au niveau provincial.</li> </ul>
Directions Provinciales de l'INS	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réalisent des enquêtes provinciales ;</li> <li>• Elaborent des tableaux de bord des indicateurs provinciaux pour le suivi évaluation du DSCR provincial</li> </ul>
Division Provinciale du Plan	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Coordonne l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi évaluation du DSCR provincial</li> </ul>

### **3.4. LES CONTRAINTES ET RISQUES POUR LA MISE EN ŒUVRE DU DSCR2**

432. La mise en œuvre de la stratégie nationale de croissance et de réduction de la pauvreté et le processus de suivi-évaluation sont soumis à un certain nombre de contraintes et risques dont les plus importants sont : (i) la faiblesse des capacités institutionnelles et humaines ; (ii) la faible appropriation de la stratégie par les pouvoirs publics et les autres acteurs de développement ; (iii) la dépendance excessive du pays au financement extérieur et (iv) la fragilité de la paix et de la sécurité dans les zones sortant des conflits armés ; (v) la gouvernance ; (vi) le climat des affaires ; et (vii) la mentalité de la population.

#### **3.4.1. Risques internes**

##### **A. Les faiblesses des capacités institutionnelles et humaines**

433. La plupart des structures nationales et provinciales opérationnelles devant assurer la mise en œuvre et le suivi évaluation de la SRP ont des capacités institutionnelles et humaines très faibles. Bien que dotées des personnalités juridiques, elles ont de sérieux problèmes de cadre physique de travail, des infrastructures, des équipements, des matériels roulants, des outils d'information et de communication, sans oublier l'éternel problème de financement du fonctionnement et de la rémunération du personnel.

434. D'autres faiblesses sont inhérentes aux ressources humaines commises aux activités de mise en œuvre et de suivi évaluation. Beaucoup de structures impliquées dans ce processus ne disposent pas des ressources humaines ayant des capacités techniques pour assurer la mise en œuvre et le suivi évaluation de la stratégie, car cet exercice demande quelques exigences spéciales. Les capacités les plus en vue concernent : (i) l'analyse du contexte et des problèmes ; (ii) la production des statistiques ; (iii) la maîtrise de la chaîne des résultats, des indicateurs et des techniques de suivi évaluation ; (iv) l'élaboration des rapports (système de reporting) ; (v) l'information et la communication.

435. Ainsi, le renforcement des capacités institutionnelles et humaines des structures et acteurs impliqués est l'une des conditions majeures de la réussite du processus de mise en œuvre et de suivi évaluation de la SRP en RDC. La mise au point d'un plan de suivi évaluation aidera à mieux clarifier les procédures et les besoins de renforcement de capacités. Les plans de collecte des données et de renforcement des capacités ainsi que le PAP et le CDMT statistiques seront également des outils essentiels pour préciser les priorités et servir de support à la mobilisation des financements destinés au développement d'ensemble du Système Statistique National en attendant la SNDS. Enfin, le gouvernement a mis sur pied un Programme National de Renforcement des Capacités (PRONAREC) qui doit répondre aux besoins prioritaires en cette matière.

### ***B. L'appropriation de la stratégie***

436. L'une de grandes faiblesses de la mise en œuvre du DSCRCP de première génération était la faiblesse de son appropriation par les autorités politiques et administratives du pays. Bien que reconnu officiellement par tous comme l'unique cadre de référence pour les politiques, les programmes et les actions de développement, la plupart des autorités politico-administratives et des gestionnaires n'y avaient pas prêté une attention particulière. Ils ont programmé, budgétisé, exécuté et contrôlés les interventions publiques sans en tenir compte.

437. La réussite du DSCRCP de deuxième génération est tributaire de son appropriation par tous les acteurs de développement, surtout les grands décideurs au niveau des institutions nationales et provinciales. Des mesures et actions d'accompagnement pour relever ce défi devront être prises et suivies par le Premier Ministre, Chef du gouvernement. Les Parlements tant National que provinciaux ainsi que la Société Civile, le secteur privé et les Partenaires Techniques et Financiers seront suffisamment sensibilisés pour s'approprier de ce cadre fédérateur du développement du pays. L'UPPE-SRP a ici un rôle essentiel d'animateur et elle doit, pour cela, renforcer la qualité de son réseau de points focaux et améliorer, entre autres, sa capacité d'analyse des politiques sectorielles et de communication.

### ***C. La fragilité de la paix et de la sécurité***

438. La RDC est un pays post-conflit et fragile sur le plan de la paix, de la sécurité et même de son économie. D'énormes efforts ont été déployés depuis 2001 pour le rétablissement et la restauration de la paix sur tout le territoire national. Des questions de la sécurisation des personnes et de leurs biens continuent à préoccuper le gouvernement dans certaines zones sortant des conflits armés.

439. Des mesures et réformes en cours dans les forces armées, les services de sécurité et l'intégration régionale doivent se poursuivre sans relâche pour consolider la paix et la sécurité et éviter de compromettre le processus de la mise en œuvre et de suivi-évaluation de la stratégie nationale de croissance et de réduction de la pauvreté.

#### **3.4.2. Les risques externes**

##### ***A. La dépendance du pays au financement extérieur***

440. Le budget de l'Etat est constitué à plus de 40% des apports des partenaires extérieurs qui amenuisent d'ailleurs l'indépendance du pays. Beaucoup d'actions d'investissement dans les secteurs prioritaires dont la santé, l'éducation et les infrastructures de transports sont financés par les Partenaires Techniques et Financiers. Les activités de planification nationale et provinciale sont généralement appuyées par l'extérieur et ne constituent plus la préoccupation du Gouvernement congolais. Chaque fois que ce financement fait défaut, le processus en souffre intensément.

441. La dépendance excessive du pays au financement extérieur est un risque majeur pour le processus de mise en œuvre et de suivi-évaluation de la stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté. Pour plus de garantie, l'Etat congolais doit diversifier son économie, maximiser ses recettes et accroître sa part dans le budget d'investissement. Le processus de planification et de suivi évaluation doit devenir l'une de ses priorités.

### **B. Les crises économiques et financières**

442. Les crises économiques et financières internationales sont un risque pour le développement des économies africaines. Ainsi, la crise de 2008-2009 a eu un impact désastreux sur la RDC qui a vu sa croissance plonger à 2,8%, ce qui a amené à une destruction de 300.000 emplois rien que dans le secteur minier du Katanga. La poursuite du cadre de stabilité macroéconomique doit prendre ainsi en compte les prévisions d'évolution de l'économie mondiale et intégrer ainsi la dimension cyclique des crises. Une attention particulière doit être portée à la crise de la dette qui s'étend dans quelques pays européens et qui sont un risque systémique pour l'économie mondiale. Le Gouvernement doit se tenir prêt à mettre en place le même mécanisme que celui qui a permis d'amortir l'impact de la crise ci-dessus mentionnée.

### **C. La crise de l'énergie et des cours mondiaux**

443. L'instabilité chronique des cours des matières premières et surtout du pétrole fait peser un risque sur la croissance du pays. Du fait de la forte dépendance du pays à l'exportation de produits primaires, de la faiblesse de la monnaie et de la forte consommation de pétrole et de gaz par la population, le Gouvernement doit porter une attention particulière à cette évolution qui a un risque potentiel sur le commerce, la balance des paiements, le stock de devises internationales, etc.

### **D. La crise de la faim**

444. Comme dit dans le chapitre un, la population congolaise est exposée au risque de la faim. L'instabilité des prix des produits alimentaires et leur hausse tendancielle grèvent le budget déjà serré du congolais lambda. L'Etat doit s'engager à surveiller les prix sur le marché intérieur et un système de protection des pauvres (stocks alimentaires). De même, l'eau potable devient un enjeu majeur de développement au cours de la prochaine décennie et sera source potentielle de conflits du fait de sa raréfaction. L'Etat doit mettre en place une politique rigoureuse de gestion du stock formidable d'eau douce (60% des réserves de l'Afrique) dont la nature l'a dotée.

## **Annexes**

**Annexe 1.** Indicateurs clés de suivi-évaluation

**Annexe 2.** Evolution des quelques OMD en RDC

**Annexe 3.** Evolution de quelques ratios en % PIB selon le SCN 1968 et 1993

**Annexe 4.** Quatre comptes du cadrage du scénario de base

## Annexe 1 : Indicateurs clés de suivi-évaluation

Indicateur	Source des données
<b>I. Macroéconomie</b>	
1. Taux d'inflation	INS
2. PIB par tête	INS
3. Taux de croissance économique	INS
4. Taux d'investissement	INS
5. Taux de pression fiscale	INS
6. Ratio service de la dette par rapport aux exportations	INS
7. Ratio exportations par rapport au PIB	INS
8. Ratio dépenses courantes par rapport aux recettes fiscales	INS / Ministère du Budget
9. Ratio dépenses de rémunération par rapport aux recettes fiscales	INS / Ministère du Budget
10. Solde budgétaire de base par rapport au PIB	INS / Ministère du Budget
<b>II. Pauvreté et Inégalités sociales</b>	
11. Incidence de la pauvreté	Enquête 1-2-3 (INS et UPPE)
12. Profondeur de la pauvreté	Enquête 1-2-3 (INS et UPPE)
13. Sévérité de la pauvreté	Enquête 1-2-3 (INS et UPPE)
14. Proportion de la population vivant avec moins d'un dollar PPA par jour	Enquête 1-2-3 (INS et UPPE)
15. Part du cinquième quintile le plus pauvre dans la consommation nationale	Enquête 1-2-3 (INS et UPPE)
16. Part du cinquième quintile le plus riche dans la consommation nationale	Enquête 1-2-3 (INS et UPPE)
17. Répartition spatiale des pauvres	Enquête 1-2-3 (INS et UPPE)
<b>III. Cadre de vie des ménages</b>	
18. Proportion de la population ayant accès à une source d'eau de boisson meilleure	RGPH, Enquête 1-2-3, MICS, EDS
19. Proportion des villages ayant accès à une source d'eau de boisson meilleure	FINEAD
20. Proportion de la population ayant accès à l'électricité	RGPH, Enquête 1-2-3, MICS, EDS
21. Proportion des villages électrifiés	FINEAD
22. Proportion des ménages propriétaires de leur logement	RGPH, Enquête 1-2-3, MICS, EDS
23. Proportion des ménages locataires	RGPH, Enquête 1-2-3, MICS, EDS
24. Proportion des ménages sous logés	RGPH, Enquête 1-2-3, MICS, EDS
25. Proportion de la population ayant accès un meilleur système d'assainissement	RGPH, Enquête 1-2-3, MICS, EDS
<b>IV. Emploi</b>	
26. Taux d'activité	RGPH, Enquête 1-2-3, MICS, EDS
27. Taux de chômage au sens du BIT	Enquête 1-2-3
28. Taux de chômage au sens large	Enquête 1-2-3
29. Taux d'informalité	Enquête 1-2-3
30. Taux de salarisation	Enquête 1-2-3
31. Taux de sous-emploi visible	Enquête 1-2-3
32. Taux de sous-emploi invisible	Enquête 1-2-3
33. Taux global de sous-emploi	Enquête 1-2-3
34. Proportion des enfants de 10 à 14 ans exerçant une activité économique	Enquête 1-2-3, MICS
35. Proportion des jeunes qui ne sont ni scolarisés ni employés	Enquête 1-2-3, MICS
36. Proportion des femmes salariées dans les secteurs non agricoles	Enquête 1-2-3, MICS
<b>V. Education</b>	
37. Taux Net Scolarisation (ou de Fréquentation) au niveau Primaire	RGPH, Enquête 1-2-3, MICS, EDS
38. Taux Brut de Scolarisation au niveau Primaire	RGPH, Enquête 1-2-3, MICS, EDS, RS
39. Taux d'achèvement du Primaire	RGPH, Enquête 1-2-3, MICS, EDS, RS
40. Taux de transition entre le Primaire et le premier cycle du secondaire	RGPH, Enquête 1-2-3, MICS, EDS, RS
41. Taux Brut de Scolarisation au secondaire	RGPH, Enquête 1-2-3, MICS, EDS, RS
42. Taux Brut d'admission au secondaire	RGPH, Enquête 1-2-3, MICS, EDS, RS
43. Taux d'achèvement du secondaire	RGPH, Enquête 1-2-3, MICS, EDS, RS
44. Taux Net de Scolarisation (ou de Fréquentation) au secondaire	RGPH, Enquête 1-2-3, MICS, EDS
45. Taux de redoublement au secondaire	RS
46. Taux survie dans le secondaire	RS
47. Taux d'achèvement du secondaire	RS
48. Taux d'alphabétisation des adultes	RGPH, Enquête 1-2-3, MICS, EDS
49. Taux des jeunes analphabètes de 15-24ans	RGPH, Enquête 1-2-3, MICS, EDS
50. Rapport filles/garçons dans l'enseignement primaire	RGPH, Enquête 1-2-3, MICS, EDS
51. Rapport filles/garçons dans l'enseignement secondaire	RGPH, Enquête 1-2-3, MICS, EDS
52. Rapport filles/garçons dans l'enseignement supérieur	RGPH, Enquête 1-2-3, MICS, EDS
53. Taux Brut de Scolarisation combiné du Primaire au Supérieur	RGPH, Enquête 1-2-3, MICS, EDS

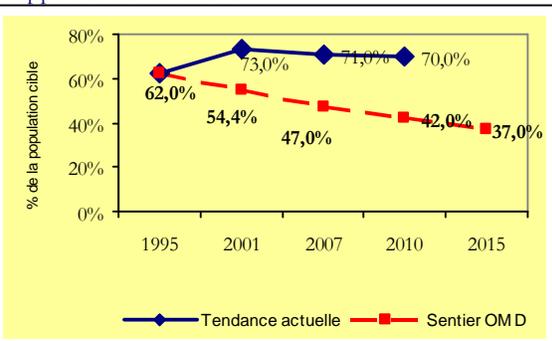
54. Proportion des villages ayant une école primaire à moins d'un kilomètre	FINEAD, Enquête 1-2-3
55. Proportion des villages ayant une école secondaire à moins de 5 km	FINEAD, Enquête 1-2-3
<b>VI. Santé</b>	
56. Taux de mortalité infanto juvénile	EDS
57. Taux de mortalité infantile	EDS
58. Taux de mortalité juvénile	EDS
59. Proportion d'enfants de 12-23 mois ayant reçu tous les vaccins	MICS, EDS
60. Taux de mortalité maternelle	MICS, EDS
61. Taux de consultation Périnatale(CPN1)	MICS, EDS
62. Proportion d'accouchements assistés par un personnel de santé qualifié	MICS, EDS
63. Prévalence contraceptive	MICS, EDS
64. Taux de prévalence du VIH	EDS, PNMLS
65. Pourcentage d'enfants de moins de 5 ans qui dorment sous des moustiquaires imprégnées d'insecticides	MICS, EDS
66. L'Indice Synthétique de Fécondité (ISF)	EDS
67. Espérance de vie à la naissance	RGPH, EDS
68. Effectif de nourrissons nés de mères séropositives sont infectés par le VIH	SNIS
69. Proportion des femmes enceintes VIH+ ont reçu une prophylaxie ARV	EDS, MICS
70. Nombre d'orphelins liés au SIDA	SNIS
71. Proportion d'unités de sang soumises à un dépistage de qualité du VIH	SNIS
72. Proportion de la population adulte ayant une connaissance de son statut sérologique	MICS, EDS
73. Proportion d'adultes utilisant les préservatifs avec un partenaire sexuel occasionnel	MICS, EDS
74. Proportion des jeunes de 15-24 ans ayant une connaissance approfondie de la prévention du VIH.	MICS, EDS
75. Nombre de médecins pour 1000 habitants	SNIS
76. Nombre de lits d'hôpitaux pour 1000 habitants	SNIS
<b>VII. Environnement</b>	
77. Superficie totale des forêts	DEP-MECNT
78. Taux de couverture forestière	DEP-MECNT
79. Superficie des zones protégées	DEP-MECNT
80. Taux de déforestation	DEP-MECNT
81. Taux de reboisement	DEP-MECNT
82. Taux net de déforestation	DEP-MECNT
83. Taux moyen annuel de pollution de l'air	
84. Taux moyen annuel de pollution de l'eau	
85. Taux moyen annuel de pollution du sol	
86. Proportion des zones forestières	DEP-MECNT
87. Quantité annuelle de bois exploités industriellement	DEP-MECNT
88. Quantité annuelle de bois exploités artisanalement	
89. Superficie de l'espace boisé	DEP-MECNT
90. Superficie concédée aux exploitants forestiers	DEP-MECNT
91. Superficie de l'espace boisé	DEP-MECNT
92. Nombre annuel d'écoles construites par les exploitants forestiers	
93. Nombre annuel d'écoles réhabilitées par les exploitants forestiers	
94. Nombre annuel de formations médicales construites par les exploitants forestiers	
95. Nombre annuel de formations médicales réhabilitées par les exploitants forestiers	
96. Nombre annuel de kilomètres de routes de desserte agricole construites par les exploitants forestiers	
97. Nombre annuel de kilomètres de routes de desserte agricole réhabilitées par les exploitants forestiers	
98. Nombre de sites touristiques	DEP-MECNT
99. Nombre d'hôtels touristiques	DEP-MECNT
100. Nombre de parcs nationaux	DEP-MECNT
101. Taux de production formelle du bois	DEP-MECNT
102. Proportion des ménages utilisant des combustibles solides (bois de chauffe ou le charbon de bois) comme énergie pour la cuisson	RGPH, Enquête 1-2-3, MICS, EDS
103. Nombre annuel d'études d'impact environnemental passées en revue par l'Agence Nationale de l'Environnement	

<b>VIII. Agriculture et Développement Rural</b>	
104. Superficie totale des terres arables	SNSA
105. Proportion des terres arables cultivées	RAg, Enquête 1-2-3, EEC (SNSA)
106. Superficie des terres arables disponibles	SNSA
107. Nombre total des ménages agricoles	RAg, Enquête 1-2-3, EEC (SNSA)
108. Nombre d'exploitants agricoles modernes	RAg, EEC (SNSA)
109. Indice de production alimentaire par habitant	SNSA
110. Taux de couverture des importations par la production par produit et par espèce animal	SNSA
111. Taux d'autosuffisance par produit et par espèce animal	RAg, Enquête 1-2-3, EEC (SNSA)
112. Contribution du secteur agricole au PIB	INS
113. Taux de croissance du secteur agricole	INS, SNSA
114. Production des principales spéculations (en quantité et en valeur)	RAg, Enquête 1-2-3, EEC (SNSA)
115. Nombre de têtes de bétails par type d'animal	RAg, Enquête 1-2-3, EEC (SNSA)
116. Proportion des ménages agricoles utilisant des semences améliorées	RAg, Enquête 1-2-3, EEC (SNSA)
117. Proportion des ménages agricoles utilisant des engrais	RAg, Enquête 1-2-3, EEC (SNSA)
118. Proportion des ménages agricoles pratiquant une culture motorisée	RAg, Enquête 1-2-3, EEC (SNSA)
119. Rendement moyen par culture par type d'exploitation	RAg, Enquête 1-2-3, EEC (SNSA)
120. Taux d'autosuffisance alimentaire	RAg, Enquête 1-2-3, EEC (SNSA)
121. Superficie moyenne cultivée par ménage agricole	RAg, Enquête 1-2-3, EEC (SNSA)
122. Superficie moyenne cultivée par exploitant agricole moderne	RAg, Enquête 1-2-3, EEC (SNSA)
123. Prix moyen au producteur par produit	SNSA
124. Prix moyen en gros par produit	SNSA
125. Prix moyen en détail par produit	SNSA
126. Linéaires de routes de desserte agricole	DVDA
127. Linéaires de nouvelles routes de desserte agricole construites	DVDA
128. Proportion des villages électrifiés	FINEAD, RGPH, SNSA
129. Proportion des villages ayant accès à une eau meilleure pour la boisson	FINEAD, RGPH, Enquête 1-2-3, SNSA
130. Proportion de la population rurale ayant accès à l'électricité	RGPH, RAg, Enquête 1-2-3, EEC (SNSA)
131. Proportion de la population rurale ayant accès à une source d'eau meilleure pour la boisson	RGPH, RAg, Enquête 1-2-3, EEC (SNSA)
132. Proportion des villages enclavés	FINEAD, SNSA
<b>IX. Infrastructures et Travaux Publics</b>	
133. Linéaires des routes revêtues	DEP-ITPR
134. Linéaires des routes revêtues construites ou réhabilitées	DEP-ITPR
135. Linéaires des routes revêtues entretenues	DEP-ITPR
136. Linéaires des routes en terres	DEP-ITPR
137. Linéaires des routes en terres construites ou réhabilitées	DEP-ITPR
138. Linéaires des routes en terres entretenues	DEP-ITPR
139. Linéaires des ponts	DEP-ITPR
140. Linéaires des ponts construits ou réhabilités	DEP-ITPR
141. Linéaires des ponts entretenus	DEP-ITPR
142. Nombre de bacs	DEP-ITPR
143. Nombre de bacs installés	DEP-ITPR
144. Linéaire de collecteurs	DEP-ITPR
145. Linéaire de collecteurs construits, reconstruits ou réhabilités	DEP-ITPR
146. Linéaire de collecteurs entretenus	DEP-ITPR
147. Nombre d'unités d'érosions	DEP-ITPR
148. Nombre d'unités d'érosions traitées	DEP-ITPR
149. Part du budget de l'Etat consacrée aux ITPR	DEP-ITPR
<b>X. Mines et hydrocarbures</b>	
150. Production (en quantité et en valeur) des principaux miniers	DEP-Mines
151. Exportations (en quantité et en valeur) des principaux produits miniers	DEP-Mines, BCC, INS
152. Nombre de détenteurs des autorisations d'exploitations minières par type (PR, ARPC, PE, PEM, PER, AECF)	CAMI
<b>XI. Industrie</b>	
153. Indice de production industrielle	CEPI, DEME, INS
154. Contribution de l'industrie au PIB	INS
155. Taux de croissance du secteur industrie	INS

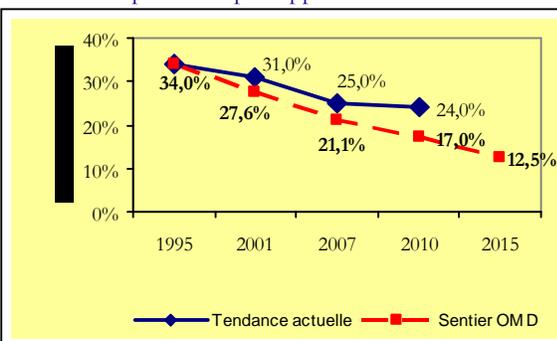
156.Taux d'investissement du secteur industrie	DEME, INS
157.Taux d'accès aux crédits	BCC, INS
<b>XII. Communication et information</b>	
158.Proportion de la population disposant d'une radio	RGPH, Enquête 1-2-3, MICS, EDS
159.Proportion de la population disposant d'une TV	RGPH, Enquête 1-2-3, MICS, EDS
160.Proportion de la population disposant d'un téléphone fixe	RGPH, Enquête 1-2-3, MICS, EDS
161.Proportion de la population disposant d'un ordinateur	RGPH, Enquête 1-2-3, MICS, EDS
162.Proportion de la population disposant d'une adresse électronique	RGPH, Enquête 1-2-3, MICS, EDS
<b>XIII. Gouvernance et participation</b>	
163.Proportion des femmes parlementaires et sénateurs	Assemblée Nationale, DEP-Genre, OCPI
164.Proportion du budget de l'Etat versée aux provinces	DPSB
165.Taux de satisfaction de la population pour les services publics	OCPI
166.Durée moyenne de détention préventive	DEP-Justice
167.Proportion des affaires enregistrées par rapport aux affaires enrôlées	DEP-Justice
168.Proportion des conflits fonciers dans les affaires enrôlées	DEP-Justice
169.Proportion des violences sexuelles dans les affaires enrôlées	DEP-Justice
170.Nombre d'affaires de détournement ou corruption	DEP-Justice
171.Proportion des affaires de détournement ou corruption dans les affaires enrôlées	DEP-Justice
<b>XIV. Commerce</b>	
172.Terme d'échange	INS / DEP Commerce
173.Propension à Exporter	INS / DEP Commerce
174.Propension à Importer	INS / DEP Commerce
175.Taux de couverture des importations par rapport aux exportations	INS / DEP Commerce
176.Dépendance du pays par rapport aux produits primaires	INS / DEP Commerce
177.Dépendance du pays par rapport aux produits minéraux	INS / DEP Commerce
178.Balance Commerciale	INS / BCC / DEP Commerce
179.Indice de diversification des exportions	INS / DEP Commerce
180.Degré d'ouverture	INS / DEP Commerce
181.Capacité du pays à exporter des produits industriels	INS / DEP Commerce
182.Capacité du pays à financer les besoins en produits alimentaires par les exportations	INS / DEP Commerce
<b>XV. Climat des affaires</b>	
183. La Position de la RDC dans le classement de Doing Business	Rapport Doing Business
184.Délai moyen de l'obtention du Numero du Registre du Commerce (NRC)	ANAPI
185.Délai moyen de l'obtention du Numero d'Identité (NId)	ANAPI
186.Délai moyen de l'obtention du numéro fiscal	ANAPI
187.Délai moyen de l'obtention des autorisations de bâtir	DEP – Ministère de l'Urbanisme et Habitat
188.Nombre de taxes collectées par les Régies Financières	DEP - Ministère de Finances
189.Nombre de services au niveau des frontières pour le dédouanement	ANAPI / DEP Economie
190.Nombre de nouvelles entreprises créées	ANAPI
191.Nombre d'emplois créés par les nouvelles entreprises	ANAPI
192.Montant des impôts versés par les nouvelles entreprises créées	ANAPI / Ministère des Finances
193.Taux annuel de croissance des entreprises	ANAPI / DEP Economie
194.Taux de Couverture des entreprises en incubation	ANAPI / DEP Economie
195.Taux d'informalité	INS / Enquête 1-2-3
196.Nombre de guichets uniques implantés dans les services des douanes	ANAPI / DEP Economie
197.Proportion de services de douanes disposant d'un guichet unique	ANAPI / DEP Economie
198.Nombre de services publics percevant les taxes	ANAPI / DEP Economie
199.Nombre de guichets uniques implantés	ANAPI / DEP Economie
200.Nombre de centres d'incubateurs	ANAPI / DEP Economie
201.Nombre d'entrepreneurs formés dans les centres d'incubation	ANAPI / DEP Economie

## Annexe 2 : Evolution de quelques OMD en RDC

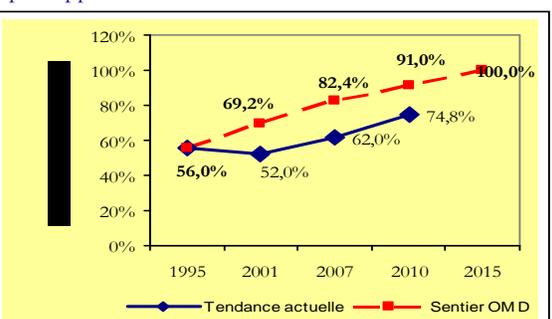
Evolution de l'incidence de la pauvreté monétaire par rapport au sentier des OMD



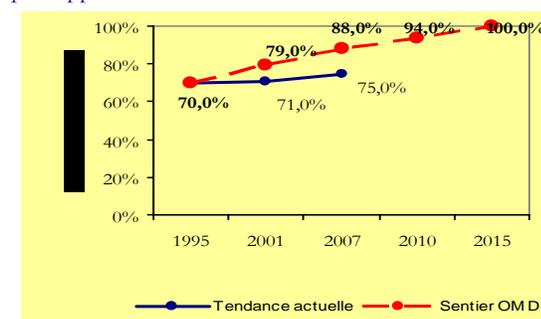
Evolution de la proportion d'enfants souffrant d'une insuffisance pondérale par rapport au sentier des OMD



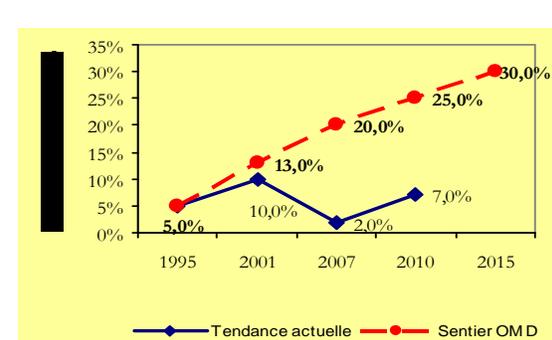
Evolution du taux net de scolarisation dans le primaire par rapport au sentier des OMD



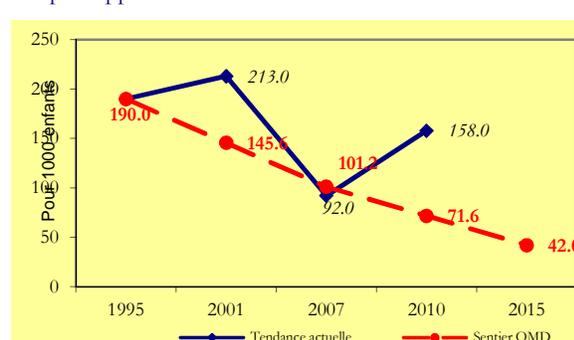
Evolution du taux d'alphabétisation des adultes (15-24 ans) par rapport au sentier des OMD



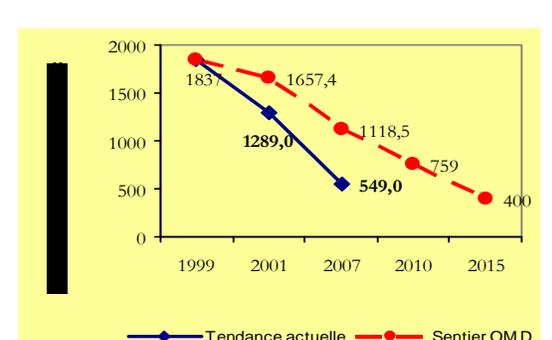
Evolution de la proportion des élus femmes par rapport au sentier des OMD



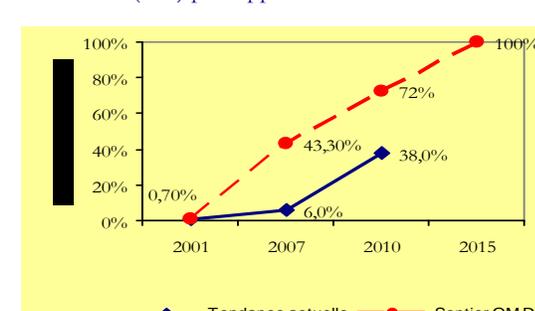
Evolution du taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans par rapport au sentier des OMD



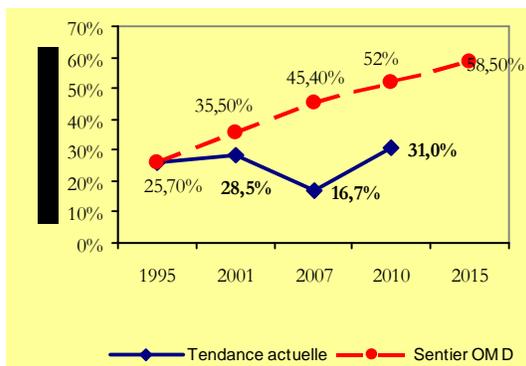
Evolution du taux de mortalité maternelle par rapport au sentier des OMD



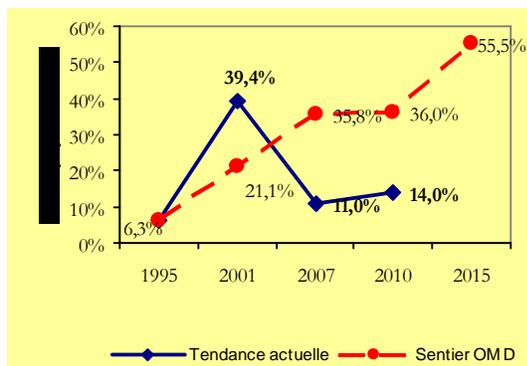
Evolution de la proportion d'enfants de moins de 5 ans ayant dormi sous une Moustiquaire Imprégnée à l'Insecticide (MII) par rapport au sentier des OMD



Evolution de la proportion de la population ayant accès à une source d'eau potable en milieu rural par rapport au sentier des OMD



Evolution de la proportion de la population ayant accès à un meilleur système d'assainissement en milieu rural par rapport au sentier des OMD



### Annexe 3 : Evolution de quelques ratios en % PIB selon le SCN 1968 et 1993

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
SCN 1968										
PIB	4 254	5 334	6 744	9 298	12 211	14 752	17 453	21 609	26 475	31 894
Taux de croissance réel	5,6%	6,2%	6,2%	2,8%	7,2%	6,5%	6,0%	9,1%	7,4%	7,2%
en % du PIB										
Recettes totales	12,4%	14,3%	17,9%	16,4%	18,5%	20,4%	19,8%	21,5%	22,1%	22,3%
Dépenses totales	19,5%	18,3%	22,2%	26,8%	29,9%	36,0%	33,6%	35,6%	35,0%	33,3%
Investissements publics	3,2%	2,3%	3,6%	7,6%	13,7%	16,3%	16,3%	19,9%	20,6%	20,1%
Solde budgétaire, base caisse	-0,6%	-1,9%	-2,1%	-3,0%	2,3%	-7,0%	-5,4%	-4,3%	-3,8%	-2,0%
Exportations	32,3%	59,4%	55,0%	38,4%	62,5%	71,3%	67,6%	66,2%	61,6%	58,0%
Importations	31,8%	50,9%	56,0%	43,5%	58,6%	58,8%	54,1%	51,8%	48,5%	46,0%
Solde courant	-2,0%	-1,1%	-15,4%	-9,2%	-6,7%	-2,7%	-0,6%	10,6%	10,4%	10,8%
SCN 1993										
PIB	6 695	8 395	10 613	14 631	19 215	23 215	27 465	34 005	41 662	50 190
Taux de croissance réel	5,3%	6,2%	6,2%	2,8%	7,2%	6,5%	6,0%	9,1%	7,4%	7,2%
en % du PIB										
Recettes totales	7,9%	9,1%	11,4%	10,4%	11,7%	13,0%	12,6%	13,6%	14,0%	14,2%
Dépenses totales	12,4%	11,6%	14,1%	17,0%	19,0%	22,9%	21,4%	22,7%	22,3%	21,2%
Investissements publics	2,0%	1,4%	2,3%	4,8%	8,7%	10,4%	10,3%	12,6%	13,1%	12,8%
Solde budgétaire, base caisse	-0,4%	-1,2%	-1,4%	-1,9%	1,5%	-4,5%	-3,4%	-2,7%	-2,4%	-1,3%
Exportations	20,5%	37,8%	34,9%	24,4%	39,7%	45,3%	42,9%	42,0%	39,1%	36,9%
Importations	20,2%	32,3%	35,6%	27,6%	37,2%	37,4%	34,4%	32,9%	30,8%	29,2%
Solde courant	-1,3%	-0,7%	-9,8%	-5,8%	-4,3%	-1,7%	-0,4%	6,8%	6,6%	6,8%
Ecart (SCN 1993 – SCN 1968)										
PIB	2 440	3 060	3 869	5 334	7 005	8 463	10 012	12 396	15 187	18 296
Taux de croissance réel	-0,3%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
en % du PIB										
Recettes totales	-4,5%	-5,2%	-6,5%	-6,0%	-6,7%	-7,4%	-7,2%	-7,8%	-8,0%	-8,1%
Dépenses totales	-7,1%	-6,7%	-8,1%	-9,8%	-10,9%	-13,1%	-12,3%	-13,0%	-12,8%	-12,2%
Investissements publics	-1,1%	-0,8%	-1,3%	-2,8%	-5,0%	-5,9%	-5,9%	-7,2%	-7,5%	-7,3%
Solde budgétaire, base caisse	0,2%	0,7%	0,8%	1,1%	-0,8%	2,6%	2,0%	1,6%	1,4%	0,7%
Exportations	-11,8%	-21,7%	-20,0%	-14,0%	-22,8%	-26,0%	-24,6%	-24,1%	-22,4%	-21,1%
Importations	-11,6%	-18,5%	-20,4%	-15,8%	-21,4%	-21,4%	-19,7%	-18,9%	-17,7%	-16,8%
Solde courant	0,7%	0,4%	5,6%	3,3%	2,4%	1,0%	0,2%	-3,9%	-3,8%	-3,9%

Sources : CPCM et INS

## Annexe 4 : Quatre comptes du cadrage du scénario de base

### Principaux indicateurs : Scénario de la stratégie

	Est.	Projections				
	2010	2011	2012	2013	2014	2015
PIB (en valeur nominale, milliards de CDF)	6 353,0	7 568,7	8 772,0	10 406,0	12 527,7	14 769,8
PIB par tête (en USD)	193,1	215,2	230,2	258,6	288,2	317,2
PIB par tête (en CDF)	176 444,6	206 957,6	237 721,0	285 753,8	339 897,6	397 544,5
<i>(En croissance annuelle, sauf indication contraire)</i>						
<b>Production et Prix</b>						
PIB réel	7,2%	6,5%	6,0%	9,1%	7,4%	7,2%
dont secteur agricole	3,0%	3,5%	3,5%	3,7%	4,6%	4,3%
dont secteur minier	24,9%	10,1%	3,8%	9,0%	4,0%	4,0%
Indice des prix à la consommation, moyenne annuelle	23,5	12,0	11,0	9,0	8,8	8,3
Indice des prix à la consommation, fin période	9,8	13,0	9,0	9,0	8,5	8,0
Déflateur du PIB	22,5%	13,4%	11,6%	13,5%	14,1%	12,4%
<i>(En pourcentage du PIB, sauf indication contraire)</i>						
<b>Consommation</b>						
publique	80,6%	69,4%	62,1%	55,9%	52,4%	49,3%
privée	11,8%	13,8%	10,6%	13,6%	12,0%	10,5%
Investissement	68,8%	55,5%	51,6%	42,4%	40,4%	38,8%
public	27,0%	32,8%	34,8%	40,2%	44,5%	48,3%
privé	14,1%	16,8%	16,7%	20,5%	21,5%	21,0%
Epargne	12,9%	16,0%	18,1%	19,7%	23,0%	27,4%
19,4%	30,6%	37,9%	44,1%	47,6%	50,7%	
<b>Gouvernement</b>						
Recettes totales	32,2%	29,0%	28,2%	31,4%	31,3%	31,4%
Recettes hors dons	18,5%	20,4%	19,8%	21,5%	22,1%	22,3%
Dons	13,7%	8,6%	8,4%	9,9%	9,2%	9,1%
Dépenses totales	29,9%	36,0%	33,6%	35,6%	35,0%	33,3%
Dépenses courantes	14,1%	16,9%	16,2%	15,2%	14,1%	13,0%
Dépenses en capital	13,7%	16,3%	16,3%	19,9%	20,6%	20,1%
Solde budgétaire intérieur (base caisse)	0,3%	-1,8%	-1,0%	-2,6%	-1,8%	-1,8%
Solde budgétaire consolidé (base caisse)	1,1%	-7,5%	-6,0%	-4,3%	-3,7%	-1,9%
<b>Secteur extérieur</b>						
Exportations des biens et services	69,7%	74,8%	75,9%	71,2%	66,3%	62,6%
dont secteur minier	57,2%	61,0%	62,8%	59,2%	55,2%	52,0%
Importations des biens et services	77,3%	76,9%	72,9%	67,3%	63,3%	60,2%
Solde de la balance commerciale	-3,9%	13,3%	14,1%	14,3%	12,8%	11,6%
Solde courant	-15,8%	-2,9%	3,8%	10,5%	10,1%	10,4%
<i>(En variation annuelle)</i>						
<b>Monnaie et crédit</b>						
Masse monétaire (M2)	30,7%	22,5%	16,6%	31,9%	26,6%	24,2%
Avoirs extérieurs nets	2116,5%	20,6%	53,6%	5,4%	10,2%	6,9%
Avoirs intérieurs nets	-30,5%	23,8%	-13,2%	63,2%	41,6%	36,5%
Crédits à l'économie	19,0%	29,4%	14,9%	80,7%	36,3%	33,2%
Créances nettes sur l'Etat	-328,7%	-11,8%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
<b>Indicateurs OMD</b>						
<b>MDG1: Réduire l'extrême pauvreté</b>						
Incidence de la pauvreté	69,6%	69,6%	67,3%	65,1%	62,7%	60,6%
<b>MDG2: Assurer l'éducation primaire universelle</b>						
Taux d'alphabétisation (% adults, plus 15 ans)	83,2%	89,7%	91,8%	95,5%	98,7%	101,0%
Taux de scolarisation au primaire net	75,0%	82,8%	85,3%	89,9%	93,8%	96,5%
<b>MDG 4-5: Santé de reproduction</b>						
Espérance de vie à la naissance	48,0	49,3	49,8	50,6	51,2	51,9
Taux de mortalité maternelle (pour 100 000 naissances)	413,2	355,4	344,3	323,6	309,5	294,6
Taux de mortalité infanto-juvenile (moins de 5 ans)	111,1	95,4	93,1	87,8	84,4	80,8
<b>Taux de change</b>						
Moyen	913,90	961,64	1 032,88	1 105,05	1 179,57	1 253,22
Fin période	925,20	973,53	1 045,65	1 118,71	1 194,15	1 268,72

Source : Comité Permanent du Cadrage Macroéconomique "CPCM"

**PIB et ses emplois : Scénario de la stratégie**

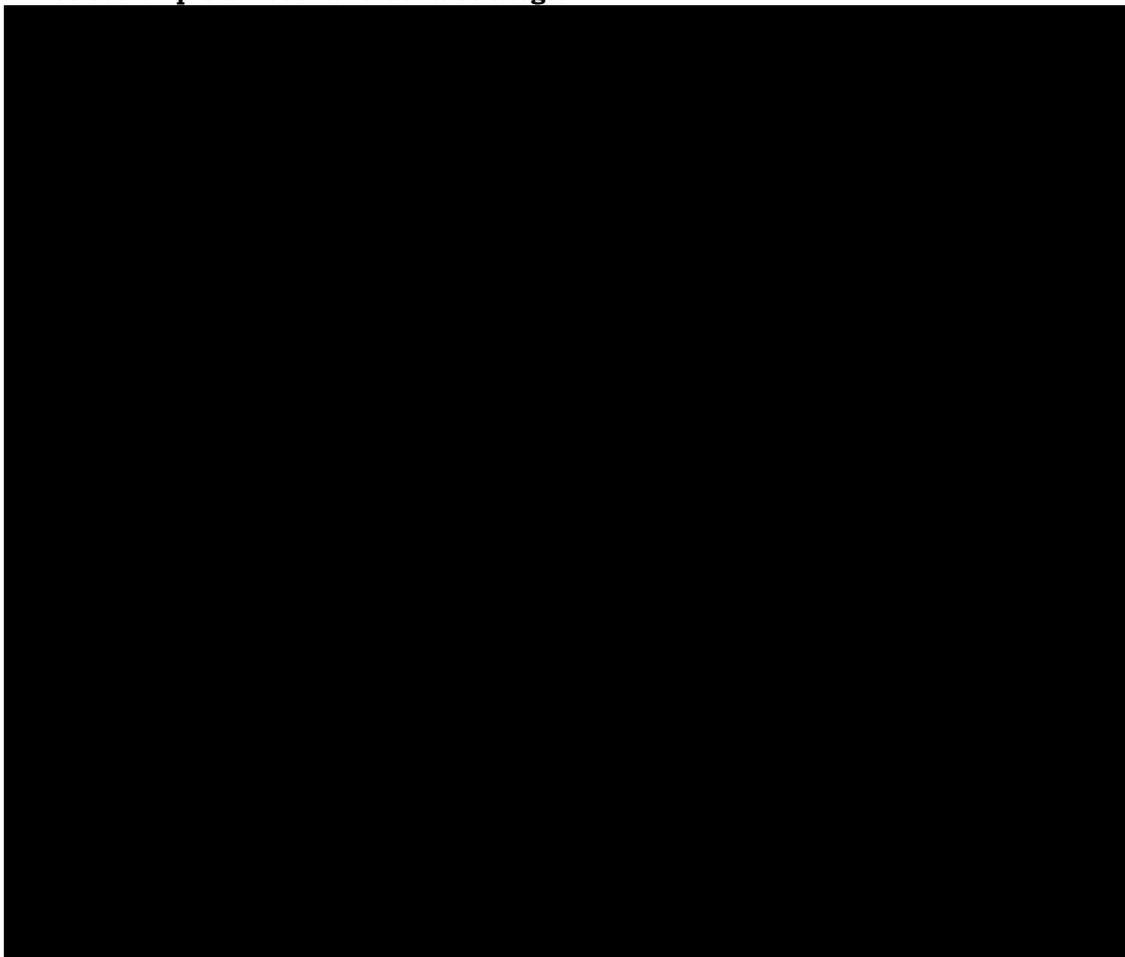
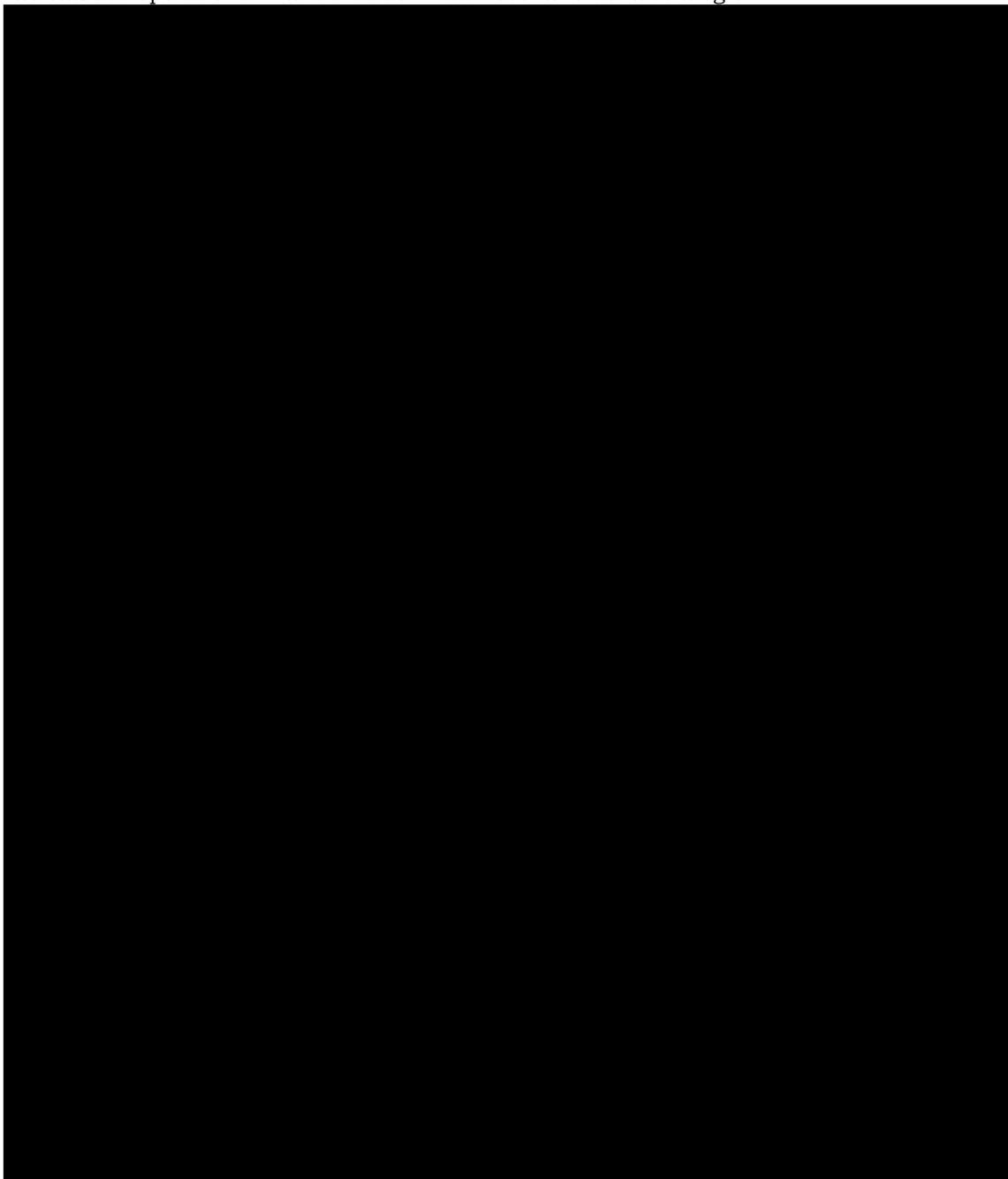
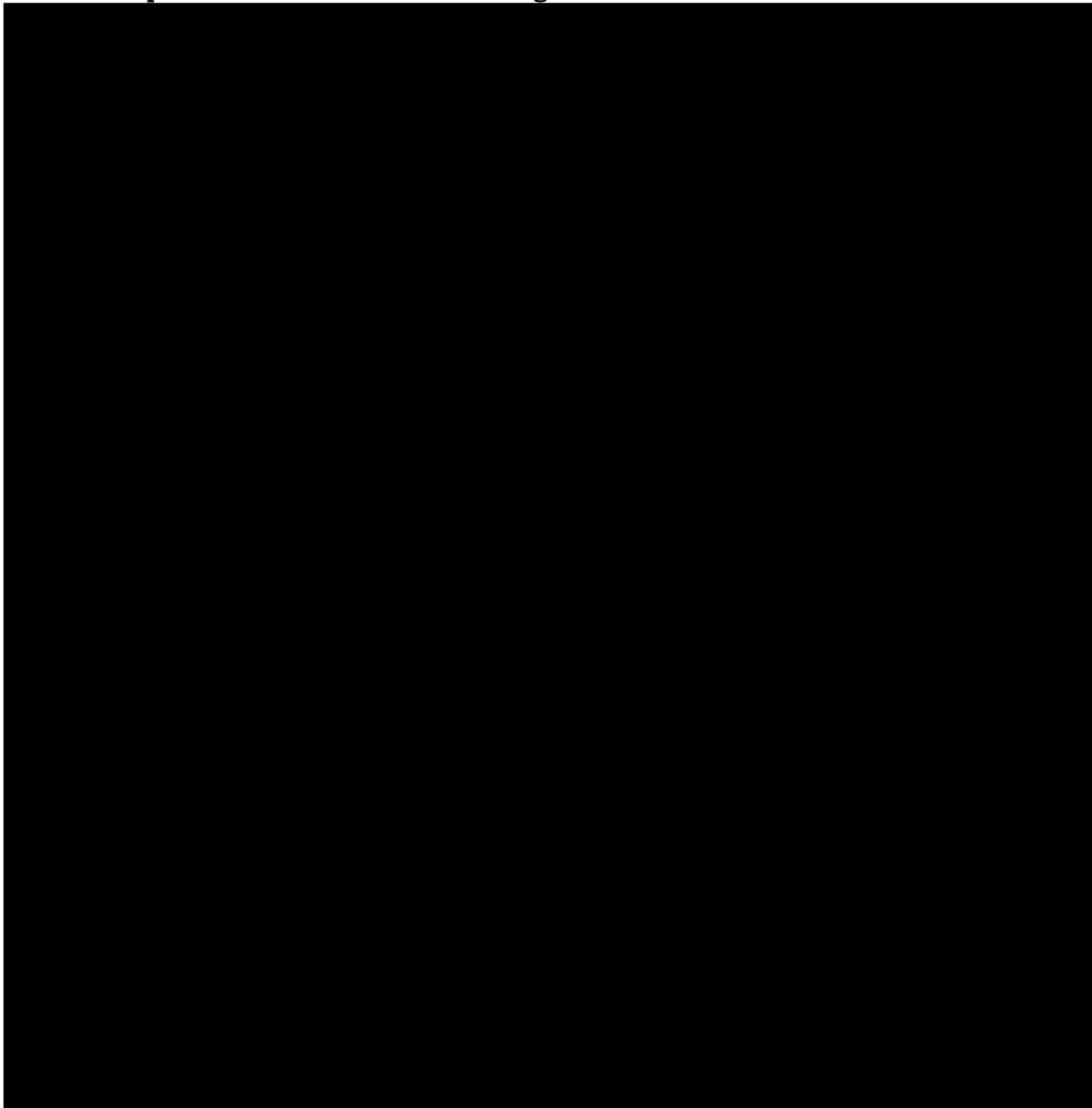


Tableau des opérations financières de l'Etat : Scénario de la stratégie



**Balance des paiements : Scénario de la stratégie**



**Situation monétaire : Scénario de la stratégie**

